

LA PEYRIÈRE

LE CATHOLICISME ET LA FRANCE

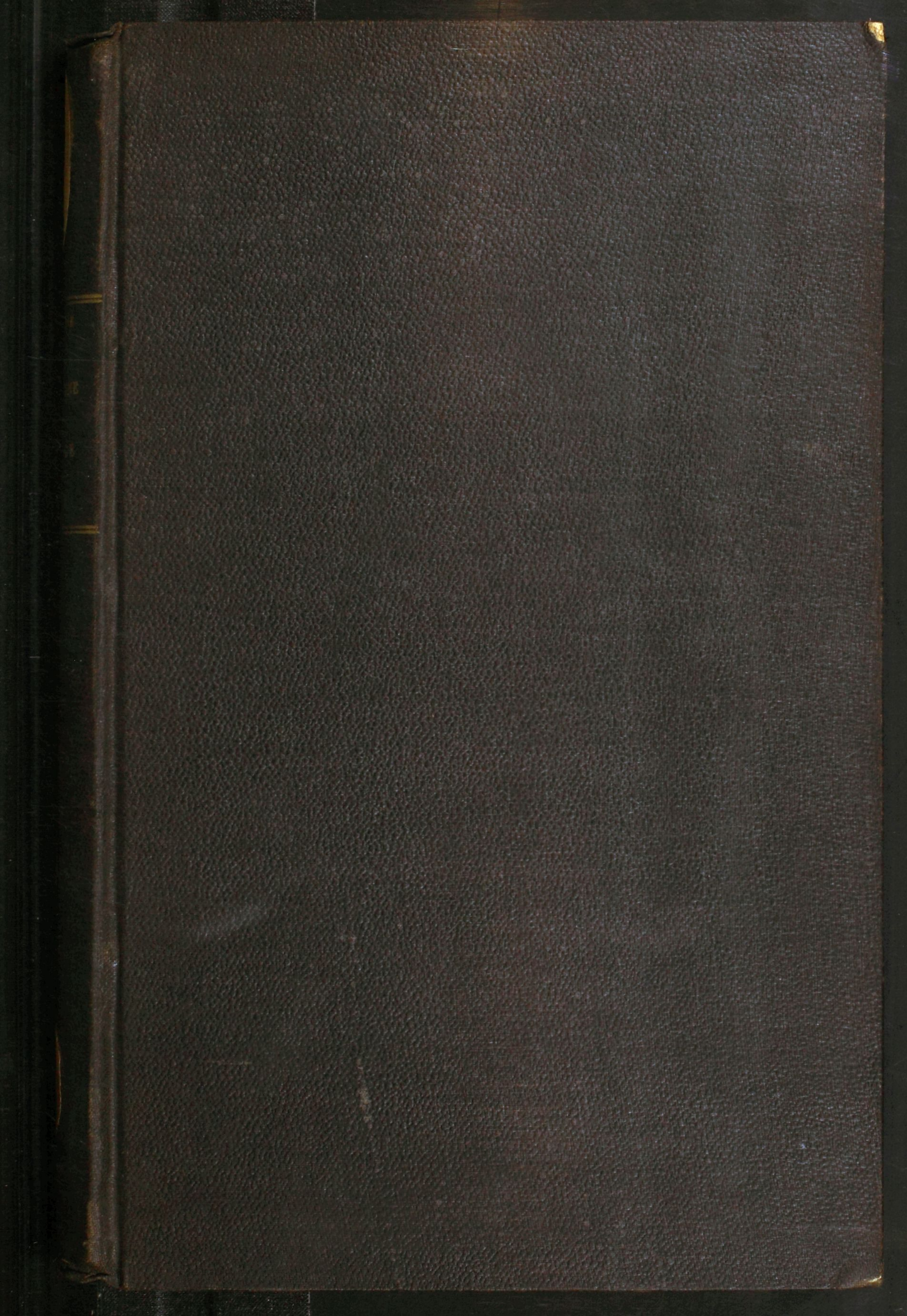
3



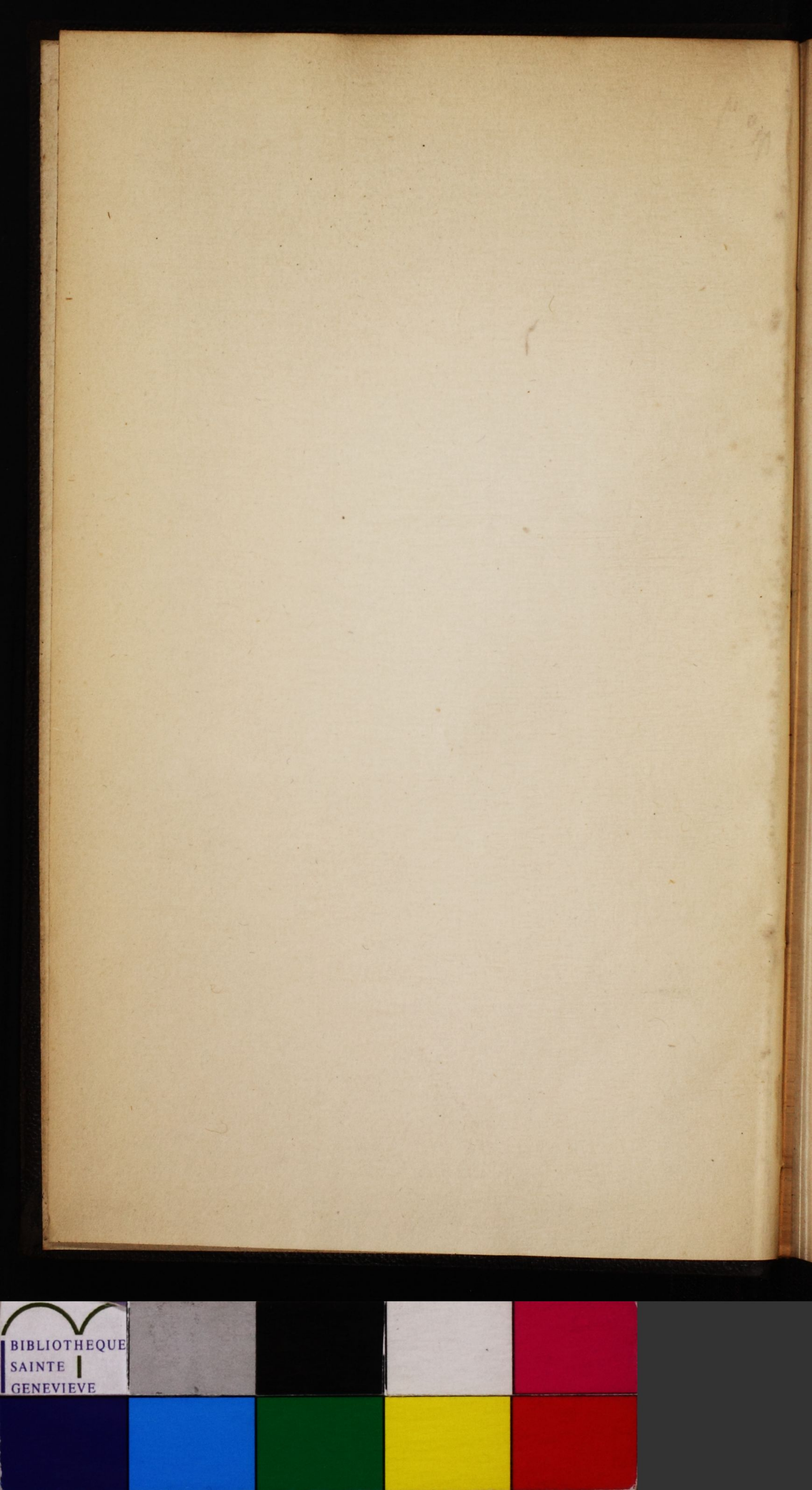


PIERSON






BIBLIOTHEQUE SAINTE - GENEVIEVE
D
910 593973 2


BIBLIOTHEQUE
SAINTE
GENEVIEVE

LE

CATHOLICISME

ET LA FRANCE


IMPRIMERIE J. LANCE
RUE DES TRIBUNAUX
4
SAINT-OMER

LE CATHOLICISME

ET

LA FRANCE

PAR

LE Cte GAZAN DE LA PEYRIÈRE

Avec la collaboration de feu M. le Vte GAZAN DE LA PEYRIÈRE

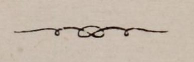
SECONDE PARTIE

FRANCE D'AUJOURD'HUI

TOME TROISIÈME

NOUVELLE ÉDITION

REVUE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE



PARIS

38, RUE SAINT-SULPICE, 38

LIBRAIRIE CATHOLIQUE ET CLASSIQUE

PERISSE FRÈRES (NOUVELLE MAISON) LILLE 2, place Richebé, 2

RÉGIS RUFFET BOURGUET-CALAS ET Ce, S^r^. TOURNAI 8, Rue du Bourdon-St-Jacques, 8

LE CATHOLICISME
ET LA FRANCE

CHAPITRE PREMIER

§ Ier

LE CONCORDAT.

La faction victorieuse le 18 fructidor est vaincue le 18 brumaire; aussitôt les conseils généraux des départements, la tribune, la presse, réclament la restauration du culte catholique. Dans plusieurs provinces, les paysans prennent de force les églises pour les rendre à leur destination première.

Royer-Collard, membre dn conseil des Cinq-Cents, déclare du haut de la tribune que « la religion catholique est un besoin pour la grande majorité des Français. »

Le 25 messidor an IX (14 août 1801), le corcordat est signé à Paris. Le 18 avril 1802, jour de Pâques,

la restauration de la religion catholique est solennisée dans l'église de Notre-Dame de Paris.

Bonaparte, homme profondément politique, avait compris qu'il devait donner satisfaction d'une manière complète et durable aux sentiments religieux d'un pays où la foi avait, depuis des siècles, de si profondes racines.

Le concordat de 1801 est l'acte solennel de la répudiation du passé, un gage de paix pour l'avenir.

Les sarcasmes et les attaques furibondes dont les membres du clergé ont été poursuivis, au XVIII[e] siècle, leur massacre et leur proscription pendant la période révolutionnaire, ont abouti à la résurrection merveilleuse du catholicisme.

Avec le concordat, le clergé reparaît plus fort, plus dévoué, plus avide de sacrifices.

§ II

LE CLERGÉ ACTUEL EST L'AMI DE LA LIBERTÉ ET DU PROGRÈS.

On calomnie le clergé en l'accusant de regretter les priviléges, les richesses dont il jouissait sous l'ancienne monarchie, d'aspirer au monopole, aux honneurs, au pouvoir. Il ne regrette aucunement le passé ; il demande aujourd'hui une seule chose : le droit d'enseigner, de faire le bien. S'il a cessé de former le premier corps

de l'État, il est demeuré le premier de la société. « Ses membres sont les plus éclairés, les plus sages, les plus modestes, les plus utiles, les amis de la France, » a dit M. Molé, en 1840, dans son discours de réception à l'Académie française, où il remplaçait Mgr de Quélen, archevêque de Paris.

Prétendre que le clergé est l'adversaire de la liberté, qu'il veut refaire l'ancienne société, c'est méconnaître ses sentiments de la manière la plus complète.

Il ne se refuse pas à comprendre la France actuelle et la marche du siècle ; les droits du citoyen ne scandalisent pas sa discipline. Dans l'intérêt de la société et pour en sauvegarder l'avenir, il repousse une partie de ce que l'on décore du nom d'*idées modernes*. Il adopte de grand cœur ce qu'elles renferment de vrai, de juste, il combat ce qu'on y mêle de faux, de subversif. Il ne flétrit et condamne que les abus de la liberté, que l'anarchie. La liberté qu'il prêche et appelle de ses vœux, de ses conseils, c'est une liberté de justice et d'ordre ; ce n'est pas une liberté imaginaire qui nivellerait tous les hommes, ce n'est pas cette liberté orgueilleuse dont la seule préoccupation est de censurer les actes de l'autorité, ce n'est pas cette liberté capricieuse qui constamment rêve des théories et voudrait des changements.

Sous la Restauration, le clergé avait parfaitement compris, comme tous les hommes de sens et de moralité, qu'il était impossible de séparer la monarchie des franchises publiques.

L'abbé Deguerry rendait hommage à cette vérité

dans son éloge de Jeanne d'Arc, en 1825, et dans le sermon de la *Cène* qu'il prêchait aux Tuileries, en 1829.

On ne peut présenter le nom de *liberté* plus souvent et plus amoureusement que Lacordaire ne l'a fait, dans ses conférences à Notre-Dame.

« Si la démocratie, a dit Mgr Dupanloup, est l'ascension des races populaires, des paysans, des ouvriers, à une plus grande somme d'instruction, de bien-être, de moralité, de légitime influence, l'Église est avec la démocratie. » *(L'Athéisme est le péril social,* par Mgr l'évêque d'Orléans, 1866, p. 166.)

Une des perfides calomnies inventées aussi contre le clergé consiste à le montrer comme frappant systématiquement de ses anathèmes le progrès, la science, les arts, la civilisation. Il inflige chaque jour un démenti solennel à cette calomnie.

Il est l'apôtre du véritable progrès; il accepte les perfectionnements de la civilisation, pourvu qu'elle conserve aux mœurs publiques et privées leur intégrité, aux caractères leur virilité. Il veut la science qui éclaire sans incendier, il applaudit à ses merveilleuses découvertes, mais il l'attaque dès qu'elle proclame des rêveries insensées et la doctrine immonde de l'épicuréisme. Il voit, dans les développements incessants et si riches de l'industrie, la victoire de l'homme sur la matière.

CHAPITRE II

§ Ier

PATRIOTISME DU CLERGÉ DEPUIS LE COMMENCEMENT DE CE SIÈCLE JUSQUES EN 1870.

Chaque membre de notre clergé remplit, avec un zèle inaltérable, ses devoirs de citoyen ; l'amour de la religion et de la patrie aiment à se rencontrer dans le même cœur.

Le père Lacordaire est le prédicateur de la nationalité française, au XIXe siècle ; le sentiment du patriotisme est une des sources les plus vives de son éloquence. Prononçant l'oraison funèbre de Mgr de Janson, il parle ainsi, au sujet de nos désastres de 1814 : « Je ne dirai point les causes de cette catastrophe ; outre qu'elles ne sont pas de mon sujet, il répugne au fils de la patrie de creuser trop avant dans les douleurs nationales, et il laisse volontiers au temps tout seul le soin d'éclaircir les leçons renfermées par Dieu même au fond des revers. »

Son patriotisme a brillé surtout dans l'oraison funèbre du général Drouot.

Le 1er mai 1840, M. l'abbé Affre, premier vicaire général capitulaire du diocèse de Paris, présente le clergé au roi Louis-Philippe, et lui adresse ces paroles : « Nous sommes heureux, sire, de vous assurer qu'à aucune époque le clergé n'a mieux compris quelle devait être la nature de son dévouement pour cette France bien-aimée, qui ne nous trouvera jamais insensibles à la gloire, à la prospérité, à toutes les vicissitudes de sa bonne et mauvaise fortune. »

A Paris, le 12 août 1864, à la distribution des prix du lycée Saint-Louis, Mgr Darboy donne à la jeunesse française ces patriotiques paroles pour programme : « Aimez et servez la France, soyez de votre pays et de votre temps. »

Au commencement de 1865, au milieu des discussions dont l'encyclique a été le sujet, nous avons vu NNgrs de Paris, de Bordeaux, de Rouen, d'Orléans, de Grenoble, de Nancy, d'Avignon, et la plupart des autres évêques, publier des lettres pastorales où le patriotisme et la foi se concilient hautement.

Le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, interprète éloquent du clergé français, a dit au Sénat dans la séance du 14 mars 1865 : « Nous sommes Français comme vous, messieurs, et Dieu sait combien ce titre nous est cher. Nous avons la même patrie, nous sommes solidaires avec vous de sa prospérité et de son honneur. »

Le cœur du citoyen se révèle brillamment dans le

discours que Mgr Darboy a prononcé au Sénat le 16 mars 1865.

PATRIOTISME DE L'ÉGLISE DE FRANCE DEVANT L'INVASION PRUSSIENNE DE 1870

Section 1re

LE CLERGÉ CRÉE DES AMBULANCES DANS LA PLUPART DES ÉTABLISSEMENTS ECCLÉSIASTIQUES. — LES MEMBRES DU CLERGÉ SUIVENT NOS ARMÉES COMME AUMONIERS ET INFIRMIERS.

En 1870, devant l'invasion prussienne, le dévouement de l'Église de France a pris toutes les formes, s'est imposé les plus grands sacrifices, pour venir en aide à la patrie si douloureusement frappée.

Dès le commencement de la guerre, l'autorité ecclésiastique de chaque département met à la disposition de l'administration militaire autant de lits que nos blessés peuvent en réclamer.

Des ambulances sont créées dans les évêchés, dans les grands et petits séminaires, les colléges ecclésiastiques, dans la plupart des maisons religieuses d'hommes et de femmes.

Le supérieur général des trappistes ouvre ses couvents aux blessés.

Les frères des écoles chrétiennes affectent au service des ambulances tous les établissements qu'ils possèdent à Paris et dans les départements. Ils fondent, à Paris, une ambulance de cent cinquante lits dans leur maison de Passy, une de cinquante, rue Saint-Antoine, 112, une de deux cent dix, rue Oudinot, dans leur maison professe.

En octobre 1870, Mgr Darboy, archevêque de Paris, convertit plusieurs églises paroissiales en ambulances. C'est une mesure excellente à tous les points de vue. Les églises, chauffées le jour et la nuit, facilement aérées, présentent un asile aussi hygiénique que commode. Les membres du clergé y prodiguent aux blessés les soins les plus attentifs.

Sur cinq mille lits à peu près que contenaient les ambulances de Paris, à la fin de décembre 1870, d'après une note publiée par la commission supérieure, deux mille devaient leur fondation aux paroisses et aux communautés religieuses.

Le clergé des diverses provinces, en mettant ses établissements à la disposition des blessés, a donné, dans la plupart d'entre eux, la literie, le linge, les bandes, la charpie, le feu, la lumière, la préparation des médicaments et des aliments.

Les membres du clergé ont été avides de suivre nos armées comme aumôniers et infirmiers.

Le Corps législatif, dans sa séance du 20 août 1870,

reçoit les pétitions de NNgrs d'Aix, de Rennes, de Mende, de Châlons, de Bourges, du Mans, de Nevers, Nantes, Moulins, Rodez, Troyes, Coutances, Périgueux, et de plusieurs autres évêques, demandant, pour leur clergé et pour eux-mêmes, la faveur de partager les dangers de nos soldats et de soulager leurs souffrances. La Chambre rend solennellement hommage aux sentiments patriotiques que ces lettres expriment.

Le clergé de Paris a fourni à l'armée du Rhin dix-huit prêtres comme aumôniers volontaires ; parmi eux sont :

L'abbé Gardet, de la paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin, fait prisonnier à la bataille de Reischoffen ;

L'abbé Baron, aumônier au 2e corps, fait prisonnier à la bataille de Vionville ;

L'abbé Henri de Beuvron, premier aumônier de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, atteint gravement d'un éclat d'obus sur le champ de bataille de Vœrth, au moment où il donnait les derniers secours de la religion à un soldat blessé.

Le 8 septembre 1870, le père Arnold, jésuite, s'enferme dans la citadelle de Laon, comme aumônier des mobiles de l'Aisne, chargés de la défendre. Le 9, à quatre heures du matin, il dit la messe, et demeure consigné avec ses soldats qu'il prépare à la mort ; au moment où la formidable explosion se produit, il est tué sur le coup, ainsi que ses horribles blessures ont permis de le constater.

Le père Wibaux, de Roubaix, missionnaire aposto-

lique, les pères jésuites Jouin, Mercier, Altemeyer, trois pères rédemptoristes et plus de vingt autres prêtres sont attachés à l'armée du Nord comme aumôniers volontaires.

L'armée de la Loire compte au premier rang, parmi ses aumôniers, le père Doussot, les abbés Cretet, Cadoret, de Palluel, Pretot.

Le 2 décembre 1870, dans le sanglant combat de Loigny (Eure-et-Loir), où les zouaves pontificaux ont déployé un si grand héroïsme, le père Doussot se prodigue sur le champ de bataille pour secourir les blessés.

Dès le 21 septembre 1870, les vingt et un forts de Paris reçoivent chacun un aumônier.

L'abbé Henri Gros, vicaire à Saint-Ambroise, aumônier du 6e bataillon des mobiles de la Seine, est tué par un obus sur le plateau d'Avron, le 26 décembre 1870.

L'abbé Le Rebours, l'abbé Domenech, missionnaire, l'abbé Granjean, curé de Thiais, l'abbé Bernard, aumônier de l'École normale supérieure, servent, comme aumôniers, dans les ambulances de la Presse.

L'abbé Le Rebours, avec une admirable intrépidité, relève les blessés sur le champ de bataille. Il est aujourd'hui curé de la Madeleine.

Au commencement de septembre 1870, plusieurs prêtres accompagnent à Paris, comme aumôniers, le bataillon des mobiles de leur département. Parmi eux sont :

L'abbé Béroud, curé de Villars (Ain), aumônier des mobiles de Bourg ;

L'abbé Favier, aumônier des mobiles de la Lozère ;

L'abbé Le Marhallac, aumônier de ceux du Finistère;

L'abbé Blanc, vicaire à Issoudun, aumônier de ceux d'Indre-et-Loire ;

L'abbé Scalla, aumônier de ceux de l'Hérault.

L'abbé Blanc est frappé d'une balle au pied à l'attaque de Choisy-le-Roi, le 30 novembre 1870, et succombe à l'ambulance de la rue Maubeuge.

A Paris, pendant le siége, le peuple a été vivement impressionné en voyant les aumôniers marcher à la tête des bataillons commandés pour aller au feu.

Le sous-prieur et plusieurs pères du couvent des dominicains à Avignon, des pères de l'Oratoire, le P. de Damas, jésuite, les abbés Nouvelle, Dargaud, ont pris aussi du service dans l'armée comme aumôniers volontaires.

Les aumôniers ont rempli leur ministère sans repos dans les ambulances et les hôpitaux ; si quelque chose a pu les aider à supporter leurs incroyables fatigues, c'est l'affection qu'ils ont rencontrée chez les soldats.

Les ambulances militaires reçoivent, comme infirmiers volontaires :

Une foule de frères des Écoles chrétiennes et de divers autres instituts voués à l'enseignement du peuple ;

Les élèves de plusieurs grands séminaires ;

Plus de cent frères-coadjuteurs jésuites ;

Des frères maristes ;

Des frères de Saint-Jean-de-Dieu ;

Les trappistes des Dombes ;

Les dominicains et les missionnaires diocésains de Lyon;

Les pères oblats d'Autun;

Les capucins de la province de Toulouse.

A Paris, le 22 août, plus de cent prêtres, engagés comme infirmiers, passent sac au dos sur le boulevard, et se dirigent vers la gare de l'Est, aux applaudissements incessants de la foule que ce spectacle émeut profondément.

Le 12 octobre 1870, le lendemain du combat malheureux à la suite duquel notre armée a évacué Orléans, huit séminaristes et six prêtres se rendent de cette ville aux Ormes, pour relever les blessés et ensevelir les morts.

A Orléans, les prêtres, les professeurs des séminaires, les frères des Écoles chrétiennes, partent le jour et la nuit, malgré la neige et le froid le plus rigoureux, pour aller relever sur les champs de bataille de Patay et ramener dans la ville les nombreux blessés, français et prussiens.

Sur chaque champ de bataille, les aumôniers et les infirmiers recueillent les blessés, entassés ou dispersés au milieu des cadavres de chevaux et des débris de notre artillerie. Marchant dans des mares de sang, ils ont l'horrible spectacle de corps mutilés, de jambes et de bras épars, de têtes fracassées. Ils fouillent minutieusement les moindres plis du terrain, parcourent tous les buissons, prêtent l'oreille pour ne pas perdre un gémissement étouffé, ou le battement du cœur d'un moribond. Ils prodiguent aux blessés des paroles de sympathie et d'affection.

Section deuxième.

PENDANT LE SIÉGE DE PARIS, LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES SERVENT COMME BRANCARDIERS, AVEC UN DÉVOUEMENT HÉROÏQUE. — TOUTE LA PRESSE ADMIRE LEUR INTRÉPIDITÉ SUR LE CHAMP DE BATAILLE.

Pendant le siége de Paris, les frères des Écoles chrétiennes ont servi, comme brancardiers, dans les ambulances de la Presse, et rempli un rôle admirable au milieu des divers combats.

Le 30 novembre, le 1er et le 2 décembre, ils sont deux cents sur le champ de bataille de Champigny. Ils s'avancent deux par deux avec un brancard, se répandent courant du côté du feu, relevant les blessés, les portant jusques au médecin et aux voitures d'ambulance.

Le 3 et 4 décembre, et les jours suivants, trois cent vingt d'entre eux viennent à Champigny ensevelir les morts, et prêter leur concours au transport des blessés dans les ambulances définitives.

Le 8 décembre, à la Fourche, les frères des Écoles chrétiennes donnent la sépulture chrétienne aux morts de l'affaire de Villiers, près Paris. Pendant deux jours, ils accomplissent leur sainte mission avec le plus héroïque dévouement.

Le 21 décembre, à l'attaque du Bourget par l'ar-

mée de Paris, le frère Néthelme est frappé d'une balle à la poitrine, pendant qu'il donne ses soins à un soldat, et succombe après deux jours de souffrances horribles.

Deux autres frères des Écoles chrétiennes sont blessés au combat du Bourget. L'un d'eux, atteint à l'épaule, chancelait; un membre de l'ambulance lui demande son nom : « Pourquoi? répond le frère. Je remplis ici un devoir dont Dieu seul, et non pas les éloges de mes semblables, doit me récompenser. »

Au moment où on annonce aux frères, sur le champ de bataille du Bourget, que le frère Néthelme vient d'être frappé mortellement, ils disent simplement qu'ils remercient Dieu de leur avoir réservé leur petite part dans les sacrifices de la patrie.

Au combat du Bourget, la plupart des frères restent toute la nuit sur le champ de bataille pour achever, à la lueur des flambeaux, le relèvement des morts et des blessés de la dernière heure.

Les funérailles du frère Néthelme se sont accomplies à l'église Saint-Sulpice; le frère Philippe, supérieur général, et les frères Baudime, Calixte, Libanos, assistants, conduisaient le deuil. Le maire du VI[e] arrondissement et son adjoint, le comité des ambulances de la Presse et une députation de son personnel médical, pharmaceutique et administratif, des membres de la Société internationale, honoraient de leur présence la cérémonie funèbre.

Le 23 décembre, à six heures du matin, dans la plaine de Gennevilliers, un vieux frère à cheveux blancs,

le sous-directeur de l'institut, amène au docteur Ricord un renfort de deux cents frères pour le service des ambulances. « Mon frère, dit le docteur en lui prenant la main, s'embrasse-t-on chez vous ? — Mais, répond le vieillard, il n'y a pas de règle pour cela. — Eh bien, ajoute Ricord, permettez-moi d'avoir l'honneur de vous embrasser. Vous êtes admirables, vous et les vôtres ! Portez ce baiser à tous vos frères, et dites-leur que nous vous remercions tous, en notre nom et au nom de la France. »

En décembre 1870, le maire de Paris écrit au supérieur général de l'institut pour le remercier du zèle des frères chargés de ramasser, sur le champ de bataille et sous le feu, les morts et les mourants.

Toute la presse de Paris a admiré la conduite des frères des Écoles chrétiennes sur le champ de bataille.

On lit dans le journal *le Soir,* du 26 décembre 1870 :

« Ces hommes noirs qui, calmes, stoïques, marchent au milieu des balles, portent les blessés, remplissent nos soldats d'admiration. Il faut dire que ces deux cents frères ont donné l'exemple d'un courage réel. Plus de dix fois nos généraux ont dû les forcer à attendre que la fusillade fût finie pour aller relever les blessés. »

Le journal *la France* a consacré aux frères un article signé « Docteur Decaisne » et dont voici un passage :

« Tous ceux qui ont vu les frères à l'œuvre sur le champ de bataille ont été saisis d'admiration devant leur intrépidité et leur mépris pour le danger. A chaque combat, plus de deux cents frères vont, souvent au péril de leur vie et sous le feu de l'ennemi, ramasser

les blessés, et on les a vus plusieurs fois rentrer dans Paris portant dans les plis de leur pauvre robe la preuve irrécusable et glorieuse de leur courage et de leur charité. »

Un hommage éclatant leur a été rendu par le journal *l'Opinion nationale,* qui a été constamment un adversaire si passionné des congrégations religieuses.

Le *Figaro* a dit d'eux : « Ils viennent de montrer d'une façon éclatante que le patriotisme et la foi chrétienne, loin d'être incompatibles, peuvent s'allier au contraire dans le cœur d'hommes assez solidement trempés pour être à l'occasion des héros ou des martyrs. »

Un correspondant du *Times,* racontant les combats de Champigny et de Brie autour de Paris, s'exprime de la manière suivante, au sujet des frères brancardiers, dans une lettre datée du 6 décembre 1870 :

« Quant aux frères des Écoles chrétiennes, ils semblaient le corps d'élite, la vieille garde *(old guard)* des infirmiers; leur activité était prodigieuse. On les voyait courant sur tous les points du champ de bataille, assistant les mourants, emportant les blessés, en un mot, accomplissant l'œuvre dont ils s'étaient chargés, comme les plus braves et les plus dévoués des hommes. »

Pendant le siége de Paris, les frères des Écoles chrétiennes ont fourni un personnel dévoué aux ambulanes formées par la grande société de secours dans les gares des chemins de fer pour l'arrivée des convois de blessés; ils ont établi un service de même nature pour une foule d'ambulances particulières; ils ont desservi les ambulances mobiles situées auprès des remparts et au sein

desquelles on donnait les premiers pansements aux blessés.

Ils ont paru sur tous les champs de bataille de la province ; à Dijon, à Alençon, à Pouilly, à Pontarlier, partout où on a combattu, ils sont allés, au milieu du feu, ramasser les blessés.

Section troisième.

LES RELIGIEUSES DE DIVERSES CONGRÉGATIONS SE SONT DÉVOUÉES AUX BLESSÉS DANS LES AMBULANCES ET SUR LES CHAMPS DE BATAILLE.

Les sœurs ont été les anges consolateurs des blessés. Sur le champ de bataille de Reischoffen, une jeune sœur de charité, la sœur Marguerite, accourt auprès d'un soldat blessé, le soigne, le console. Les balles sifflent, les obus éclatent autour d'elle. Le blessé la presse de se soustraire au danger, de retourner aux ambulances; elle s'y refuse, et achève de le panser avec calme. Elle se relève alors, et, le doigt au front, commence un signe de croix. Aussitôt un coup de canon retentit, un boulet arrive, lui emporte les deux jambes, et elle tombe mourante sur le soldat.

Dans les provinces de l'Est, les dames du Sacré-Cœur demandent à aller soigner, sur les champs de bataille ou dans les hôpitaux et ambulances, les soldats malades ou blessés.

Le journal *le Progrès de l'Aisne,* racontant le siége de Soissons, dans son numéro du 21 novembre 1870, s'exprime ainsi au sujet des sœurs de charité : « Quant aux sœurs de charité, qu'en dirons-nous? Elles ont été ce qu'elles sont toujours ; c'est le plus bel éloge que nous puissions faire de leur noble conduite. »

A Orléans, quatre cents religieuses soignent les blessés dans les ambulances françaises et prussiennes. Les religieuses de la Visitation en reçoivent jusques à deux cents à la fois, se privent pour eux de leurs propres lits, de leurs couvertures, et couchent sur la paille. Plusieurs d'entre elles ont succombé sous le coup des fatigues qu'elles ont supportées en les veillant le jour et la nuit. La supérieure a été deux fois aux portes de la mort.

Une ambulance a été créée aussi, à Orléans, dans le couvent des carmélites, et leur supérieure est morte par suite des maladies contagieuses de leurs blessés.

A Lille, des ambulances paroissiales sont formées en décembre 1870 ; des sœurs de diverses congrégations y adoucissent les souffrances de nos soldats et leur prodiguent des soins maternels.

Au commencement de janvier 1871, à Joinville, près Paris, les sœurs ont une ambulance dans leur maison, et les obus prussiens y pleuvent à force. On les presse en vain d'abandonner leur établissement.

En janvier 1871, le général de Gevigny, commandant le département de la Nièvre, porte à l'ordre du jour une sœur de charité, la sœur Léocadie Labattu. « Je veux, dit-il, non pas récompenser celle dont la conduite est au-dessus de toute récompense, mais seulement remer-

cier, au nom de l'armée que je commande, la femme qui, depuis un mois, expose chaque jour sa vie pour soigner nos malades et nos blessés. »

Section quatrième.

DE NOMBREUX MEMBRES DU CLERGÉ S'ENROLENT DANS L'ARMÉE. — LES MEMBRES DU CLERGÉ VONT SECOURIR NOS SOLDATS PRISONNIERS DE GUERRE EN ALLEMAGNE.

Des séminaristes et des religieux se sont en foule enrôlés dans l'armée.

Le 8 août 1870, l'abbé de la Trappe des Dombes réunit ses religieux pour leur dire que la patrie est en deuil, et que, dans ce moment suprême, le premier devoir est d'aller la défendre. Tous répondent qu'ils sont prêts. Aussitôt quarante-deux sont désignés pour courir à la frontière, ce sont les plus valides. Ceux que l'âge ou les infirmités retiennent au monastère, demandent à servir dans la garde nationale.

Le frère Mafine, un des quarante-deux qui ont pris les armes, a été tué à la tête de la compagnie du 90e de marche qu'il commandait comme lieutenant.

A Paris, le 22 août, quatre frères capucins, revêtus de leur costume, viennent s'engager à l'intendance.

Un frère de Saint-Charles, à Lyon, ancien soldat du 66e, reprend du service dans ce régiment.

Parmi les membres du clergé qui ont pris les armes pour la défense de la patrie, je cite aussi :

Les séminaristes de Bordeaux, d'Angers, de Saint-Brieuc ; Jean Arène, frère de la Doctrine chrétienne à Alger ; Paul Reboux, élève au grand séminaire de Cambrai ; deux frères de l'école chrétienne à Bordeaux.

Le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, Mgr Freppel, évêque d'Angers, Mgr David, évêque de Saint-Brieuc, ont applaudi vivement à l'enrôlement de leurs séminaristes, comme l'atteste la lettre que chacun d'eux a adressée au supérieur de son grand séminaire.

Celle du cardinal Donnet, datée du 18 novembre 1870, renferme le passage suivant : « Quelques-uns de vos élèves, organes de leurs condisciples, m'ont fait connaître, en termes qui m'ont ému, leur désir de voler à la défense de la patrie.... Qu'il soit donc fait selon leur ardente et patriotique ambition, et que ceux qui n'ont pas contracté d'engagements irrévocables, s'ils ne sont pas empêchés par la faiblesse de leur santé, aillent demander des armes aux chefs qui ont reçu la grande et sainte mission de procurer à tout prix la délivrance de la France. »

« Quant aux élèves qui ne trouveraient pas d'empêchement dans l'état de leur santé, dit la lettre de Mgr Freppel, je vous prie de leur faire savoir de ma part que je les verrai avec plaisir s'engager dans la garde mobile, ou dans la garde mobilisée, ou dans les légions de MM. Cathelineau et Charette. Déjà une vingtaine d'entre eux ont devancé mon appel, et je les en félicite. »

Au commencement de décembre 1870, Mgr l'évêque de

Saint-Brieuc reçoit de ses séminaristes la lettre suivante :

« MONSEIGNEUR,

» Vos séminaristes n'auraient pas l'amour du pays si profondément gravé dans les cœurs bretons à côté de l'amour de la religion, qu'ils le puiseraient dans les sentiments patriotiques de leur évêque.

» Si le premier, en France, interprétant nos sentiments et nos devoirs, vous nous avez promis à la défense de la patrie, nous voudrions être aussi les premiers à nous enrôler sous ses drapeaux devenus plus chers par le malheur.

» Après la guerre sainte, qui sera la victoire, ceux qui reviendront seront plus dignes des regards de Dieu et de la grande mission du sacerdoce qui les attend, et qui est, elle aussi, le dévouement jusqu'à la mort.

» S'il en est qui ne reviennent pas, nous leur porterons envie ; ils auront reçu leur part : la bénédiction de Dieu, qui ouvre le ciel, et celle de leur évêque, qui consacrera sur la terre leur glorieux souvenir.

» Agréez, monseigneur, etc. »

Mgr de Saint-Brieuc leur répond :

« MES CHERS ENFANTS,

» Cet élan spontané de vos cœurs est bien digne de notre catholique Bretagne, quoiqu'il ait besoin d'être discipliné et organisé pour se changer en dévouement pratique, car plusieurs d'entre vous n'ont ni l'âge, ni la santé néces-

saires. Je ne veux pas tarder à vous en féliciter et à vous en bénir.

» Non, Dieu ne laissera pas mourir notre belle et malheureuse France, plus éprouvée que jamais elle ne l'a été dans son histoire ! Que chacun de ses enfants soit prêt à donner comme vous sa vie pour elle, et la victoire est assurée.

» Recevez, mes chers enfants, etc. »

Plus de cinq cents séminaristes se sont engagés dans les divers diocèses.

Nos soldats prisonniers de guerre en Allemagne sont dénués de vêtements, de linge, de chaussures, décimés par le froid et la maladie. La *Société internationale de secours pour les prisonniers de guerre*, l'*Œuvre des aumôniers militaires*, l'*Œuvre des prisonniers de guerre français*, et plusieurs autres œuvres, sont instituées pour améliorer le sort de nos pauvres soldats.

Des ecclésiastiques se sont associés à cette charitable mission ; ils leur apportent, avec des secours matériels, ces paroles de consolation qui rappellent le souvenir du Dieu de la famille et de la patrie, qui relèvent les âmes abattues, adoucissent les amertumes de la captivité et de l'exil.

Le père Adolphe Perraud, oratorien, professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne, fonde à Lille la *Société internationale de secours pour les prisonniers*. Il a, sans contredit, la première place parmi les prêtres qui se sont dévoués à nos soldats captifs.

L'abbé Debras, vicaire à Aire-sur-la-Lys, et membre de la *Société internationale*, a dirigé pendant plusieurs

mois un hôpital important à Cologne, et rendu à ses malades des services inappréciables. Il a publié, à la fin de 1871, *Les prisonniers français, journal d'un aumônier;* il nous présente un simple et douloureux récit des souffrances subies par nos soldats durant leur captivité.

En novembre 1870, l'*Œuvre des prisonniers de guerre français* est créée à Lyon et à Saint-Étienne, sous la présidence de Mgr Ginoulhiac, archevêque de Lyon. Un prêtre de cette ville va en Allemagne pour se rendre compte de la position de nos prisonniers, et porte aux évêques allemands des lettres de Mgr Ginoulhiac.

L'abbé Baron, du diocèse de Cambrai, les PP. de Damas et Stumpf, jésuites, attachés à l'*Œuvre des aumôniers militaires*, visitent surtout nos prisonniers internés dans les contrées reculées de la Saxe et de la Poméranie protestante.

L'abbé Brissez, vicaire de Sainte-Clotilde, à Paris, se rend à Cologne, à Mayence, à Coblentz, y distribue à nos prisonniers des secours en argent, des chaussures, des vêtements chauds, des chemises, des ceintures de flanelle.

L'abbé Wibaux, de Roubaix, missionnaire apostolique, accourt auprès de nos mobiles et mobilisés du Nord, internés à Ulm et à Neu-Ulm.

L'abbé Guers, chapelain de Saint-Louis-des-Français, à Rome, parcourt toute l'Allemagne et donne les détails les plus complets sur la malheureuse condition de nos prisonniers.

Des prêtres français soignent nos soldats dans les hôpitaux de Stettin, Dantzig, Kœnigsberg, Posen, Spandau, Glatz, Erfuhrt, Ratisbonne, Ingolstadt, etc.

Le père Strub, de la congrégation du Saint-Esprit, deux jésuites, un lazariste, deux pères augustins, et l'abbé Dietz, du diocèse de Strasbourg, se consacrent à nos 27,000 prisonniers internés à Mayence et aux 6,000 répartis dans les villes voisines.

6,000 prisonniers français agonisent sans soins et sans consolations à Cosel, sur la frontière de Russie, dans un horrible climat. L'abbé Théodore Lamarche se rend auprès d'eux et, pendant sept mois, les dispute à la faim, au froid, à la maladie, au désespoir.

En décembre 1870, le père Dufor est aumônier des prisonniers français à Hohenaspery. L'autorité prussienne l'accuse de les avoir aidés dans la préparation d'un complot, il est mis aux arrêts jusques à l'armistice. Il passe alors en Suisse, où il rend de grands services à nos soldats internés. Il a publié un volume sous le titre de : *Mes impressions et confidences d'aumônier des prisonniers en Allemagne et en Suisse*. Ces pages respirent le patriotisme, sont pleines de détails et de souvenirs intéressants.

Section cinquième.

DONS ET SOUSCRIPTIONS DU CLERGÉ POUR NOS BLESSÉS, POUR L'ACHAT D'ARMES, POUR LE SOULAGEMENT DES INFORTUNES QUE CAUSE LA GUERRE. — SENTIMENTS PATRIOTIQUES DONT NOS ÉVÊQUES S'INSPIRENT DANS LEURS DISCOURS, DANS LEURS LETTRES PASTORALES.

Les dons et souscriptions du clergé pour nos blessés,

pour l'achat d'armes et pour le soulagement des familles des militaires en campagne, ont atteint une importance exceptionnelle.

Le 21 juillet 1870, Mgr Dupanloup adresse personnellement une somme de dix mille francs à la Société de secours pour les blessés.

A la fin de septembre 1870, Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, fait au gouvernement de la Défense nationale l'offrande de la moitié de son traitement pendant la durée de la guerre.

En octobre 1870, à l'appel de Mgr d'Angers, les communautés religieuses du diocèse versent trente mille francs pour l'achat d'armes.

Pendant le siége de Paris, le directeur du Pensionnat des frères, à Passy, donne une somme importante pour achat de canons.

En mars 1871, le Saint-Père adresse à Mgr de Chigi, nonce apostolique à Paris, une somme de dix mille francs destinée au soulagement de nos soldats blessés. Il autorise les évêques français à faire fondre ceux de leurs vases sacrés qui ne leur sont pas indispensables, pour en consacrer la valeur à réparer les maux de la guerre.

Le 26 juillet 1870, Mgr Dupanloup, présidant la distribution des prix de son petit séminaire, a, dans son discours et au sujet de la guerre, des accents de la plus brûlante et patriotique éloquence.

Vers le milieu de septembre 1870, Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, adresse à ses diocésains la lettre suivante :

« La France, notre mère, fait appel à l'abnégation et à l'amour de ses fils. Sachons nous imposer les sacrifices que réclame la patrie. Retranchons avec courage le superflu, et, s'il le faut, une portion même du nécessaire, pour venir en aide à ceux qui combattent, à ceux qui souffrent, à ceux qui, j'en ai la confiance, triompheront pour nous.

» Vous avez donné, donnez, donnez encore. »

Le 26 septembre 1870, Mgr David, évêque de Saint-Brieuc, publie une lettre pastorale dont la conclusion est celle-ci :

« Plus de retards, plus de mesures indécises ! Il faut s'armer et marcher à la sainte croisade du patriotisme. La France appelle quiconque peut tenir un fusil, quiconque a un cœur de Français et d'homme libre ! Cette résistance d'une nation qu'une force brutale veut écraser, nous, évêque, nous la provoquons, nous la bénissons, nous disons à tous : c'est un devoir ! Une fois que nos bataillons de réserve auront marché au secours de la patrie, s'il leur faut un renfort, nous appellerons nous-mêmes nos séminaristes à la défense commune, et ils courront où est le danger.

« Allons, combattons tous pour le salut commun; les vieillards par leurs exhortations ; les hommes mûrs en s'enrôlant dans la garde nationale qui défendra nos foyers ; les jeunes gens en combattant ; les femmes et les mères en cachant leurs larmes et en fortifiant le cœur de leurs époux et de leurs enfants ; tous en priant... Non, la France ne mourra pas. »

A la fin de septembre 1870, une lettre de Mgr Dupan-

loup invite les habitants d'Orléans à mettre à la disposition des soldats et gardes mobiles appelés à la défense de cette ville toutes les ressources qui sont en leur pouvoir :

« Il s'agit, dit le prélat, de rendre à ces braves gens qui viennent nous défendre le plus élémentaire des services, et il est de notre honneur, de notre cœur, de notre patriotisme, que les militaires qui passent au milieu de nous, trouvent dans notre excellente ville d'Orléans un accueil, des soins, des égards, une hospitalité et, je l'ajouterai, une équité dans le prix des choses qui leur laissent de nous un bon souvenir. »

Au commencement d'octobre 1870, Mgr Place, évêque de Marseille, s'exprime ainsi dans une lettre pastorale à son clergé :

« Les efforts de la charité doivent marcher de front avec ceux de la guerre ; des comités sont organisés pour faire face aux nécessités publiques et privées, assurons-en le succès par notre concours le plus empressé, et, autant que nous le pourrons, par nos ressources personnelles. Aujourd'hui, dans notre cher pays, il n'y a qu'un seul parti : celui de la France; une seule passion politique : chasser les envahisseurs. »

Un vif patriotisme brille dans la lettre pastorale que Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, adresse aux fidèles de son diocèse, le 19 octobre 1870, au sujet de la guerre.

Le 19 novembre 1870, Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, écrit de Marseille aux membres de son clergé cette éloquente lettre :

« Je viens de lire, dans les journaux, un décret du gouvernement de Tours qui autorise les fabriques des paroisses à donner les cloches des églises pour en faire des canons.

» Nous avons peu de cloches en Algérie, il est vrai; mais n'importe. Ce qu'il convient surtout de faire, c'est de montrer les sentiments de nos cœurs. Prenez-donc celles de la cathédrale, à l'exception d'une seule. Encouragez les fabriques à nous imiter, et présentez, au nom du clergé algérien, cette offrande vraiment nationale au commandant des forces de terre et de mer...

» Mais, cherchant à pourvoir au présent, songeons aussi à l'avenir. Les provinces occupées par l'ennemi sont menacées de la famine pour l'année prochaine. Pour ces victimes dévouées à la faim, ce ne sont pas seulement nos cloches, ce sont les ornements de nos églises, les vases sacrés de nos autels que nous donnerons, s'il le faut, lorsque le triste moment sera venu.

» Mais d'ici là, et dès à présent, l'Algérie, cette autre France, a un noble rôle à remplir.

» La province de Constantine l'a compris et en a pris l'initiative en faisant livrer à la culture le plus de terre possible, pour en donner gratuitement le blé à la mère-patrie. Il faut que, dans les deux diocèses, les curés de chaque paroisse l'encouragent et la glorifient, et cela du haut même de la chaire, car il s'agit ici d'une œuvre sacrée, celle de sauver nos frères de la faim, lorsqu'eux-mêmes nous auront délivrés de l'ennemi.

» Déjà, vous le savez, j'ai donné des ordres précis pour que, dans nos établissements diocésains, on ense-

mence, cette année, le double du nécessaire, afin que nous puissions partager avec les habitants de la malheureuse Lorraine qui nous ont si largement secourus à l'époque de nos désastres. »

Le 12 février 1871, Mgr Freppel, évêque d'Angers, adresse au roi Guillaume une patriotique protestation contre le démembrement de la France.

Section Sixième.

ACTES PARTICULIERS DE PATRIOTISME, DE COURAGE, DE DÉVOUEMENT AUX VICTIMES DE LA GUERRE, ACCOMPLIS PAR DES MEMBRES DU CLERGÉ, PAR DES RELIGIEUSES.

Le 4 août 1870, l'abbé André, curé de Lagnes (Vaucluse), écrit au ministre de la guerre pour l'informer qu'il a l'intention d'assurer, par institution contractuelle et irrévocable, une somme de dix mille francs, payable à son décès, à l'enfant, garçon ou fille, d'un sous-officier mort sur le champ de bataille dans la guerre actuelle.

M. le ministre de la guerre adresse cette réponse à l'abbé André : « Au nom de l'armée, je m'empresse de vous remercier, et de vous exprimer personnellement combien j'ai été ému par vos sentiments patriotiques et généreux. »

Le 26 août 1870, Strasbourg est soumis depuis plusieurs jours à toutes les dévastations d'un formidable

bombardement. Mgr Rœss, évêque de la ville, âgé de soixante-seize ans et dont la santé est gravement ébranlée, se présente devant le général prussien et le conjure, au nom de Dieu et de l'humanité, de cesser le feu meurtrier dirigé sur les maisons, au mépris du droit de la guerre. Ses supplications les plus instantes sont repoussées inexorablement.

Au commencement de septembre 1870, les dames chanoinesses de la Providence reçoivent dans leur maison de Paris, rue de Charenton, 315, les enfants des militaires partant pour l'armée. Devant les Prussiens, elles se réfugient successivement à Mantes, au Mans, à Tours, à Bordeaux, en recueillant partout de nouveaux enfants. Elles arrivent à Bordeaux sans aucune ressource ; Mgr Donnet met une maison à leur disposition, et adresse en leur faveur un ardent appel à la charité publique.

L'abbé Paul de Richemont s'est consacré au service spirituel et matériel de ces pauvres enfants.

Dans le courant de septembre 1870, le curé de Balar, près Bazeilles (Meuse), âgé de soixante ans, est accusé d'avoir pris part à la défense de la commune, traduit devant un conseil de guerre et condamné à mort. Il n'a dû la vie qu'à la clémence du général.

Un détachement de trente-deux Prussiens, commandé par un officier, arrive à Vineuf (Yonne), à la fin de septembre. Les paysans, armés de fourches et de faux, se précipitent pour l'attaquer. Le curé de la commune, vieillard de soixante ans, dirige ses paroissiens, cerne

les ennemis et leur crie : « Vous êtes nos prisonniers, rendez vos armes. »

L'officier prussien demande quelques instants de répit, et soudain, après avoir donné un coup de sifflet, réussit à se frayer un passage, suivi de dix-huit de ses hommes. Les treize autres sont pris et conduits à Sens.

Les détails de cette magnifique capture sont un grand honneur pour les habitants de Vineuf et surtout pour leur curé.

En septembre 1870, les Prussiens arrêtent le curé de Meudon. Son crime est d'être allé chercher des blessés français déposés dans une des premières maisons du village, et de les avoir soignés dans son presbytère.

A Bray-sur-Seine, en septembre, plusieurs ecclésiastiques marchent sur les Prussiens et les mettent en fuite.

Au commencement d'octobre 1870, Sarcelles, Écouen, Villiers-le-Bel sont au pouvoir des Prussiens. L'abbé Legué, curé de Sarcelles, est arraché de l'autel, condamné pendant trois heures au plus rude travail, puis pendu, sur une représentation qu'il a hasardée au sujet de l'incendie d'une maison voisine de son église et appelée le *Petit-Château*.

L'abbé Legué donnait à cette paroisse, depuis plus de trente ans, l'exemple de toutes les vertus apostoliques et en particulier d'une charité héroïque.

Les habitants d'Orléans doivent à Mgr Dupanloup, en octobre 1870, une importante réduction dans le chiffre de la contribution de guerre dont ils ont été frappés, et la promesse que la ville sera préservée du pillage.

En octobre 1870, au moment où les Prussiens aven-

hissent la commune de Moigny (Seine-et-Marne), le curé se précipite dans la campagne avec les francs-tireurs, les conduit sur tous les points où ils peuvent attaquer et soutenir le combat avantageusement. C'est au milieu d'eux qu'il est fait prisonnier. Attaché par les poignets, placé entre les chevaux de deux dragons qui le traînent en galoppant et le frappent cent fois du plat de leur sabre, il réussit cependant à se soustraire à leur surveillance et à se réfugier dans les bois.

Quelques jours après, il est de retour à son presbytère; tous ses paroissiens sont animés par son exemple et fiers de son héroïsme.

Pendant le mois d'octobre 1870, les Prussiens, en pénétrant dans un village situé aux portes d'Orléans, sont atteints par quelques coups de feu. Aussitôt le village est cerné, on fouille les maisons, l'église elle-même, et on découvre cinquante fusils cachés dans l'autel. Cinquante habitants sont arrêtés et conduits à Orléans pour y être fusillés.

Le lendemain matin, Mgr Dupanloup est informé de l'affreuse immolation qui se prépare. Son âme en est soulevée, il écrit immédiatement au général prussien pour le supplier, au nom du ciel et de l'humanité, de ne pas déshonorer sa cause par un acte aussi atroce. Le général, après avoir lu la lettre, se rend à la caserne Saint-Charles auprès des prisonniers et leur dit : « Vous avez mérité la mort, la justice militaire vous a condamnés, mais je vous fais grâce. Seulement, n'oubliez jamais que vous devez la vie à votre évêque. »

Ces malheureux, rendus aussitôt à la liberté, vont

présenter à Mgr Dupanloup l'hommage de leur vive reconnaissance.

En novembre 1870, nos soldats de l'armée de la Loire attaquent, sous le feu meurtrier des canons bavarois, le parc et le château de Chamferré, près Orléans. Le curé de Coulmiers qui, pendant le combat, est resté avec le propriétaire du château dans son ambulance, sous une grêle de balles, s'élance sur le perron, élève de la main droite un crucifix et s'écrie :

« Ambulance française ! Et vive la France ! »

« Vive la France ! » répètent les soldats, et ils courent à la poursuite des ennemis qui fuient de toutes parts.

En novembre 1870, au milieu de l'horrible bombardement que subit Châteaudun, les religieuses de la Providence recueillent et nourrissent une foule d'habitants dont les maisons ont été incendiées.

Pendant que les Prussiens, après avoir pris cette ville, fusillaient les gardes nationaux, la supérieure des sœurs de la Providence, sœur Jeanne de Chantal, s'élance au-devant d'un fusil braqué sur l'un des pauvres condamnés. Le Prussien la regarde, n'ose faire feu ; il est désarmé devant cet acte d'héroïsme accompli par une jeune femme de vingt-cinq ans.

On sait que, dans plusieurs de nos provinces, l'autorité prussienne, pour assurer la libre circulation des chemins de fer, a forcé les habitants notables à monter sur les trains et à s'y placer entre le chauffeur et le mécanicien, à l'endroit le plus exposé en cas de déraillement.

Dans le courant de novembre, Mgr Meignan, évêque de Châlons-sur-Marne, se propose pour remplacer les

pères de famille qui seraient exposés à cette cruelle corvée.

Au commencement de décembre, les Prussiens, en reprenant possession d'Orléans, condamnent Mgr Dupanloup aux arrêts; deux sentinelles sont placées à sa porte, et personne ne peut communiquer avec lui sans une autorisation spéciale. L'autorité prussienne lui reproche d'avoir comparé, dans une lettre pastorale, les Allemands aux hordes d'Attila, d'avoir surtout profité de ses rapports avec les Bavarois catholiques pour donner aux Français des renseignements qui ont amené la défaite de l'armée allemande à Coulmiers.

Mgr Dupanloup, dans la mesure de ses forces, a épargné aux habitants d'Orléans tous les maux auxquels sa charité, son dévouement pouvaient appliquer un remède. Le conseil municipal a consacré, par une délibération solennelle, l'expression de la reconnaissance publique pour l'illustre prélat. La France s'est associée à l'hommage rendu à Mgr Dupanloup.

Le 12 décembre 1870, Mgr Darboy, visitant l'ambulance bretonne, à Paris, s'arrête affectueusement devant chaque blessé et le réconforte par de patriotiques paroles. « Vous serez avant peu, leur dit-il, en mesure de rentrer dans vos régiments et de continuer à combattre. Alors, mes amis, vous aurez le courage de lutter jusques à la délivrance de la patrie. Pour moi, je regrette beaucoup que mon caractère ecclésiastique m'empêche d'aller faire le coup de feu aux remparts. »

Pendant toute la durée du siége de Paris, les pères de Picpus ont patriotiquement donné leur maison pour loger

le 49e bataillon de la garde nationale, composé des hommes de Vincennes et de Saint-Mandé.

Au mois de janvier 1871, les Prussiens prennent possession de Saint-Calais, et sous prétexte qu'ils ont découvert des fusils dans le clocher de l'église, condamnent le curé, le maire et cent quarante-trois autres habitants à passer entre deux haies de soldats pour subir la bastonnade. Les patients défilent deux à deux, sous le bâton, et chacun d'eux en reçoit plusieurs coups. Le curé avait été placé le dernier; comme il s'avançait seul, il était frappé des deux côtés, sur la tête et si violemment qu'il tomba évanoui.

Pendant la nuit du 6 au 7 février 1871, un bataillon prussien, en réquisition à Cuchery, petit village situé près de Reims, est attaqué à coups de fusil par quelques paysans embusqués. Dès le matin, le commandant prussien cerne le village, exige, sous peine de pillage et d'incendie, qu'on lui livre l'instigateur de cette tentative de résistance.

L'abbé Miroy, curé de Cuchery, se dévouant à la cause commune, se fait dénoncer comme le chef des partisans. Il est arrêté immédiatement, enchaîné et traîné à Reims. Le 12 février, il passe devant un conseil de guerre et se voit condamner à mort. Le jour même, il est conduit sur les promenades de la ville et fusillé par les hommes de la landwerhr.

Le chef du peloton d'exécution, avant de commander le feu, s'approche de lui, et lui tendant la main :

« Monsieur le curé, lui dit-il, pardonnez-moi pour

l'acte que je vais commettre, mais je ne puis agir autrement. Mon devoir me le prescrit. »

« Faites, monsieur, je vous pardonne, » répondit l'héroïque prêtre. En prononçant ces poroles, il arracha le bandeau qu'on voulait lui mettre sur les yeux, et tomba criblé de balles.

A Reims, dans le cimetière du Nord, est un monument élevé en son honneur.

L'autorité prussienne ayant imposé à la ville de Rouen et au département de la Seine-Inférieure une écrasante contribution de guerre de vingt-quatre millions. Son Éminence le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, arrive à Versailles, le 11 février 1871, pour solliciter une réduction de ce chiffre. Il se présente aussitôt chez le prince royal et le grand-duc de Bade, chez M. de Bismark et le général de Moltke ; partout il est accueilli avec le sympathique respect dû à son âge, à sa dignité, à son patriotisme.

Le 12, il est admis auprès du roi Guillaume, lui remet un mémoire résumant les réquisitions de toute sorte que Rouen et le département de la Seine-Inférieure ont eu à subir depuis le commencement de l'invasion, il lui expose combien la somme de vingt-quatre millions est au-dessus des forces de la population. Le roi Guillaume consent à ce que la contribution soit ramenée à huit millions.

L'autorité militaire prussienne, pour assurer la rentrée de la somme dont Rouen était frappé personnellement, avait apposé les scellés sur plusieurs magasins et maisons de commerce de la ville. A la demande de Mgr

de Bonnechose, le roi abroge aussi cette mesure comminatoire.

A Chamby, village des Ardennes, les Prussiens prennent possession de l'église, trouvent dans le clocher un fusil rouillé, et accusent le curé Remy, âgé de quatre-vingt-neuf ans, de l'y avoir caché pour s'en servir contre eux. Ils le jugent immédiatement, le condamnent à mort, et décident qu'il sera passé par les armes au fond du jardin. On l'adosse au mur, il est frappé au cœur d'un coup de baïonnette, et tombe, en achevant une prière.

Le curé de Mermiers, en Champagne, est tué d'un coup de lance parce qu'il ne veut pas livrer l'argent des pauvres aux Bavarois.

A Neuville, dans les Ardennes, le curé Cor, âgé de quatre-vingts ans, est sommé de dénoncer des francs-tireurs, et refuse de répondre ; on le lie à la queue d'un cheval et on le traîne indignement.

Le curé d'Aubigny, village des Ardennes, résiste aux Prussiens qui lui prescrivent d'ouvrir son église ; il est tué à coups de baïonnette.

A Belfort, l'aumônier de l'hôpital est frappé mortellement dans la chapelle par un éclat d'obus, au moment où il prêche la résistance.

Section septième.

LE CLERGÉ CONTRIBUE LARGEMENT A LA SOUSCRIPTION OUVERTE POUR LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE.—MEMBRES DU CLERGÉ, RELIGIEUSES, DÉCORÉS DE LA LÉGION D'HONNEUR. — PRIX DE BOSTON ACCORDÉ AUX FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

En février et mars 1872, le clergé de chaque diocèse,

à l'appel de son évêque, prend une large part à la souscription ouverte pour la libération du territoire.

On a lu avec une vive admiration la lettre pastorale que Mgr Dupanloup a publiée à ce sujet. Il veut que l'Église sacrifie son superflu et dépouille les sanctuaires pour contribuer à la rançon nationale. Il finit sa lettre en disant : « Il y a une parole éternellement belle qu'il faut nous redire à nous-mêmes. *A défaut de croix d'or, nous prendrons des croix de bois : c'est une croix de bois qui a sauvé le monde.* »

MM. les curés de Paris, dans leur réunion du 8 février 1872, décident que chaque mois, jusques à la délivrance du territoire, ils verseront à la caisse des dépôts et consignations la part de leur revenu connue sous la dénomination de *droit curial*.

En mars 1872, les moines de la Grande-Chartreuse s'associent à la souscription par un don de cent mille francs.

Le frère Philippe, supérieur général des Écoles chrétiennes, adresse à ses collaborateurs, en mars 1872, une circulaire où nous lisons les passages suivants :

« Nous vous engageons à souscrire à cette œuvre suivant vos ressources, dussiez-vous pour cela vous imposer quelques sacrifices.

» Vous n'ignorez pas que les ennemis de notre sainte religion ont osé avancer, contrairement à tous les enseignements de l'histoire, qu'elle énerve le caractère et affaiblit le patriotisme. Ah! déjà vous avez réfuté éloquemment cette accusation, en sacrifiant pour la patrie et au service des soldats malades ou blessés, votre

temps, vos forces, votre santé, et plusieurs de vous en sacrifiant leur vie elle-même.

» Vous la réfuterez une seconde fois en faisant dans votre sphère d'action ce qui vous est possible pour abréger les jours d'humiliation de notre patrie. »

Parmi les membres du clergé auxquels la croix d'honneur a été décernée, je cite :

L'abbé Lamarche, l'abbé Le Marhallac, les pères Mercier et Jouin, les abbés Rondil, Armand, Batard, Bazin, Bernard, de Beuvron, Boulet, Bouquet, Breteaudeau, Celles, Chardon, Druon, Fortier, Grandoux, Juhle, de la Garde, Mey, Petit, Renemesnil, Risse, le père Couplet, le frère Philippe, supérieur général des Écoles chrétiennes, les abbés Domenech, Belleville, Chassaigne, Favier, Hortala, Humbert, Morancé, Labat, Granjean.

Les vingt-cinq premiers ont été décorés pour s'être distingués par leur courage sur le champ de bataille en y remplissant leurs fonctions d'aumôniers; les autres l'ont été pour services rendus dans les ambulances.

L'abbé Lamarche, aumônier militaire d'une division de l'armée du Rhin, a reçu la croix sur le champ de bataille, en août 1870; il est aujourd'hui curé de Grenelle-Paris.

L'abbé Le Marhallac, aumônier des mobiles du Finistère, les a suivis au feu avec une grande intrépidité, pendant le siége de Paris.

Le père Mercier, aumônier à l'armée du Nord, a été atteint de deux balles dans le bras gauche, au combat de Villers-Bretonneux, près Amiens.

Le gouvernement, en décorant le frère Philippe, supérieur général des frères des Écoles chrétiennes, a voulu honorer toute la congrégation, rendre solennellement hommage au courageux dévouement de ses membres.

L'abbé Domenech, missionnaire, aumônier des ambulances de la Presse, a été fait deux fois prisonnier avec l'ambulance mobile n° 2.

Deux religieuses, la sœur Sainte-Victoire et la sœur Marie-Augustine, ont été aussi honorées de la croix d'honneur ; la sœur Sainte-Victoire en récompense de son dévouement aux blessés de l'armée de Metz, la sœur Marie-Augustine pour sa magnifique conduite pendant le siége de Paris.

La ville de Boston (États-Unis) a donné une somme de deux mille francs à l'Académie française pour que celle-ci la distribuât à la personne qu'elle en reconnaîtrait la plus digne par ses actes de dévouement pendant le siége de Paris.

Le 8 août 1872, l'Académie a solennellement décerné ce prix à l'institut des frères des Écoles chrétiennes, et le duc de Noailles, son directeur, prononçant le discours sur les prix de vertu, a dit : « Ce prix sera comme la croix d'honneur attachée au drapeau d'un régiment. »

CHAPITRE III

§ Ier

LE CLERGÉ ACTUEL CULTIVE ACTIVEMENT LA SCIENCE

Au début de ce siècle, le clergé dut se vouer exclusivement à sa mission de pasteur et de missionnaire, réunir toutes ses forces pour relever les ruines du temple et le reconstruire. Faible fut alors, pendant plusieurs années, l'industrie de ses études; il cherchait à former en son sein des ouvriers plutôt que des docteurs.

Sous la Restauration, son mouvement vers la science commence à se manifester. A partir de 1820, il devient de plus en plus actif.

Aujourd'hui, il est peu d'éducations aussi vigoureuses que celles du prêtre, aussi propres au développement intellectuel. Le jeune clergé de presque tous nos diocèses, à sa sortie du grand séminaire, continue pendant plusieurs années ses études scientifiques, littéraires, théologiques, philosophiques. Des examens annuels con-



statent les succès des lauréats, des avantages de position sont accordés aux plus méritants.

Partout, dans les moindres villages, on est heureux de rencontrer des prêtres que distinguent le savoir, la politesse de l'esprit, la solidité et la variété des connaissances.

L'école des carmes, fondée à Paris, en 1841, par Mgr Affre, archevêque de cette ville, a donné, depuis cette année jusques à la fin de 1860, douze docteurs ès-sciences et lettres, et plus de quatre-vingt et un licenciés.

En avril 1861, elle présente quatre candidats à la licence ès-lettres ; trois méritent le diplôme, les abbés Deminuide, Galland, Espagnou.

En 1864, aux examens de la licence, deux de ses élèves conquièrent, l'un la première place, l'autre la quatrième, sur trente-cinq concurrents

Dans cette même année 1864, l'abbé Eugène Bernard, son ancien élève, subit avec une grande distinction l'examen du doctorat. La faculté reconnaît en lui *des études sérieuses et un vrai talent d'écrivain.*

En mai 1864, l'abbé Vollot, vicaire à Saint-Thomas-d'Aquin, lauréat des grands concours, se présente au baccalauréat ; son examen est le plus brillant qu'on ait vu depuis dix ans. Le président lui adresse ces paroles : « Monsieur l'abbé, je serais injuste de ne pas constater par des éloges publics la supériorité dont vous venez de faire preuve. Ceci n'est pas un examen de baccalauréat, mais de licence. »

En 1870, quarante-cinq candidats, dont cinq ecclésiastiques, se présentent aux examens pour la licence,

Quatorze candidats seulement sont admis à subir les épreuves orales ; on compte parmi eux les cinq ecclésiastiques qui, au classement définitif, obtiennent les numéros 1, 3, 6, 9 et 14.

En 1869, Mgr de Bonald, archevêque de Lyon, fonde dans cette ville une *Maison des hautes études* pour son clergé, en confie la direction à l'abbé Thibaudier.

L'union parfaite de la science et de la foi est désormais un problème résolu d'une manière définitive.

§ II

SERVICES QUE LE CLERGÉ A RENDUS DE NOS JOURS A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

L'instruction secondaire en France est moins prospère aujourd'hui qu'au XVIIIe siècle. Je rappelle cette vérité incontestable en m'appuyant sur l'autorité de MM. Michel Chevalier, Thiers, Villemain.

« Un fait trop peu connu, dit M. Chevalier, c'est que, depuis 89 et la suppression des ordres religieux, nous avons étrangement rétrogradé en fait d'instruction secondaire. Avant 89, le nombre des élèves fréquentant les collèges était triple et quadruple de ce qu'il est aujourd'hui. Alors il y avait un plus grand nombre de bourses dans une seule province, la Franche-Comté, par exemple, qu'il n'y en a aujourd'hui dans

la France entière. Sans vouloir calomnier notre siècle et sans me rendre suspect de partialité en faveur de l'ancien régime, il me sera permis de dire qu'aujourd'hui il est plus difficile qu'il y a cinquante ans, à un jeune homme pauvre, mais capable, de surgir intellectuellement, dans les villes au moins. «

M. Thiers a prouvé à la tribune que nous avons aujourd'hui moins d'étudiants qu'en 89, malgré l'augmentation d'un tiers sur le chiffre de la population, et que le niveau des études a baissé.

« Avant 89, déclare M. Villemain, tout secondait l'instruction classique, tout la rendait accessible aux classes moyennes ou pauvres : le nombre des bourses et des secours de toute nature, la fréquentation gratuite d'une foule d'établissements, l'extrême modicité des frais dans tous les autres. »

Sur la fin de 1799, le P. Monfort, ancien oratorien, rouvre le collége de Juilly, près Paris. Le premier consul, peu de mois après le 18 brumaire, visite la maison et lui dit : « Continuez à former pour l'État des citoyens utiles; la jeunesse française ne peut être confiée à des mains plus habiles et plus dignes. »

La congrégation des pères de Picpus et celle des pères maristes, nées vers 1800, se consacrent à l'instruction secondaire.

Les abbés Liautard, Froment, Augé, fondent à Paris, en 1804, le grand collége Stanislas.

Sous la restauration, les établissements où le clergé enseigne se multiplient activement.

En 1828, les abbés de Salinis et de Scorbiac achètent le collége de Juilly aux derniers oratoriens et le dirigent avec succès jusqu'en 1840.

En 1834, l'abbé Dauphin, aujourd'hui chanoine de Saint-Denis, et quelques jeunes ecclésiastiques, créent le collége d'Oullins, près Lyon. Leurs vues libérales, leur sympathie pour le progrès, leur conquièrent le suffrage des esprits éclairés.

De 1830 à 1840, le cours des études classiques est organisé aussi complétement que possible dans chaque séminaire. L'histoire, les sciences physiques et mathématiques y sont soigneusement apprises.

La loi du 15 mars 1850 sur la liberté de l'enseignement produit aussitôt des fruits précieux. Dans la plupart des départements, les corps municipaux des villes, se dépouillant d'anciens préjugés, recourent au clergé, lui confient leurs colléges communaux, et ceux-ci, frappés d'une décadence complète, reprennent une vie meilleure. Le clergé se soumet de cœur aux conditions communes que la loi impose à chacun; son mérite en resplendit davantage, il combat dignement contre ses rivaux.

Les conseils académiques et généraux apprécient hautement, en 1851, la valeur de l'enseignement qu'il donne. Je citerai seulement quelques-uns de leurs rapports.

« Les pères maristes ont depuis des années un collége à Langogne; il soutient la bonne réputation qu'il s'est acquise dans les départements de la Lozère, de l'Ardèche, de la Haute-Loire. Le collége libre,

dirigé à Mende par le père Valentin, jésuite, réalise toutes les espérances que sa fondation a fait naître ; il a les sympathies de la population, comme le conseil municipal l'a constaté dans sa délibération du 15 février 1851. » (Rapport du conseil académique de la Lozère.)

« Dans le petit séminaire de Pont-à-Mousson, la maison est bien tenue, les études sont bonnes, et dans les principes qui forment autant le bon citoyen que le vrai chrétien. » (Rapport du conseil académique de la Meurthe.)

« Les pensionnats libres du Nord, tant laïques qu'ecclésiastiques, sont, en grande majorité, dirigés par des hommes de talent et d'expérience. » (Rapport du conseil académique du Nord.)

« Le petit séminaire de Bordeaux se recommande sous tous les rapports à la confiance des familles; un bon enseignement y est donné. » (Rapport du conseil général de la Gironde.)

« Le petit séminaire d'Embrun est confié à l'habileté de jeunes prêtres distingués par leur instruction autant que leur vertu. » (Rapport du conseil général des Hautes-Alpes.)

« Le collége libre fondé à Caen, en 1850, sous la direction de l'abbé Mabire, est accueilli avec faveur par le public. » (Rapport du conseil académique de Caen.)

Le conseil académique de la Loire dit au sujet du collége de Saint-Charles, fondé à Saint-Étienne, en 1850, et confié aux jésuites : « Le nom de la corporation célèbre à laquelle il appartient, loin de faire naître la défiance,

excitera le désir de connaître l'habileté de sa direction, la force de son enseignement. » Le conseil ajoute, en parlant des petits séminaires de Montbrison, de Verrières et de Saint-Godard : « Il est facile de reconnaître les services qu'ils rendent à l'instruction publique, et combien ils méritent la confiance dont ils sont couronnés. »

Les conseils académiques et généraux adressent, en 1852 et dans les années suivantes, comme en 1851, de vives félicitations à l'enseignement du clergé.

En 1854, Mgr Sibour annexe à l'école des Carmes un cours préparatoire aux sciences, et les résultats heureux de ce développement sont presque immédiats.

Les pères de Sainte-Croix créent aux Ternes-Paris, sur la fin de 1857, le collége de Sainte-Croix, conduisent les élèves jusqu'au baccalauréat ès-lettres et sciences. Ils ont des cours spéciaux pour la marine, pour Saint-Cyr, pour l'école Polytechnique, des cours de français et de droit commercial pour les professions industrielles et commerciales.

Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, établit dans son petit séminaire, en 1858, un cours d'instruction supérieure, et le donne comme couronnement aux études classiques.

En 1858, grand est le succès de l'école que les jésuites ont ouverte récemment à Paris, rue des Postes, et où ils préparent pour les écoles du gouvernement.

L'abbé de Forges, supérieur du collége de Pontlevoy, près Blois, y institue, en 1859, des cours préparatoires pour les écoles de l'État. La variété des études distingue surtout l'éducation à Pontlevoy.

En 1861, M. l'abbé Dubreuil, supérieur du petit séminaire de Pons, est nommé à l'évêché de Vannes. Depuis des années, il initiait la jeunesse à une éducation forte et sérieuse. Il est aujourd'hui archevêque d'Avignon.

§ III

SUCCÈS QUE LES ÉLÈVES DES SÉMINAIRES ET COLLÉGES ECCLÉSIASTIQUES OBTIENNENT DANS LEURS EXAMENS POUR LE BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES ET POUR LES ÉCOLES DU GOUVERNEMENT.

En 1844, les deux tiers et plus des élèves que les petits séminaires présentent pour le baccalauréat ès-lettres, sortent vainqueurs de l'épreuve, pendant que, sur la totalité de ceux que l'Université a instruits, la moitié seulement est admise à subir l'examen oral.

En 1859, sur treize élèves du séminaire d'Orléans, candidats au baccalauréat ès-lettres, douze sont reçus.

Treize élèves du petit séminaire de Paris ont été, en août 1868, candidats pour le baccalauréat ès-lettres; les treize ont été admis.

En 1855, l'école des Carmes présente vingt-huit de ses élèves aux examens du baccalauréat ès-lettres, elle en présente huit pour l'école Polytechnique, neuf pour Saint-Cyr; sur les vingt-huit on en reçoit vingt et un; sur les huit et sur les neuf, six et six sont déclarés admissibles.

Quinze élèves de l'école des Carmes subissent, en 1859, les examens de l'école Polytechnique ; douze sont déclarés admissibles, sept sont admis, dont un a le numéro deux, un autre le numéro neuf.

Les élèves de l'école des Carmes qui passent en 1864, les examens pour l'école Polytechnique et pour Saint-Cyr, sont presque tous honorablement reçus.

Les jésuites préparent pour les écoles du gouvernement, avec un remarquable succès, dans l'école qu'ils ont ouverte à Paris, en 1857, rue des Postes. Ils ont fait recevoir, en 1858:

A l'école Centrale, un élève—à l'école forestière, deux — à l'école Polytechnique, trois — à Saint-Cyr, dix — au baccalauréat ès-lettres, vingt-cinq.

Depuis 1858, la progression a été constante.

En 1865, quatorze élèves ont été admis à l'école Centrale — deux à l'école forestière — onze à l'école Polytechnique — soixante-quatre à Saint-Cyr — soixante-quatorze au baccalauréat ès-lettres — neuf à l'école navale. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Les soixante-quatre admis à Saint-Cyr forment le quart de la promotion.

En 1872, sur cent dix-sept élèves qui subissent les examens pour Saint-Cyr, cent deux sont déclarés admissibles.

En 1869, à Strasbourg, onze élèves du petit séminaire se présentent aux épreuves du baccalauréat ès-lettres ; huit sont admis, deux avec la note *bien* et six avec un *assez bien*.

M. Jules Simon a dit au Corps législatif, le 8 mars

1867 : « Les congrégations d'hommes préparent aux écoles militaires, aux écoles spéciales, avec talent et succès. »

§ IV

MEMBRES DU CLERGÉ DISTINGUÉS EN CE SIÈCLE COMME PENSEURS, COMME LETTRÉS, COMME ÉRUDITS, COMME HISTORIENS.

Le clergé français a produit en foule, dans ce siècle, des penseurs éminents, des esprits d'élite, des lettrés, des savants. Je cite, parmi les plus renommés, le cardinal de Beausset, Mgr Guillon, l'abbé Gosselin, Mgr Affre, les abbés Heslot, Leduc, Mgr Sibour, les cardinaux Donnet, de Bonald, NNgrs Dufêtre, Parisis, Dupanloup, Maret, Gerbet, Cruice, Darboy, Dubreuil, Lyonnet, Berteaud, Landriot, Marguerye, les abbés Gratry, Vaillant, Bautain, Noirot, Mullois, Cucherat, Luquet, Lagrange, Dourif, Freppel, Raymond, Dauphin, Cognat, Blampignon, Tournissoux, Bareille, Bourgade, Duclos, Prompsault, Conquet, Jager, Voisin, Decorde, Bordas, Richard, O'reilly, Gatin, Besson, Barrère, Desroches, Roux, Lalanne, Gorini, Mgr Depery, dom Piaulin, bénédictin, l'abbé de Cagny.

Le cardinal de Beausset, dans les commencements du siècle, publie l'histoire de Bossuet et celle de Fénelon ; ces deux ouvrages honorent la littérature française. « Le

cardinal de Beausset, a dit M. Sainte-Beuve, a créé la biographie vraiment littéraire. »

Monseigneur Guillon, professeur d'éloquence sacrée à la Sorbonne, en 1830, a été un de nos meilleurs prosateurs.

L'abbé Gosselin, directeur de la congrégation de Saint-Sulpice, donne, vers 1835, une édition des œuvres complètes de Fénelon et l'enrichit de curieuses préfaces, de judicieuses analyses. Il possédait un rare mérite, de profondes connaissances, il était doué à un haut degré du talent d'écrire. Ses travaux littéraires et historiques ont été loués publiquement par M. Cousin.

Mgr Affre, archevêque de Paris, avait une immense et infatigable érudition. En 1820, âgé de vingt-sept ans, il fait imprimer son *Traité de l'administration temporelle des paroisses,* véritable chef-d'œuvre, où il traite avec clarté, sagesse et profondeur, la question la plus obscure et la plus difficile. Parmi ses autres œuvres on remarque, au premier rang, un *Manuel des instituteurs,* un *Essai sur la suprématie temporelle du pape,* une *Analyse de la critique de Klaproth sur le système de M. Champollion,* un *Traité de la propriété des biens ecclésiastiques,* un *Traité des études,* une *Introduction à l'étude de la philosophie,* des discours, des lettres pastorales, et surtout celle du 8 avril 1841, sur les études ecclésiastiques. M. Villemain, ministre de l'instruction publique, lui écrivait au sujet de cette dernière : « Les amis de la religion et de la science vous doivent une grande reconnaissance de la lettre pastorale que vous

venez de publier ; une telle lettre est un monument, une œuvre remarquable d'érudition et d'éloquence. »

En 1849, paraît un livre précieux de l'abbé Heslot, sur l'amélioration du sort des pauvres et l'extinction de la mendicité.

L'abbé Leduc, chanoine honoraire de Tours, professeur de philosophie au petit séminaire de cette ville, meurt, le 1er septembre 1852, en visitant le Kurdistan, près de Ninive. Il était un des membres les plus savants du clergé.

Mgr Sibour avait une grande instruction, ses ouvrages le prouvent. On a applaudi, en 1848, à ses *Institutions diocésaines mises en rapport avec les institutions civiles et politiques des temps modernes*. Son mandement sur l'*Intervention du clergé dans les affaires politiques* ne saurait être trop relu ; il est un chef-d'œuvre pour le sens, le style, la pensée.

Le cardinal Donnet est initié à toutes les idées dont le siècle se préoccupe, aux moindres développements des sciences et des arts ; il a un tact exquis, une sagacité merveilleuse ; il est orateur disert, écrivain élégant, théologien profond, historien philosophe. Dans ses mandements, ses discours, ses lettres à de hauts personnages, il aborde les plus importants et difficiles problèmes de la religion et de la morale ; il établit, avec une rare supériorité de vues, le rapport intime qui existe entr'eux et la prospérité des sociétés modernes.

On apprécie surtout, au point de vue littéraire, son mandement sur les cloches et celui sur le chant de l'Église ; sa lettre à M. Petit-Lafitte, professeur d'agriculture à

Bordeaux ; ses discours sur les forêts et les vieux arbres, sur les avantages du drainage, sur l'agriculture, sur l'utilité de la conservation des oiseaux dans l'intérêt de l'agriculture.

La lettre pastorale que Mgr Dufêtre, évêque de Nevers, adresse à son diocèse, en 1841, au sujet de son installation, est magnifiquement écrite.

Le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, mort au commencement de 1871, avait un style pur, facile ; ses aperçus décelaient un jugement sûr, fin et vif. En 1845, son mandement sur la liberté de l'Église se distingue par une haute éloquence.

Mgr Parisis, évêque de Langres, en 1845, y prononce, à la distribution des prix de son petit séminaire, un mémorable discours sur la *famille*. Il interroge le sujet au point de vue philosophique et chrétien, avec autant de savoir que sagesse. Il est mort évêque d'Arras, il y a quelques années.

Mgr Dupanloup est un lettré supérieur ; ses livres d'histoire, d'enseignement, de théologie, lui ont mérité, en 1854, un fauteuil à l'Académie.

Dans son ouvrage sur l'éducation, il déploie une grande noblesse de style, les vues les plus justes, délicates et profondes. Il démontre que le respect est la garantie de l'ordre civil, et que, pour ramener les esprits aux sentiments de la subordination, il est indispensable de tout régénérer par l'éducation de l'enfance. Son travail est divisé en deux séries, de trois volumes chacune ; la première traite de l'éducation, la seconde de la haute éducation intellectuelle. Dans la première, les chapitres inti-

tulés : *la Mère, l'Enfant gâté, le Condisciple* et *l'Éducation publique,* sont admirables, remplis de pénétrantes considérations. Le premier volume de la deuxième série a pour titre : *les Humanités ;* le deuxième et le troisième sont intitulés, l'un : *l'Histoire, la Philosophie* et *les Sciences,* l'autre : *Lettres aux hommes du monde sur les études qui leur conviennent.* La religion, l'agriculture, les sciences, l'art, le droit, la littérature, la philosophie, l'histoire, sont le sujet principal de ces lettres ; une d'elles est adressée aux militaires, une autre l'est aux femmes.

Mgr Maret, évêque de Sura, doyen de la faculté de théologie, à Paris, est auteur d'ouvrages célèbres, entre autres de *l'Église et l'État,* d'un *Essai sur le panthéisme,* de la *Théodicée chrétienne,* de *la Dignité de la raison et de la nécessité de la révélation.* Il s'élève quelquefois à la plus sublime éloquence. Il établit, dans *l'Église et l'État,* à l'aide d'arguments clairs et solides, que le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil s'appellent mutuellement, que leur union intime peut seule les compléter, qu'elle produisait, avant 1789, d'importants avantages.

Mgr Darboy, archevêque de Paris, maniait la langue avec délicatesse, force et habileté. Nous avons de lui : une *Traduction* des œuvres de saint Denis l'Aréopagite — *les Femmes de la Bible* — une *Traduction* de l'Imitation de Jésus-Christ — la *Vie de saint Thomas Beckett.* Sa *Traduction* des œuvres de saint Denis, que précèdent une introduction et des notes, est très-estimée. Ses *Femmes de la Bible* méritent surtout l'attention de l'érudit.

Collaborateur de la revue *le Correspondant,* il y a

montré, dans plusieurs articles, un grand talent d'hagiographe. Sa parole, à la fois élégante et sobre, charmait et captivait.

La mort de Mgr Darboy, assassiné par la Commune le 24 mai 1871, a frappé au cœur, dans sa personne, toute la France catholique. Payons notre dette de respect, de douleur, de vénération à ce digne prélat et à tous ceux qui, à son exemple, ont été les innocentes victimes des cannibales dont l'horrible domination pesait alors sur Paris.

Mgr Darboy est mort comme un héros chrétien en prononçant ces nobles paroles : « Ne profanez pas le mot de liberté, c'est à nous seuls qu'il appartient, car nous mourons pour la liberté et pour la foi. »

En 1842, Mgr Darboy, professeur de théologie au grand séminaire de Langres, écrivait : « En face de la force brutale se trouve la résignation des martyrs... Quand donc on viendra demander ma tête pour le nom de Jésus-Christ, j'espère de la gloire de Dieu avoir le courage de la présenter en joignant les mains et en priant pour mes bourreaux, comme faisaient nos aînés il y a cinquante ans. »

Mgr Cruice, évêque de Marseille, mort en 1866, était un écrivain érudit. Au premier rang de ses ouvrages sont : une édition des *Philosophumena,* une *Vie de Mgr Affre,* une *Histoire de Rome.* Ses *Philosophumena* constituent une œuvre capitale ; elle a été imprimée aux frais de l'État, sur la demande de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

En 1859, l'académie de Toulouse a décerné à M. l'abbé

Dubreuil, supérieur du petit séminaire de Pons, aujourd'hui archevêque d'Avignon, le titre de *maître ès-jeux floraux,* distinction réservée aux hommes les plus considérables de la littérature. Mgr Dubreuil a publié, en 1858, un volume de poésies, en 1860, des discours remarquables sur l'enseignement religieux et secondaire.

La hauteur de la pensée, le style entraînant, un mélange indicible de vigueur et de grâce, caractérisent les écrits de Mgr Gerbet, évêque de Perpignan, mort en août 1864. Dans son *Esquisse de Rome chrétienne,* en trois volumes, Mgr Gerbet explique les monuments de Rome chrétienne; il prend les dogmes, les idées, les sentiments, les vertus, les caractères du catholicisme, un à un, pour ouvrir à tous les esprits le sens des chefs-d'œuvre que l'art a produits. L'*Esquisse de Rome chrétienne* a conquis tous les suffrages par la variété et la sûreté des connaissances qu'elle révèle, autant que par le charme et la pureté du style. Un autre ouvrage important de Mgr Gerbet, intitulé : *Considérations sur le dogme générateur de la piété catholique,* assure sa réputation de philosophe et d'écrivain. Sa *Sainte Théodosie* est une notice où la piété du prêtre a de chaleureux accents pour retracer, avec la plume du savant, la vie de la sainte qui, née à Amiens et martyre à Rome, durant le IIIe siècle, a été rendue à sa patrie, en 1853. Cette notice renferme une admirable description des catacombes.

Mgr Berteaud, évêque de Tulle, a une science exacte et prodigieuse; il possède à fond les questions d'érudition et de philosophie.

Mgr Lyonnet, archevêque d'Albi, a eu des succès nombreux dans la culture des lettres; il a écrit la *Vie du cardinal Fesch* et quelques autres ouvrages.

Mgr Landriot, archevêque de Reims, a publié des *Conférences sur l'étude des Lettres* et des *Recherches historiques sur les écoles littéraires du christianisme.*

L'éloge de Gerbert, que Mgr Marguerye, évêque d'Autun, a prononcé à Aurillac, pour l'inauguration de la statue de ce grand pape, est un important travail auquel les amis de la belle littérature ont applaudi.

L'abbé Noirot, inspecteur général de l'Université, mort dans ces dernières années, a été un maître illustre de philosophie.

L'étude de l'abbé Vaillant sur les sermons de Bossuet est précieuse au point de vue philologique.

Parmi les ouvrages de l'abbé Gratry, que sa science a placé si haut, je cite : *la Théodicée,* en deux volumes; — le *Traité de l'existence de Dieu,* couronné par l'Académie française; — la *Connaissance de l'âme,* en deux volumes; — la *Logique,* en deux volumes; — le *Commentaire sur l'Évangile de saint Matthieu,* en deux volumes; — les *Sources,* en deux volumes; — la *Paix,* en deux volumes; — les *Sophistes* et la *Critique,* étude substantielle où la sophistique contemporaine est victorieusement combattue.

L'abbé Gratry, mort au commencement de 1872, était membre de l'Académie française.

L'abbé Bautain, mort depuis quelques années, avait un profond mérite, un style lumineux. Nous lui devons, entre autres ouvrages importants : la *Philosophie des*

lois au point de vue chrétien ; — l'*Esprit humain et ses facultés* ou *Psychologie expérimentale ;*—la *Chrétienne de nos jours ;* — *Étude sur l'art de parler en public ;* — la *Belle saison à la campagne ;* — la *Religion et la Liberté.*

La *Chrétienne de nos jours* est une attachante peinture de la jeune fille, de la jeune mère, de la femme dans l'âge mûr et dans la veillesse. L'*Étude sur l'art de parler en public* révèle les secrets de l'improvisation oratoire, brille par la richesse de la doctrine, la nouveauté des aperçus, la sagesse des conseils. La *Belle saison à la campagne* est un livre dont toutes les pages sont imprégnées de Dieu, où la pensée chrétienne interprète admirablement la nature. Le chapitre de l'*Ouvroir* et celui du *Curé* sont des plus intéressants. Celui des *Pauvres* et des *Malades* se distingue au point de vue pratique. L'abbé Bautain, dans *la Religion et la Liberté,* démontre avec une grande autorité que l'Église catholique n'est pas l'ennemie de la liberté.

L'abbé Mullois, mort en 1869, possédait une plume brillante; il l'a consacrée surtout à prêcher la résignation aux pauvres, la charité aux riches. Il est l'auteur du livre des *Classes ouvrières,* du *Manuel de la Charité,* vendu à deux cent mille exemplaires, et du *Cours d'éloquence sacrée populaire* ou *Essai sur la manière de parler au peuple.*

En 1850, l'abbé Cucherat reçoit, de l'académie de Mâcon, une médaille d'or pour son mémoire sur l'*Influence intellectuelle, religieuse, politique de Cluny au* XIe *siècle.*

L'abbé Luquet, chanoine de Paris, mort en 1862,

avait un talent élevé, une vaste érudition. Il a édité les mémoires de M. Picot, en les accompagnant des annotations les plus intéressantes. Ses deux volumes intitulés : *De la Vocation,* et parus en 1858, attestent son intelligence éminemment littéraire.

En 1855, un prix de trois mille francs, que M. Ad. Rion a fondé à Paris, est donné à l'ouvrage intitulé : *La loi de Charité,* et dont M. Dourif, vicaire de Saint-Louis-d'Antin, est l'auteur.

L'abbé Lagrange conquiert, en 1855, à l'académie de Nîmes, le prix d'éloquence française par son éloge du père Bridaine, et le même prix, en 1856, à l'académie de Toulouse, par son éloge de De Maistre.

En 1859 paraissent avec éclat *les Pères apostoliques et leur époque,* livre de l'abbé Freppel, professeur d'éloquence sacrée à la Sorbonne, un des membres les plus distingués du jeune clergé, et aujourd'hui évêque d'Angers. Ce remarqu ble ouvrage a vivement intéressé le monde littéraire autant que le monde religieux. L'abbé Freppel, dans une série d'études variées, interroge les premiers monuments de l'éloquence chrétienne en dehors des écritures canoniques, discute toutes les questions que la critique contemporaine a soulevées en Allemagne et en Angleterre.

L'abbé Raymond, en 1859, dans son *Guide ami du soldat,* trace éloquemment à l'armée les devoirs qu'elle a à remplir. Le premier volume expose ceux du soldat vis-à-vis de son souverain, de ses chefs, ses amis, ses camarades, ses parents, des étrangers et des ennemis. Le deuxième volume est destiné spécialement aux offi-

ciers. Le ministre de la guerre, la plupart des officiers généraux et supérieurs ont honoré de leur souscription l'ouvrage de l'abbé Raymond.

En 1859, l'Académie française décerne une médaille de deux mille cinq cents francs à l'abbé Cognat pour son ouvrage sur saint Clément d'Alexandrie. « Cette œuvre, dit le rapport de M. Villemain, est pleine de netteté et de force, pleine d'attachants récits. »

L'abbé Dauphin, doyen de Sainte-Geneviève, publie sur l'éducation, en 1860, un volume élégant, approfondi.

En 1863, au concours ouvert devant l'Académie française, l'abbé Blampignon, docteur en théologie et docteur ès-lettres, est honoré d'une médaille de deux mille francs pour son ouvrage intitulé : *Études sur Malbranche d'après des documents inédits.*

L'abbé Tournissoux publie, en 1864, sous le titre de : *Ne fuyons pas la campagne,* un remarquable travail arrivé en peu de mois à sa deuxième édition. Il attaque, en pleine connaissance de cause, la désertion des campagnes, une des plaies les plus funestes de notre siècle, au point de vue de l'agriculture, de la morale, du sentiment de la famille. Il étudie le mal dans sa source, le décrit dans ses résultats, en cherche et présente les remèdes.

L'abbé Bareille a donné, le premier, de 1864 à 1868, une traduction française des œuvres complètes de saint Jean Chrysostôme ; quelques-uns des discours et des écrits de ce grand homme avaient été seuls, jusques à présent, vulgarisés dans notre langue. L'abbé Bareille

est un écrivain distingué, il possède toutes les qualités du style, il a vaincu habilement les difficultés inséparables d'une traduction.

L'abbé Bourgade, aumônier de la chapelle de Saint-Louis, à Carthage, mort en 1866, est auteur de trois remarquables écrits intitulés : *la Clef du Coran, — les Soirées de Carthage, — Passage du Coran à l'Évangile;* dans ce dernier livre il invite les musulmans à se réunir à l'Église catholique; il leur prouve que l'autorité même du Prophète les y attire.

A la fin de 1869, l'abbé Duclos, premier vicaire de Saint-Eugène, à Paris, publie un volume intéressant sous le titre de : *Madame de la Vallière et Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV.* Ce livre se distingue par une étude approfondie du sujet et par de curieuses recherches.

L'abbé Prompsault, aumônier des Quinze-Vingts, mort le 7 janvier 1858, à l'âge de soixante ans, a été un de nos érudits les plus patients. Il a publié, entre autres ouvrages importants, un *Traité de ponctuation et de lecture,* une *Grammaire raisonnée de la langue latine,* un *Dictionnaire raisonné de Droit et de Jurisprudence en matière civile et ecclésiastique.*

Son *Traité de ponctuation et de lecture* renferme des notions historiques, complètes et curieuses, sur l'origine, la valeur, les modifications successives de tous nos signes de ponctuation.

Sa *Grammaire raisonnée de la langue latine* présente d'immenses ressources à ceux qui veulent étudier cette langue à fond.

Son *Dictionnaire raisonné de Droit et de Jurisprudence,* formant trois volumes in-4°, est un travail colossal par l'étendue et la variété des matières qui y sont traitées.

L'abbé Prompsault, dans ses écrits sur les anciens monuments de la langue française, s'est aussi fait connaître comme un habile paléographe.

La *Grammaire grecque* de l'abbé Conquet, chanoine de Soissons, est proclamée digne d'avoir le même rang que celle de M. Burnouf.

L'abbé Jager a produit un remarquable ouvrage en se consacrant à une nouvelle traduction des chefs-d'œuvre de Démosthène et d'Eschine. Il a rendu avec un grand bonheur la période démosthénique si compacte; il unit le goût et la perfection de style du littérateur aux connaissances de l'historien et à l'érudition du savant; il a mis à profit les travaux contemporains des Allemands et des Anglais, il les a enrichis du fruit de ses propres recherches.

Nous devons :

A l'abbé Voisin, l'histoire du Maine et celle de Saint-Calais ;

A l'abbé Decorde, celle de l'arrondissement de Neufchâtel ;

A Dom Piaulin, celle du Maine ;

A l'abbé Bordas, celle du comté de Dunois ;

A l'abbé Richard, celle du diocèse de Besançon et de Saint-Claude ;

A l'abbé O'reilly, celle de Bordeaux ;

Aux abbés Gatin et Besson, celle de la ville de Gray et de ses monuments ;

A Mgr Depery, évêque de Gap, des ouvrages d'érudition sur l'Ain, le Jura, le pays de Gex ;

A l'abbé Barrère, l'histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen ;

A l'abbé Desroches, les annales civiles, militaires et généalogiques du pays d'Avranches ou de la Basse-Normandie.

En 1857, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné des mentions très-honorables aux abbés Barrère et Desroches.

L'abbé Roux a publié d'intéressantes recherches sur l'origine de la ville de Feurs, cette cité antique, le *Segusianum* des Romains. Il a habilement reconstitué la ville romaine, il indique la place de ses rues, de ses marchés, de ses monuments principaux.

L'abbé Lalanne, membre de la société des Antiquaires de l'Ouest, a écrit, en 1859, l'histoire de Châtellerauld et du Châtelleraudois. Ses récits sont fidèles et vrais, ses descriptions ont de l'exactitude, sa critique est judicieuse.

L'abbé Gorini, curé de Saint-Denis, près Bourg, mort en 1859, a été un des critiques les plus éminents de notre siècle, surtout un des plus profondément érudits. Il a donné, en 1853, la première édition, en deux volumes, de sa *Défense de l'Église ;* il y réfute victorieusement les hommes placés au premier rang dans l'étude des sciences historiques. Sa deuxième édition, en trois volumes, a paru en 1859. MM. de Rémusat, de Montalembert, Amédée Thierry, Sainte-Beuve, Henri Martin, Cousin,

ont rendu hommage au mérite de ses dissertations.

D'imposantes funérailles lui ont été faites dans la ville de Gex; la magistrature, les fonctionnaires et les habitants principaux du département de l'Ain formaient un immense cortége.

En juin 1869, l'abbé de Cagny publie, en deux volumes, l'histoire de l'arrondissement de Péronne. Il a consacré à chaque ville ou bourg une monographie historique et archéologique ; il donne une foule de renseignements importants et curieux au point de vue de la féodalité et de l'histoire des familles. L'ouvrage de l'abbé de Cagny est le fruit des plus laborieuses recherches.

Don Guéranger a réorganisé à Solesmes, en 1833, une congrégation destinée à remplacer les bénédictins de Cluny, de Saint-Maur, de Saint-Vannes, auxquels l'ancienne France a dû en partie sa splendeur scientifique et littéraire. Solesmes a remis en honneur leurs savantes traditions; une foule de publications importantes ont prouvé son zèle studieux. Parmi elles sont : le *Spicilegium Solesmense,* où abondent les documents précieux, l'*Histoire de Saint-Léger,* les *Études sur les Bollandistes.*

§ V

SERVICES DU CLERGÉ A L'ARCHÉOLOGIE. — MÉDAILLES ET MENTIONS HONORABLES DÉCERNÉES A DES MEMBRES DU CLERGÉ POUR LEURS TRAVAUX ARCHÉOLOGIQUES.

Depuis les dernières années de la Restauration, notre

clergé rend d'incessants services à la science archéologique ; il a contribué puissamment à la féconder, à la propager.

En 1831, meurt à Vannes l'abbé Mahé, auteur renommé de l'*Essai sur les antiquités du Morbihan* et de la revue intitulée : *Le Lycée Armoricain.*

La société des Antiquaires de l'Ouest se fonde, en 1835 ; aussitôt Mgr de Beauregard, évêque d'Orléans, l'archevêque de Tours, les évêques de Poitiers, de Luçon, de Périgueux, d'Angoulême, lui assurent leur actif concours.

Mgr de Beauregard, alors âgé de quatre-vingt-cinq ans, continuait à se consacrer avec ardeur aux études archéologiques. Les fragments de colonnes, les chapitaux, les frises, les entablements, que renferment les caves de Poitiers, sont le fruit de ses découvertes. L'histoire de France lui doit aussi la connaissance d'un fait important : il a démontré que Clovis avait remporté à Voulon, et non à Vouillé, sa célèbre victoire contre le roi des Visigoths. Il a retrouvé à Voulon les vestiges du camp de Clovis.

De 1830 à 1840 l'abbé Marot a poursuivi ses attentives explorations dans plusieurs communes du Morbihan, a fourni de précieux renseignements sur les antiquités celtiques et romaines en Bretagne, a formé une riche collection.

Mgr de Châlons, en 1840, publie sur l'archéologie une lettre pastorale où abondent l'érudition, les pensées justes, les aperçus judicieux. Il passe en revue les abbayes, églises, chapelles de son diocèse, et signale, en

s'inspirant du goût le plus parfait, les améliorations que chacun de ces monuments réclame.

En 1844, des cours d'archéologie sont professés dans les séminaires.

Le cardinal Donnet possède une grande science archéologique ; le rapport remarquable qu'il a adressé au gouvernement, en 1839, sur la situation des églises de la Gironde, a fixé l'attention des hommes chargés de l'inspection des monuments historiques, a déterminé la plupart des conseils municipaux à voter des allocations. Paris a donné l'impulsion, les provinces l'ont suivie.

Mgr Donnet, dans sa monographie de la cathédrale de Bordeaux, interroge avec un soin minutieux la vieille basilique, en décrit magnifiquement toutes les splendeurs, en démontre les développements successifs.

L'abbé Auber, chanoine de Poitiers, fait paraître, en 1855, les deux volumes de sa : *Cathédrale de Poitiers.*

Une société de prêtres et de laïques commence, en 1845, l'hagiographie du diocèse de Langres, sous les auspices de Mgr Parisis, évêque de cette ville.

En 1846, M. l'abbé Lottin, chanoine du Mans, donne, dans son ouvrage intitulé : *Ancienne province du Maine,* la reproduction graphique des divers monuments détruits ou transformés.

L'abbé Bourassé compte au premier rang parmi les archéologues. Son *Histoire de nos Cathédrales* et son *Dictionnaire d'archéologie chrétienne* sont hautement appréciés. Dans son *Histoire des Cathédrales,* il se montre savant antiquaire, il raconte la fondation des divers monuments, les suit pas à pas jusques à nos jours,

met en relief leurs caractères les plus saillants. Il a été, pendant plusieurs années, professeur d'archéologie au petit séminaire de Tours, correspondant du comité historique des Arts et Monuments.

En 1846, l'abbé Bourgeois rédige un mémoire plein d'érudition sur le christ à six ailes découvert récemment dans les combles de l'église de Margny, près de Compiègne.

L'abbé Huro a accompli d'intéressantes recherches sur la voie romaine qui conduisait du mont Affrique vers l'Helvétie, et servait de communication avec les Éduens.

L'abbé Michon déroule, dans sa *Statistique monumentale de la Charente,* une foule de détails complétement nouveaux ; il y décrit les sceaux des évêques, des dignitaires du chapitre, des abbés et de leurs abbayes.

Nous devons : à l'abbé Hoste une *Monographie de Saint-Pierre de Dreux ;* à l'abbé Texier un *Mannel d'épigraphie limousine* et un *Recueil des inscriptions limousines ;* à l'abbé du Neuf-Germain une *Notice générale sur la Science héraldique,* et des travaux importants sur le blason, sur les armoiries de la Picardie.

L'abbé Cochet, antiquaire infatigable, inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure, a exploré les moindres parties du sol normand, a écrit la monographie de toutes les églises de l'arrondissement du Havre, de Dieppe, d'Yvetot. Ses fouilles à Londinières, en 1852, ont été des plus fructueuses. Il a étudié, en 1853, les sépultures du cimetière franc d'Envermeu

(Seine-Inférieure), découvert en 1850 ; il y a recueilli des matériaux précieux pour l'archéologie.

A Paris, en avril 1865, à la réunion des délégués des Sociétés savantes de France, il fait une importante communication sur une sépulture antique, découverte récemment à Lillebonne ; il la compare à celle que John Gage a décrite, en 1835, dans son *Archeologïa*, et qu'on avait trouvée en Angleterre.

A la réunion des mêmes délégués, en avril 1868, l'abbé Cochet présente une intéressante étude sur les bijoux que les tombeaux renferment. Il expose l'histoire de la céramique des tombeaux, et montre combien elle peut servir à l'histoire de la civilisation en France.

A la réunion des mêmes délégués, en avril 1869, il lit un mémoire sur les cercueils en plomb, principalement à l'époque gallo-romaine ; il les suit depuis le premier siècle de notre ère jusques à nos jours. Il passe en revue, avec ses habitudes de méthode scientifique, tous les cercueils de plomb découverts successivement en France et chez les autres peuples.

L'abbé Crosnier, vicaire général à Nevers, publie, en 1855, la monographie de cette ville. Il discute avec une grande sûreté d'appréciation, et son livre est un des meilleurs dont la science archéologique s'est enrichie pendant ces dernières années.

L'abbé Caneto, vicaire général d'Auch, est auteur renommé de plusieurs écrits sur l'archéologie et intitulés : 1° *Sainte-Marie d'Auch ou Atlas monographique de cette cathédrale ;* 2° *Essai de diplomatique ;* 3° *Analyse d'une charte en langue romane ;* 4° *Tombeau roman*

de saint Léothade, évêque d'Auch, de 691 à 718. L'abbé Caneto rappelle aux Auscitains, dans son *Analyse de la charte romane,* des souvenirs perdus d'histoire communale. Son *Essai de diplomatique* renferme ses habiles et patientes investigations sur la valeur monétaire des *morlanes, lactorales,* et autres monnaies du moyen âge.

Le père Arthur Martin, jésuite, et le père Cahier, son confrère et collaborateur, ont donné la *Description des vitraux de Bourges*, ouvrage magnifique où ils traitent, avec une supériorité incontestable, toutes les questions de symbolisme chrétien. Dans leurs *Mélanges d'archéologie et d'histoire,* se succèdent des mémoires accompagnés de dessins du plus haut intérêt sur l'orfévrerie et les tissus au moyen âge, sur les ivoires carlovingiens et sur les *bestiaires,* ces curieux traités d'histoire naturelle aux XIIᵉ, XIIIᵉ et XIVᵉ siècles. Le père Martin est mort en 1856.

L'abbé Lalanne a découvert, en 1859, vingt-deux pièces du *Cartulaire de l'abbaye de la Merci-Dieu,* précieux manuscrit du XIIIᵉ siècle. Une commission de l'Institut de France leur a consacré une étude attentive.

Mgr Dufêtre, évêque de Nevers, mort en 1860, a favorisé activement les études archéologiques dans son diocèse, pendant les dix-sept années qu'il l'a gouverné.

Mgr de Salinis, archevêque d'Auch, mort en 1861, fonde dans cette ville un comité historique et archéologique, un musée diocésain pour les arts, une revue périodique intitulée : le *Bulletin d'Auch,* et consacrée à l'étude de l'histoire de la province.

L'abbé Lebeurier, archiviste du département de l'Eure,

publie : 1° en 1861, un vol. in-8°, sous le titre de : *Rôle des taxes de l'arrière-ban du bailliage d'Évreux en 1762;* 2° en 1862, une *Notice historique sur la commune d'Acquigny avant 1790,* 1 vol. in-8°. Il a placé, dans son *Rôle des taxes,* une introduction des plus intéressantes où il traite avec clarté, et à l'aide de documents inédits, les questions qui se rattachent à l'histoire du ban et de l'arrière-ban. Sa *Notice sur Acquigny* renferme une savante analyse de l'organisation féodale, de la division et de la hiérarchie des fiefs.

L'abbé Chevalier, savant secrétaire de la Société archéologique de Touraine, a édité, en 1862, un volume intitulé : *État des dépenses de la reine Catherine de Médicis pour la reconstruction du château de Chenonceaux.* En 1864, il a complété sa publication en donnant : 1° les comptes de la châtellenie de Chenonceaux pendant la vie de Diane de Poitiers ; 2° les lettres et devis de Philibert Delorme, architecte de ce célèbre monument ; 3° un choix de pièces historiques d'une grande valeur. L'ouvrage de l'abbé Chevalier renferme des détails vraiment précieux pour l'histoire intime du XVIe siècle, pour le prix des denrées, des ouvriers, des matériaux, de la main-d'œuvre. Un chapitre mérite une mention spéciale, c'est celui où se déroule la série des droits seigneuriaux attachés à la châtellenie de Chenonceaux.

L'abbé Chevalier est aussi l'auteur d'une *Histoire de Chenonceaux,* couronnée par l'Académie de Poitiers, en 1869. Un récit animé, un style élégant, un chapitre curieux sur l'art français aux XVe et au XVIe siècles, distinguent cet ouvrage.

En 1868, l'abbé Jouve, chanoine de Valence, publie un volume in-8° intitulé : *Statistique monumentale de la Drôme*. Il y décrit, avec un profond sentiment de l'art et une merveilleuse fidélité, tous les monuments que l'antiquité et le moyen âge ont légués à cette contrée. Chacune des monographies se rapportant à un monument est précédée d'un remarquable travail historique. Les pages les plus importantes de cette statistique sont consacrées aux pays et monuments suivants : Valence, ses antiquités romaines, sa cathédrale, son hôtel datant de la Renaissance — Romans — Tain — Die — Montélimar — Grignan — Saint-Restitut — Saint-Paul-Trois-Châteaux — Suze — la Trappe d'Aiguebelle — la Garde-Adhémar, etc.

La *Revue de l'art chrétien*, les *Annales archéologiques* de Didron, le *Bulletin monumental* de M. de Caumont, et plusieurs autres recueils spéciaux, ont inséré souvent des articles adressés par l'abbé Jouve. On lui doit aussi l'excellent *Dictionnaire d'esthétique chrétienne*. Il est mort au commencement de 1872.

On admire au musée de la ville de Boulogne (Pas-de-Calais) une collection d'antiquités que le savant abbé Haignéré a découvertes, en juin 1863, dans les anciens cimetières mérovingiens de Pincthun et de Hardenthun, arrondissement de Boulogne.

Napoléon III, dans son *Histoire de César*, au chapitre VII du livre III, discute la question si controversée des points où César se serait embarqué pour son expédition contre la Grande-Bretagne, et place le fameux *Portus ilius* à Boulogne. Après avoir puissamment motivé son

opinion, et rappelé que de savants archéologues l'ont soutenue, il ajoute : « Je citerai surtout M. Mariette, M. Thomas Leuvin, qui etc., et M. l'abbé Haignéré, archiviste de Boulogne, qui a recueilli les meilleurs documents sur cette question. »

L'abbé Caillaud, vicaire général du diocèse de Bourges, président de la commission historique du Cher, est auteur de plusieurs écrits intéressants sur l'archéologie. Je cite parmi eux sa *Description de l'église de Neuvy-Saint-Sépulcre,* construite sur le modèle de l'église de Jérusalem.

L'abbé Baudry, curé du Bernard (Vendée), a, le premier en France, vers 1855, signalé l'existence des puits *funéraires.* On se refusa d'abord à croire à ce mode singulier de sépulture ; mais l'abbé Baudry a victorieusement démontré qu'il y a des différences essentielles entre les puits antiques à eau et les puits secs ou creusés avec destination sépulcrale. Depuis 1855, il poursuit ses infatigables investigations sur les nombreux puits funéraires qu'il a découverts dans la commune du Bernard, sur la colline appelée le *Troussepoil.* Ces puits, interrogés par lui avec une sagacité remarquable, lui ont révélé en foule des particularités curieuses de la vie de nos ancêtres.

A la réunion des délégués des Sociétés savantes à Paris, en avril 1869, il lit un rapport sur les fouilles qu'il a accomplies dans les XIe, XIIe, XIIIe puits de la colline de Troussepoil. A la réunion des mêmes délégués, en avril 1870, il présente un autre rapport sur les XIVe, XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe de ces puits.

Mgr Devoucoux, évêque d'Évreux, mort en 1870, a publié plusieurs travaux archéologiques et historiques d'une grande valeur.

A Paris, en avril 1866, à la réunion des délégués des Sociétés savantes des départements, d'intéressants mémoires sont lus par MM. l'abbé Dehaisne, membre de l'Académie des sciences et lettres de Douai ; l'abbé Loth, membre de la Société des antiquaires de Normandie ; l'abbé Magne, membre du comité archéologique de Senlis.

L'abbé Dehaisne donne une foule de renseignements précieux sur les relations commerciales de Douai avec l'Angleterre pendant le moyen âge. L'abbé Loth trace l'histoire de l'académie des Palinods, à Rouen, et constate l'influence qu'elle a eue sur les lettres et les mœurs au moyen âge. L'abbé Magne raconte la découverte récente des arênes de Senlis.

A la réunion des mêmes délégués à Paris, en avril 1867, l'abbé Dehaisne lit une étude approfondie sur la domination française à Douai avant 1667 ; l'abbé Candel présente habilement le résumé des opinions admises par le comité archéologique de Senlis sur *les voies romaines des Sylvanectes.*

A la réunion des mêmes délégués, en avril 1868, l'abbé Cosson, membre de la Société archéologique de l'Orléanais, donne lecture d'un mémoire intitulé : *Fouilles et découvertes en la commune de Sceaux* (*Loiret.*) Ce travail, conçu avec la meilleure méthode, présente la description d'un aqueduc souterrain de trente kilo-

mètres de longueur, d'un théâtre, de vastes réservoirs, de bassins, etc.

A la réunion des mêmes délégués, en avril 1870, l'abbé Denis, membre de l'Académie de Meaux, l'abbé Poquet, membre de la Société académique de Laon, lisent d'intéressantes notices, l'un sur les marais de Lesches, canton de Lagny (Seine-et-Marne) ; l'autre sur la Ferté-Milon. L'abbé Denis présente la situation et l'histoire des marais de Lesches. L'abbé Poquet décrit, avec un excellent esprit de critique, les monuments de la Ferté-Milon ; il explique admirablement la verrière de l'église de Notre-Dame de cette ville, verrière qu'on a comparée souvent à celle de Notre-Dame de Paris.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a accordé :

En 1856, une *mention très-honorable* à l'abbé Baudiau, pour son ouvrage intitulé : *le Morvan, ou essai historique, géographique, topographique sur cette contrée,* 2 vol. in-8° ;

En 1857, à l'abbé Barrère, pour son *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen ;*

En 1858, un des deux prix de numismatique à l'abbé Ugdalene ; — des *mentions très-honorables :* à l'abbé Richard, pour son *Histoire de l'abbaye de la Grâce-Dieu de Besançon ;* — à l'abbé Poquet pour : 1° son *Précis historique et archéologique sur Vic-sur-Aisne ;* 2° sa *Promenade archéologique aux environs de Soissons ;* 3° sa *Notice historique et descriptive sur l'église abbatiale d'Essonne ;* — un prix de linguistique à l'abbé Inchauspe pour son ouvrage intitulé : *le Verbe basque ;* — à l'abbé Caneto, vicaire général d'Auch, des *mentions*

très-honorables pour son *Atlas monographique*, son *Essai de diplomatique* et son *Analyse d'une charte en langue romane ;*

En 1860, à l'abbé Laurent, une *mention honorable* pour son ouvrage intitulé : *Saint-Germain d'Argentan (diocèse de Séez), Histoire d'une paroisse catholique pendant les trois derniers siècles,* vol. in-12 ;

En 1863, à l'abbé Lebeurier, une *mention très-honorable* pour : 1° son ouvrage intitulé : *Rôle des taxes de l'arrière-ban du bailliage d'Évreux en 1762 ;* pour 2° sa *Notice historique sur la commune d'Acquigny avant 1790 ;*

En 1865, la troisième médaille à l'abbé Hanauër pour ses ouvrages intitulés : *les Constitutions des campagnes de l'Alsace au moyen âge ;* et : *les Paysans de l'Alsace au moyen âge;* — une *mention honorable* à l'abbé Cochet pour un travail sur l'*Époque gauloise, romaine et franque dans la Seine-Inférieure ;*

En 1867, à l'abbé Gyss, la troisième mention honorable pour son *Histoire de la ville d'Obernay et de ses rapports avec les autres villes ci-devant impériales de l'Alsace ;*

En 1869, une troisième mention honorable à l'abbé Chevalier (de Romans), pour les ouvrages suivants : 1° second volume des *Documents inédits relatifs au Dauphiné, cartulaire de l'église et de la ville de Die, nécrologe de saint Robert de Cornillon, etc. ;* 2° *Cartulaire de l'abbaye de Saint-André-le-Bas, à Vienne ;* 3° *Cartulaire du prieuré de Saint-Pierre-du-Bourg-lez-Valence ;* 4° *Cartulaire de l'abbaye de Léoncel ;*

En juin 1872, la deuxième médaille à l'abbé Chevalier (de Tours), pour son travail sur les *Origines de l'église de Tours ;* — une *mention honorable* à l'abbé Chevalier (de Romans), pour son ouvrage intitulé : *Inventaires des archives des Dauphins au* XIVe *siècle.*

Parmi nos membres du clergé, savants archéologues, je cite aussi : Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême, ancien professeur d'archéologie au séminaire de Poitiers ; l'abbé Boué, curé d'Ainay, près Lyon ; l'abbé Lacurie, secrétaire de la Société archéologique de Saintes ; l'abbé Voisin, continuateur de la *Gallia christiana ;* l'abbé Greppo, ancien vicaire général à Belley ; Desnoyers, ancien vicaire général à Orléans, inspecteur des monuments historiques du Loiret ; le chanoine Barreau, historiographe de Beauvais ; Jourdain, chanoine à Amiens ; Desroches, curé d'Issigny, dans la Manche ; l'abbé Boulé, de Sens ; l'abbé Pichot, de l'Isère ; l'abbé Basque, de la Rochelle ; l'abbé Baudeville, de Reims ; les abbés Vallée et Audierne, anciens vicaires généraux d'Angoulême ; l'abbé Girou, membre de la Société des sciences et arts de la Lozère.

Le 21 avril 1865, à la réunion des délégués des Sociétés savantes de France, M. Duruy, ministre de l'instruction publique, a prononcé les paroles suivantes : « Je ne m'étonne pas de voir un si grand nombre de membres du clergé se vouer avec autant de dévouement que de talent à l'archéologie nationale ; il y a quelque chose de religieux dans le culte payé par la science à la mémoire de nos aïeux. »

§ VI

MEMBRES DU CLERGÉ RENOMMÉS DANS LES SCIENCES.

Plusieurs membres de notre clergé ont conquis, en ce siècle, une place distinguée dans les sciences.

L'abbé Frère, ancien professeur d'Écriture sainte à la Sorbonne, mort depuis plusieurs années, a contribué puissamment aux progrès de la paléontologie. Il a pratiqué des fouilles actives sur les divers points de la France, et formé une collection précieuse, dont il a enrichi la galerie anthropologique du Muséum.

L'abbé Croizet, curé de Neschers, en Auvergne, mort en 1857, s'était fait un nom comme géologue, dès 1825, par la publication de ses recherches sur les terrains de l'Auvergne, et particulièrement sur les volcaniques. Il avait étudié, dans les musées de France, de Rome, de Naples, de Florence, de Genève, de Londres, les os des brèches osseuses de la Méditerranée, des cavernes de France, d'Angleterre, d'Allemagne. Il avait réuni de magnifiques collections que des savants français, anglais, allemands, venaient visiter et admirer. Des circonstances indépendantes de sa volonté le forcèrent à céder une partie de ses fossiles au musée de Paris, et des doubles à celui de Londres. Ses *Observations générales sur la géologie et la paléontologie* ont paru, avec un grand succès,

en 1853. Il compte, au premier rang, parmi ceux dont les découvertes ont prouvé que les données de la science moderne sur la formation du monde sont parfaitement d'accord avec le récit de Moïse.

A l'aide des progrès accomplis de nos jours en physique, en géologie, en géographie, en astronomie, on a réduit au silence toutes les objections que l'orgueilleuse ignorance et le demi-savoir avaient élevées contre nos livres saints. Qu'on me permette de m'arrêter un instant sur cet accord de la science moderne avec le récit biblique.

Moïse pose en principe la création du monde et la distingue de son organisation succcessive. Il dit, en parlant du monde : *Ascher bâra laa soth,* ce qui signifie : *Dieu le créa pour le façonner* (Génèse, 11, 2). La science moderne admet aussi l'ère de la création proprement dite, et l'ère de l'organisation, ou ère géologique.

Moïse place la lumière au premier rang dans l'ordre des créations, et montre, en se servant du mot *or* pour la désigner, son identité probable avec la chaleur et le fluide électrique. Ce mot hébreu *or* signifie à la fois *lumière* et *feu.* « N'est-ce pas un fait bien remarquable, dit un géologue moderne, que le sens de *calorique* et celui de *lumière* se trouvent exprimés dans la Bible par un seul et même mot, comme une seule et même chose?.... C'est votre agent *chimico-électro magnétique,* pour ainsi dire né d'hier. (*Éléments de géologie,* par Chaubard.)

Selon le récit biblique, la création de la lumière remonte au premier jour, et celle du soleil ne date que du quatrième; le récit biblique attribue conséquemment à

la lumière une existence indépendante de celle du soleil. La science moderne a confirmé cette partie du récit biblique, comme l'atteste le passage suivant puisé dans les *Leçons d'astronomie,* par M. Arago :

« Que la lumière émane du soleil et du feu avec la chaleur qui l'accompagne, telle a été la croyance de tous les âges, telle celle des savants jusques à Newton, jusques à ces derniers temps. Pour soupçonner le contraire, il a fallu s'apercevoir, dans des expériences d'une délicatesse extrême, que, quand deux rayons se rencontrent, au lieu d'augmenter la lumière, ils produisent l'obscurité. L'auteur de la Genèse a parlé conformément à une découverte que trente siècles successifs ne devaient pas même soupçonner. »

Moïse nous dit que la création des végétaux a précédé celle du soleil; il nous montre la terre couverte de plantes et d'arbres de toute espèce, au moment où le ciel est encore sans astres. Donc, selon le récit de Moïse, l'existence de la lumière suffit aux phénomènes de la végétation. La science est sur ce point d'accord avec Moïse.

Le célèbre Berzélius a déclaré que « l'influence du soleil n'est pas nécessaire à la végétation, que la chaleur et l'humidité suffisent. »

Nous lisons dans les *Éléments de géologie,* par Chaubard : « Que les premiers végétaux qui ont couvert la surface de la terre n'aient pas été produits par la lumière solaire, c'est ce que vient de prouver la géologie, en constatant que les végétaux *fossiles* de nos climats et ceux de l'Amérique sont spécifiquement identiques; d'où il suit qu'à l'époque de leur production, il n'y avait pas de

différence climatérique entre les deux pays, et que par conséquent cette production a précédé l'existence du soleil. Cette identité des végétaux fossiles dans les deux continents suppose nécessairement une distribution égale de lumière et de calorique, produite par une irradiation centrale, ou par une athmosphère lumineuse, ou par des inflnences électro-chimiques, ou par toute autre cause. »

Moïse, pour exprimer la création de la lumière, fait dire à Dieu : *Ihi ôr vahihi ôr,* que la lumière soit, et la lumière fut. En se servant de ces mots, il insinue le système moderne des vibrations ou des ondulations, « Bien avant Newton et M. Arago, dit M. Marcel de Serres, Moïse semble avoir tranché la question en faveur des physiciens modernes, et s'être rangé en quelque sorte du côté de la théorie des vibrations. » (*Cosmogonie de Moïse, comparée aux faits géologiques,* t. Ier, p. 42 et 99.)

M. Arago déclare que « le système des *vibrations* ou des *ondulations* réunit aujourd'hui tous les suffrages, surtout depuis qu'on a découvert des rapports intimes entre la cause des phénomènes électriques et celle de la lumière, rapports insinués par la Bible, comme nous l'avons vu plus haut. » (*Leçons d'astronomie,* p. 93-94.)

L'homme a été créé le dernier, dit la Genèse ; la science moderne a sur ce point consacré aussi la vérité du récit biblique. « L'observation prouve, a écrit M. Marcel de Serres, que l'homme n'est venu qu'après que bien des générations de mammifères eurent disparu ; car, tandis que les mammifères se rencontrent déjà dans

les couches les plus inférieures des terrains tertiaires, on ne voit aucune trace de l'espèce humaine dans les dépôts réguliers et stratifiés, mais uniquement dans les dépôts superficiels de la période quaternaire, c'est-à-dire au milieu des dépôts des anciennes alluvions, ou dans les terrains diluviens. » (*Démonstration évangélique*, d'après M. Marcel de Serres, t. X, colonne 222.)

La science moderne reconnaît que l'apparition des diverses espèces animales s'est accomplie dans l'ordre exact où la Genèse les annonce. Ainsi il est certain pour la science que, conformément au livre saint, les quadrupèdes ovipares ont commencé avec les poissons, que les mammifères terrestres ne sont apparus sur le globe qu'après les reptiles.

Un merveilleux accord règne donc entre le récit de Moïse et les découvertes auxquelles la science n'est parvenue qu'après vingt ou trente siècles de recherches. Comment expliquer cet accord ? Il est la preuve invincible que les pages de la Genèse sont inspirées, qu'elles sont divines.

Bacon a dit, il y a deux siècles, que « le meilleur moyen d'arriver à la véritable connaissance de l'origine du monde, est de bien comprendre l'œuvre des six jours. »

L'abbé Paramelle a deviné d'instinct l'art précieux de l'hydroscope, et produit, en l'appliquant, des résultats merveilleux. Curé de l'Espinasse, dans le département du Lot, en 1825, il voit avec douleur qu'une grande disette d'eau afflige vingt-quatre cantons; il interroge le sol calcaire qu'il a sous les pieds, et se demande s'il ne serait pas possible de découvrir des sources dans

ces malheureuses contrées. Il parcourt aussitôt les parties du département où les eaux sourcillent partout ; il examine attentivement les sources, les fontaines, pénètre leur secret, les lois de leur formation ; et, concluant du visible à l'invisible, il reconnaît en principe que chaque vallée, vallon, défilé, pli du sol, renferme un cours d'eau apparent ou caché.

Maître de ce principe, il réussit presque infailliblement dans ses recherches des eaux souterraines, et tous les départements appellent ses visites. Il a voyagé de 1832 à 1855, indiqué dix mille deux cent soixante-quinze sources. Sur trois cent trente-huit puits qu'il a fait creuser, en 1843, dans le sol du département du Lot, trois cent cinq ont amené au soleil des sources abondantes.

Le 21 janvier 1856, il présente à l'Académie des sciences le premier traité sur l'art de découvrir les sources. M. Despretz, rendant compte de cet ouvrage, a dit : « M. l'abbé Paramelle ne découvre pas les sources par des moyens empiriques ou mystérieux, mais par une véritable théorie physique et l'observation la plus attentive, dans chaque application qu'il en fait, de la constitution et de la disposition des terrains. »

La Société impériale et centrale d'agriculture décerne une médaille d'or, en 1852, à l'abbé Muller, curé de Geersdorf, pour ses observations météorologiques.

En 1856, l'abbé Pauvert résout le problème de la transformation du fer anglais en acier. Après de longues et laborieuses recherches sur la nature du fer et ses combinaisons variées avec le carbone, il découvre que,

pour obtenir du fer différentes qualités d'acier, on doit avoir égard non-seulement à la pureté du fer et à la quantité de carbone combiné avec lui, mais aussi, et principalement, 1° au mode par lequel le carbone existant dans le fer entre en combinaison avec lui, 2° à la manière dont la cristallisation s'accomplit. En mai 1856, M. Meslin, mandataire de l'abbé Pauvert, démontre dans l'arsenal de Woolwich, en présence des principaux officiers du corps du génie, et à l'aide d'une foule d'expériences, qu'il peut produire l'acier le plus fin avec du fer fondu de qualité inférieure. Un rapport favorable est présenté à l'Amirauté, et l'abbé Pauvert, pour s'assurer le privilége de son invention, prend un brevet en Angleterre. Les avantages de cette merveilleuse invention sont considérables. L'acier de qualité supérieure n'avait été fabriqué jusques alors qu'avec le fer de Suède qui coûte de trois cent soixante-trois à quatre cent treize francs la tonne, tandis que le procédé de l'abbé Pauvert donne le même acier avec du saumon de fonte anglaise, dont le prix varie de cent treize à cent vingt-cinq francs la tonne, ou même avec du vieux fer de rebut. La conversion du métal s'accomplit simplement à l'aide d'ingrédients chimiques et de l'action électrique, au prix de six francs cinquante par tonne, et il n'y a aucune perte de matière, puisqu'une tonne du plus mauvais fer rend une tonne d'acier brut.

En 1859, l'abbé Chapelier, aumônier de l'une des brigades expéditionnaires en Kabylie, y recueille de magnifiques collections d'insectes complétement incon-

nus aux entomologistes. Il est hautement félicité par les amis des sciences.

L'abbé Guichené invente, en 1857, un système de moyeu de roue qu'il appelle *Boîte à chapelet*. Cet ingénieux appareil remplace merveilleusement les essieux coudés, les manivelles de l'essieu moteur des locomotives et de toute espèce de machines à vapeur ; il résout un des plus intéressants problèmes de la dynamique, l'économie des forces acquises, la suppression des frottements dans les rouages.

L'abbé Guichené est aussi l'auteur, en 1861, de la sonnerie *à détente électrique*. Ce procédé consiste en un faible courant électrique, formant un trait d'union entre deux moteurs séparés, dont l'un est un simple mouvement d'horlogerie, et l'autre une batterie de sonnerie. Sous l'action de ce mécanisme, on obtient le son des heures sans mouvement d'horlogerie, et cela au moyen d'un courant électrique dont l'entretien annuel ne coûte pas plus de six francs. La sonnerie électrique est un grand progrès et rend surtout service dans les campagnes; elle a conduit à une économie de vingt-cinq à cinquante pour cent sur les prix de vente des grosses horloges, selon le poids des cloches et les distances à parcourir.

On doit à l'abbé Guichené plusieurs autres découvertes importantes, et, entre autres, celles : 1° d'un *Harmonica,* que MM. Alexandre et fils, facteurs de pianos, ont appliqué à leurs instruments; 2° du *Chemin de fer à chapelet,* que M. Dencausse a adapté aux instruments agricoles, aux cloches, etc.

En 1859, à Paris, à l'Académie des sciences, l'abbé Aoust, professeur à la faculté des sciences de Marseille, donne une explication rationnelle de la grande analogie que M. Veierstrass a établie, dans une série de théorèmes, entre les propriétés des lignes de courbure de l'ellipsoïde par rapport à deux sphères focales, et celles de l'ellipse par rapport aux foyers. La propriété démontrée par l'abbé Aoust contient tous les théorèmes de cet ordre, et prouve que ces prétendues analogies ne sont autre chose que la répétition des propriétés de l'ellipse. L'abbé Aoust s'est consacré à de profondes études mathématiques, relatives aux courbes et aux surfaces. Il a publié, en 1859, un remarquable travail qui complète celui de M. Lamé sur les coordonnées curvilignes orthogonales.

Un alcoomètre perfectionné est construit, en 1859, par l'abbé Vidal ; il se compose : 1° d'un réservoir métallique où on place le liquide à essayer ; 2° d'une lampe à alcool pour le porter à l'ébullition ; 3° d'un thermomètre à tige coudée et dont l'échelle indique les degrés du liquide alcoolique expérimenté. La graduation est tracée sur une lame métallique fixe ou mobile. Les anciens alcoomètres sont tous fondés sur le principe d'Archimède ; pour qu'il y ait possibilité, en les appliquant, d'obtenir des résultats précis, il est indispensable que les liqueurs essayées soient pures et ne contiennent aucun corps en dissolution ; il en est rarement ainsi. L'alcoomètre de l'abbé Vidal a su remédier à ce grave inconvénient. Il sert pour la détermination de la teneur d'un alcool commercial en alcool absolu, comme les

autres alcoomètres, et ses indications sont d'une précision mathématique. Il donne de plus, en six minutes, la richesse alcoolique du vin, des liqueurs de table, de la bière, du cidre et même du vernis. L'abbé Vidal est arrivé à découvrir certaines lois inconnues avant lui et sur lesquelles il fait reposer la théorie de son appareil.

En 1861, une découverte importante pour la science et l'humanité est due au père Stanislas, trappiste, du monastère de Notre-Dame-des-Anges. Il est parvenu à tirer de l'atmosphère, et presque sans frais, du gaz d'éclairage et de chauffage. Il a fait à Paris plusieurs expériences publiques de son procédé, aux applaudissements du monde savant; il opère au moyen d'une pile électrique de son invention.

En juin 1863, l'abbé Laborde présente à l'Académie des sciences un savant mémoire sur les vibrations transmises et reproduites à distance par l'électricité; il y donne la description de curieuses expériences qu'il a accomplies avec l'électricité.

En juin 1864, il communique à la Société française de photographie le procédé à l'aide duquel il réussit à appliquer sur les étoffes, et particulièrement sur la soie, l'image produite par la lumière. Son système est simple, ingénieux et pratique. Depuis la découverte de la photographie, des tentatives se poursuivaient pour conquérir cet important résultat.

Le frère Ogérien, de l'institut des Écoles chrétiennes, décédé près de New-York, le 1er janvier 1870, à l'âge de quarante-quatre ans, comptait parmi les géologues les plus distingués. Il a publié un traité complet sur les

richesses géologiques et minérales du département du Jura et des départements voisins. On lui doit un nouveau système de classification minérale. Il laisse inachevé un précieux travail où il démontre irrésistiblement la parfaite harmonie du récit mosaïque avec les découvertes de la science moderne sur la formation du monde. Au moment de sa mort, il venait de parcourir le Canada et plusieurs parties de l'Amérique ; il y avait recueilli attentivement et rapportait en France une magnifique moisson minéralogique et zoologique. Il était officier de l'Université, membre de plusieurs sociétés savantes, avait été honoré de dix-sept médailles d'or ou d'argent.

L'abbé Richard, ancien professeur au petit séminaire de Montlieu (Charente-Inférieure), a dépassé, comme hydroscope, les brillants résultats de l'abbé Paramelle. A sa voix, des milliers de sources se sont produites au grand jour en France, en Italie, en Espagne, en Hongrie, en Pologne, Westphalie, Dalmatie, dans l'Allemagne centrale et plusieurs autres parties de l'Europe. Sa sûreté d ediagnostic des sources est vraiment incompréhensible ; il détermine en toute circonstance, et de la manière la plus précise, l'endroit où la source est placée, la profondeur et la qualité de l'eau.

En 1855, à Striegau (Basse-Silésie), il constate que, si on creuse à une profondeur de quinze mètres, on découvrira sur des basaltes une source de qualité supérieure. On creuse, la source apparaît dans les conditions annoncées, et donne cinquane mille litres par vingt-quatre heures.

Au commencement de 1861, il est appelé à Elberfeld pour trouver une source dans le parc du château appartenant à M. Schliepper. Après y avoir accompli quelques explorations, il indique un endroit où l'eau doit se rencontrer à une profondeur de trente pieds. Des fouilles sont pratiquées et réussissent complétement.

Dans les derniers mois de 1861, il est chargé par la municipalité de Trieste de rechercher la rivière la *Recca* qui disparaît dans les montagnes, à dix lieues de la ville. Voici la fin du rapport qu'il dresse à ce sujet :

« Mes études et recherches hydro-géologiques sur le Karst, depuis San-Giovanni jusques à San-Canziano, m'ont amené à conclure : 1° que la rivière qui s'engouffre dans un abîme à San-Canziano est un affluent de celle qui jaillit à San-Giovanni par trois grandes sources dont les eaux se réunissent immédiatement pour former le fleuve *Timaro ;* 2° que *cette même rivière coule sous les montagnes de Karst, à une profondeur de plus de trois cents mètres,* passe à une distance relativement minime de Trieste, et, en passant, laisse échapper la source de la Nabrezina; 3° que le projet de détourner cette rivière au profit de la ville est tout à fait réalisable. »

Cette découverte de l'abbé Richard rend un service inappréciable à la province de Trieste, où le manque d'eau douce a constamment arrêté le développement de la richesse territoriale.

Au commencement de 1862, M. le comte de Montalembert est résolu à dépenser, sur sa propriété de la Roche (Côte-d'Or), la somme de vingt mille francs

pour amener au château l'eau d'une source distante de vingt kilomètres. Au moment où il va mettre la main aux travaux, l'abbé Richard arrive à la Roche et découvre, dans une prairie attenante au château, deux sources jaillissantes, l'une à quarante-cinq centimètres de profondeur, l'autre à trois mètres.

Sur la fin de 1862, en Hongrie, son succès est des plus éclatants. Il indique, pour la ville de Debreczin, plusieurs sources d'où l'eau jaillit à la surface ; il fait pratiquer, à Surany, un sondage sur une source qu'il affirme couler à vingt-cinq pieds ; à peine a-t-il achevé le vingt-quatrième, que l'eau s'élève à vingt et un pieds en moins de deux secondes.

En décembre 1863, près Coblentz, il trouve une source sur la place du village de Metternich, complétement privé d'eau.

En 1865, à Fleury (Seine-et-Marne), chez M. de La Rochejacquelein, il découvre, à la profondeur de trois mètres, un bassin donnant par jour plus d'un million de litres.

En septembre 1865, à l'appel du gouvernement prussien, il se rend dans les districts forestiers de la Westphalie, où la disette d'eau est si considérable qu'on est forcé souvent d'aller la chercher à plus de dix kilomètres. En un mois d'exploration, il y découvre et fait jaillir, sur divers points, des eaux artésiennes.

A Fontenay (Vendée), l'hôpital, situé dans la partie haute de la ville, était dépourvu d'eau; la supérieure ayant recours à la science de l'abbé Richard, celui-ci lui indique une série de sources. Elle les recueille en creu-

sant des galeries superposées, installe une pompe avec manége, et l'eau, après avoir desservi l'hôpital surabondamment, va dans les prairies alimenter quatre lavoirs.

A Glouchow, entre Cracovie et Lemberg, sur la propriété du comte Potocki, l'abbé Richard découvre une source à quatre mètres de profondeur.

Il annnonce à M. de Truchy que, sur un point de son domaine d'Ordon, entre quinze et dix-sept mètres de profondeur, on trouvera trois sources superposées, venant de directions différentes; le sol est creusé, les trois sources apparaissent.

A Brünn, en Moravie, il procure à M. Bauer une source qui apporte une plus-value de cent mille florins à sa fabrique de sucre.

Le Johannisberg, propriété de M. de Metternich, manque d'eau ; il le dote d'une source abondante et pure qu'un aqueduc conduit au château.

Il signale à Maikammer (Bavière-Rhénane), à un mètre soixante de profondeur, une source qui débite soixante-dix mille litres par jour dans la raffinerie de Mohr-Neustadt.

Il a découvert, en 1865, dans la Gallicie et la Bukowine, des réservoirs de pétrole ; en 1866, à Cracovie, une source de naphte qui donne de huit cents à neuf cents litres par jour.

Au commencement de 1866, dans une séance de l'Académie des sciences, il a déposé, sous pli cacheté, l'exposé sommaire des principes qui le dirigent dans la découverte des sources cachées. Il est le plus habile hydroscope du siècle, a une réputation européenne. Ses cartes

hydro-géologiques, en 1867, ont été au premier rang parmi les curiosités scientifiques de l'Exposition universelles.

Le 28 août 1871, il a mis sous les yeux de l'Académie des sciences une collection intéressante d'instruments de pierre qu'il avait découverts récemment à Memphis, à Thèbes, au mont Sinaï et dans le tombeau de Josué. Ces instruments, auxquels on a attribué jusques à présent une antiquité fabuleuse, et qu'on distingue sous le nom d'instruments pré-*historiques,* sont des silex taillés en forme de haches, de scies, de flèches, de couteaux, etc. L'abbé Richard, dans un savant mémoire, a détruit pleinement cette théorie présomptueuse de l'homme anté-*historique,* qui sert de prétexte aux adversaires du catholicisme pour accuser nos livres saints de mensonge et de fausseté.

Un frère des Écoles chrétiennes a inventé, il y a quelques années, la cuisson des aliments à l'aide de la vapeur, dans des marmites à double fond. Il a donné une solution aussi simple que pratique à la question importante de la cuisson économique et hygiénique des aliments dans les établissements où se rencontre une grande agglomération d'individus.

L'abbé Moigno est au premier rang parmi les ardents pionniers de la presse scientifique. Chaque mois, depuis 1864, il expose d'une manière brillante et dans un cours public, à Paris, les progrès que le monde scientifique accomplit. Il a passé en revue une foule de découvertes modernes, comme la *lumière électrique,* la *photo-galvano-sculpture,* l'*éclairage Mille,* le *siphon lumineux,* le *télé-*

graphe Hughes, l'*allumeur électrique*, la *théorie de la voix humaine*, du docteur Fournier, le *mannequin d'auscultation*, du docteur Collongues, le *cornet acoustique*, de M. Communal, la *stheetoscope*, de M. Kœnig. Il a répété pour la première fois en public les intéressantes expériences des *lames liquides ;* il a présenté en fonction le télégraphe autographique de Caselli, une horloge marchant pendant une année; il a produit le *pendule*, le *gyroscope* et le *régulateur* de M. Léon Foucault, trois appareils originaux et ingénieux au plus haut degré.

Il a publié :

En 1859, le premier volume de son journal le *Cosmos ;* sa revue hebdomadaire des sciences intitulée : *les Mondes ;*

En 1864, sa traduction en français du remarquable *Traité de la chaleur*, dû au savant Anglais Tyndall ;

En 1872, un volume portant le titre de : *Religion et Patrie*, où sont réunis plusieurs des articles qu'il a écrits autrefois pour des recueils périodiques, et principalement pour le journal *l'International.*

Il résout dans ce dernier volume, sous une forme abrégée, quelques-unes des questions soulevées par les savants, comme la rotation de la terre, l'unité d'origine du genre humain, l'existence de l'homme à l'époque *pliocène*, l'existence de la terre avant le soleil. L'époque *pliocène* est celle de la formation de la couche terrestre, intermédiaire entre la plus ancienne ou *myocène*, et la plus récente ou *quaternaire.* Les deux chapitres principaux de *Religion et Patrie* sont ceux qui traitent du bombardement de Paris et du genre comparé des races la-

tines et des races germaniques. « Ce qui a perdu la France, dit l'abbé Moigno, perdu Paris plus encore, c'est, après la perte de la foi en la divine Providence, l'intrusion au sein du foyer domestique du calcul athée et homicide, signe visible et palpable de l'incrédulité qui avait envahi le plus grand nombre des hommes, et causé l'immoralité profonde que nous expions si cruellement. »

L'abbé Moigno est le doyen des journalistes scientifiques et le maître de la vulgarisation en France. Il publiera prochainement un ouvrage considérable sous le titre de : *les Splendeurs de la Foi*. Il se propose d'y prouver que la science vraie n'est, sous aucun rapport, en hostilité avec les dogmes révélés.

§ VII

MEMBRES DU CLERGÉ RENOMMÉS DANS LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE ET DANS CELLE DES LANGUES ORIENTALES

A peine le concordat est-il signé, que le séminaire de Saint-Sulpice se reconstitue ; les Frayssinous, les Duclaux, les Émery, les Boyer, y enseignent la science ecclésiastique avec une incomparable splendeur.

Mgr Guillon, évêque de Maroc, professeur d'éloquence sacrée à la Sorbonne, en 1830, se distingue par une vaste érudition, par une savante méthode. Ses nombreux écrits lui assignent une des premières places parmi ceux

qui, de nos jours, ont le plus propagé l'influence des lettres sacrées. Il a tracé admirablement les règles de la prédication.

La lettre pastorale de Mgr Affre, en 1841, est le modèle des hautes études théologiques.

L'abbé Carrière et le père Martin publient, en 1843, leurs traités théologiques si recherchés en Angleterre, en Italie, en Allemagne. L'abbé Carrière, mort en avril 1864, était depuis plusieurs années supérieur général de Saint-Sulpice. La plupart de ses ouvrages sont devenus classiques dans l'enseignement des grands séminaires.

Mgr Gousset, dans sa *Théologie morale,* parue en 1844, unit l'indulgence à la fermeté, la tolérance et la réserve des conseils à la dignité, la sûreté des décisions à la clarté des principes. Son ouvrage est arrivé, en deux ans, à une quatrième édition, à un débit de vingt mille exemplaires.

Mgr Sibour donne l'activité et la vie à la faculté de théologie de Paris; la foule accourt successivement aux leçons des abbés Cœur, Maret, Bautain, Bargès, Glaire, Jacquemet, Duquesnay, Lavigerie, Régnier, Freppel.

L'abbé Jacquemet, professeur de droit ecclésiastique, a savamment exposé, en 1858-1859, l'histoire des institutions judiciaires de l'Église.

L'abbé Glaire, ancien professeur d'éloquence sacrée, est une autorité en matière de langue et de littérature hébraïques. Il a donné, en 1861, une traduction de la Bible.

Les travaux théologiques de Mgr Bouvier, évêque

du Mans, mort dans ces dernières années, et ceux de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, ont une grande valeur.

Le cardinal Donnet est un théologien profond.

Au commecement de 1864, Mgr Darboy, archevèque de Paris, décide que, parmi les jeunes prêtres de son diocèse, les plus distingués par le talent et l'éducation littéraire iront chaque année en Allemagne, y formeront une pépinière de savants orientalistes, aptes à devenir à la Sorbonne des professeurs d'un grand mérite. L'abbé Vollot, vicaire à Saint-Thomas-d'Acquin, a été choisi le premier pour cette honorable mission ; il s'est rendu à l'Université de Tubingue en mai 1864.

L'abbé Bargès a publié dans le *Journal asiatique* en septembre 1863, un important article intitulé : « Observations sur les inscriptions phéniciennes du musée Napoléon III. »

Le père Bourguenaud, jésuite, a consacré aussi à ces inscriptions un mémoire des plus savants sous le titre de : « Études religieuses, historiques, littéraires, publiées par les Pères de la Compagnie de Jésus, décembre 1863. »

L'abbé Leguest, en 1860, est l'auteur d'un volume intitulé : « Moyen de rechercher la signification primitive des racines arabes et par suite des racines sémitiques. »

L'abbé Bourgade, aumônier de la chapelle Saint-Louis à Carthage, fonde à Paris, en 1854, et dirige jusqu'en 1866, année de sa mort, l'*œuvre de Saint-Louis,* dont la mission est de seconder la civilisation chrétienne en Afrique et en Orient, par des écrits en langues orientales.

l'œuvre a un journal arabe intitulé : *le Byrgis* et paraissant chaque mois.

L'abbé Bourgade a publié divers ouvrages, et, entre autres : les *Soirées de Carthage,* la *Clef du Coran,* la *Langue phénicienne,* la *Toison d'or,* le *Passage du Coran à l'Évangile,* en arabe et en français. La *Langue phénicienne,* œuvre importante de philologie, contient une foule d'inscriptions phéniciennes.

Mgr Meignan, évêque de Châlons-sur-Marne, Mgr Plantier, évêque de Nîmes, l'abbé le Hir, sont aussi de savants hébrahïsants. Mgr Meignan dirige activement ses meilleurs professeurs vers la linguistique orientale, l'exégèse allemande, et la science des origines chrétiennes.

Dans cinquante diocèses à peu près, on compte déjà un certain nombre de jeunes prêtres qui manient parfaitement les premiers instruments de la critique biblique, l'hébreu, le grec et l'allemand.

§ VIII

MEMBRES DU CLERGÉ CÉLÉBRITÉS DE LA CHAIRE.

De nos jours, la chaire catholique est une des illustrations de la France, comme elle l'a été aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Au moment où le concordat relève les autels, les abbés Frayssinous, de Boulogne, Fournier, prêchent

à Paris avec une haute distinction. Frayssinous, dans ses immortelles conférences, expose les vérités fondamentales de la foi; son style est clair, correct, souvent plein de force.

En 1818, l'abbé de Rauzan, un de nos orateurs sacrés les plus éloquents, institue les Missions de France, et s'attache, entr'autres ecclésiastiques, l'abbé de Forbin-Jeanson, jeune prêtre qui se fait connaître aussitôt par l'habileté de sa parole.

Le père Maccarthy, jésuite, a été au premier rang, sous la Restauration, parmi nos prédicateurs renommés; il avait un talent prodigieux d'improvisation. Son sermon sur le ciel est plein de magnificence.

A partir de 1830, nous voyons briller surtout, dans la chaire, les abbés Combalot et Deguerry, les pères Lacordaire et Ravignan, l'abbé Grivel, NNgrs Dupanloup, Cœur, Plantier, Berteaud, Le Courtier, Coquereau, le père Lavigne, l'abbé Bautain, l'abbé Mittraud, les pères Didon, de Monsabré, Minjard, les abbés Bauër, Jacquet, Loyson, le père Félix.

L'abbé Combalot est le Brydaine du siècle ; sa parole hardie et fougueuse remue son auditoire.

De 1830 à 1842, l'abbé Deguerry prêche constamment à Paris et dans les principales villes, se place à la hauteur des maîtres reconnus de l'éloquence. Son action et son débit sont des plus chaleureux, ont quelque chose de saisissant. Sa voix sonore, féconde en ressources de toute sorte pour l'art oratoire, passe, avec une merveilleuse flexibilité, de l'expression de l'indignation à celle d'un sentiment paisible. Il présente, sous le rapport des

avantages extérieurs, une imposante stature, une inexprimable majesté de maintien, une tête animée et fière. Dans la plupart de ses discours on rencontre un de ces mouvements impétueux que sa voix sait mettre habilement en relief; les apostrophes sont véhémentes, attaquées avec autorité; il a une grande élévation de pensées, des descriptions où resplendit toute la richesse du style.

L'abbé Deguerry a été, à Paris, le 24 mai 1871, une des innocentes victimes de la Commune.

L'abbé Grivel prêche à Paris, en 1837 et en 1838; sa voix est mélodieuse; son éloquence se distingue par la douceur, la pureté et l'onction. On le surnomme le *Racine* de la chaire.

Le père Lacordaire a une argumentation démosthénique, la souveraineté de sa parole illumine et électrise, sa forme littéraire est neuve et incisive, il a des éclairs d'inspiration sublime. Chacune de ses conférences en ajoute à l'enthousiasme de ses auditeurs. C'est dans la première et dans la troisième qu'il est le plus complet. Il consacre la première à prouver que l'homme est un être enseigné, et que l'Église peut seule l'enseigner; il établit, dans la troisième, avec une vigueur inouïe de raisonnement, l'infaillibilité de l'Église et la certitude de son autorité.

Son oraison funèbre du général Drouot est un chef-d'œuvre.

Dans celle de Mgr Jeanson, évêque de Nancy, il a des accents touchants, des mouvements pathétiques.

En novembre 1857, il donne à Toulouse, avec la splendeur de son talent, des conférences sur la vie

morale et religieuse, la vie privée, la vie publique. Il montre que le christianisme a constitué la famille, en épurant la vie privée, en l'agrandissant; il prouve que la vie publique, dans les siècles modernes, est sortie du catholicisme même.

Ses conférences du carême de 1848, sur l'existence de Dieu, sont douées d'une si grande chaleur que, recueillies dans les pages froides d'un livre, elles nous font encore tressaillir. On se rappelle le frémissement dont l'auditoire fut saisi, le 25 février, au moment où l'orateur s'écriait :

» Nous assistons, messieurs, à l'une de ces heures où Dieu se découvre; hier il a passé dans nos rues, et toute la terre l'a vu.... Vous l'avouerai-je, messieurs, c'est la première fois depuis que je suis chargé du ministère de la parole divine, c'est, dis-je, la première fois que j'aborde cette question de l'existence de Dieu, si toutefois on peut l'appeler une question. Jusqu'ici je l'ai dédaignée comme inutile ; j'ai cru qu'il ne fallait pas démontrer à un fils l'existence de son père, et que qui ne le connaît pas ne mérite pas de le connaître ; mais le cours de la pensée m'a contraint de vous en dire quelque chose ; et toutefois, en faisant à l'ordre logique cette concession, je n'ai pas voulu vous laisser penser que j'eusse pour but de satisfaire un besoin de votre cœur, ni du peuple et du siècle où nous vivons. Grâce à Dieu, et si je doutais de votre foi, vous vous lèveriez pour me repousser du milieu de vous; les portes de cette métropole s'ouvriraient d'elles-mêmes sur moi, et le peuple n'aurait besoin que d'un regard pour me confondre, lui qui tout à l'heure, au

milieu même de l'enivrement de sa force, après avoir renversé plusieurs générations de rois, portait dans ses mains soumises, et comme associée à son triomphe, l'image du fils de Dieu fait homme. »

Ici l'auditoire ne peut contenir l'explosion de son enthousiasme, des applaudissements répondent au prédicateur, et il répond :

« N'applaudissons pas, messieurs, la parole de Dieu ; croyons-la, aimons-la, pratiquons-la ; c'est la seule acclamation qui monte jusqu'au ciel et qui soit digne de lui. »

En parlant du *peuple qui tout à l'heure, au milieu de l'enivrement de sa force, avait porté dans ses mains soumises l'image du fils de Dieu,* le père Lacordaire faisait allusion à cette circonstance que, dans le sac des Tuileries, le crucifix de la chapelle avait été porté en procession, pour ainsi dire, par les insurgés à l'église Saint-Roch.

Le père Ravignan, jésuite, a été de nos jours l'apôtre le plus logique et le plus instruit du catholicisme. Son argumentation est inexorable et pleine de lucidité, sa parole dominante et précise ; comme conférencier, il n'a pas de rival. Pendant les cinq carêmes qu'il a prêchés à Notre-Dame, de 1837 à 1841, il a combattu victorieusement les idées rationalistes et matérialistes du siècle. Sa première conférence, dans le carême de 1837, eut un succès inouï ; il y traça avec un talent remarquable l'histoire des progrès du catholicisme parallèlement à ceux des sciences. Il se montra, en cette matière, aussi grand littérateur que théologien profond.

Mgr Dupanloup unit la douceur à la force; sa pensée a de la profondeur, sa phrase s'enrichit d'une poésie toute puisée dans les livres saints. Son panégyrique de Jeanne d'Arc, en octobre 1856, a été inspiré par la plus haute éloquence.

En 1835, l'abbé Cœur, jeune prêtre, prêche le carême à Saint-Roch, à Paris; un auditoire choisi recueille sa parole, admire ses hautes conceptions, sa dialectique, sa magnificence de style, son éloquence entraînante. En 1836, dans l'église de l'Assomption, à Paris, il rassemble autour de sa chaire les plus fortes intelligences, attaque de front et détruit les diverses objections que la raison de l'homme oppose à la pensée de Dieu. On place, parmi ses discours les plus remarquables, celui sur la charité, en 1841, et son oraison funèbre de Mgr Affre. Il est mort en 1861, évêque de Troyes.

Mgr Plantier, évêque de Nîmes, a rempli dignement et en grand orateur la chaire de Notre-Dame, à Paris, après le père Lacordaire. Sa méthode est parfaitement accusée; sa diction est pure, ornée; la largeur de sa polémique lui conquiert le suffrage même de ses adversaires.

Mgr Berteaud, évêque de Tulle, est renommé pour son séduisant langage, pour ses brillantes improvisations.

Mgr Le Courtier, évêque de Montpellier, possède un talent correct et élégant, une rare justesse de raisonnement, la mobilité et la vivacité de la pensée, l'imprévu de l'expression; il porte à un haut degré l'art de fondre dans ses sermons les textes sacrés. Il a brillamment prêché à Notre-Dame, à Paris, une station sur

l'aumône. En 1854, ses discours à la chapelle des Tuileries, sur les *huit béatitudes*, ont été vivement applaudis.

Mgr Coquereau maîtrise son auditoire, sa voix a de l'ampleur, son expression est pittoresque et animée. Il a la noblesse et la chaleur dans l'imagination, la puissance dans l'argumentation ; il se distingue par une vive expansion de cœur. Il a une connaissance profonde des hommes et du monde ; il sait dire à nos vices et à nos ridicules toutes leurs vérités. De 1835 à 1843, il se dresse brillamment dans les chaires de Paris et de plusieurs villes importantes de l'Ouest. Mort en 1866, il remplissait depuis dix ans à peu près les fonctions d'aumônier en chef de la flotte.

L'abbé Bautain, une des illustrations de la Sorbonne, avait une parole des plus pures, une phrase constamment académique.

Le père Lavigne pénètre l'âme, sans la contraindre ou l'agiter ; son éloquence captive, elle est pleine de finesse dans les aperçus, de grâce dans les images.

Le journal *la Presse,* dans son numéro du 30 mai 1852, s'est exprimé de la manière suivante au sujet d'un panégyrique de saint Vincent de Paul que l'abbé Mittraud avait prêché à Billom : « Ce n'est pas à deux mille ou trois mille exemplaires que ce panégyrique devait être imprimé, c'est à deux cent ou trois cent mille. »

Chez le père Didon, dominicain, on admire l'élégance et l'originalité de la diction, l'art suprême du débit, la perfection du geste, la portée philosophique de l'idée, la chaleur du sentiment.

Le père Montsabré, dominicain, excelle dans l'exposé

des systèmes philosophiques et des doctrines religieuses, dans les grands aperçus historiques qu'il déroule avec de magnifiques développements et en véritable orateur. Son geste a de la distinction et de l'ampleur, certains de ses mouvements sont d'un grand effet ; sa voix est parfaitement accentuée ; son élocution est aussi abondante que riche. Il a prêché l'avent de 1869 à Notre-Dame de Paris sur le concile.

Le père Minjard, dominicain, a prêché, pour ses débuts, le carême de 1860 à la Madeleine. Ses discours sont un magnifique modèle de l'éloquence sacrée. On a dit de lui : « C'est un volcan de zèle, de foi, de charité et d'amour. »

L'abbé Loyson, ancien vicaire à Sainte-Clotilde, sait s'adresser au cœur et à l'intelligence. Théologien profond, orateur émouvant, il aborde avec succès les sujets les plus divers, l'économie politique, les questions sociales, les finances, l'industrie.

L'abbé Bauër a prêché aux Tuileries le carême de 1867 ; il a une diction choisie et facile, le développement de son discours est parfaitement proportionné.

L'abbé Jacquet, aumônier de l'institution Favard, est incomparable pour la pureté de la forme, la correction de la parole.

L'abbé Gratry, si renommé pour ses ouvrages de philosophie et de critique, a remporté aussi, comme orateur chrétien, des triomphes éclatants. Ses conférences sur la divinité de Jésus-Christ, dans la chapelle de l'Oratoire, ont attiré en foule la jeunesse des écoles, les magistrats, les littérateurs, les savants.

Le 17 juillet 1871, à Paris, en l'église Notre-Dame, le père Adolphe Perraud, prêtre de l'Oratoire, prononce l'oraison funèbre de Mgr. Darboy. Il met en relief, avec une grande éloquence, les vertus privées et publiques du défunt. Il rappelle les lamentations de Jérémie, pleurant sur Jérusalem, et compare brillamment le Paris actuel, qui assassine ses archevêques, à la cité hébraïque qui mettait ses prophètes à mort.

Le père Félix, de la compagnie de Jésus, a profondément médité sur les désordres intellectuels et moraux de la société ; il veut la sauver au moyen du catholicisme. Il a la voix sonore, le geste expressif ; on admire la majesté de sa pensée, sa parole harmonieuse, aux images colorées, la puissance de sa logique. Il possède à un haut degré l'art de persuader ; il sait mettre le doigt sur les maladies de son siècle, en indiquer les remèdes.

Il a débuté, en 1853, comme conférencier à Notre-Dame.

Il traite du *progrès* dans ses conférences de 1856. Il donne la croyance religieuse pour base au principe du progrès humain, il accorde au progrès intellectuel et moral une suprématie légitime.

Dans un passage magnifique d'expression, il présente toutes les merveilles que la science moderne a créées : le télégraphe électrique, les bateaux à vapeur, le gaz, les chemins de fer, les développements de la richesse publique. Il déroule de la manière la plus brillante les dangers du progrès mal compris.

Pendant le carême de 1864, sa deuxième conférence à Notre-Dame a pour titre : *Le règne de Jésus-Christ*

Dieu et la critique anti-chrétienne. Il démontre l'inanité d'une critique qui prétend en vain s'appuyer sur la science et le sentiment chrétien, car la science et la foi lui manquent. Il établit la solidité du règne du Christ-Dieu « qui a renversé les barrières des idées, des mœurs, des institutions, de nationalités, des religions. »

Jésus-Christ réformateur est le sujet de sa troisième conférence en 1864. En présence de cet admirable discours, il est impossible de conserver un doute de doctrine, ou la moindre sympathie pour la fausse science et la critique mensongère.

A Notre-Dame, pendant le jubilé de 1865, un auditoire attentif recueille les conférences inspirées du père Félix sur *la négation naturaliste en face du surnaturel.* Sa parole est simple, sobre et ferme; il procède par les déductions les plus rigoureuses, et prouve autant qu'il émeut.

Le sujet de ses magnifiques conférences, pendant le carême de 1867, a été : *l'Art devant le Christianisme;* il a démontré combien l'art a été purifié, agrandi par le christianisme, et surtout par le catholicisme. Il a consacré sa première conférence à *la nature de l'art;* la seconde à *la mission de l'art* et à *la vocation de l'artiste;* la troisième à *l'homme et à l'artiste ;* la quatrième aux *causes de la décadence artistique ;* la cinquième *au réalisme dans l'art;* la sixième au développement de cette vérité que : « le catholicisme est pour le grand art la base la plus ferme, le ressort le plus puissant. »

La quatrième et la cinquième conférence ont produit une impression profonde sur les savants, les lettrés et les artistes; le père Félix a prouvé, avec une rare élévation

de vues et un incomparable éclat de langage, que le réalisme, considéré dans ses conséquences, est un fléau pour les intelligences, pour les mœurs, pour la société.

Le célèbre orateur, dans ses conférences de 1868, passe en revue toutes les religions des deux hémisphères, et démontre que la religion catholique peut seule assurer la marche de l'humanité.

Le *progrès par l'Église* est, en 1869, le titre de sa première conférence.

En 1870, il choisit ce sujet : *de l'autorité de l'Église dans ses rapports avec la liberté.*

CHAPITRE IV

§ Ier

DÉVELOPPEMENTS SUCCESSIFS QUE L'INSTRUCTION PRIMAIRE A PRIS, DEPUIS LE COMMENCEMENT DU SIÈCLE, ENTRE LES MAINS DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES ET DE CEUX DES AUTRES INSTITUTS.

En 1801, les conseils généraux réclament vivement les Frères des écoles chrétiennes, ces vénérables et si précieux instituteurs de l'enfance, supprimés par le décret du 18 août 1792.

Peu après le concordat, ils sont autorisés, sur le rapport remarquable que Portalis a adressé au premier consul. « Pourquoi, lui disait-il, la faculté de s'agréger, pour remplir les fonctions d'intituteurs publics, ne serait-elle pas permise à des ecclésiastiques citoyens? L'état d'instituteurs acquerrait ainsi plus de consistance dans l'opinion, car cet état ne peut que perdre quand il est rempli par des particuliers qui sont obligés de tirer toute leur consistance d'eux-mêmes. »

En 1803, les Frères des écoles chrétiennes sont au

nombre de seize, ont neuf classes publiques et seize cents élèves.

En 1805, ils reprennent leurs noviciats et costumes.

Un décret de 1808 les reconnaît légalement.

En 1815, ils sont trois cent dix, ont quatre-vingt neuf classes et dix-huit mille deux cent quatre-vingt-dix élèves.

De 1815 à 1830, leur institut s'accroît considérablement; il compte, en 1830, quatorze cent vingt frères, trois cent quatre-vingts classes, quatre-vingt six mille neuf cent quatre-vingt dix-huit écoliers.

Les Frères de Saint-Antoine, ceux de la Doctrine chrétienne de Strasbourg, de la Doctrine chrétienne de Nancy, de l'Instruction chrétienne de Ploermel, de l'Instruction chrétienne de Valence, de l'Instruction chrétienne de Viviers, de l'Instruction chrétienne du Saint-Esprit, ceux de Saint-Joseph, de Saint-Joseph du Mans, ceux de Marie, ceux de Saint-Viateur, sont fondés sous la Restauration, et consacrés à l'instruction primaire.

A partir de 1831, les frères des divers instituts n'ont plus le droit d'enseigner sur le vu de la lettre d'obédience qu'ils ont reçue de leurs supérieurs; ils sont soumis, comme les autres aspirants, à subir un examen devant les commissions départementales et à remplir toutes les formalités imposées aux instituteurs publics ou privés.

En 1844, les Frères des écoles chrétiennes sont deux mille cent trente-six membres, donnent l'instruction gratuite à deux cent mille enfants, ont près de quatre cents maisons en France. Cent trente villes les appellent, mais ils sont dans l'impossibilité d'ac-

cueillir ces demandes à cause de l'insuffisance de leur personnel.

L'existence légale est accordée, en 1851, à l'association des Petits-Frères de Marie dans le département de la Loire ; en 1853, aux Frères de Saint-Joseph, à Oullins, près Lyon ; en 1854, aux Frères de Saint-François d'Assises ; en 1854 pareillement, aux Frères de la Croix de Jésus, dans l'Ain ; en 1856, aux Frères de Saint-François Régis, au Puy.

Depuis la loi de 1850, les diverses congrégations de frères ont suivi une progression constamment ascendante. En 1860, nous en possédons dix-huit; elles comprennent onze mille six cent quatre-vingt-treize membres, desservent mille six cent trente-huit écoles publiques et quatre cent quatre-vingt-cinq privées.

Il résulte d'un rapport du ministre de l'instruction publique, en date du 4 mars 1865, que les écoles publiques ou libres, dirigées par des frères, à la fin de 1864, sont au nombre de deux mille cinq cent deux et contiennent quatre cent quarante-trois mille sept cent trente deux élèves, sur deux millions deux cent soixante-cinq mille sept cent cinquante-six, soit dix-neuf pour cent du chiffre total des garçons. « Ainsi, conclut le rapport, en moins de vingt années les frères ont plus que doublé le nombre de leurs écoles et de leurs élèves, ils ont conquis neuf cent trois mille sept cent cinquante-sept enfants. En 1843, ils avaient moins du quart de la population scolaire, en 1865 ils ont plus du tiers. »

En 1865, dans les écoles communales, sur sept mille quarante-sept maîtres-adjoints, il y en a deux mille six

cent quatre-vingt-dix laïques et quatre mille trois cent cinquante-cinq congréganistes.

En 1866, les congrégations diverses de frères ont dans leurs écoles trente-huit pour cent de toute la population scolaire, et les maîtres de l'enfance sont représentés, pour l'enseignement congréganiste, par le chiffre de quarante-trois pour cent.

En 1869, l'institut des Frères des Écoles chrétiennes compte huit cent soixante-quatre établissements en France et dans nos colonies ; il en possède de plus : trois à Maurice ; — seize dans les États pontificaux ; — treize en Italie ; — quarante-deux en Belgique ; — deux en Suisse ; — deux en Autriche ; — trois en Prusse ; — deux en Angleterre ; — quatre en Turquie ; — deux en Égypte ; dix-neuf au Canada ; — vingt-neuf aux États-Unis ; — cinq en Malaisie ; — cinq aux Indes ; — deux dans la république de l'Équateur. Ces mille quarante-trois établissements sont desservis par huit mille huit cent quatre-vingt-deux frères.

Le savoir agricole, les arts, les sciences, la poésie, comptent leurs adeptes parmi les Frères des Écoles chrétiennes. Le frère Philippe, supérieur général de l'institut, depuis 1838, est l'homme qui, dans ce siècle, a rendu le plus de services à l'enseignement du peuple et des classes moyennes.

En 1870, les écoles publiques de frères ont trois fois plus d'élèves gratuits que les autres ; la proportion est de soixante-treize pour cent contre trente-deux.

Serviteurs modestes et dévoués de la civilisation et de la société, les frères sont les véritables initiateurs du

peuple à ces progrès divers dont le résultat heureux est de le relever et de le rapprocher des classes supérieures.

§ II

DÉVOUEMENT DES MEMBRES DU CLERGÉ A L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

A Toulouse, en 1806, M. Bernadet, curé de la métropole, et M. Campardon, curé de Saint-Nicolas, fondent chacun une école pour les garçons et la confient aux Frères des Écoles chrétiennes.

L'abbé Gaultier, grammairien célèbre, introduit en France, en 1814, l'enseignement mutuel, institue à Paris, en 1815, la Société pour l'instruction élémentaire, et s'applique constamment jusques à sa mort, en 1818, à publier des livres d'éducation qui sont restés comme modèles. Un de ses collaborateurs les plus actifs est l'abbé d'Astros, depuis archevêque de Toulouse.

Mgr Donnet, curé de Villefranche (Rhône), en 1830, y favorise de toutes ses forces le développement de l'instruction primaire. Pour mieux la protéger, il accepte la mission d'inspecter, comme délégué du gouvernement, toutes les écoles de l'arrondissement.

La société de l'*Ami de l'enfance,* instituée en 1827, avec le concours actif du clergé et sous la protection de

l'Enfant Jésus, se consacre à l'éducation des jeunes garçons indigents de la ville de Paris. Chaque année, depuis 1840 à peu près, elle procure l'instruction primaire à deux cent soixante d'entre eux, en moyenne, dans l'établissement de Saint-Nicolas, ou dans le pensionnat scolaire de Vaugirard, fondé par la Société de Saint-Vincent de Paul.

Le comité des Écoles chrétiennes libres, créé à Paris par Mgr Sibour, en 1850, se consacre à ouvrir des écoles gratuites dans les quartiers pauvres et populeux. Au commencement de 1852, il en avait soutenu et agrandi cinq anciennes, établi quatorze nouvelles; il avait donné l'instruction à plus de trente mille enfants.

La loi de mars 1850 ayant attribué au prêtre des droits plus importants sur la surveillance des écoles primaires, Mgr Donnet adresse à son clergé, en 1852, de remarquables instructions pour la pratique de ces droits.

L'*Œuvre des Écoles de la Compassion,* née à Paris, en 1853, sous l'inspiration du clergé, recueille et élève les enfants de la rue les plus délaissés et les plus pervertis. Elle a son siége rue Saint-Jacques, à Paris, n° 252; les Frères des Écoles chrétiennes la dirigent avec ce zèle et ce dévouement admirables qu'ils déploient partout. Dès la première année, ils ont donné leurs soins à quatre-vingt-quatre enfants. L'*Œuvre des Écoles de la Compassion* est placée sous le patronage de l'archevêque de Paris.

Les grandes et magnifiques écoles de la rue de l'Ouest, à Paris, dont la fondation est due à M. l'abbé Hamon, curé de Saint-Sulpice, ont été ouvertes le 3 octobre 1859.

Elles reçoivent le jour de cinq cents à six cents enfants, et le soir des adultes en foule. Elles sont confiées aux frères des Écoles chrétiennes.

En 1867, l'abbé Limoisin, chanoine-missionnaire du diocèse d'Arras, crée deux écoles pour les garçons dans le département du Pas-de-Calais : l'une au hameau des *Barraques,* près de Calais, l'autre au hameau des *Hemmes,* près de Boulogne. Sur ces deux points, les écoles manquaient complétement à cette population de marins.

L'abbé Grau, curé-doyen de Bouchain (Nord), mort en mai 1871, lègue trente mille francs à cette ville pour fonder une école qui sera dirigée par les frères.

A Paris, l'*Œuvre des Faubourgs,* placée sous la présidence du R. P. Petetot, du curé de Saint-Roch et du curé de Saint-Étienne-du-Mont, s'applique à prévenir, par l'influence moralisatrice de l'éducation, le développement des mauvais penchants chez les enfants des familles pauvres. Elle en assiste chaque année près de deux mille dans les seuls faubourgs Saint-Marceau, Saint-Victor, Saint-Jacques, Saint-Antoine, Popincourt, du Temple, Saint-Martin et Saint-Denis. Une notice sur cette association renferme le passage suivant : « Lorsque les enfants ne peuvent trouver de places dans les écoles communales, l'*Œuvre des Faubourgs* les fait entrer, à ses frais, dans de bonnes écoles privées, où ils sont surveillés avec le plus grand soin par les dames inspectrices. Elle concourt en outre, par des subventions pécuniaires, à l'ouverture et à l'entretien d'écoles gratuites dans tous les quartiers où leur nombre n'est pas en rapport avec les besoins des populations. »

L'ignorance est incontestablement une des plus grandes plaies de la classe populaire. Le clergé, pour arrêter les progrès de cette plaie, forme incessamment, à Paris et dans les provinces, des associations charitables chargées de propager l'enseignement primaire.

L'instruction du peuple, sagement dirigée, assure le calme au pays, des ouvriers plus intelligents à l'industrie, des membres plus moraux à la famille. Mgr Dupanloup a dit dans son *Traité de l'éducation :* « C'est dans le sentiment de son profond et immortel amour pour le peuple, et aussi dans sa haute et prévoyante sollicitude pour la société tout entière, que l'Église s'est toujours dévouée, avec un soin religieux, à l'éducation populaire. »

§ III

LES FRÈRES PERFECTIONNENT LEURS MÉTHODES. — ÉLOGES OFFICIELS, MÉDAILLES ET MENTIONS HONORABLES QU'ILS REÇOIVENT.

Depuis 1830 surtout, les diverses congrégations de frères consacrées à l'enseignement primaire ont soutenu brillamment la concurrence avec les instituteurs laïques.

Elles ont reçu de grands éloges dans la plupart des rapports adressés au roi Louis-Philippe sur l'instruction primaire, mais principalement dans ceux de 1841, 1842, 1847.

Celui de 1841 dit : « Le gouvernement s'est fait jusqu'ici un devoir de soutenir les efforts des frères, de ces instituteurs si humbles et si dévoués, qui se renferment dans les limites de leur modeste et utile mission et se montrent généralement étrangers aux passions politiques qui peuvent s'agiter autour d'eux. »

En 1842, le ministre constate combien ils contribuent puissamment aux progrès de l'instruction primaire ; il rend hommage aux améliorations de leur méthode autant qu'à la pureté de leur conduite.

Le rapport de 1847 parle d'eux de la manière suivante : « Cette milice excellente opère un bien immense ; tous instruisent en général par l'exemple aussi bien que par la parole ; ils ont su prendre toutes les bonnes méthodes, et ne propagent que de salutaires maximes. »

A Paris, en 1854, l'Œuvre des écoles de la Compassion, que dirigent les frères des Écoles chrétiennes, reçoit du ministre un secours de six cents francs et des félicitations sur ses heureux résultats.

Un rapport du ministre de l'instruction publique, en 1863, déclare que « le progrès considérable accompli dans l'enseignement des frères est dû en grande partie à leur zèle et à leur intelligence. »

Au commencement du règne de Louis-Philippe, M. Guizot, ministre de l'instruction publique, décerne une médaille d'honneur au supérieur général de l'institut des frères des Écoles chrétiennes.

Le 4 juillet 1852, la Société pour l'instruction élémentaire, dans sa séance annuelle, honore d'une médaille les frères Hus, Apollonien, Nicole et Adeodatus, qui sont

cités, dit le rapporteur, « comme les maîtres les plus intelligents et les plus dévoués. »

Le *Bulletin de l'Instruction publique* atteste que chaque année des frères, appartenant à diverses congrégations, reçoivent des médailles ou des mentions honorables, en récompense des services qu'ils rendent à l'instruction primaire.

§ IV

LA PRIORITÉ DANS LES CONCOURS APPARTIENT CONSTAMMENT AUX ÉCOLES DES FRÈRES.

Les preuves incontestables de cette vérité abondent; je vais en citer quelques-unes :

A Lille, en 1862, 1863, 1864, 1865, des concours sont tenus pour comparer la force respective des élèves instruits dans les écoles des frères et de ceux qui suivent les classes laïques. Ces concours donnent les résultats suivants :

En 1862, sur quarante et un élèves présentés par les frères de l'école supérieure, trente-sept sont déclarés admissibles avec cinq cent soixante points; sur quarante et un élèves sortis des classes laïques, vingt-quatre sont déclarés admissibles avec dix points.

En 1863, sur un nombre égal d'élèves, ceux des frères conquièrent cinquante-trois nominations et trois mille

cinq cent soixante-dix points ; ceux des écoles laïques n'arrivent qu'à vingt-deux nominations et deux mille points.

En 1864, dans chaque école communale de garçons, vingt élèves sont appelés à concourir au moyen de compositions en orthographe, en arithmétique et grammaire. Le résultat de l'épreuve a donné aux neuf écoles de frères les numéros un, deux, trois, cinq, six, sept, huit, treize, seize, et aux sept écoles laïques les numéros quatre, neuf, dix, onze, douze, quatorze, quinze. L'instruction des élèves des frères, comparée à celle des élèves des écoles laïques, a donc été dans le rapport de cent à soixante-treize un quart.

En 1865, les écoles des frères sont couronnées d'un succès aussi brillant que dans les années précédentes.

Les concours ont été supprimés à Lille à partir de 1865 ; les écoles laïques n'y pouvaient soutenir la comparaison.

En 1864, l'inspecteur d'Académie de la Seine, chargé de l'enseignement primaire, dit dans un rapport officiel :

« Tout l'avantage, en ce qui concerne les moyens d'enseignement, est du côté des écoles congréganistes. Aussi, jusques à ce jour, l'ont-elles emporté sur les autres dans une proportion remarquable, dans les examens et concours annuels. » (*Supplément à la statistique de* 1863, t. III, p. 266.)

En 1865, à la fin de l'année scolaire, la ville de Paris met au concours, entre les établissements laïques et religieux, trente-trois bourses pour le collége Turgot ; les frères des Écoles chrétiennes en conquièrent trente.

En 1868, à Paris, dans un autre concours ouvert entre toutes les écoles communales, laïques et congréganistes, les élèves des frères obtiennent trente-six bourses sur trente-cinq.

A Bordeaux, en août 1868, un grand concours est institué entre les élèves des frères des Écoles chrétiennes et ceux des écoles laïques. L'autorité universitaire désigne six écoles des frères et six écoles laïques, dans chacune desquelles sont choisis trois élèves au-dessus de treize ans et trois au-dessous. Les trente-six âgés de plus de treize ans forment une première division, et les trente-six autres une seconde. Les sujets du concours sont : l'histoire sainte, l'écriture, l'arithmétique, le système métrique, la grammaire, le style, l'histoire de France, la géographie.

Le résultat est des plus favorables pour les élèves des frères ; sur cent quatre-vingt-cinq nominations, ils en conquièrent cent soixante-quatre.

En août 1869, à Marseille, cinquante-deux élèves des frères se présentent au concours général, remportent deux prix et quarante mentions honorables.

Les examens pour l'école des arts et métiers d'Aix s'accomplissent à Saint-Étienne, en août 1869. Sur douze candidats, onze ont été déclarés admissibles ; les quatre premiers sont des élèves des frères des Écoles chrétiennes.

En novembre 1870, à Angers, s'ouvre l'examen de l'enseignement secondaire spécial pour la délivrance du diplôme de fin d'études. Un seul candidat se présente,

est reçu avec distinction : c'est un élève de l'école des frères de Saint-Julien.

A Paris, dans le concours de 1870, les élèves des frères triomphent d'une manière éclatante. Sur les quarante premiers numéros, trente-cinq leur appartiennent ; les écoles laïques ont seulement les numéros cinq, huit, seize, vingt-deux, vingt-six.

Le *Bulletin de l'instruction primaire* du département de la Sarthe constate que les écoles des frères de la Doctrine chrétienne ont, au Mans, remporté tous les prix dans le concours cantonal du 19 mars 1870.

Le ministre de l'instruction publique ayant établi, en 1868, des commissions d'examen chargées de délivrer des certificats d'études aux enfants dont l'instruction primaire serait reconnue suffisante, les élèves des frères en ont obtenu deux cent soixante-quatorze en 1869 et quatre cent soixante et un en 1870 ; les élèves des écoles laïques en ont reçu cent soixante-quinze en 1869 et deux cent trente et un en 1870.

De 1848 à 1871, la ville de Paris a mis au concours neuf cent soixante-quinze bourses pour les colléges Chaptal, Turgot, etc. ; les élèves des frères en ont conquis huit cent deux.

A Valence, en août 1872, cinq élèves des écoles des frères se présentent au concours des arts et métiers Tous sont déclarés admissibles ; ils obtiennent les numéros un, deux, trois, quatre et six, sur quatorze concurrents.

Des concours sont ouverts à Paris, les 9 et 16 juillet 1872, pour la répartition de quatre-vingts bourses

municipales entre les élèves des frères et ceux des écoles laïques; ils ont donné les résultats suivants :

Les écoles laïques ont présenté deux cent un élèves; cent vingt et un ont été éliminés aux premières épreuves et cinquante - sept ont été déclarés admissibles aux écoles supérieures.

Sur cent soixante-six élèves que les écoles des frères ont présentés de leur côté, vingt-six ont été éliminés aux premières épreuves, et quatre-vingt-seize ont été déclarés admissibles aux écoles supérieures.

Le classement des élèves par ordre de mérite a attribué : le numéro un à une école congréganiste; le numéro deux, à une école laïque; les numéros trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix et onze, à une école congréganiste; le numéro douze, à une école laïque; les numéros treize, quatorze, quinze, à une école congréganiste; le numéro seize, à une école laïque; les numéros dix-sept, dix-huit, à une école congréganiste; le numéro dix-neuf, à une école laïque; le numéro vingt, à une école congréganiste.

Ainsi, sur les vingt premiers numéros, seize sont conquis par les écoles des frères ; les écoles laïques en ont quatre seulement.

La priorité constante des écoles des frères dans les concours annuels atteste hautement l'habileté et le zèle des maîtres, si appréciés par tous les véritables amis de l'instruction populaire.

Les écoles des frères, indépendamment de la supériorité de leur enseignement, ont l'avantage important de coûter près de la moitié moins que les écoles laïques.

A Paris, en 1870, les soixante-huit écoles communales laïques ont deux cent vingt-sept maîtres ; ceux-ci, dont les traitements varient de 1,400 fr. à 3,000 fr., instruisent dix-huit mille cent vingt-trois élèves, et entraînent une dépense de 617,947 fr.

Les frères, instituteurs communaux, sont au nombre de deux cent trente-huit, dirigent cinquante-quatre écoles, reçoivent des traitements de 950 fr., instruisent seize mille six cent onze élèves, et coûtent 318,291 fr.

Ainsi, en 1870, la dépense de la ville de Paris est pour chaque maître laïque de 2,120 fr. en moyenne; pour chaque frère de 950 fr.; pour chaque élève, de 34 fr. 10 centimes dans les écoles laïques, et de 19 fr. 16 centimes dans celles des frères.

Ces chiffres comprennent les fournitures classiques.

§ V

LES FRÈRES SE CONSACRENT AVEC ARDEUR A L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DES ADULTES HOMMES. — LES MEMBRES DU CLERGÉ EN FAVORISENT LE DÉVELOPPEMENT.

Les frères des Écoles chrétiennes créent, en 1830, les écoles du soir pour les adultes; ils leur enseignent la lecture, l'écriture, le calcul, l'histoire sainte, le catéchisme, la grammaire, le chant, le dessin linéaire, celui

de figure et d'ornement, quelques notions d'histoire et de géographie.

En 1846, à Orléans, ils ont près de trois cents élèves adultes. Leur seule congrégation, en 1851, en a deux mille deux cent soixante-cinq à Paris, et vingt-quatre mille dans toute la France.

En 1851, les divers instituts de frères ouvrent plus de cent écoles d'adultes dans le département de Seine-et-Marne. « Les résultats ont été remarquables, dit le rapport du conseil académique, surtout chez les frères des Écoles chrétiennes. »

A Rodez, en 1851, la classe d'adultes dirigée par les frères des Écoles chrétiennes compte deux cents élèves. « On y a constaté les meilleurs résultats, » déclare le conseil académique de l'Aveyron.

Les grandes écoles catholiques de la rue de l'Ouest, à Paris, sont à peine fondées en 1859, que les frères des Écoles chrétiennes, chargés de leur direction, y reçoivent chaque soir de quatre cents à cinq cents adultes.

Au Havre, depuis 1846, ils ont établi pour les douaniers un cours du soir.

A la fin de 1865, le vice-recteur de l'académie de Paris adresse au ministre de l'instruction publique un intéressant rapport sur le cours d'adultes que les frères des Écoles chrétiennes ont fondé à Épernay depuis plusieurs années. « Ce cours, dit-il, dont la bonne tenue a valu à son directeur un des prix décernés par Votre Excellence, compte cent cinquante-huit élèves; la plupart sont ouvriers d'art. Les études sont divisées en trois cours, chacun d'eux est dirigé par deux frères. Les

cours sont gratuits; ils ont lieu chaque jour de la semaine, excepté le jeudi, de sept heures et demie du soir à neuf heures. Ils commencent en novembre et sont clos vers la mi-mars. »

A Paris, le 29 janvier 1867, le ministre de l'instruction publique se rend, rue Montgolfier, à l'école d'adultes placée sous la direction du frère Angelum, parcourt les diverses salles contenant sept à huit cents élèves, apprentis et adultes, adresse au frère de vives félicitations. Le 31 janvier, il visite la classe des adultes hommes confiée aux frères dans le quartier de la Sorbonne, exprime toute sa satisfaction pour les heureux résultats de leur infatigable dévouement.

Cinq ou six cents adultes fréquentent constamment les classes du soir que les frères ont ouvertes à Paris, en mars 1867, dans l'école communale du XI[e] arrondissement, au boulevard des Amandiers.

Les frères de Saint-François-Régis se vouent spécialement aux adultes indigents.

Depuis 1860, à peu près, à Cassel (Nord), le frère Frédeberd, des Écoles chrétiennes, instituteur communal, a ouvert un cours public pour les adultes. Il leur distribue chaque année, à ses frais, des prix qui consistent principalement en outils propres à la profession de l'élève, comme une varlope, une paire de rabots, un trophée d'outils de cordonnier.

Le 21 juin 1866, à Bordeaux, dans la distribution solennelle des récompenses aux instituteurs, directeurs des cours d'adultes de la Gironde, la croix d'honneur est donnée au frère Alphonse, des Écoles chrétiennes. *Le*

Moniteur du soir, du 8 juillet, contient à ce sujet les détails suivants : « Lorsque M. le sénateur président eut annoncé que l'Empereur, voulant témoigner sa haute satisfaction, avait daigné, sur la proposition du ministre de l'instruction publique, accorder la récompense la plus élevée au frère Alphonse, toute l'assemblée se leva comme un seul homme, et un cri immense de « vive « l'Empereur, » fit retentir les voûtes et se prolongea pendant près de dix minutes. Les plus ardents étaient tous les instituteurs laïques montés sur des banquettes. »

En décembre 1865, dans les Vosges, cent cinq institutrices établissent des cours gratuits d'adultes. *Le Moniteur* du 22 janvier 1866 en rend compte et ajoute : « Le clergé les encourage, beaucoup de curés les ont annoncés en chaire. »

Dans le discours prononcé par le ministre de l'instruction publique, le 1er mai 1867, à la distribution des prix de l'Association polytechnique, on lit le passage suivant: « Un jeune prêtre, attaché à une cure du canton, mais chargé de desservir le dimanche une paroisse éloignée, ayant appris que la maladie empêchait l'instituteur de tenir l'école du soir dans ce village divisé par de vieilles querelles, voulut l'ouvrir lui-même. Il lui fallait traverser de nuit par de mauvais sentiers une montagne et des bois. Le retour avait lieu de onze heures à minuit. Pendant quatre mois il fit ce double trajet. « Je voulais, disait-il, instruire et réconcilier; j'ai atteint mon but. »

Dans un document officiel, à la date de juin 1869, et signé par le ministre de l'instruction publique, il est dit : « La directrice de l'école mixte de Limogne (Lot) a ouvert

un cours d'adultes hommes et femmes, pendant l'hiver 1868-1869. La présence du curé de la commune a fortifié la bonne volonté de la maîtresse et de ses élèves. »

« Dans le Jura, pendant l'hiver 1868-1869, MM. les curés des communes d'Épy et de Marigna ont enseigné l'histoire, l'agriculture, l'hygiène, et M. le curé de Saint-Didier a exposé les principes de la vinification d'après les ouvrages de M. Pasteur, de l'Institut.

« A peu d'exceptions près, les autorités ecclésiastiques favorisent le développement des cours d'adultes. » (*Journal officiel* du 26 juin 1869.)

§ VI

ECOLES NORMALES QUE LES CONGRÉGATIONS DE FRÈRES DIRIGENT POUR FORMER DES INSTITUTEURS PRIMAIRES. — LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES ONT CRÉÉ LE PENSIONNAT PRIMAIRE.

Parmi les écoles normales que des frères dirigent, je cite celles des frères des Écoles chrétiennes à Beauvais, à Mende, à Langogne, à Corbigny, près Nevers; celle des frères de Marie à Bordeaux ; — des frères de Saint-Joseph à Amiens ; — des frères des Écoles chrétiennes de la Miséricorde à Mondebourg (Manche), des frères de la Doctrine chrétienne à Nancy. Ces derniers forment la plupart des instituteurs pour la Meuse, la Meurthe, les Vosges.

Les frères des Écoles chrétiennes ont, en 1806, créé le pensionnat primaire à Toulouse; ils ont ainsi posé l'éducation professionnelle sur une base large et solide, fécondé l'avenir des classes populaires, rendu un grand service à l'agriculture, au commerce et à l'industrie.

Parmi les pensionnats primaires dont nous leur devons l'établissement, sont ceux de Passy-Paris, celui de Lagny, de Corbigny, près Nevers.

Celui de Passy est magnifique, il compte près de huit cents élèves, et prospère chaque jour de plus en plus sous l'intelligente direction du frère Libanos.

En 1854, les frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel en ont fondé un à Doulon, dans la Loire-Inférieure. Les frères des Écoles chrétiennes de la Miséricorde en ont aussi un à Mondebourg (Manche).

§ VII

LES RELIGIEUSES SE CONSACRENT A L'INSTRUCTION PRIMAIRE DES FILLES.

Depuis le commencement du siècle, le clergé s'est constamment appliqué à propager l'instruction primaire des filles; il sait combien elle est importante pour les intérêts les plus sérieux de la société et de la famille.

A peine les sœurs de charité sont-elles rétablies en

France, au mois de prairial an IX (juin 1801), qu'elles ouvrent des écoles gratuites.

En 1843, selon les documents officiels, treize mille huit cent trente religieuses de congrégations diverses dirigent six mille quatre cent quatre-vingt seize écoles publiques ou privées, renfermant cinq cent cinq mille sept cent soixante-quinze élèves, sur un million quatorze mille six cent vingt-cinq, soit plus de quarante-neuf pour cent du nombre total des filles.

En 1852, nous avons huit mille trois cents écoles de sœurs.

Le rapport inséré au *Moniteur* du 6 mars 1865 constate que les écoles publiques ou libres tenues par des sœurs, à la fin de 1864, sont au nombre de quatorze mille sept cent quatre, et contiennent un million cent soixante-six mille neuf cent quarante-deux élèves, sur deux millions soixante-dix mille six cent douze, soit cinquante-six pour cent à peu près du nombre total des filles.

En 1864, les écoles et cours normaux pour femmes sont confiés à des sœurs dans la proportion de quarante-neuf sur cinquante.

En 1865, sur cinq cent quatre-vingt-dix-neuf maîtresses-adjointes que présentent les écoles de filles, il y a trente-trois maîtresses laïques, et cinq cent soixante-six congréganistes.

Infinie serait la mention des instituts de femmes vouées à l'enseignement élémentaire et gratuit des filles.

En dehors des écoles qu'ils desservent, presque tous les

couvents de religieuses reçoivent les petites filles et leur donnent le premier degré d'instruction.

§ VIII

LES RELIGIEUSES DONNENT L'INSTRUCTION PRIMAIRE AUX ADULTES FEMMES. — ÉCOLES NORMALES QUE LES SŒURS DIRIGENT POUR FORMER DES INSTITUTRICES PRIMAIRES.

Les religieuses, à Paris et dans les provinces, dirigent des écoles d'adultes-femmes et des écoles normales pour former des institutrices.

Les sœurs de la Sagesse ouvrent une classe d'adultes à Orléans, en 1841 ; les sœurs de la Charité, à Paris, en ont une au Gros-Caillou, une autre rue de la Sourdière. L'œuvre de Sainte-Geneviève, créée à Paris en 1852, a déjà, en 1855, cinq classes d'adultes comprenant cent vingt-cinq élèves.

Le 31 janvier 1867, à Paris, le ministre de l'instruction publique visite la classe d'adultes-femmes desservie par les sœurs dans le quartier de la Sorbonne, et félicite celles-ci du zèle qu'elles apportent dans l'accomplissement de leur mission.

Une école normale d'institutrices est établie à Bordeaux chez les Dames de la Présentation ; à Caen, chez les Dames du Bon-Sauveur ; à Ablon, près Vire, chez les

Filles du Sacré-Cœur-de-Marie; à Orléans, chez les sœurs de la Sagesse; à Argentan, chez les religieuses de l'Éducation chrétienne ; à Douai, chez les Dames de Flives ; à Bagnères-de-Bigorre, chez les religieuses de Saint-André-de-la-Croix.

Un rapport officiel dit, en 1851, au sujet de l'école normale de Douai : « Nous n'avons que des éloges à lui donner. » Au sujet de celle d'Argentan : « Elle a fourni au département de trop bonnes institutrices pour que ses services soient méconnus. » Nous lisons, dans un rapport de 1852, sur l'école normale que les sœurs de la Sagesse ont à Orléans : « Elle a tenu tout ce qu'elle a promis ; rien de mieux dirigé que les études qu'on y fait. »

A Paris, depuis 1859, les religieuses de Notre-Dame-des-Arts et celles du Saint-Sacrement professent un cours préparatoire aux examens de l'Hôtel-de-Ville et de la Sorbonne.

A la fin de 1867, on compte soixante-huit établissements destinés à former des institutrices primaires; cinquante-trois d'entre eux sont confiés à des religieuses.

§ IX

SŒURS INSTITUTRICES PRIMAIRES DANS LES CAMPAGNES.

Des congrégations nombreuses de femmes ont la mission de distribuer gratuitement l'instruction primaire aux

filles de la campagne, et de leur enseigner à coudre, marquer, tricoter, raccommoder le linge.

Parmi ces congrégations, les plus importantes sont : les Ursulines de Jésus, les Dames de Saint-Joseph, les sœurs de la Doctrine chrétienne, les Dames de la Providence, les Filles de Saint-André, les sœurs de la Charité ou de la Sainte-Famille, les Filles du Saint-Esprit, les sœurs de Saint-Charles, de Saint-Jean, de Bassel, les Dames de Notre-Dame, les Servantes de Marie, les sœurs de l'Ange-Gardien.

L'Œuvre des campagnes, fondée depuis quelques années, a appelé les sœurs dans une foule de paroisses rurales. Un rapport officiel de 1851 constate, pour la plupart des départements, que « les progrès obtenus dans l'éducation des jeunes filles de la campagne sont dus aux religieuses. »

Les sœurs peuvent seules moraliser les campagnes ; seules elles feront de pauvres jeunes filles des femmes laborieuses et chrétiennes, de vertueuses mères de famille. Des communes abandonnées aux plus mauvaises influences doivent fréquemment à des sœurs leur complète régénération.

§ X

MÉDAILLES ET MENTIONS HONORABLES DÉCERNÉES A DES RELIGIEUSES

Des religieuses reçoivent chaque année des médailles

et des mentions honorables pour les services qu'elles rendent à l'instruction primaire.

Je citerai seulement quelques-unes de celles qui leur ont été accordées dans ces dernières années.

Pour l'année scolaire 1856-1857, mentions honorables à sœur Saint-Vincent, institutrice publique à Changries (Isère); à sœur Saint-Paul, institutrice-adjointe à Vinay (idem); à sœur Sainte-Fébronie, institutrice-adjointe à Mens (idem).

Pour l'année scolaire 1857-1858, médaille d'argent à sœur Mélanie, institutrice publique à l'Ile-Bouchard (Indre-et-Loire) ; médaille de bronze à Mme Neil, sœur de l'Enfant-Jésus; à Mme Bayle, sœur de la Sainte-Famille; à Mme Dubeuf, sœur de Saint-Joseph ; à Mme Guillon, sœur de Saint-Charles; à Mme Cizeron, sœur de Saint-Joseph ; à Mme Badail, sœur de Saint-Charles; à Mme Combrousse, sœur de la Présentation-de-Marie, institutrices publiques dans le département de la Loire;

Rappel de médaille d'argent, à sœur Saint-Norbert, de Marvejols; à sœur Héline, institutrice à Loisy-sur-Marne;

Médaille de bronze à Mme Dubois, en religion sœur Élisée, institutrice publique à Bazouges-la-Pérouse (Ille-et-Vilaine) ;

Mentions honorables à sœur Saint-François et à sœur Saint-Gilbert, institutrices publiques dans le département d'Indre-et-Loire ; à sœur Saint-Thomas, institutrice à Bagnès-Marvon (Ille-et-Vilaine) ; à sœur Constance, institutrice à Suippes (Marne) ; à sœur Théodora, directrice de la salle d'asile publique des Vertus (Marne).

Pour l'année scolaire 1858-1859, médaille d'argent à

sœur Saint-Gabriel, institutrice dans la Côte-d'Or; médaille de bronze à sœur Augustine dans le Pas-de-Calais;

Mentions honorables, à sœur Gerasini, dans le Jura; à sœur Saint-Grégoire, dans Indre-et-Loire; à sœurs Épiphane et Constance, dans le département d'Ille-et-Vilaine; à sœur Angélique, dans la Somme.

Pour l'année scolaire 1860, médaille d'argent à Mme Silly, sœur de la Sagesse, à Bellac; médaille de bronze à Mme Leneveux, sœur de la Providence de Rouen, à Harnes (Pas-de-Calais);

Mentions honorables à sœurs Berthilde et Prudence, dans l'Yonne; à Mme Loquet, sœur de la Providence de Rouen, à Blendecques (Pas-de-Calais); à Mme Tessier, sœur de Saint-Vincent-de-Paul, à Arras.

A Paris, le 17 juillet 1853, la *Société pour l'instruction élémentaire* décerne, dans sa session annuelle, une médaille de bronze à sœur Lavigne et à sœur Tissot, une mention honorable à sœur Planchat, à sœur Rose.

Les institutrices congréganistes ont constamment conquis, en nombre égal, plus de médailles, plus de distinctions que les institutrices laïques.

CHAPITRE V

§ Ier

LE CLERGÉ SE CONSACRE A L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DES GARÇONS.

L'enfant du peuple a achevé son instruction primaire, il réclame l'enseignement du travail; il va commencer son apprentissage, au milieu de dures épreuves et d'immenses dangers. C'est dans cette carrière surtout qu'un appui lui est indispensable; la religion le lui prête, elle le suit à l'atelier et l'y protége.

Le patronage des apprentis est digne de rencontrer les plus vives sympathies. Il substitue des habitudes honnêtes, morales, au désordre et au vagabondage des enfants : il forme en eux des artisans habiles; il rend de grands services aux villes industrielles et manufacturières.

Mgr de la Bouillerie, ancien évêque de Carcassonne, aujourd'hui coadjuteur de Mgr. l'archevêque de Bordeaux, a dit du patronage :

« Il est une sorte de paternité adoptive, une douce et

constante action de protection et d'appui, exercé à l'égard de ceux qui en sont l'objet. Elle ne scinde jamais l'intérêt matériel de l'intérêt moral du pauvre; elle relève ce dernier au lieu de l'avilir. Elle est même utile au riche, en lui rappelant qu'il pourrait peut-être profiter lui-même des conseils qu'il donne. Le patronage est donc une des plus heureuses solutions qui puissent être données à toutes les questions charitables. »

§ II

ŒUVRES QUE LE CLERGÉ CRÉE OU INSPIRE POUR LE PLACEMENT DES GARÇONS EN APPRENTISSAGE.

Paris et les provinces ont aujourd'hui une foule d'associations consacrées au placement en apprentissage des jeunes enfants pauvres.

Quelques-unes des plus importantes à Paris sont :

La *Corporation des dames de la Providence;* — la *Société des amis de l'enfance;* — l'*Œuvre du patronage de la société de Saint-Vincent de Paul;* — l'*Œuvre de Saint-Jean ;* — l'*Œuvre des apprentis et jeunes ouvriers ;* — l'*Œuvre du patronage de la Providence de Sainte-Marie;* — la *Société des écoles ;*—l'*Œuvre de Nazareth ;* — l'*Œuvre de Saint-Charles ;* — la *Société pour le pla-*

cement et l'apprentissage des jeunes enfants pauvres, des enfants naturels sans secours, des enfants de condamnés, de détenus pour dettes ; — l'*Œuvre générale du patronage des frères des Écoles chrétiennes ;* — le *Patronage des sœurs de Saint-Vincent de Paul,* rue de Sèvres, à la maison des convalescents ; — l'*Œuvre des paroisses ;* — l'*Œuvre de Notre-Dame-de-Grâce.*

La *Corporation des Dames de la Providence,* dont la fondation remonte à 1822, instruit les enfants indigents et les met en apprentissage.

La *Société des amis de l'enfance,* créée en 1827, a défini ainsi elle-même sa mission : « Venir au secours des jeunes enfants pauvres de la ville de Paris, les recueillir, en faire d'honnêtes gens, de laborieux artisans, des chrétiens. » Elle admet les enfants dès l'âge de huit ans ; de huit à douze, elle leur fait donner l'instruction primaire et professionnelle dans l'*Établissement de Saint-Nicolas* et l'*Asile-école Fénelon ;* à douze ans, elle les place en apprentissage. Parmi les apprentis, les uns sont autorisés à rester chez leurs parents, y reçoivent un secours mensuel qui aide leur famille à supporter les charges de l'apprentissage ; les autres apprentis sont nourris et couchés chez leurs patrons.

Le dimanche, la société réunit ses protégés dans la *Maison de la famille ;* ils y passent toute la journée, assistent aux exercices religieux, prennent leurs repas et leurs récréations. Chaque apprenti remet son livret à l'aumônier de l'institution ; on lit publiquement les notes de la semaine ; des mentions honorables sont décernées à ceux dont la conduite a été irréprochable, et ceux qui

ont encouru le blâme de leurs patrons subissent une admonition.

Le patronage de la société de Saint-Vincent de Paul, établi en 1834, se consacre au placement en apprentissage, intervient au contrat, stipule pour l'apprenti la liberté absolue du dimanche, et visite ses protégés dans leurs ateliers. Sur le livret de chacun d'eux le maître d'apprentissage marque chaque semaine une note concernant la conduite, le travail et les progrès de l'apprenti.

Des bibliothèques fournissent aux patronnés des livres appropriés à leur âge et à leur culture intellectuelle. Une caisse d'épargne reçoit leurs économies et leur donne l'habitude de la prévoyance.

En 1868, le patronage de Saint-Vincent de Paul patronne à Paris quinze cents apprentis et jeunes ouvriers à peu près, dans sept maisons qui sont :

Sainte-Geneviève, à l'église Sainte-Geneviève; — Sainte-Mélanie, rue des Postes, 26, — Sainte-Rosalie, rue de Gentilly, 21; — Saint-Charles, rue Bossuet, 12; — Sainte-Anne, rue des Bois, 6 *bis*; — Notre-Dame de Grâce, rue de Grenelle 29, à Grenelle; — Notre-Dame-de-Nazareth, rue Stanislas, 12.

Dans quatre de ces maisons, la société est aidée du concours actif des frères de Saint-Vincent de Paul, institut religieux récemment formé, et qui déjà a rendu des services considérables aux œuvres de patronage.

Les patronnés, apprentis et jeunes ouvriers, s'assemblent le dimanche à la maison de l'œuvre.

Tous les ans, une exposition industrielle, commune

aux sept maisons du patronage, sert à exciter l'émulation parmi les jeunes ouvriers et les apprentis. Des médailles sont décernées aux produits exposés les mieux réussis.

L'*Œuvre de Saint-Jean,* créée en 1838, et se renfermant dans les deux paroisses de Saint-Valère et de Saint-Pierre du Gros-Caillou, surveille les jeunes apprentis chez les maîtres où elle les a placés, les réunit le dimanche dans la maison des frères de la Doctrine chrétienne, et récompense par des distributions de secours ceux qui ont eu une conduite exempte de reproches.

En 1843, quelques membres du clergé fondent l'*Œuvre des apprentis et jeunes ouvriers,* sous la présidence de Mgr l'archevêque de Paris et avec le concours des frères des Écoles chrétiennes. Cette institution prélude sagement à sa mission en concentrant d'abord ses forces sur la création d'une maison d'apprentissage interne, où elle prépare aux apprentis du dehors des contre-maîtres habiles et chrétiens, destinés à devenir dans les ateliers des moniteurs et des modèles.

La direction de l'*œuvre* est confiée à un comité d'hommes et à un comité de dames. Le comité d'hommes choisit le protecteur spécial, chargé de veiller sur chaque enfant, de déterminer la carrière qui convient le mieux à ses aptitudes, de lui chercher un patron capable et honnête, d'arrêter les stipulations diverses de son contrat d'apprentissage. Le comité de dames a principalement pour attribution de surveiller les jeunes ouvriers. Chacun d'eux a sa protectrice qui le visite dans l'atelier, lui donne des conseils, des secours.

L'institution a créé des maisons d'instruction spéciale,

au sein desquelles les enfants, admis gratuitement ou moyennant une pension mensuelle de vingt francs, sont logés, nourris, entretenus, et reçoivent un enseignement professionnel complet.

L'*Œuvre des apprentis* avait à peine accompli sa deuxième année, qu'elle possédait déjà des établissements dans cinq quartiers : dans les premier et deuxième arrondissements, dans le quartier Saint-Denis, dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau.

Elle patronne chaque année de deux mille cinq cents à trois mille sujets, indépendamment des pensionnaires des maisons d'apprentissage, qui forment à peu près un millier.

Le patronage de la *Providence de Sainte-Marie,* ouvert en 1864 par les sœurs de Saint-Vincent de Paul, rue de Reuilly, a conquis presque immédiatement des résultats considérables. Il s'adresse principalement à une clientèle spéciale : les apprentis et jeunes ouvriers des manufactures de papiers peints, et les apprentis ébénistes. Dès la fin de 1866, il en protège près de trois cents qui fréquentent assidûment son école du soir.

Le patronage des frères des Écoles chrétiennes a pour mission de développer les associations de jeunes ouvriers, d'apprentis principalement, de leur faciliter l'accomplissement de leurs devoirs religieux, de leur donner des habitudes de travail et de prévoyance. Il possède, à la fin de 1867, vingt-quatre maisons, dont vingt sont situées dans les divers arrondissements de la capitale, et les quatre autres à Saint-Jean de Belleville, à Saint-Denis, à la Villette, à Issy.

Plusieurs fois, dans l'année, des livres, des diplômes, des médailles sont distribués à ceux des patronnés qui se sont le plus distingués par la régularité de leur conduite.

L'œuvre s'applique au placement en apprentissage, mais n'intervient pas au contrat et ne visite pas les ateliers.

Le patronage des sœurs de Saint-Vincent de Paul, situé rue de Sèvres, à la Maison de convalescence, place les enfants en apprentissage, après leur première communion. Ils sont visités fréquemment dans leurs ateliers par des membres de l'œuvre. Chaque dimanche, ils passent leur journée à la Maison de convalescence, y assistent à la messe, reçoivent une instruction religieuse, ont à leur disposition un gymnase, des jeux de toute espèce, et une bibliothèque. Une caisse d'épargne est ouverte à leurs économies.

En 1868, l'œuvre a patronné quatre-vingts apprentis et vingt-cinq jeunes ouvriers.

L'*Œuvre des paroisses,* instituée dans la plupart des églises de Paris, place en apprentissage les enfants des deux sexes.

L'*Œuvre de Notre-Dame-de-Grâce* a été fondée à Grenelle, sous l'inspiration du curé de cette paroisse, et a reçu de sa bienfaisance un capital de trente mille francs. Elle possède une maison de patronage où ses jeunes pupilles viennent, chaque soir et pendant toute la journée du dimanche, prendre part à des enseignements, des jeux et des repas communs.

Parmi les œuvres les plus importantes que le clergé

a instituées en province pour le placement des garçons en apprentissage, je mentionne l'orphelinat d'Arras. L'abbé Halluin l'a fondé, en 1840, avec ses propres deniers; il y recueille les petits vagabonds et les orphelins : il les instruit, les moralise, les met en apprentissage et veille constamment sur eux. Il fournit la première mise de fonds à celui d'entr'eux qui s'établit.

En 1840, il en réunit cinq ou six; il en avait trente-cinq en 1850; deux cent quatre-vingt-dix en 1868.

§ III

MAISONS OU LE CLERGÉ DONNE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AUX GARÇONS.

Parmi les maisons d'apprentissage que le clergé a ouvertes à Paris, pour enfants pauvres, on compte au premier rang :

La maison de Saint-Nicolas, rue de Vaugirard, et sa succursale d'Issy; la maison de Sainte-Anne, au faubourg Saint-Antoine; le pensionnat d'Apprentis, au faubourg Saint-Marceau; la maison des Orphelins de Saint-Vincent de Paul; l'orphelinat des Saints-Anges; la maison de Notre-Dame de la première communion.

L'abbé de Bervanger a fondé l'admirable maison de Saint-Nicolas, en 1827, et une succursale à Issy, en

1840. Indépendamment de l'enseignement professionnel, l'instruction dans ces deux établissements comprend la lecture, l'écriture, la grammaire, le calcul, le dessin linéaire, quelques notions d'histoire et de géographie, le chant et la gymnastique.

Les ateliers d'apprentissage sont confiés à des patrons choisis; on y enseigne les professions de ciseleurs sur bronze; — de monteurs en bronze; — d'opticiens; — de facteurs d'instruments de musique; — de bijoutiers en faux; — de dessinateurs pour châles; — de doreurs sur bois; — de selliers; — de malletiers; — de layetiers-emballeurs; — de sculpteurs sur bois.

En 1859, l'abbé de Bervanger a donné l'établissement de Saint-Nicolas et celui d'Issy à Mgr l'archevêque de Paris; leur valeur, en meubles et en immeubles, était alors de deux millions. Monseigneur en a confié la direction aux frères des Écoles chrétiennes.

De 1827 à 1859, plus de trente mille enfants pauvres et abandonnés ont été élevés par l'abbé de Bervanger.

Saint-Nicolas et Issy sont reconnus établissements d'utilité publique. Le nombre de leurs élèves a été : en 1859, de mille deux cents; — en 1860, de mille cinq cent neuf; — en 1861, de mille cinq cent quarante. Depuis 1861, il varie annuellement entre mille cinq cents et mille cinq cent soixante.

Chaque année, cinq cents enfants à peu près sortent de Saint-Nicolas, et apportent les éléments les plus salutaires dans la jeune population des ateliers.

Dans la maison de Sainte-Anne, que la société de Saint-Vincent de Paul a créée, on enseigne aux apprentis la

ciselure du bronze, la gravure des métaux précieux, la sculpture du bois, la mécanique, la menuiserie, l'ébénisterie, l'optique, la fabrication des instruments de précision, la serrurerie, l'orfévrerie, la bijouterie.

Les frères des Écoles chrétiennes desservent le pensionnat d'Apprentis au faubourg Saint-Marceau.

La maison des Orphelins de Saint-Vincent de Paul a été fondée, en 1852, sous le patronage de l'archevêque de Paris; on y admet les orphelins de père ou de mère.

L'orphelinat des Saints-Anges, créé en 1844 sous la protection de l'archevêque de Paris, reçoit les orphelins de deux à huit ans, leur donne une instruction élémentaire et leur enseigne un métier.

La maison de la *Première-Communion*, située à Auteuil, et dirigée par l'abbé Roussel, recueille les enfants abandonnés et vagabonds, et les place en apprentissage après leur première communion.

En province, les principales maisons d'apprentissage fondées par le clergé en faveur des enfants pauvres, sont : la maison de Bethléem, à Reims ; — celle des Orphelins de Nazareth, à Orléans; — l'orphelinat de Garçons, à Versailles; — la maison des Apprentis, à Lyon; — le patronage de Notre-Dame-des-Champs, à Angers; — l'Orphelinat avec apprentissage, à Caen; — la maison de Notre-Dame-de-*Toute-Joie,* à Nantes; — l'orphelinat de Jeunes-Garçons, à Saint-Germain-en-Laye; — la maison d'Apprentis, à Troyes; — la maison d'Apprentis et de Jeunes-Ouvriers, à Marseille; — le patro-

nage des Apprentis, à Rennes; — l'orphelinat de l'Assomption, à Elancourt; — le patronage de la Roche-Guyon.

La maison de *Bethléem* à Reims, celle de *Nazareth* à Orléans, ont été établies, la première, en 1842, par l'abbé Charlier; la seconde, en 1844, par l'abbé Tabouret. Les enfants y apprennent divers métiers, entre autres, celui de tailleur, de cordonnier, de tisseur, de menuisier, d'éplucheur de laine.

Les frères des Écoles chrétiennes dirigent l'orphelinat des Garçons, à Versailles, leur donnent l'instruction primaire et les placent en apprentissage.

La maison des Apprentis, à Lyon, est confiée aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, reçoit des apprentis qui vont à l'atelier pendant le jour, et rentrent le soir à la maison.

L'abbé Darbois a ouvert, à Angers, le patronage de Notre-Dame-des-Champs, dont la mission est de favoriser le placement des apprentis.

L'abbé Leveneur a fondé et gouverne l'orphelinat de Caen; il y recueille de jeunes orphelins auxquels il fait apprendre divers métiers, principalement la menuiserie et l'ébénisterie.

L'orphelinat de Jeunes-Garçons de Saint-Germain-en-Laye, placé entre les mains des frères des Écoles chrétiennes, admet les enfants, à l'âge de sept ans, leur donne l'instruction primaire jusques à la première communion, puis les place en apprentissage, mais en les conservant dans l'orphelinat.

On doit : à l'abbé Peigné, la création de la maison de

Notre-Dame-de-*Toute-Joie,* à Nantes; — à l'abbé Bourdon, celle du patronage, à Rennes; — à l'abbé Timon-David, celle de la maison d'Apprentis et de Jeunes-Ouvriers, à Marseille; — à l'abbé Tridon, celle du patronage d'Apprentis, à Troyes; — à l'abbé Méquignon, celle de l'orphelinat de l'*Assomption,* à Elancourt; — à l'abbé Portier, le patronage de la Roche-Guyon.

§ IV

ŒUVRES QUE LE CLERGÉ CRÉE OU INSPIRE POUR LE PLACEMENT DES FILLES EN APPRENTISSAGE. — MAISONS OU DES RELIGIEUSES LEUR DONNENT L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.

Les œuvres fondées, sous l'inspiration ou le patronage du clergé, pour le placement des filles pauvres en apprentissage, abondent à Paris et dans la province.

Parmi les plus importantes à Paris, je cite : la *Société pour le placement et l'apprentissage des jeunes orphelines;* — l'*Œuvre des Jeunes-Économes;* — le *Patronage des jeunes ouvrières;* — l'*Œuvre des jeunes apprenties;* — l'*Œuvre des jeunes conseillères.*

La *Société pour le placement et l'apprentissage des jeunes orphelines*, instituée en 1822, est reconnue depuis 1839 comme établissement d'utilité publique.

L'*Association des jeunes économes,* créée en 1825, et composée de jeunes personnes appartenant aux classes supérieures de la société, a ouvert à Conflans une maison d'éducation en faveur des jeunes filles pauvres, leur enseigne la lecture, l'écriture, la grammaire, le calcul, la couture, le blanchissage et le repassage. Dès qu'elles possèdent ces notions élémentaires, on les place dans des ateliers et des magasins où elles se forment à la pratique de la profession qu'elles ont choisie. Leur apprentissage achevé, l'*Œuvre* leur donne un trousseau, et continue à les couvrir de son patronage.

Chaque année, la maison d'éducation de Conflans reçoit à peu près cent quatre-vingts à deux cents jeunes filles.

En 1857, le mémoire de M. le préfet de la Seine à la commission municipale pour la répartition des fonds de secours renferme le passage suivant :

« L'*Association des jeunes économes,* tant par son bon ordre que par la direction éclairée donnée à l'éducation des enfants qu'elle patronne, est une de celles qui appellent à plus juste titre l'appui de l'administration. »

M. l'abbé Surat, vicaire-général du diocèse de Paris, et l'une des innocentes victimes si atrocement massacrées par la Commune de Paris, en mai 1871, présidait depuis plusieurs années l'*Œuvre des jeunes économes.*

L'*Œuvre des jeunes apprenties,* dirigée par la sœur

Magniol à la Chapelle-Saint-Denis, aide au placement des jeunes ouvrières et leur assure du travail.

Le *Patronage des jeunes ouvrières* a pour mission de placer les jeunes filles qui, au sortir des écoles ou des ouvroirs, veulent suivre une carrière industrielle ou mercantile. Il règle les conditions de leur apprentissage, en paie les frais, et confie chacune d'elles à la maternelle vigilance d'une dame patronesse.

Cette société a établi ses premiers centres dans les paroisses de la Madeleine, de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Saint-Eustache, de Sainte-Marguerite, de Saint-Médard ; tous les autres quartiers de Paris la possèdent aujourd'hui.

Les jeunes filles pauvres sont logées, nourries, instruites professionnellement, à Paris, dans diverses maisons que des religieuses dirigent, et principalement dans la maison de *la Providence,* la maison de *Sainte-Marie-de-Lorette,* l'établissement des *Écoles professionnelles catholiques,* la maison de *l'Association de Sainte-Anne,* les maisons de la *Sainte-Enfance, l'Orphelinat de Saint-Étienne*, la maison de *l'Immaculée-Conception,* celle des *Saints-Anges,* de *la Sainte-Enfance de Marie,* du *Sacré-Cœur de Marie,* des *Enfants délaissés.*

La maison de *la Providence,* fondée en 1820, rue Plumet, par M. l'abbé Desgenettes, curé des Missions-Étrangères, dispense ses soins à deux cents jeunes filles ; elle est placée sous la direction des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

La maison de *Sainte-Marie-de-Lorette,* dont la création remonte à 1824, est située rue du Hasard, admet

les jeunes filles à l'âge de douze ans, leur donne une éducation morale et religieuse, en forme d'honnêtes et habiles domestiques.

L'*Œuvre des Écoles professionnelles catholiques* a dû son établissement à l'archevêque de Paris, au commencement de 1866. Sa mission est de soustraire aux dangers habituels des ateliers les jeunes filles destinées aux carrières industrielles et commerciales, de sauvegarder leur foi et leurs mœurs, de leur enseigner une profession qui leur permette de vaincre les difficultés de la vie matérielle, et leur procure une existence honorable.

L'œuvre a fondé à Grenelle, rue Rouelle, 40, une école professionnelle, le 13 octobre 1866 ; elle en a ouvert une seconde, le 18 février 1867, rue de Seine, 54, une troisième, à la fin de 1869, rue de Charenton, 84, au faubourg Saint-Antoine.

Les exercices de ces écoles comprennent :

1° Des cours d'études appropriées aux nécessités des professions ;

2° Des cours spéciaux de commerce et de tenue de livres qui donnent la théorie et la pratique de toutes les opérations commerciales auxquelles la femme peut être appliquée ;

3° Des cours de dessin industriel, préparant à la peinture sur porcelaine, sur ivoire, sur émail, à la peinture sur bois, etc.

Des maîtresses *praticiennes,* des plus habiles, enseignent aux jeunes filles la profession de lingère, de brodeuse, de couturière, de modiste, de blanchisseuse, etc.

L'*Association de Sainte-Anne,* placée sous la direction de Mgr de Ségur, donne l'instruction grammaticale et professionnelle à cent vingt-cinq filles dans le magnifique pensionnat qu'elle possède au *Grand-Montrouge.*

Les *Œuvres de la Sainte-Enfance,* établies dans la plupart des églises de Paris, ont ouvert des asiles où les jeunes filles indigentes, à l'issue de leur première communion, viennent compléter leur éducation et recevoir l'enseignement d'un état.

L'*Orphelinat de Saint-Étienne,* annexé à la maison des sœurs du XII[e] arrondissement, forme des ouvrières en lingerie usuelle.

L'*Œuvre de l'Immaculée-Conception* a pour président le curé de la paroisse de Saint-Séverin.

L'*Œuvre des Saints Anges,* que dirigent les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, recueille les jeunes orphelines de deux à huit ans, leur donne toutes les connaissances qui leur permettent d'être placées, à leur sortie, comme cuisinières, lingères, femmes de chambre.

L'*Œuvre de la Sainte-Enfance de Marie* a été instituée en faveur des jeunes filles honnêtes qui désirent se former aux travaux d'aiguille. Sa maison, située au quai des Ormes, est confiée aux soins des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Les jeunes filles pauvres sont logées, nourries, instruites professionnellement : à Bordeaux, chez les sœurs de la Doctrine chrétienne, les dames de Lorette, les dames du Sacré-Cœur ; — à la Réole, à Libourne, chez les dames de la Réunion au Sacré-Cœur de Jésus ; — dans la Drôme, chez les sœurs de la Nativité ;

— à Futeau (Meuse), dans la maison d'apprentissage fondée par l'abbé Aubry ; — à Flers (Orne), dans le patronage que l'abbé Foucault a ouvert ; — à Luzarches (Seine-et-Oise), dans l'orphelinat que l'abbé Soret a créé et dirige.

En 1867, la sœur Élisabeth, supérieure de l'école communale des filles de la rue Vieille-du-Temple, à Paris, établit un patronage, réunit le dimanche les apprenties de madame Cohedon et celles de madame Chertonne.

A Paris, les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, en 1867, assurent leur précieux concours à la « Société d'assistance paternelle en faveur des jeunes filles employées dans les fabriques de fleurs et de plumes. » La haute direction des apprenties est entre les mains de la sœur supérieure de la maison de secours du premier arrondissement.

En 1868, M. Petit, le dévoué président de la société, s'applique, avec la sœur supérieure du Bourget, à former une classe préparatoire à l'apprentissage pour les petites filles de six à douze ans.

En 1869, « l'Œuvre du patronage des jeunes filles » en protége, à elle seule, plus de trois mille à Paris et dans la banlieue.

Les sœurs consacrées à l'instruction primaire ont établi, auprès de toutes les écoles qu'elles tiennent, des ouvroirs où elles enseignent aux jeunes filles les travaux d'aiguille, la broderie, le repassage.

§ V

RELIGIEUSES CHARGÉES, DANS LES MANUFACTURES, DE LA DIRECTION DES APPRENTIES ET DES JEUNES OUVRIÈRES.

Pendant ces dernières années, l'industrie, pour introduire la réforme au sein des usines, a associé le catholicisme à ses travaux. A Paris, à Tours, à Lyon, et dans plusieurs autres villes, les grands manufacturiers ont appelé des religieuses à la direction des jeunes ouvrières.

A Paris, depuis 1860, cent cinquante jeunes filles sont appliquées au dévidage de la soie dans la manufacture de M. Hamelin, rue de la Glacière-Saint-Marcel, sous la direction des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Elles apprennent à lire, écrire, compter, coudre, gouverner un ménage. Leur travail industriel est de neuf heures par jour. Elles reçoivent annuellement une allocation de primes en argent qui s'accumulent et leur assurent une petite dot de trois à six cents francs, pour le jour où elles ont atteint leur vingt et unième année.

Les sœurs déploient vis-à-vis de ces jeunes filles la sollicitude la plus vigilante, le dévouement le plus désintéressé.

La direction des apprenties et jeunes ouvrières est aussi confiée :

Aux sœurs de la Sainte-Famille, dans les établissements de la compagnie des Messageries ; — aux sœurs du Saint-Nom-de-Jésus, dans la manufacture de M. Durand, à Tours ; — aux sœurs de Saint-Charles, dans la manufacture de M. Cartier-Bresson, à Nancy ; — aux sœurs de Saint-Joseph, dans les établissements de M. Colcombet, à la Seauve ; dans l'atelier d'aiguilles de M. Teste, à Lyon ; — aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, dans la verrerie de M. Paris, au Bourget.

§ VI

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES : 1° AUX MEMBRES DU CLERGÉ ET DES CONGRÉGATIONS D'HOMMES ET DE FEMMES POUR LEUR DÉVOUEMENT AUX APPRENTIS ET AUX ENFANTS DES MANUFACTURES ; 2° AUX ŒUVRES DE BIENFAISANCE FONDÉES PAR LE CLERGÉ DANS L'INTÉRÊT DES ORPHELINS ET DES APPRENTIS.

La Société de protection des apprentis et des enfants des manufactures, dans sa séance du 27 octobre 1867, a proclamé ses récompenses. On lit dans le rapport des commissions :

« 4e Catégorie. — Personnes et associations étrangères à l'industrie, qui, par dévouement à l'enfance ouvrière, sont venues en aide aux industriels comme

auxiliaires des œuvres entreprises en faveur des apprentis.

» Mentions spéciales de reconnaissance de la part de la Société :

» Frères de la doctrine chrétienne : religieux employés dans la manufacture de MM. Harmel, Chardon, Monot, société des fabricants de papiers peints.

» Sœurs de la Sainte-Famille : religieuses employées dans les établissements de la Compagnie impériale des Messageries.

» Sœurs du Saint-Nom-de-Jésus : religieuses employées dans la manufacture de M. Durand Albert, à Tours.

» Sœurs Saint-Charles-de-Nancy : religieuses employées dans la manufacture de M. Cartier-Bresson.

» Sœurs de Saint-Joseph : religieuses employées dans les établissements de MM. Colcombet, à la Seauve ; dans l'asile des filles incurables de Sainte-Élisabeth et l'atelier-annexe d'aiguilles de M. Teste, à Lyon. »

Le rapport présenté, dans cette même séance du 27 octobre 1867, par M. de Boureuille, vice-président d'honneur de la société, renferme les passages suivants :

« Récompenses décernées aux œuvres de bienfaisance fondées en faveur des orphelins et des apprentis.

» La société décerne des portraits de l'impératrice :

» A l'Œuvre générale du patronage des frères de la Doctrine chrétienne, à Paris, — à l'Œuvre du patronage de la Providence de Sainte-Marie, à Paris, rue de Reuilly.

» Les portraits de S. A. le prince impérial sont décernés :

» A l'Œuvre du patronage de Saint-Vincent-de-Paul, à Paris.

» Les bannières sont attribuées aux œuvres suivantes :

» A l'Orphelinat impérial de garçons, à Versailles,— à l'Œuvre des apprentis de la ville de Lyon, dirigée par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul,— à l'Œuvre d'apprentis fondée à Arras par l'abbé Haluin, — à l'Œuvre d'apprentissage fondée par l'abbé Aubry, à Futeau (Meuse), — au Patronage de Notre-Dame-des-Champs, à Angers, dirigé par l'abbé Darbois, — à l'orphelinat des Saints-Anges, à Paris,— à l'Asile et Apprentissage des jeunes gens infirmes dirigé par les frères de Saint-Jean-de-Dieu, à Paris.

» Médailles d'argent décernées :

» A l'Orphelinat de Caen, fondé et dirigé par l'abbé Leveneur,— à l'Œuvre des jeunes apprentis dirigée par la sœur Magniol, à la Chapelle-Saint-Denis, — à l'Œuvre de Notre-Dame-de-Toutejoie, à Nantes, dirigée par l'abbé Peigné, — à l'Orphelinat de jeunes garçons de Saint-Germain-en-Laye, dirigé par les frères des Écoles chrétiennes, — à l'Œuvre de patronage fondée et dirigée par l'abbé Bourdon, à Rennes, — à l'Orphelinat de Luzarches (Seine-et-Oise), fondé par l'abbé Soret, — au Patronage d'apprentis fondé à Troyes par l'abbé Tridon, — à l'Orphelinat de l'Assomption, à Élancourt, fondé et dirigé par l'abbé Méquignon, — au patronage pour les jeunes filles fondé à Flers (Orne), par l'abbé Foucault, — à la congrégation des filles de l'Enfant-Jésus, à Lille. »

Le rapport de M. de Boureuille continue en citant les *œuvres* qui ont mérité des *mentions honorables*.

La Société de *protection des apprentis et des enfants des manufactures,* dans sa séance du 22 janvier 1869, a décerné les récompenses suivantes :

« Institutions de charité. — Médailles d'honneur :

» M. l'abbé Monnier, à Saint-Étienne, — maison de Recouveau (Drôme), — établissement du Bon-Pasteur, à Strasbourg.

» Mentions honorables, avec médailles de bronze :

» Orphelinat de Cernay (Haut-Rhin), — idem de Ribeauvillers, idem, — idem de Crest (Drôme), — Du Mesnil-Saint-Firmin (Oise), — idem de Pont-à-Mousson.

» Mentions spéciales, avec médailles en bronze et diplômes :

» Sœurs de Marie-Joseph, au Dorat (Haute-Vienne), — religieuses du Bon-Pasteur, à Angers, — institut des Dames de l'instruction, au Puy (Haute-Loire), — religieuses du Saint-Cœur de Marie, à Nancy, — sœurs de Charité, à Nevers, — filles de la Sagesse, à Saint-Laurent-sur-Sève (Vendée). »

CHAPITRE VI

§ Ier

LE CLERGÉ REND DES SERVICES DE TOUTE SORTE A L'AGRICULTURE.

Le clergé est l'apôtre de l'agriculture ; il comprend qu'elle est la vie véritable de la France.

Depuis quelques années, la plupart des séminaires donnent une place importante à l'enseignement de l'économie rurale.

En toute circonstance, le cardinal Donnet, Nosseigneurs Plantier, évêque de Nîmes, Gignoux, évêque de Beauvais, plusieurs autres prélats et une foule de prêtres se plaisent à manifester le vif intérêt qu'ils portent à l'agriculture, provoquent la création de comices et d'expositions agricoles, y apportent les encouragements de leur présence et de leur parole.

Le prêtre des campagnes prête son concours dévoué au progrès de l'agriculture ; il extirpe peu à peu les routines, il propage les meilleures méthodes, il accom-

plit les essais avec sagesse; ses paroissiens le suivent des yeux et l'imitent. Il s'applique de toutes ses forces à combattre, à arrêter la dépopulation dont les campagnes sont atteintes, mal si grand pour la prospérité publique.

L'abbé Charvat, curé de Réauville (Drôme), est au premier rang parmi les membres du clergé des campagnes qui ont le plus merveilleusement vivifié l'agriculture dans leurs paroisses. En 1850, au moment où il prend possession de la cure de Réauville, les habitants de cette commune sont réduits à une profonde misère; ils manquent presque complétement de fourrages, de troupeaux, de bêtes de trait; leurs terres sont mal travaillées, mal fumées, leurs récoltes diminuent chaque année. Immédiatement, l'abbé Charvat fonde un comice agricole à Réauville, s'applique à y régénérer l'agriculture.

En 1862, sous son incessante impulsion, la commune présente dans toutes ses parties un magnifique développement de progrès agricole; elle possède à peu près cent mille francs de revenus, indépendamment de ses provisions alimentaires.

A la voix du cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, le clergé de la Gironde, et principalement celui des communes rurales, s'associe activement à l'initiative que le gouvernement a prise, conformément à la loi du 19 juin 1857, pour coloniser les landes communales de Gascogne, pour les mettre en valeur au moyen d'assainissements, d'ensemencements et de plantations. La superficie de ces landes, en 1857, dépassait deux cent

quatre-vingt-trois mille cinq cents hectares. En octobre 1865, il n'en restait que neuf mille cinq cents, où les travaux d'assainissement et de mise en culture étaient à commencer ; ils étaient achevés sur quarante-six mille, et considérablement avancés sur deux cent vingt-sept mille.

Les landes de Gascogne, au XVIIIe siècle, n'étaient qu'un vaste désert bordé, sur le littoral, d'une immense dune de sable. Brémontier, ingénieur des ponts et chaussées, en la garnissant de pins maritimes, de 1770 à 1780, a découvert le moyen de fixer ce sol mouvant.

§ II

DÉVOUEMENT DES TRAPPISTES A L'AGRICULTURE.

Les trappistes renouvellent parmi nous, en agriculture, les prodiges de courage et d'infatigable ardeur accomplis par les premiers moines. Plusieurs fois ils se sont placés résolûment en présence des plus grandes difficultés, et les ont vaincues d'une manière complète. Des déserts arides sont devenus entre leurs mains des champs couverts d'abondantes récoltes. Dans chacun de leurs monastères, les cours présentent l'aspect d'un vaste atelier d'agriculture.

La trappe de la Meilleraye, près de Nantes, celles de

Mortagne (Orne), du Gard, près d'Amiens, de Briquebec (Manche), de Mont-des-Cats (Nord), de Fontgombaud (Creuse), de la Dombes (Ain), de *Notre-Dame de Bonne-Espérance,* près de Périgueux, ont conquis surtout de merveilleux résultats agricoles.

En 1816, les trappistes prennent possession de la Meilleraye, sous la direction de dom Antoine. Autour de l'abbaye s'étendaient d'immenses marais, dont le dessèchement paraissait impossible ; une désolante stérilité frappait la partie la plus considérable du sol.

Dom Antoine organise immédiatement les travaux agricoles; tous les instruments de son matériel sont perfectionnés, le dévouement de ses religieux est surhumain. Dès 1818, un plein succès a couronné leur persévérance ; ils ont changé les marais en un clos richement cultivé ; ils possèdent les espèces les plus recherchées d'arbres fruitiers ; ils suivent, pour leurs champs et leurs prairies, les meilleures méthodes d'engrais, d'assolement, de labourage ; leurs plantes potagères sont toutes de choix ; ils élèvent une quantité considérable d'abeilles ; ils ont créé un magnifique jardin botanique et médicinal, où ils naturalisent les baumes, la sauge, la camomille, la mélisse, la réglisse, la lavande.

Dom Antoine a été abbé de la Meilleraye de 1815 à 1830. Ses connaissances agricoles avaient fait désirer à presque toutes les sociétés d'agriculture l'honneur de le compter parmi leurs membres. Chaque année ses expériences, accueillies soigneusement, lui méritaient des médailles.

Au moment où les trappistes se réinstallèrent, en 1817, dans les domaines de leur ancienne abbaye du Gard, qu'ils avaient rachetés, la stérilité et la désolation y régnaient. Quelques années après, les habitants du voisinage virent avec admiration le jardin rendu à sa fertilité passée, les coteaux défrichés, les prairies améliorées, une récolte sur chaque champ.

La trappe de Briquebec, dans l'arrondissement de Valognes, a été fondée, en 1825, sur un terrain rempli de roches, de ronces, de marais fangeux, de fondrières. Les moines l'ont régénéré et doté d'une rare fécondité; ils ont déblayé les alentours du monastère et remblayé à un mètre de profondeur. Le sol de leur jardin était humide en grande partie, ils l'ont séché complétement au moyen de canaux souterrains creusés à un mètre et demi de profondeur.

En 1844, le sous-préfet de Valognes, parlant officiellement de la trappe de Briquebec, l'appelait « une véritable ferme modèle. » Un certificat du maire de Caen disait d'elle, en 1845 : « Elle rend de grands services à la contrée ; elle a fait faire des progrès importants à l'agriculture pratique. »

Le monastère du Mont-des-Cats est placé sur une montagne de sable où manque toute matière végétale et que couvraient, en 1850, à l'arrivée des religieux, les bruyères et les herbes sauvages dont un mauvais sol est infesté. Depuis plusieurs années déjà, le Mont-des-Cats présente de riches pâturages, des champs productifs. Les moines ont déraciné d'immenses rochers, comblé

des crevasses d'une profondeur considérable, remué et retourné le sable.

On admire les fruits, les légumes et les récoltes que les trappistes de Mortagne arrachent à l'ingratitude du sol.

La trappe de Fontgombaud a défriché des terres abandonnées à la stérilité; elle a prouvé qu'on peut transformer les coteaux de la Creuse en vignobles excellents.

En 1859, les trappistes acceptent la proposition de fonder un monastère au milieu des marais si insalubres de la Dombes, situés dans l'arrondissement de Trévoux, et dont la superficie est de plus de dix-huit mille hectares. Au moment où ils commencent leur établissement, les habitants de ce malheureux pays sont horriblement décimés, atteignent à peine l'âge de trente-cinq ans ; la durée de la vie moyenne y est réduite à vingt-sept ans. Les trappistes ont donc accompli une œuvre admirable d'humanité en se consacrant au dessèchement de ces marais pestilentiels. Ils ont aujourd'hui presque achevé de les assainir.

En 1865, Napoléon III leur a donné, sur sa cassette, une somme de deux cent soixante mille francs pour les aider dans la continuation de leurs travaux.

Les trappistes ont créé, en 1868, leur monastère de *Notre-Dame de Bonne-Espérance* dans la *Double,* l'une des contrées les plus ingrates et les plus malsaines de la France. Monseigneur Dabert, évêque de Périgueux, l'a inauguré en présence de tous les maires et prêtres de la contrée, et de la plupart des membres du comice agricole.

Plusieurs autres monastères de la Trappe aident aussi, dans nos diverses provinces, avec un zèle infatigable, au développement de la prospérité agricole. Je cite, parmi eux, ceux d'Aiguebelle, de Bellefontaine, de Septfonds, de Notre-Dame-des-Neiges, de Port-de-Salut, de Thymadeuc, de Rodez, de Bosserville, de Malans.

§ III

LE CLERGÉ INSTITUE LES COLONIES AGRICOLES

Le clergé a pris l'initiative des colonies agricoles; il a ainsi donné la solution chrétienne à la question des enfants pauvres et abandonnés, servi la cause de l'humanité et de l'agriculture. Les colonies arrachent une foule d'enfants à la misère, et souvent déjà au vice; elles en font des maîtres-valets, des fermiers intelligents, de précieux contre-maîtres. Seules elles pourront extirper insensiblement le fléau de la mendicité.

Les plus importantes sont : celle de Saint-Firmin et Merles (Oise), celle de Launay, près de Saint-Méen (Ille-et-Vilaine), celle des Trouillères-Saint-Sulpice, près de Roanne, celle de Montmorillon, celle de Vaujours ou Asile Fénelon (Seine-et-Oise), celle de Saint-Gilles, près de Caen, de Saint-Aile, près de Rebaix, de Belle-joie, près de Saint-Brieuc, des Matelles, de la Trem-

blade (Charente-Inférieure), de Senanques, près d'Apt, de Saint-Antoine, dans l'arrondissement de Jonzac, de Saint-Isidore, près de Toulon, d'Igny, près de Paris, de Forges, dans les Ardennes, de la Meilleraye, près de Nantes, de Beaurecueil, près Aix, de Prémontré, de Seillon et de Vernaison, près de Bourg, de Varaignes, près de Périgueux, du Méplier, près d'Autun, de Glancourt, près de Treppes, de l'île Saint-Honorat, près de Cannes (Alpes-Maritimes.)

L'abbé Perrin a établi, en 1837, la colonie de Saint-Firmin et de Merles. Les enfants de moins de douze ans sont placés dans la section de Saint-Firmin, les plus âgés habitent celle de Merles, à treize kilomètres. Ceux de la section de Saint-Firmin sont employés à ramasser des pierres sur les terres, à sarcler des cultures en lignes, à cultiver un jardin, à tisser des chaussons de tresse en laine pour le commerce, et à quelques autres travaux peu fatigants. L'instruction scolaire des enfants comprend la lecture, l'écriture, le calcul. Après l'accomplissement de leur vingtième année, ils sont placés chez des cultivateurs par la société d'adoption, dont l'appui leur est assuré indéfiniment.

Depuis 1851, l'abbé Caule dirige la colonie avec une rare habileté.

En 1842, l'abbé Fleurimon ouvre la colonie de Montmorillon sur le domaine de la Gabidière, renfermant près de trois cents hectares. Les élèves y sont appliqués exclusivement à l'agriculture, apprennent à lire, écrire, calculer, et à tenir un livre de compte. Le sol de la Gabidière, argileux-siliceux, presque imperméable dans

quelques parties, couvert d'ajoncs et de plantes aquatiques, ne produisait qu'un peu d'avoine et de seigle, au moment où l'abbé Fleurimon en est devenu acquéreur. Il a immédiatement fabriqué de la chaux à bas prix, en prenant pour combustible l'ajonc et la plante appelée *brande,* il a chaulé les terres à raison de cent hectolitres par hectare, et celles-ci ont donné, dès la première année, de magnifiques froments. La colonie de Montmorillon a introduit dans le pays l'application de la chaux à l'agriculture, et ce puissant amendement, qu'on y connaissait à peine, a produit les plus heureux résultats de fécondité.

L'abbé Énoch, supérieur du petit séminaire de Saint-Méen, adjoint à sa maison, en 1850, l'institution agricole de Launay, et y recueille, dans les premiers six mois, près de cent cinquante enfants.

L'abbé Dubeau a créé à Vaujours, en 1843, l'asile Fénelon en faveur des enfants pauvres de Paris et de la Seine, âgés de trois à douze ans. En 1846, pour assurer l'avenir de son établissement, il est forcé de le céder à une association qui a pour président M. de la Palme, conseiller à la cour royale de Paris, et compte dans son sein MM. Cochin et Frottin, deux des maires de Paris; MM. Gomel et Richard, maîtres des requêtes au conseil d'État; l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine; MM. le comte de Benoist et Alexis Beau, membres du conseil de l'Assistance publique, et plusieurs autres fonctionnaires.

L'Asile Fénelon a été reconnu, en 1852, comme établissement d'utilité publique. Il est confié aux soins des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, et compte quatre

cents élèves qui reçoivent, avec l'éducation morale, les enseignements de l'instruction première et professionnelle. La moitié à peu près se consacrent aux travaux agricoles. Les admissions sont payantes ou gratuites ; le prix annuel de la pension est de deux cents francs.

En 1849, l'institut des *Frères de la Charité* achète, dans la commune de la Tremblade (Charente-Inférieure), la propriété de la Ronce, et y installe, sous la direction du comte de Luc, en religion frère Théodore, une colonie où deux cents enfants sont admis immédiatement.

En 1856, l'abbé R. a fondé, avec sa fortune, l'Orphelinat de Saint-Aile, près Rebaix (Seine-et-Marne.) Il y reçoit les enfants pauvres, orphelins de père et de mère, les élève et instruit gratuitement jusques à l'âge de vingt et un ans, et leur donne alors une petite dot pour s'établir. Son enseignement s'applique aux travaux d'agriculture et d'horticulture les plus variés, à l'élevage du bétail, des volatiles, à la fabrication de divers instruments agricoles.

Le choléra de 1849 a multiplié considérablement les orphelins dans le département du Var. L'abbé Vincent compatit à leur infortune, les adopte, et vient exploiter avec eux une ferme qu'il a prise à bail, près de Toulon, au plan du Castellet. Il inaugure, en 1855, l'institution de Saint-Isidore, spécialement destinée aux orphelins.

La colonie agricole de Beaurecueil, ouverte en 1850 par l'abbé Fissiaux, rend de grands services dans le pays. Elle a créé sa fertilité au milieu de terrains montagneux et improductifs, elle propage les meilleures méthodes de culture, forme d'habiles ouvriers agricoles. On admire,

dans le vaste domaine de Beaurecueil, les magnifiques récoltes, les prairies, les jardins, les intelligentes appropriations agricoles de chaque partie de l'établissement, le bétail, la vacherie, la préparation des engrais, le lac artificiel et les modes d'irrigation que l'habileté de l'abbé Fissiaux a établis.

L'Orphelinat de Prémontré, près Soissons, s'est élevé, en 1859, sous le patronage du clergé, et vient puissamment en aide aux populations pauvres. Il reçoit les garçons et les filles ; un prêtre en a l'administration. Les enfants sont consacrés à la culture, mais ils peuvent de plus apprendre les états de maçon, menuisier, cordonnier. Le conseil général de l'Aisne donne une subvention annuelle de six mille francs.

La société des *Providences agricoles de Saint-Isidore* a ouvert près de Bourg (Ain), le 1er mars 1860, sur le domaine de l'ancienne chartreuse de Seillon, un orphelinat pour les enfants des départements du Rhône, de l'Ain et de la Loire. L'habitation est au milieu de deux clôtures d'une contenance de huit hectares à peu près, qui, par leur position et la qualité de leurs terrains, se prêtent admirablement à l'arboriculture et à la culture maraîchère. Des terres et des prés, présentant une étendue de trente hectares, sont consacrés aux travaux de la grande culture. Des eaux jaillissantes et intarissables sont amenées sur tous les points de la propriété. Depuis 1860, l'abbé Griffon dirige avec une haute intelligence l'orphelinat deSeillon.

Un second établissement a été fondé à Vernaison, le 1er septembre 1860, par la société des *Providences agri-*

coles ; il reçoit seulement les enfants âgés de moins de douze ans et possède six hectares en prés, jardins, vergers et vignes.

L'Œuvre des *Providences agricoles,* reconnue comme institution d'utilité publique, se propage dans les divers départements de France ; elle a pour mission d'apporter le remède le plus actif au mal profond que cause l'incessante dépopulation des campagnes.

Vers 1860, l'abbé Méquignon a fondé à Glancourt, près de Trappes, un orphelinat pour les petits garçons abandonnés de leurs parents. En 1864, il en recueille deux cent cinquante.

La trappe de la Meilleraye a, dans une de ses fermes, un dépôt de petits enfants pauvres et vagabonds.

L'abbé Béraud a créé, en 1860, avec ses propres ressources, un orphelinat pour les deux sexes au Méplier, près Blanzy, arrondissement d'Autun. Cet établissement est la providence des populations voisines et des familles de mineurs qui peuplent Blanzy et Montrecour.

En 1867, la *Société générale de patronage des orphelins agricoles* a été fondée, à Paris, sous le patronage du cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, et la présidence de M. Drouyn de Lhuys. Elle se consacre à la création et au développement des institutions destinées à donner l'instruction primaire et agricole aux enfants assistés et aux orphelins pauvres, à les patronner pendant leur adolescence, et à leur faciliter les moyens de s'établir avantageusement à la campagne. L'abbé Mailly, procureur général des lazaristes, à Paris, est le secrétaire de la société.

En 1856, l'abbé Mullois institue l'Orphelinat agricole de Saint-Joseph, à vingt kilomètres de Paris, sur le penchant de l'un des plus riants coteaux du village d'Igny. Soixante enfants sont reçus dans cet établissement, les uns gratuitement, les autres moyennant une pension qui varie de cent à deux cents francs.

Nous devons la colonie des Trouillères au curé de la Joux ; celle de Saint-Antoine aux abbés Delahaye et Fournier ; celle de Saint-Gilles à l'abbé Leveneur ; celle de Belle-Joie à l'aumônier de Saint-Ilan ; celle de Matelles à l'abbé Soulas ; de Varaignes à l'abbé Vedey ; de Senanques aux religieux Bernardins. Cette dernière est une providence pour le Midi.

§ IV

CONGRÉGATION DE FRÈRES SPÉCIALEMENT APPLIQUÉES A L'AGRICULTURE.

Plusieurs congrégations d'hommes, créées depuis 1840, s'appliquent exclusivement à l'agriculture. Leurs membres ont la mission de surveiller les enfants dans les colonies et de diriger leur éducation agricole.

On distingue au premier rang, parmi ces congrégations, celle des *Frères de Saint-Joseph,* celle des *frères agronomes de Saint-Vincent-de-Paul, des frères de Saint-François-d'Assise, des frères de la Charité, des frères*

de Saint-François-Régis, des frères de Saint-Isidore, des frères de l'Ange-Gardien.

§ V

INSTITUTS AGRICOLES QUE LE CLERGÉ CRÉE ET DIRIGE.

De 1815 à 1830, une foule de jeunes gens, appartenant aux diverses parties de la Bretagne, viennent suivre à la Trappe de la Meilleraye le cours d'agriculture que dom Antoine professe avec une haute distinction. Rentrés dans leur famille, ils rendent d'importants services à leurs concitoyens en propageant les meilleures méthodes, en défrichant avantageusement les terres incultes, en doublant le produit des autres, ingrates en grande partie. Le gouvernement de la Restauration entretenait vingt-quatre élèves boursiers à l'école de la Meilleraye. La suppression de ce monastère, due à des causes politiques en 1830, fut un malheur pour les propriétaires de la Bretagne.

La ferme modèle du Mesnil-Saint-Firmin (Oise) a été fondée, en 1834, par Mgr Gignoux, évêque de Beauvais. Sa savante exploitation, et la valeur pratique de ses comptes-rendus ont constamment mérité les applaudissements des hommes spéciaux.

En 1841, le curé de la Joux annexe à la colonie agri-

cole des Trouillères, près de Roanne, une ferme modèle pour les fils de riches propriétaires.

Les frères de *la Mennais* en ont une à Ploërmel (Morbihan), depuis plusieurs années.

En 1848, Mgr Dufêtre, évêque de Nevers, fonde à Corbigny un pensionnat primaire agricole pour les enfants des fermiers et en confie la direction aux frères de Vezelize. Le gouvernement fixe aussitôt les regards sur cet établissement et y adjoint l'école normale départementale.

L'institut agricole de Beauvais, que les frères des Ecoles chrétiennes ont ouvert, en 1854, a donné de brillants résultats. Il est une pépinière sans cesse renaissante de jeunes apôtres appelés à associer, dans les écoles rurales, l'enseignement de l'agriculture et de l'horticulture à l'enseignement primaire.

Les frères ont sur les champs de leur ferme de riches et abondantes récoltes ; leurs étables et porcheries renferment les types les plus précieux. L'école de Beauvais a une grande valeur scientifique ; chacun contribue à son développement : le gouvernement par ses subventions, les particuliers par leurs dons en bestiaux, en instruments et semences de choix. Elle comprend un cours d'économie rurale, de droit rural, de sciences naturelles et d'entomologie, de chimie et de physique appliquées à l'agriculture, de zootechnie, d'architecture rurale, de comptabilité agricole, d'arpentage et de levée des plans.

La congrégation des frères de l'*Ange gardien* a institué à Montauban, en 1860, un orphelinat où elle donne aux enfants de la classe ouvrière l'enseignement agricole et l'instruction primaire. Elle les initie principalement à

l'exploitation de la petite propriété, aux métiers et ouvrages manuels à l'aide desquels les produits naturels du sol s'élaborent. Le plan fondamental des *Frères de l'Ange gardien* est de propager l'industrie rurale et agricole dans les contrées les plus pauvres, en y entretenant des écoles par le fruit de leur travail et de celui de leurs élèves, sans imposer la moindre charge au pécule des familles ou aux deniers publics.

La trappe de Forges (Ardennes) et celle de Malans (Doubs) sont aussi fermes modèles renommées.

Les frères de *Saint-François-d'Assise* ont fondé au village de Saint-Antoine, arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure), une colonie où ils donnent aux enfants pauvres, délaissés et vagabonds, l'éducation religieuse, l'enseignement primaire et celui d'une instruction théorique et pratique agricole. L'enfant est reçu à la colonie à l'âge de dix ans ; à dix-huit, il est suffisamment instruit et formé, il devient un excellent valet de ferme, un domestique honnête, et il est placé chez un propriétaire.

En 1869, la congrégation des frères de Saint-François-d'Assise crée une ferme modèle à Ville-Comtesse, près de Sens.

Les frères des Écoles chrétiennes établissent, en 1862, sur leur propriété d'Igny, près Paris, une école de jardinage et d'arboriculture. Cinquante enfants, payant une pension modique, y sont placés sous la direction d'un habile jardinier. Le gouvernement, la préfecture de la Seine, celle de Seine-et-Oise, portent un grand intérêt à l'école d'Igny.

De nombreux prêtres de campagne ont créé dans leurs paroisses de florissantes écoles d'agriculture.

§ VI

MEMBRES DU CLERGÉ AUTEURS D'ÉCRITS ET DE DISCOURS REMARQUABLES SUR L'AGRICULTURE.

L'abbé Perrin publie avec succès, en 1833, 1834, 1835, le *Journal d'agriculture pratique.*

L'Association religieuse pour le développement de l'agriculture confie à des membres du clergé, en 1834, la rédaction de son journal : le *Conseiller des familles.*

En 1859, au comice d'Alais, Mgr Plantier, évêque de Nîmes, célèbre, dans un admirable langage, la botanique et la culture des fleurs. Au même comice, en septembre 1861, il traite de la plantation des jardins, au milieu des applaudissements de son auditoire.

En 1861, au concours régional de Beauvais, Mgr Gignoux, évêque de cette ville, prononce un discours remarquable sur les avantages de l'agriculture. Il contribue personnellement, et de la manière la plus active, au progrès agricole de son pays.

Le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, assiste à tous les comices de sa province et les honore de ses allocutions si savantes en agriculture. Ses discours sur les forêts et

les vieux arbres, sur le drainage, sur l'utilité des oiseaux dans l'intérêt de l'agriculture, sur l'agriculture, sa lettre à M. Petit-Lafitte, professeur d'agriculture, ont, en dehors de leur mérite littéraire, un grand prix au point de vue agricole.

Le 15 septembre 1867, la distribution des prix de la société d'agriculture de la Gironde et du comice agricole de la Réole s'est accomplie à Saint-Macaire, sous la présidence du cardinal Donnet, en présence de M. de Forcade, ministre de l'agriculture, du préfet de la Gironde et des principales autorités. Le cardinal a parlé, avec une haute éloquence, sur les devoirs que l'agriculture impose, sur les bienfaits que le cultivateur en retire.

Deux fois au Sénat, et souvent dans les comices agricoles, il a pris la défense des petits oiseaux qu'on tue si cruellement, au grand préjudice de l'agriculture. Il est au premier rang parmi ceux qui s'appliquent à propager cette importante vérité que les oiseaux sont des auxiliaires puissants de l'agriculture, et que leur destruction est un acte d'incroyable inintelligence.

Depuis quelques années les insectes se multiplient en France d'une manière vraiment effrayante, et les dégâts causés par eux y atteignent annuellement une somme de plus de cent millions. Le seul remède applicable à cette situation fatale est notre respect de la vie des oiseaux. Qu'on me permette de présenter ici le tableau des services divers qu'ils nous rendent pour la conservation de nos récoltes.

Chacune de leurs espèces a sa nourriture attachée à une famille particulière de larves ou d'insectes.

La bergeronnette, le traquet, le rouge-queue, le rouge-gorge, la mésange, le rossignol, l'accenteur, la fauvette, le pouillot, le roitelet, le troglodyte, le tarin, le grimpereau, le bec-figue, le martinet, l'hirondelle, le gobe-mouche, la pie-grièche, détruisent une masse considérable d'insectes. Le rouge-gorge se nourrit de moucherons et de tipules, le roitelet de vers et de cousins, la fauvette de pucerons et de guêpes, le grimpereau de cloportes et de guêpes, le traquet de la pyrale des vignobles, la bergeronnette des insectes qui courent à terre dans les allées et les pâtures, le tarin de ceux qui habitent les prés humides, le bec-figue de criquets, le bec-croisé de cloportes et de cantharides. « Les troglodytes et les roitelets, dit M. Tschudi, portent en moyenne à leurs petits trente-six fois par heure leur nourriture de larves, d'œufs et d'insectes ». On a constaté, sur la foi d'une minutieuse expérience, qu'une nichée de mésanges a détruit, en vingt et un jours, 450,000 chenilles. Ces petits oiseaux ont l'avantage de peupler d'une manière prodigieuse, ils pondent de dix à seize œufs, et font annuellement jusques à deux ou trois couvées. « Une mésange, déclare M. Roltz, consomme trois cent mille œufs d'insectes par an. » Les martinets, hirondelles, gobe-mouches, attrapent les insectes au vol ; les pies-grièches ont le même régime et dévorent de plus les chenilles. On estime à cinq cents le nombre des insectes qu'un martinet prend chaque jour.

Les oiseaux appelés gros-becs, ou granivores, comme les chardonnerets, les linottes, les pinsons, les verdiers, les bruants, les bouvreuils, sont presque exclusivement

insectivores dans leur jeune âge. Le bruant avale les guêpes ; le linot vit de pyrales, le bouvreuil d'astres et de chenilles processionnaires, le chardonneret de la graine de chardon, cette implacable ennemie de nos cultures.

Les alouettes, granivores en partie, sont friandes d'insectes. Elle détruisent en masse les *Cécydomies* (mouches de Hesse) et les larves d'*Élatérides* (taupins), ces deux fléaux du blé. Le pivert, en frappant du bec contre les arbres, y cherche les *Cossus* et les *Scolytes* qui les rongent. Le loriot mange surtout des chenilles. L'étourneau est grand amateur de larves, de sauterelles, de chenilles, de vers, de limaçons. Le coucou attaque, lui seul, les grosses chenilles velues et venimeuses, en détruit soixante et dix par jour en moyenne.

Le moineau est certainement incommode, il dévalise nos cerisiers, nos céréales, semées auprès de nos habitations ; mais, d'un autre coté, pendant les trois ou quatre couvées qu'il élève dans l'année, il porte à ses petits des milliers de pucerons, de chenilles, de papillons, de larves des légumes et des arbres à fruits, des milliers d'insectes de toute sorte. On a constaté spécialement qu'un couple de moineaux détruit mille hannetons pendant douze jours, pour eux et leur famille. En comptant, sur ces mille hannetons, cinq cents femelles, et en supposant, ce qui est au-dessous du vrai, qu'elles pondent chacune de vingt à trente œufs, nous avons 12,500 vers blancs de moins à dévorer nos blés pour les années suivantes. Le moineau, dans les pays à vignes, tue des quantités incroyables de pyrales, de cécy-

domies, de noctuelles, de thrips, de larves d'eumolpe. Les moineaux et les gros-becs rendent à l'agriculture, à l'horticulture et à nos vignes des services spéciaux, auxquels les becs-fins sont inaptes, en raison du volume de certains insectes, ou de la résistance que présente leur carapace. En Angleterre, en Prusse, en Saxe, en Hongrie, après une chasse acharnée aux moineaux, on en avait à peu près détruit la race ; on s'est vu forcé, dans l'intérêt de l'agriculture, de les y rapatrier par tous les moyens et à grands frais.

Un naturaliste a calculé qu'on détruit chaque année en France plus de 80 millions d'œufs de petits oiseaux. Le cardinal Donnet remarque, à ce sujet, que « c'est par milliards qu'on doit compter les insectes nuisibles qu'auraient fait mourir les 80 millions d'échenilleurs infatigables qui seraient nés de ces œufs ravis en pure perte ; » puis il presse instamment les propriétaires, les pères, mères, instituteurs, institutrices, d'user de toute leur influence pour protéger les nids des petits oiseaux.

Dès la plus haute antiquité, on avait reconnu les services que les oiseaux insectivores rendent à l'agriculture. Hérodote et Moïse promettent la fécondité à ceux qui les respecteront. Les Égyptiens proclamaient sacrilége celui qui tuait un oiseau ou détruisait son nid. Pline, Columelle, Varron, Plutarque, déclarent que les persécuteurs des oiseaux sont ennemis des dieux et des hommes.

Que le cultivateur, renonçant enfin à un regrettable préjugé, cesse donc de proscrire les petits oiseaux ; seuls ils sont aptes à nous protéger contre la déplorable fécondité des insectes, et leur voracité insatiable.

§ VII

DÉVOUEMENT DU CLERGÉ A L'APICULTURE. — LES SŒURS DONNENT L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE AUX PETITES FILLES PAUVRES.

Parmi les propagateurs actifs de l'apiculture, on compte des ecclésiastiques, mais surtout des curés de campagne, et leur art produit la prospérité au sein de leurs paroisses.

A l'exposition du Luxembourg, en 1859, l'abbé Blondel, curé de Saint-Isbergue (Pas-de-Calais), conquiert la première médaille pour les progrès qu'il a réalisés dans son canton ; l'abbé Collin, chanoine à Nancy, reçoit une mention honorable comme récompense de ses écrits utiles à l'apiculture.

Au concours général de 1860, la Société impériale et centrale d'agriculture honore d'une médaille de bronze l'abbé Marguerie, à Villeroy (Seine-et-Marne), « pour ses miels, n° 2990. »

La Société impériale d'apiculture décerne :

En 1863, une abeille ciselée au même chanoine Collin et à l'abbé Kanden, curé à Auzon (Aube), pour les services qu'ils ont rendus à l'apiculture;

En 1865, *l'Abeille d'honneur* à M. l'abbé Aubert,

curé à Juvigny (Marne), « pour sa propagande apicole et ses produits exposés. »

L'apiculture, cette partie importante de la science agronomique, est digne d'avoir un premier rang dans nos industries rurales. Nos produits annuels en miel et en cire sont de quarante millions à peu près, ils pourraient arriver à deux cents. Ce serait un surcroît de richesse dû au sol et à l'intelligence de la vie rurale.

Depuis quelques années, l'abbé Freschard a fondé à Vœvre (Meuse) le pensionnat de Saint-Hilaire, où des sœurs donnent aux jeunes filles une éducation simple, basée sur le culte des mœurs agricoles. On comprend l'action salutaire de ce pensionnat sur l'avenir de l'agriculture.

Les jeunes filles pauvres reçoivent l'instruction agricole dans les monastères de trappistines, dans les écoles que tient la communauté des sœurs de l'Ange-Gardien, à l'orphelinat de Prémontré, à celui d'Anglet, près de Bayonne, à celui de Varennes, près de Nevers. Elles apprennent à prendre soin du bétail, des volailles, de la laiterie, à manipuler les divers produits agricoles.

L'orphelinat d'Anglet a dû sa fondation à l'abbé Cestac, en 1855; il est situé sur un plateau solitaire en face de l'imposante chaîne des Pyrénées, au bord de cette magnifique mer qui baigne les rives de la France et de l'Espagne.

§ VIII

SUCCÈS DES MEMBRES DU CLERGÉ DANS LES CONCOURS RÉGIONAUX, LES EXPOSITIONS AGRICOLES ; MÉDAILLES ET AUTRES DISTINCTIONS DONT ILS Y SONT HONORÉS. — MEMBRES DU CLERGÉ INVENTEURS D'INSTRUMETS AGRICOLES.

A Paris, en juin 1855, s'accomplit la distribution des prix et médailles du concours universel agricole d'animaux reproducteurs français et étrangers; sur le compte-rendu de cette solennité, nous lisons : « Espèce bovine, race parthenaise, choletaise, nantaise, femelles, une médaille d'argent et quatre cents francs à M. le R. P. abbé Bernard, à la Trappe (Loire-Inférieure), pour la vache de race nantaise, numéro quatre cent quatre-vingt-dix, âgée de cinq ans. » — Neuvième catégorie, races diverses françaises non comprises dans les catégories précédentes, cinquième prix, une médaille de bronze et six cents francs, au R. P. abbé Bernard, déjà nommé, pour le taureau, numéro cinq cent cinquante-cinq, âgé de cinq ans, un mois. »

En mars 1856, à Poissy, à la distribution des prix pour le concours général d'animaux de boucherie, une médaille d'or et huit cents francs sont décernés à M. le R. P. abbé Bernard, à l'abbaye de la trappe de la Meilleraye, « pour le bœuf, numéro vingt-deux, de race choletaise, âgé de cinq ans. »

Le comice agricole de Clamecy, en septembre 1856, vote une médaille d'argent en faveur du frère supérieur de l'école de Corbigny « qui y a introduit l'enseignement de l'agriculture et de l'horticulture. »

En novembre 1857, la sœur Ursule Jacquot, directrice de l'orphelinat à Bone (Algérie), reçoit de la Société impériale et centrale d'agriculture une médaille d'argent de première classe «pour la magnifique qualité de ses soies. »

En mai 1859, au concours régional de Saint-Quentin, on prime plusieurs des animaux présentés par le frère Ménée, directeur de l'école normale de Beauvais ; on admire les quinze variétés de froment qu'il y cultive pour apprécier la valeur relative des semences.

Au concours général et national d'agriculture, en 1860, le jury décerne : « Aux sœurs trinitaires de Miserghin (Algérie), une médaille d'or pour leurs cocons ;—à l'abbé Tallereau, à Autruy (Loiret), troisième prix pour oiseaux de basse-cour, race crèvecœur ; — à l'institut agricole de Beauvais (frère Menée, directeur) la sixième grande médaille d'or pour l'ensemble de son exposition, du numéro 1948 au numéro 2690 ; — au frère Ogérien, à Lons-le-Saulnier (Jura), la médaille d'or pour sa collection d'échantillons de terres arables et son exposition de cartes agronomiques, hydrologiques, climatériques et géologiques qui les accompagnent, numéro 3123 ; — à sœur Ursule Jacquot, directrice de l'orphelinat de Bone (Algérie), une médaille d'or pour l'ensemble de ses produits, lins en tiges, en filasse et en graines, soies, cotons, grains, ignames, légumes et racines ; — au frère Milhau, de l'institut agricole de Beauvais, une médaille d'argent pour sa col-

lection d'entomologie appliquée à l'agriculture, numéro 2681 à 2690; —au frère Eugène-Marie, une médaille d'argent pour son herbier et la collection de ses nombreux produits cultivés expérimentalement de 1855 à 1860, numéros 1970 à 2680 ; — à l'abbé Tallereau, à Autruy, (Loiret), une médaille d'argent pour collections agricoles, numéros 3488 à 3490; — au frère Ménée, directeur de l'institut agricole de Beauvais, premier prix pour race espagnole et troisième prix pour race de Hambourg. »

Le frère Ménée est mort en 1868 ; cinquante médailles, remportées dans tous les concours, décoraient son cercueil.

Le frère Eustase, appartenant à l'institut des Écoles chrétiennes, a inventé, en 1852, une ingénieuse machine à faucher qui a été présentée à la reine d'Angleterre et que l'Académie des sciences a honorée de son attention. La reine a adressé au frère un diplôme et un magnifique ouvrage illustré.

La charrue inventée par l'abbé Didelot, curé du diocèse de Verdun, a conquis tous les suffrages; elle devient, si on le veut, araire, charrue mobile, charrue fixe. Ses diverses parties s'adaptent au mieux les unes aux autres. Son versoir, ingénieusement calculé, représente une surface hélicoïdale; dès qu'il commence à fonctionner, il imprime à la terre un mouvement accéléré, puis il l'abandonne avec le moins de vitesse possible, de manière que sa bande ait perdu presque complétement sa vitesse au moment où elle finit d'être retournée; toute perte de force est ainsi évitée. A l'exposition universelle de Paris, en 1867, dans les « concours spéciaux d'instruments et

de machines d'agriculture » la charrue de l'abbé Didelot a été honorée du sixième prix.

L'abbé Perdrigeon, demeurant à Versigny, *inventeur d'une baratte perfectionnée,* obtient le deuxième prix dans les mêmes concours.

En 1860, la Société impériale et centrale d'agriculture décerne une médaille d'or au frère Ogérien, à Lons-le-Saulnier (Jura), pour fabrication d'instruments agricoles.

---

§ IX

LE CLERGÉ EST DÉVOUÉ AUX PROGRÈS DE L'INDUSTRIE.

En 1838, Mgr de Bonald, archevêque de Lyon, fonde dans cette ville une communauté de religieuses pour fournir des surveillantes aux fabricants. M. Jules Simon, dans un article que la *Revue des Deux-Mondes* a publié en 1859, a rendu un solennel hommage à cette sollicitude de l'éminent prélat.

Depuis plusieurs années, les ursulines de Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or) s'appliquent, avec autant d'activité que d'intelligence, à la production, à la filature et au moulinage de la soie. En 1860, sur la demande du préfet de la Côte-d'Or, le gouvernement leur a alloué une somme de deux mille francs. M. Guérin de Méneville, dans son compte-rendu de la mission qu'il a rem-

plie, en 1864, pour rechercher en France les causes de la maladie des vers à soie, parle ainsi des religieuses de Montigny : « Leurs éducations de vers à soie sont constamment réussies..... J'ai vu chez elles les vers les plus sains, donnant une récolte magnifique. »

La trappe de Briquebec, près de Valognes, a apporté une grande amélioration dans l'industrie de la mouture.

En 1850, les religieuses ont ouvert à Lyon des ateliers pour le tissage de la soie.

Depuis 1852, à Bayeux et à Cherbourg, des maisons religieuses, admirablement dirigées par les sœurs de la Providence, initient les jeunes filles à l'apprentissage industriel.

En 1854, Mgr Debelay, archevêque d'Avignon, fonde dans cette ville l'hospice Saint-Louis et l'hospice Bernard pour recueillir les infirmes et les invalides de l'industrie séricicole.

A Paris, à Marseille, à Bordeaux, à Lyon, à Rouen, à Moulins, au Mans, et dans la plupart de nos villes principales, les frères des Écoles chrétiennes, et ceux des diverses congrégations, dirigent avec un grand succès leur enseignement d'art et de dessin vers le côté industriel.

En 1863, à l'*Exposition des beaux-arts appliqués à l'industrie,* M. Tresca, rapporteur de la commission du dessin, s'est exprimé ainsi :

« Le jury est resté frappé des succès obtenus, dans l'enseignement du dessin, par les frères de la Doctrine chrétienne, à Paris et ailleurs ; au risque de blesser leur modestie, au risque même de heurter certains préjugés,

il ne faut point hésiter à dire qu'ils rendent au pays de grands services par cette vulgarisation de l'enseignement du dessin. »

A Paris, en septembre 1865, les récompenses de l'*Union centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie* sont distribuées au palais de l'Industrie. Le pensionnat des frères de Passy-Paris est honoré d'une médaille d'or spéciale pour l'architecture; plusieurs autres récompenses sont décernées à des écoles que des frères dirigent à Paris et en province.

Le discours prononcé dans cette solennité par M. Guillaume, membre de l'Institut, renferme le passage suivant : « Les écoles des frères varient leur enseignement du dessin selon les besoins des localités dans lesquelles elles l'exercent.

» Supérieurs par leur unité à beaucoup d'écoles communales, leur principal pensionnat rivalise avec les grandes écoles de Paris, leur noviciat approche des meilleures institutions professionnelles. »

Le dimanche 27 janvier 1867, à Paris, la commission de surveillance de l'enseignement du dessin a procédé à la distribution des récompenses aux classes de dessin d'adultes. M. le sénateur Dumas présidait la séance, et, dans son remarquable discours, s'est exprimé ainsi au sujet des écoles des frères :

« Nous voyons réunis, pour la première fois, ces maîtres du dessin d'art que le concours a placés près des élèves de nos écoles laïques, et ces maîtres des écoles congréganistes dont les succès nouveaux dans un genre élevé ne peuvent nous faire oublier ce qu'ils ont fait

depuis longtemps pour répandre dans les masses laborieuses la connaissance plus humble du dessin linéaire et du dessin d'ornement. »

Sur le compte-rendu de la distribution des récompenses, dans cette séance du 27 janvier 1867, nous lisons :

« Concours pour le dessin de la figure et ornement d'après le plâtre :

» 1er prix. — Gamba, élève de l'école de la rue de la Jussienne; le frère Athanase, professeur.

» 1re mention : — Thirault, élève de l'école de la rue de la Jussienne ; le frère Athanase, professeur.

» 3e mention : — Jambon, élève de l'école de la rue Montgolfier ; le frère Arcadius, professeur.

» 6e mention : — Duvanel, élève de l'école de la rue de la Jussienne ; le frère Athanase, professeur.

» Concours pour le dessin de l'ornement, d'après l'estampe :

» 1er prix : — Loquin, élève de l'école de la rue de la Jussienne ; le frère Athanase, professeur.

» 2e prix : — Gamba, élève de l'école de la rue de la Jussienne; le frère Athanase, professeur.

» 3e prix : — Jambon, élève de l'école de la rue Montgolfier; le frère Arcadius, professeur.

» 2e mention : — Durin, élève de l'école de la rue de l'Ouest; le frère Baudime, professeur.

» 6e mention : — Bosmel, élève de l'école de la rue du Rocher; le frère Anicet, professeur. »

En 1867, à l'exposition scolaire que M. le ministre de l'instruction publique a ouverte dans les salons de son

ministère, les écoles des frères se sont distinguées par leurs travaux graphiques, leurs dessins linéaires, leurs lavis appliqués à la reproduction des machines. L'école de Sedan et celle de Mézières ont fourni une collection de dessins linéaires et de lavis où brille une grande supériorité d'exécution ; l'école de Rive-de-Gier (Loire) a présenté les plus remarquables dessins d'architecture.

A l'Exposition universelle de 1867, les frères de la Doctrine chrétienne obtiennent la médaille d'or dans la section du dessin. « Ils ont sauvé l'honneur de la France, » dit le président du dixième groupe.

A Paris, en 1869, au palais de l'Industrie, un concours est ouvert par l'*Union centrale des beaux-arts,* du 10 août au 4 novembre, entre toutes les écoles communales, libres ou congréganistes. Deux cent trente et une d'entre elles ont exposé des dessins de tête, d'ornement, de machines, etc.

L'école des frères de Rouen, celle du Havre et celle d'Ingouville ont été seules à soutenir dans ce concours l'honneur de la Seine-Inférieure. Celle de Rouen a conquis l'une des deux seules médailles d'argent attribuées au concours libre. Trois de ses élèves, MM. Gendarme, Delapille, Frétigny, ont eu une mention honorable. Les frères d'Ingouville et ceux de Notre-Dame du Havre ont reçu deux mentions honorables, comme directeurs d'écoles, et deux élèves, MM. Noël et Savalle, d'Ingouville, ont été déclarés dignes d'une seconde mention.

L'école communale des frères de Saint-Martin-d'Ainay, Lyon, a obtenu aussi une mention honorable pour sa *bonne direction des études auxiliaires du dessin.* Deux

de ses élèves, MM. Camet et Tabory, ont été honorés d'une mention de première classe.

L'abbé Pillon a créé la *pantographie,* ou l'application de l'électricité aux beaux-arts. La galvanisation ne remplaçait pas la moulure et la fonderie dans une foule de circonstances, et ne pouvait représenter utilement les chefs-d'œuvre des siècles anciens et modernes. La pantographie a résolu ce grand et difficile problème ; elle livre au commerce les produits des beaux-arts à des prix infiniment réduits.

En 1866, l'abbé Pillon a institué la société de la *Pantographie* à l'aide de quatre millions de souscriptions. Il en a dépensé deux pour la construction des usines à Ercuis, petit village de l'Oise, et pour celle du dépôt situé à Paris, rue Martel. L'établissement d'Ercuis, un des plus magnifiques du département de l'Oise, est en pleine activité depuis 1867 ; il occupe aujourd'hui plus de cinq cents ouvriers. Ses produits sont remarquables par leur élégance et la richesse de leurs décors.

Le village d'Ercuis, centre d'une population malheureuse en 1866, ressuscite complétement ; les habitations s'y multiplient de jour en jour.

§ X

LE CLERGÉ AIDE AU PROGRÈS DES ARTS

L'alliance de l'art et de la foi va se resserrant chaque

jour davantage. Les séminaires donnent soigneusement à leurs élèves des notions élevées et justes de l'art et des hommes qui l'ont illustré.

Depuis le mois de mars 1857, la *Revue de l'art chrétien* paraît à Paris avec le succès le plus brillamment soutenu, sous la direction de l'abbé Jules Corblet. Elle a pour mission de populariser l'archéologie religieuse; elle applique aussi ses études aux œuvres modernes d'architecture, de sculpture, de peinture et d'orfévrerie que l'art chrétien possède dans son domaine. Les principaux collaborateurs de l'abbé Corblet sont les abbés Auber, Balthasar, Barraud, Bourrassé, Caneto, Cochet, Cirot De la Ville, Daras, de Cagny, De Corde, Duval, Gareiso, Godard, Jourdain, Jouve, V. Pelletier, Poquet.

Le couvent de Notre-Dame-des-Arts, une des grandes œuvres de notre siècle, est fondé à Paris, en 1855, par madame la vicomtesse d'Anglas de Bassignac; il reçoit les filles d'artistes, de littérateurs, de fonctionnaires publics, de médecins, d'avocats, et leur donne une instruction solide, une éducation professionnelle qui les rende capables de vivre avec dignité en cas de revers de fortune. Elles apprennent la peinture à l'huile, sur verre et sur porcelaine, le pastel, la gravure, la miniature, la fabrication des fleurs artificielles, la musique instrumentale et vocale. Depuis 1864, l'institution a ouvert, en dehors des classes privées, un cours supérieur d'*études pratiques* pour toute jeune fille appartenant à une famille honorable et qui désire acquérir dans un art professionnel une instruction complète. Les élèves de Notre-Dame-des-Arts ont présenté à l'exposition des Champs-

Élysées, en août 1865, de riches pièces de céramique, de merveilleuses broderies d'or et de soie, des fleurs artificielles du fini le plus parfait. Une *mention* très-honorable a couronné leur réputation artistique. Elles donnent annuellement un concert où chacun applaudit au talent remarquable qu'elles déploient dans l'interprétation et l'exécution des parties vocales et instrumentales.

Les patronages les plus hauts et les plus dévoués sont accourus autour du couvent de Notre-Dame-des-Arts. Les ministères, les grandes administrations, les particuliers y ont créé des bourses; un décret du 6 mars 1861 l'a reconnu comme établissement d'utilité publique. MM. Gudin, Léon Cogniet, membres de l'Institut, le comte de Barthélemy, Marmontel, professeur du Conservatoire, le marquis de Béthisy, le comte d'Andigné, le docteur Des Chenais, sont membres du conseil de l'institution. Parmi les dames patronesses, on compte mesdames : la baronne Gudin, la marquise de Blaisel, Feuilhade de Chauvin. M. Marmontel a la haute direction des cours de musique, M. Léon Cogniet celle des cours de peinture. La vicomtesse d'Anglas, s'inspirant d'une pensée aussi nationale que chrétienne, a sacrifié sa fortune à cette fondation avec une admirable abnégation; elle s'est consacrée à la vie religieuse, est la supérieure de la communauté.

§ XI

MEMBRES DU CLERGÉ DISTINGUÉS DANS LA MUSIQUE ET LES AUTRES ARTS.

Plusieurs membres de notre clergé se sont voués à l'art musical, ont exercé sur lui une influence considérable, l'ont enrichi de découvertes précieuses. Je cite au premier rang, parmi eux, le P. Lambillotte, jésuite, les abbés Constant Thomas, Le Guillou, Guichené, Gontier, Raillard, Jouve, Alix, Lamazou.

Le P. Lambillotte, jésuite, mort en 1858, a eu un grand talent comme compositeur, a fait divers travaux utiles à la musique. Il a publié un recueil de fugues anciennes, des études sur le chant grégorien; il a présenté, en 1852, un *fac-simile* du célèbre manuscrit de Saint-Gall, un des deux monuments capitaux de la musique ancienne.

L'abbé Constant Thomas est un homme d'une haute intelligence et d'une activité infatigable. Il a composé le *papier transpositeur* et imprimé ainsi une féconde impulsion à la science. A l'aide de son système, les clefs diésées sont complétement abolies. Le *papier transpositeur* est une clef linéaire commune à la musique et au plain-chant; il peint aux yeux les tons et les demi-tons; il attribue invariablement les mêmes tons aux mêmes

notes. On comprend combien cette création simple, et d'une application si facile est préférable à la méthode actuelle, hérissée de clés, de dièses, de bémols, et qui impose une lecture différente pour chaque clé, chaque combinaison d'accidents.

L'abbé Constant Thomas a reçu les félicitations d'artistes et de professeurs renommés sur le mérite et l'importance de son systéme. Il est apprécié aussi comme écrivain didactique; il donne souvent de remarquables articles dans les journaux influents de la presse musicale.

Les amis de la religion et des arts doivent de la reconnaissance à l'abbé Le Guillou pour sa publication successive d'*Harmonies religieuses,* de *Cantiques,* de *Cantiques à Marie,* de la *Lyre de Marie.* Il a mis en musique et réuni, dans ce dernier recueil, les œuvres de nos plus grands poëtes. Les premiers compositeurs d'Italie et d'Allemagne l'ont honoré de leur sympathie, ont applaudi à ses succès.

L'*orgue symphoniste,* que l'abbé Guichené a inventé, est un instrument sans analogue; il permet aux plus petites églises d'accompagner leurs chants liturgiques avec autant de solennité que les cathédrales. En 1855, l'abbé Guichené a obtenu du jury international une médaille de première classe. Aujourd'hui, il a donné à son orgue des perfectionnements importants, il l'a doté de quatre systèmes harmoniques. On change d'harmonie à l'instant et à volonté, au moyen d'un registre placé à chaque côté du clavier harmonique.

Les abbés Gontier et Raillard publient de savants articles dans la *Grande* et la *Petite Maîtrise,* deux revues

habilement dirigées par M. d'Ortigues. Au concours de 1860, l'Académie des inscriptions et belles lettres a décerné la troisième médaille partagée entre M. de Beaurepaire et M. l'abbé Raillard, auteur de trois mémoires sur la musique du moyen âge et intitulés : « Explication des Neumes, in 8°; — Recueil de chants religieux extraits d'un manuscrit du XIe siècle, in 8°; — Morceaux extraits du Graduel et traduits sur les manuscrits de Worms et de Saint-Gall, in 8°. »

Une messe solennelle à trois voix, avec accompagnement d'orgue, composée par l'abbé Jouve, est arrivée aujourd'hui à sa sixième édition.

L'abbé Alix est l'auteur d'un recueil de quinze motets avec accompagnement d'orgue.

L'abbé Lamazou a publié, il y a quelques années, une notice des plus intéressantes sur la facture moderne de l'orgue. Il se révèle, dans sa monographie, autant comme vrai savant que comme écrivain distingué. Il parle avec charme, clarté et pertinence, la langue des sciences appliquées à l'industrie.

Nos meilleurs organistes et musiciens, ceux auxquels sont décernés les plus grands prix de composition, sortent de la maîtrise de Notre-Dame à Paris. Napoléon Ier l'a rétablie et reconnue comme établissement d'utilité publique.

Le frère François, lazariste, est un peintre distingué. De 1840 à ce jour, il a produit cinquante sujets, la plupart de la plus grande dimension, une foule de dessins, de portraits, de vitraux, et même de bustes sculptés.

En 1852, l'abbé Mettras, vicaire à Sèvres, a composé

et donné au conseil municipal de cette ville un magnifique tableau sur verre de cinquante-six figures. Il a adopté, pour l'exécution de son travail, un plan habilement coordonné; ses figures sont des plus correctes et pures. Il a répandu ses couleurs sur ce vaste cadre avec harmonie et succès; il a apporté une précision admirable dans la coupe des innombrables pièces de verre dont il a dû se servir.

L'église des carmes, à Bordeaux, dont le frère Philibert a dressé les plans en 1857, présente un morceau remarquable d'architecture. On admire la hardiesse qui en a inspiré les proportions et la forme.

L'abbé Choyer, prêtre habitant Angers, le frère Jean, bénédictin de Solesmes, l'abbé Guillot, curé d'Asay, près Tours, sont des plus habiles en sculpture.

En 1852, l'abbé Choyer a construit un maître-autel en marbre pour l'église Saint-Philippe-du-Roule, à Paris.

Parmi les travaux du frère Jean je cite : la *Madeleine, saint Benoît, Marie,* et l'*Enfant Jésus.*

L'abbé Guillot manie le ciseau du sculpteur avec un talent merveilleux. Son église a reçu de ses mains un magnifique travail d'ornementation ; il l'a prodigué surtout dans le sanctuaire, dans la chapelle de la Vierge et celle de saint Eutrope. La voûte du sanctuaire est une riche dentelle, le style ogival et le style flamboyant s'y harmonisent admirablement. Autour du sanctuaire on remarque dix gracieuses colonnes trilobées, dont les chapiteaux sont couronnés d'une végétation de fleurs et de fruits. Ces colonnes supportent une galerie à jour, en forme de guipure, et remarquable par une grande variété

de dessin. Le maître-autel est si délicatement ouvragé qu'il ressemble à un voile en guipure. Le tabernacle est en pierre sculptée à jour comme une dentelle.

Dans la chapelle de la Vierge, une statue, qui en représente l'image, est placée sur l'autel; un baldaquin la surmonte; il est relié à deux colonnes par une galerie à jour et surmonté aussi d'une corbeille qui a l'aspect de la dentelle la plus fine. Les deux crédences, traitées dans le style du XVI[e] siècle, présentent une ravissante broderie de pierre.

Le style ogival décore la chapelle de saint Eutrope. Une rosace, dans un découpé en dentelle, forme le milieu de l'autel. Des deux côtés de celui-ci, sont deux niches, imitant la guipure et surmontées de deux baldaquins en dentelle. Le tabernacle, en bois sculpté, représente l'avant-corps d'une église avec son clocher.

L'abbé Guillot a accompli une œuvre capitale. Il a filé, tissé, évidé la pierre avec une rare perfection; sa pureté de goût brille dans les moindres détails.

Parmi les frères des Écoles chrétiennes, ceux qui manifestent des dispositions remarquables pour la peinture se vouent à la décoration des principales chapelles de leur institut; ils y reproduisent ce que les artistes du moyen âge nous ont légué de plus délicat.

On admire dans celle de Béziers les décorations du XIII[e] siècle; tous les voyageurs la visitent. Celle de Beauvais est, après la Sainte-Chapelle de Paris, une des plus gracieuses miniatures de l'art chrétien.

Plusieurs toiles, sorties des ateliers de l'institut, ont été récompensées dans diverses expositions de peinture :

ainsi à Lyon, Rouen, Toulouse, Nevers, Clermont, Périgueux, Paris, etc. Le gouvernement a acquis deux de ces toiles, la *Prédication de saint Jean l'Évangéliste,* et *Saint Paul devant l'aréopage.*

On doit à des frères des Écoles chrétiennes les gravures sur bois représentant les insectes nuisibles et leurs dégats; elles sont des chefs-d'œuvre d'exactitude et de patience.

La maison mère de l'institut, à Paris, possède un christ en bois, magnifiquement sculpté; c'est le travail d'un frère.

CHAPITRE VII

§ Ier

INSTITUTIONS QUE LE CLERGÉ FONDE OU INSPIRE POUR L'AMÉLIORATION MATÉRIELLE DES CLASSES POPULAIRES, LE PLACEMENT DES DOMESTIQUES, DES DEMOISELLES DE MAGASIN, LE SOULAGEMENT DE TOUTES LES INFORTUNES, — CONCOURS QU'IL PRÊTE AU DÉVELOPPEMENT DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

Le clergé apporte sans cesse le soulagement matériel aux misères du peuple. Parmi les innombrables associations instituées de nos jours pour remplir cette mission de soulagement, les unes sont sorties directement de ses mains, les autres sont nées sous son inspiration.

La *Maison des ouvriers,* que l'abbé Ledreuille a fondée à Paris, en 1844, place gratuitement les ouvriers et ouvrières de toute profession ; dans les deux seules années de 1845 et 1846, elle a procuré des positions à plus de 40,000 en France et à l'étranger.

A Paris, l'association des *Dames de la Providence,* dont l'établissement sur la paroisse de Bonne-Nouvelle

remonte à 1822, visite les familles malheureuses et leur distribue des secours ; elle a pour directeur le curé de cette paroisse.

La *Société de la Miséricorde,* fondée à Paris par Mlle du Martray, en 1833, sous les auspices de Mgr de Quélen, archevêque de cette ville, recherche et secourt les familles qui, ayant connu les douceurs de la richesse, ont subi des revers et sont en proie à la misère. Elle procure à ses protégés des emplois ou du travail, poursuit leurs réclamations, soutient leurs droits, résout leurs affaires contentieuses. Dans chaque arrondissement de Paris, des comités spéciaux sont chargés de visiter les familles assistées et de distribuer les secours, qui consistent en argent, approvisionnements, denrées, médicaments, vêtements.

Les familles françaises, et domiciliées à Paris depuis un an au moins, sont les seules que l'œuvre patronne.

En 1844, M. Pétetot, curé de Saint-Louis-d'Antin à Paris, ouvre des ateliers de travail pour prévenir le chômage des ouvriers et des ouvrières.

A Chartres, en 1845, la création de la Cité ouvrière, établissement si utile à la classe laborieuse, est due au clergé de la paroisse Saint-Pierre, et particulièrement à l'abbé Levassor.

L'*Œuvre des Souliers,* fondée à Paris par l'abbé Terlaing, en 1846, procure des chaussures aux familles du peuple. Elle en a donné trois cents paires en 1846, onze cents en 1847, quatorze cents en 1848, deux mille en 1849, et chaque année une quantité de plus en plus considérable, à partir de 1849.

En 1848, l'abbé Bautain, professeur d'éloquence sacrée à la Sorbonne, institue à Paris une œuvre dont la mission est de venir en aide aux familles du peuple en dégageant les effets mobiliers et les vêtements que, dans un jour de denûment complet, elles ont portés au Mont-de-Piété.

Mgr Sibour, archevêque de Paris, a fondé dans cette ville : en 1849, l'*Œuvre des Familles* et l'*Association des Dames* du deuxième arrondissement ; en 1855, la *Société de Nazareth.*

L'organisation de l'*Œuvre des Familles* est des plus simples. Dix personnes se réunissent sous la direction du curé de la paroisse ; elles adoptent une des familles indigentes signalées à leur charité, nomment un président et un trésorier, constituent la caisse sociale, où chaque membre versera une cotisation mensuelle et facultative, choisissent un commissaire spécial de secours, et le groupe décennaire commence à fonctionner.

Chaque mois, il se réunit en comité pour déterminer la nature de secours à distribuer à la famille assistée, pour désigner le membre qui, durant le mois, devra la visiter et accomplir toutes les démarches réclamées par son intérêt.

L'*Œuvre des Familles,* à peine née, a été simultanément établie au sein des paroisses de Saint-Étienne-du-Mont, de Saint-Médard, Saint-Sulpice, Saint-Jacques-du-Haut-Pas , des Missions, Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Saint-Jean, Saint-François, la Madeleine, Saint-Nicolas-des-Champs, Saint-Vincent-de-Paul, d'où elle s'est ré-

pandue en quelques mois dans les autres paroisses de Paris et dans celles de la banlieue.

Les présidents de chaque dizaine forment un conseil paroissial sous la présidence du curé. La direction de la société appartient à un comité central que préside l'archevêque de Paris.

L'*Œuvre des Familles* donne du pain, du bois, des vêtements. En 1859, et dans la seule paroisse de Sainte-Élisabeth, elle a distribué : 15,837 kilos de pain, 3,400 de viande, 5,022 cottrets, et dépensé une somme de 2,500 fr. pour achat de draps, de chemises, de chaussures, de couvertures. La paroisse Sainte Élisabeth, qui renferme le quartier du Temple et le faubourg du Temple, est une des paroisses de Paris les plus peuplées de pauvres. L'Association des familles prodigue aux autres paroisses de la capitale, et à celles du diocèse, des secours presque aussi abondants qu'à la paroisse Sainte-Élisabeth.

L'*Association des Dames du deuxième arrondissement* secourt à domicile les pauvres honteux, les ouvriers malades, chargés de famille, ou manquant d'ouvrage, patronne les enfants des familles pauvres dans les asiles, écoles, ateliers.

Des démolitions considérables se sont accomplies à Paris pendant les années 1853 et 1854. Des pauvres, repoussés de leurs anciennes demeures, viennent se réfugier en foule dans la plaine de Montparnasse, près du boulevard, y élèvent des huttes où ils vivent en proie à une profonde misère. Mgr Sibour veut porter remède à leur position, il forme la Société de Nazareth, en 1855. Celle-ci construit aussitôt quelques logements pour les

ménages les plus dénués, nourrit chaque jour de mille à douze cents personnes.

En décembre 1854, à Paris, un philanthrope, M. Klein, ouvre rue de Chaillot, 62, dans la maison des sœurs de la Sagesse, le premier fourneau économique que cette ville a possédé. Il vend à tout acheteur : un demi-litre de bouillon de bœuf, pour 5 centimes ; — 70 grammes de viande cuite, pour 5 centimes ; — 45 centilitres de haricots blancs ou rouges, ou de pois de Lorraine cuits au gras, pour 5 centimes ; — un demi-litre de potage au riz, pour 5 centimes. Les sœurs de la Sagesse sont pour M. Klein, dans l'administration du fourneau, des auxiliaires aussi intelligents qu'actifs, et l'établissement naissant réalise un bénéfice plus que suffisant pour couvrir les frais généraux et accessoires.

Pendant l'hiver de 1855-1856, le préfet de police, après avoir chargé une commission d'hommes spéciaux d'examiner rigoureusement les procédés et les comptes du fourneau économique de Chaillot, en a installé soixante-huit, d'après les mêmes principes, à Paris et dans la banlieue. Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, de la Sagesse, de la Providence, de la Croix-Saint-André, de Saint-Paul, les ont dirigés avec un zèle infatigable. De décembre 1855 à fin mars 1856, elles ont livré de 45 à 46,000 portions par jour, c'est-à-dire plus de cinq millions de portions.

En 1868, l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, à Paris, institue dans sa paroisse une *Œuvre maternelle,* reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 28 juillet 1869. Au commencement de 1870,

l'œuvre dispose déjà d'une crèche, d'une salle d'asile et d'un ouvroir fournissant du travail aux femmes qui en manquent.

A Paris, l'œuvre appelée la *Marmite des Pauvres*, et dont le curé de Notre-Dame-des-Champs est le directeur, donne des vêtements aux enfants pauvres et des secours aux vieillards. Elle embrasse dans sa sphère d'action les paroisses de Notre-Dame-des-Champs, de Sainte-Elisabeth et de Saint-Eustache.

L'œuvre du *Vestiaire de la Providence*, organisée dans chaque paroisse de Paris, a la mission d'acheter, au moyen des cotisations de ses membres, les étoffes nécessaires à la confection de vêtements pour les indigents, et que les dames sociétaires taillent et cousent elles-mêmes.

De 1860 à fin 1869, dans la paroisse de Saint-Médard, l'*Œuvre du Vestiaire* a confectionné et distribué onze mille quatre cents vêtements.

L'*Œuvre du Pain quotidien*, l'*Œuvre du Pain des Vendredis* rendent aussi, à Paris, sous la direction du clergé, de grands services pour l'assistance matérielle du peuple.

L'*Œuvre du Pain quotidien* sert chaque jour un repas substantiel aux vieillards des deux sexes qu'elle patronne.

L'*Œuvre du Pain des vendredis*, inaugurée à la paroisse de Bonne-Nouvelle, distribue chaque vendredi deux kilos de pain de première qualité aux vieillards, aux veuves chargées d'enfants.

En 1856, Mgr l'évêque de Limoges dote toutes les

paroisses de son diocèse de l'*Œuvre du Vestiaire et du Mobilier des pauvres.*

Vers 1860, l'abbé Pichenot, curé de Saint-Pierre à Sens, crée dans sa paroisse l'*OEuvre des Dames de la Miséricorde,* association charitable chargée de visiter et vêtir les pauvres.

La *Maison de Notre-Dame de Consolation,* fondée à Paris depuis plusieurs années par sœur Pauline, recueille les dames du monde que des malheurs imprévus ont frappées.

A Lyon, la *Providence de Cuire* et les dames de Saint-Louis-de-Gonzague viennent puissamment au secours de la population pauvre. Ces deux institutions sont dues au chanoine de Lupé, missionnaire, mort en 1842.

L'*Œuvre du travail de Marie,* que Mgr de Bonald, archevêque de Lyon, a créée dans cette ville, procure du travail aux malheureuses femmes qui en manquent et supplée à l'insuffisance de leur salaire.

Une des causes principales de misère pour les classes populaires est dans le manque d'ouvrage; le clergé a multiplié les œuvres destinées à le prévenir ou à y remédier.

Les plus importantes à Paris sont: l'*Œuvre pour le Placement des domestiques femmes,* rue Chanoinesse; l'*Œuvre de Notre-Dame-Auxiliatrice,* rue du faubourg Saint-Jacques; l'*Association des Servantes de Marie;* la *Société pour le renvoi dans leur famille des jeunes filles sans place et des femmes délaissées;* l'*Œuvre de Notre-Dame-de-Bethléem;* la *Société des jeunes Économes;* la *Maison des ouvrières,* rue de l'Arbalète.

Les dames ursulines dirigent, rue Chanoinesse, l'Œuvre pour le placement des domestiques femmes dans Paris et la banlieue. Elles reçoivent, moyennant une subvention de cinquante centimes par jour, les ouvrières sans travail et les femmes sans condition.

En 1835, la Congrégation des dames de la Croix a fondé, sous le patronage des curés de Saint-Etienne et de Saint-Médard, le *Refuge de Notre-Dame-Auxiliatrice,* en faveur des ouvrières sans travail et des domestiques sans place. Elle les recueille, au prix de soixante-quinze centimes par jour, leur fournit du travail pour qu'elles puissent suffire à leur modique pension, et les place gratuitement. Chaque année, depuis 1835, les dames de la Croix ont donné asile, en moyenne, à deux mille jeunes filles.

Un comité de dames zélatrices, formé sous le patronage de Mgr l'archevêque de Paris, a organisé et administre l'*Association des servantes de Marie,* société de secours mutuels entre les domestiques. Cette œuvre, dont les membres sont des jeunes filles ou des femmes en place, leur donne, si le travail vient à leur manquer, un asile convenable moyennant une faible rétribution et se charge de les placer. Elle assiste annuellement de cent cinquante à deux cents associées.

L'abbé Petetot a fondé, en 1844, la société chargée du soin de renvoyer dans leurs familles les jeunes filles sans place et les jeunes femmes que le décès ou l'abandon de leur mari a privées de toute ressource. L'œuvre subvient aux dépenses du voyage et ajoute à cette assistance des secours en argent, en linge, en vêtements.

Du 31 juillet 1844 au 31 décembre 1857, elle a effectué 3,763 départs. Depuis 1858, le nombre de ceux-ci varie annuellement entre quatre cent cinquante et cinq cents.

L'*Œuvre de Notre-Dame de Bethléem* admet dans sa maison, rue Éblé, les femmes et les filles sans demeure, sans ressources, et, selon leurs antécédents et leurs aptitudes, leur procure un emploi qu'elles peuvent remplir convenablement.

La *Maison des Ouvrières,* rue de l'Arbalète, est confiée aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et placée sous le patronage spécial de Mgr l'archevêque de Paris.

La *Société des Jeunes Économes* se consacre au placement des domestiques sans place.

L'*Œuvre des Servantes de Marie,* créée au Mans en 1855, sous l'impulsion du clergé, recueille les domestiques sans place, leur en procure une, leur donne un asile dès que l'âge ou les infirmités les réduisent à l'impossibilité de travailler. La maison du Mans, depuis son établissement, a reçu chaque année, en moyenne, plus de trois cents personnes.

L'*Œuvre des Servantes* a été instituée, dans ces dernières années, à Avignon par un père jésuite, à Marseille par feu Mgr de Mazenod, évêquede cette ville.

L'*Association des Demoiselles du commerce,* fondée à Paris en 1861, et reconnue en 1864 comme société de secours mutuels, est dirigée par les religieuses de la Présentation de la Sainte-Vierge. Les demoiselles sociétaires se réunissent, les dimanches et jours de fête, à la maison de l'œuvre, forment entre elles une société d'assis-

tance mutuelle qui leur assure gratuitement, en cas de maladie, un asile, les soins des sœurs, les secours médicaux et pharmaceutiques. Si elles sont sans place, elles trouvent auprès des sœurs, pendant un mois, un lit et la nourriture, moyennant une faible rétribution. L'Association, à l'aide de ses relations, procure à ses membres le moyen de se placer dans les meilleures maisons de commerce.

Les Dames de la Croix, à Paris, reçoivent dans leur maison de *Notre-Dame-Auxiliatrice,* moyennant une modique rétribution, les institutrices qui attendent une position.

A Lyon, au commencement de 1869, les religieuses de *Marie-Auxiliatrice* ouvrent un asile à cette multitude de jeunes filles qui sont occupées dans les magasins et ateliers, et se voient, après leur travail de chaque jour, exposées à toutes les privations, à tous les dangers de l'isolement.

De 1854 à 1860, neuf fourneaux économiques sont fondés par la Société de Saint-Vincent-de-Paul dans divers quartiers de Paris, et contribuent puissamment à assurer les aliments de première nécessité aux classes indigentes.

Paris doit aussi à la Société de Saint-Vincent-de-Paul la création de la caisse d'économie pour le payement des loyers des familles pauvres. Cette caisse reçoit tous les versements successifs, quelque multipliés et minimes qu'ils soient, que les familles indigentes destinent au paiement de leurs loyers. A la fin de chaque trimestre, on accorde au déposant une prime d'encouragement pro-

portionnée à l'importance de son dépôt, à raison de vingt pour cent sur les sommes qu'il a versées dans les deux premiers mois, et de dix pour cent sur celles qu'il a déposées pendant le dernier.

A Paris, en 1869 et 1870, dans la seule paroisse de la Madeleine, la Société de Saint-Vincent-de-Paul donne des secours à une moyenne de cinquante familles, soit trois cent cinquante personnes par semaine.

Formée à Paris pendant l'année 1833, elle s'est répandue dans toutes les contrées du monde. Ses fonds de secours qui, en 1834, ne montaient qu'à deux mille quatre cent quatre-vingts francs, atteignent aujourd'hui la somme de deux millions.

L'article 2 de son règlement porte :

« Aucune œuvre de charité ne peut être regardée comme étrangère à la société, quoique celle-ci ait plus particulièrement pour but la visite des pauvres. Ainsi les membres de la société saisissent les occasions de porter des consolations aux malades et aux prisonniers, de l'instruction aux enfants des pauvres, abandonnés ou détenus, des secours religieux à ceux qui en manquent au moment de la mort. »

Le développement si actif que les sociétés de secours mutuels ont pris, depuis le décret du 26 mars 1852, est dû en grande partie au clergé. Un rapport du ministre de l'intérieur à l'empereur, à la date de juillet 1853, renferme le passage suivant : « Grâce à l'initiative des maires, au concours de MM. les curés, des commissions ont été nommées dans chaque mairie pour la rédaction des statuts, des registres ont été ouverts pour recevoir

les souscriptions...... Le maire du douzième arrondissement n'a pas eu à créer une société nouvelle. Une association nombreuse, fondée depuis plusieurs années dans la paroisse Saint-Jacques-du-Haut-Pas, et sous le patronage du curé, et administrée avec autant de zèle que de prudence, réalisait ce que proposait le décret (du 26 mars 1852). Il l'a adoptée comme société municipale, et la commission supérieure, en faisant approuver ses statuts, a été heureuse de proposer l'élévation à la dignité d'institution publique, d'une société née librement de l'union de la religion et du travail, et qui avait traversé les plus mauvais jours de nos dernières années sans rien perdre de la pureté de son origine. »

Nous lisons dans un autre rapport du ministre de l'intérieur, à la date d'août 1854 :

« La religion elle-même, en prenant sous son patronage l'institution nouvelle, a trouvé quelquefois dans les âmes un accès que lui refusaient l'ignorance et la prévention. Dans plus d'une commune, le curé a été mis à la tête de la société qu'il avait fondée. »

Du 31 septembre 1851 à fin 1861, le chiffre des sociétés de secours mutuels a été porté de 2,237 à 4,410 ;

Celui des membres participants, de 255,472 à 605,346 ;

Celui des membres honoraires, de 20,192 à 68,972 ;

Celui des femmes sociétaires, de 25,199 à 80,866 ;

Celui de la réserve sociale, de 9,649,960 à 27,905,537.

Au 31 décembre 1868, on compte 6,088 sociétés ; le

personnel se compose de 785,852 membres actifs, et 116,746 honoraires ; l'avoir des sociétés s'élève à 49,906,855 francs.

L'Œ*uvre des Campagnes* a commencé, en 1859, la création de sociétés de secours mutuels au sein des paroisses rurales.

§ II

LA CHARITÉ DU CLERGÉ EST INÉPUISABLE.

L'abbé Caron, mort à Paris en 1820, appelait les pauvres sa grande famille; il composait sans cesse des ouvrages dont il leur appliquait le produit. Dans les circonstances où il manquait de ressources pour les soulager, il vendait ses vêtements.

En 1824, l'abbé Frère, mort récemment chanoine de Paris, vend, au profit des incendiés de Salins, une propriété qu'il possède auprès de cette ville.

Mgr Fournier, évêque de Montpellier, mort en 1834, lègue toute sa fortune aux pauvres.

Mgr d'Aviau, archevêque de Bordeaux, mort en 1826, couchait sur la dure pour leur donner des lits, se couvrait presque de haillons pour les vêtir. Le jour de sa mort, la population de Bordeaux se partagea les morceaux de sa soutane usée, rapiécée, comme autant de précieuses reliques.

La charité de Mgr de Cheverus, archevêque de Bordeaux, de Mgr de Quélen, archevêque de Paris, a été inépuisable. En 1825, une inondation ravage le département du Tarn ; Mgr de Cheverus est alors évêque de Montauban, il court à tous les dangers, il soulage de sa bourse toutes les infortunes.

L'abbé Olivier, curé de Saint-Roch, à Paris, de 1833 à 1841, abandonne constamment aux pauvres l'intégralité de son traitement ; de plus il constitue, sur son modeste patrimoine, des rentes en leur faveur. Nommé à l'évêché d'Évreux, en 1841, il part de Paris avec une somme de dix francs.

Pendant les désastres que les inondations de 1840 causent dans plusieurs de nos départements, tous les membres du clergé, mais particulièrement Mgr Donnet, archevêque de Bordeaux, de Bonald, archevêque de Lyon, Dupont, archevêque d'Avignon, Cart, évêque de Nîmes, l'évêque de Blois, distribuent aux victimes, avec un zèle infatigable, des vêtements, des vivres, de l'argent.

Le palais épiscopal de Mgr de Bonald, de Mgr Dupont, de l'évêque de Blois, sert de refuge aux familles dont les habitations ont été détruites.

Dans le diocèse d'Autun, partout où les presbytères sont préservés de l'inondation, la population y reçoit la plus généreuse hospitalité.

En 1840, Mgr Matthieu, promu à l'archevêché de Besançon, vient prendre l'administration de son diocèse, et se refuse à acheter carrosse et chevaux, malgré les conseils du préfet et du maire. « Ma pension d'évêque est mon seul revenu, leur dit-il ; j'ai des pauvres en foule

à secourir, il m'est impossible d'avoir une voiture ».

Quelques jours après, le conseil municipal vote une somme suffisante pour acheter à monseigneur un carrosse et des chevaux. Le prélat la reçoit avec reconnaissance et la distribue aussitôt à la classe pauvre, en proie à une grande misère. Le conseil municipal, informé de la charité de monseigneur, vote une seconde somme, et le prélat consacre à peine quelques cents francs à l'achat de la plus modeste voiture.

Mgr de Prilly, évêque de Châlons, mort le 1er janvier 1860, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, secourait toutes les misères qui sollicitaient sa charité. En 1840, il vend ses chevaux et sa voiture pour en donner le prix aux inondés du Rhône.

En 1847, le village de Saint-Pierre-la-Chartreuse, près Grenoble, devient la proie des flammes ; ses habitants sont plongés dans une profonde misère, le monastère de la Chartreuse se dévoue à leur soulagement.

A Paris, en 1851, M. l'abbé Hamon, prenant possession de la cure de Saint-Sulpice, a dit publiquement : « Je m'engage ici solennellement à donner aux pauvres, à leur donner beaucoup, à donner tout ce que je recevrai; je m'engage à vivre pauvre, à mourir pauvre, en sorte que, quand il plaira à Dieu de m'appeler à lui, je n'aurai pas de testament à faire, car il ne me restera rien à donner. »

Le 8 octobre 1852, à Bordeaux, le président de la république décore de sa main l'abbé Lange, en l'appelant le *Père des pauvres*.

En septembre 1854, un incendie détruit complétement

le bourg de Saint-Laurent-du-Pont. Dès le premier moment, la Chartreuse donne aux incendiés des secours abondants en nature, en argent ; elle les continue pendant plusieurs mois.

Mgr de Jerphanion, archevêque d'Albi, meurt à la fin de 1854, en léguant presque toute sa fortune aux pauvres.

En présence des dévastations affreuses que les inondations de 1856 accumulent dans plusieurs de nos départements, le clergé est le premier à venir en aide à l'infortune.

Des centaines d'inondés, femmes, enfants, vieillards, reçoivent abri et aliments, à Orléans, dans le grand séminaire, à l'évêché, chez les Pères de la Miséricorde et autres religieux ; à Lyon, dans le palais archiépiscopal, au couvent des Capucins, chez les dames du Tiers-Ordre de Saint-François ; à Blois, dans le palais épiscopal ; à Tours, au grand séminaire, à l'archevêché.

Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, visite plusieurs des paroisses inondées, distribue à toutes quelques premiers secours, et adresse à son clergé une admirable lettre dont voici quelques passages :

« Le prêtre, dans ces malheurs publics, a un devoir spécial et sacré. Parlez à vos populations, consolez, soutenez, secourez ceux que le fléau a visités, et surtout agissez, et de suite... A aucun prix, nul de vos pauvres paroissiens ne doit manquer de pain, de vêtements et d'abri... La nourriture des bestiaux est aussi un des pressants besoins sur lesquels doit se porter votre attention. Veillez à ce que les cultivateurs puissent remplacer immédiatement leurs outils et les instruments de culture que l'inondation leur a enlevés....

« J'insiste aussi sur la grave nécessité de pourvoir, avant la mauvaise saison, à la salubrité des logements inondés, et d'éviter, autant que vous le pourrez, à vos pauvres paroissiens de coucher dans des maisons humides et malsaines.

« Que la charité chrétienne se montre aussi grande que les épreuves qu'il plaît à Dieu de nous envoyer. »

En 1866, le débordement de la Loire cause d'immenses ravages. A Orléans, Mgr Dupanloup ouvre son palais épiscopal à des centaines de personnes réduites subitement à la misère, leur donne la nourriture, le vêtement. NNgrs de Tours et de Bourges déploient aussi une charité admirable vis-à-vis des inondés.

L'abbé Serres, curé de Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris, mort en mai 1860, a institué les pauvres ses légataires universels.

A Paris, en mai 1867, l'abbé Leblanc, curé de Saint-André-d'Antin, meurt pauvre ; son patrimoine est devenu celui des malheureux. La fabrique prend à sa charge le paiement des funérailles de son pasteur.

L'abbé Prevel, décédé à Paris en 1870, s'était dévoué absolument à l'apostolat des classes pauvres. Chaque jour il avait vingt malades à visiter, des enfants pauvres à instruire, des indigents à assister, des malheureux à placer.

L'abbé Grau, curé-doyen de Bouchain (Nord), mort en mai 1871, légue 10,000 fr. à l'hospice de cette ville.

L'abbé Deguerry, curé de la Madeleine à Paris, était la providence des pauvres ; constamment il sollicitait en leur faveur la charité des riches.

§ III

INSTITUTIONS QUE LE CLERGÉ A CRÉÉES POUR L'AMÉLIORATION MORALE DU PEUPLE.

Une des incessantes préoccupations du clergé est de relever et de soutenir le moral du peuple, de lui donner l'esprit d'ordre, d'économie et de prévoyance, de le rappeler à l'estime de lui-même, de lui rendre le sentiment de sa dignité d'homme et de chrétien.

Parmi les œuvres propres à moraliser les masses, je cite, au premier rang, l'association de la *Sainte-Famille,* fondée à Paris, en 1844, par la Société de Saint-Vincent-de-Paul, et consacrée au peuple des faubourgs, aux chiffonniers, aux balayeuses. Ses membres se réunissent deux fois chaque mois, le dimanche à midi, dans la chapelle souterraine de Saint-Sulpice, les hommes à gauche, les femmes à droite. La messe est célébrée au chant des cantiques, suivie d'une instruction et d'intéressantes lectures.

Le père jésuite Milleriot, directeur de l'œuvre depuis vingt-cinq ans, dispose complétement du cœur de tous les sociétaires ; il use de cette heureuse influence pour réconcilier la population indigente avec les classes riches.

Chacune des paroisses de Paris possède aujourd'hui une association de la *Sainte-Famille.*

L'*Œuvre de Sainte-Geneviève,* instituée à Paris en 1852, a la mission spéciale de régénérer moralement la population si considérable de la banlieue. En 1859, elle y avait déjà ouvert vingt-neuf établissements, et comptait neuf mille huit cent soixante-sept enfants dans ses asiles, écoles, orphelinats.

A Bordeaux, depuis plusieurs années, la *Société des Mères de famille* s'est formée sous les auspices du cardinal Donnet. Chaque dimanche, les protégées se réunissent, reçoivent une instruction à leur portée, et destinée à leur montrer les devoirs qu'elles ont à remplir, à leur inspirer le courage, la résignation.

Le concubinage entre les personnes du peuple est une des plaies sociales les plus honteuses et les plus funestes dans ses conséquences. Il pervertit et corrompt les masses, détruit la souche de la famille. Le relevé des statistiques criminelles donne cet enseignement significatif que, sur quatre accusés en cour d'assises, trois vivent dans le désordre.

En 1826, Mgr l'évêque de Versailles, MM. Gossin, ancien conseiller à la cour de Paris, Demante, professeur de droit, pénétrés de douleur en présence d'un si déplorable scandale, se dévouent à en arrêter la propagation. Ils créent, sous le patronage de saint François Régis, une société chargée de favoriser, à l'aide de tous moyens possibles, le mariage civil et religieux de personnes vivant en concubinage.

Au commencement de 1845, le conseil général de la Seine, vivement frappé des services que rendait la société de Saint-François-Régis, émet le vœu que de

grands développements soient donnés à la société. Peu de mois après, l'Académie des sciences adresse dans ce sens au ministère une demande signée de cent soixante-quatorze membres de l'Institut.

Depuis 1826 jusqu'au 31 décembre 1859, la société de Saint-François-Régis a amené la célébration de 37,861 mariages civils et religieux, la légitimation de 21,030 enfants, c'est-à-dire a rétabli 97,752 individus dans une position régulière et morale. Chaque année, depuis 1860, elle réalise de 1,200 à 1,500 mariages, légitime près de 1,000 enfants.

Elle est placée sous le patronage de M. l'abbé Hamon, curé de Saint-Sulpice.

En 1842, Mgr l'archevêque de Paris est invité, par MM. les ministres de l'intérieur et des cultes, à se préoccuper d'une manière spéciale de la moralisation en masse du peuple des ateliers ; il se hâte de communiquer à son clergé la mission difficile qu'il a reçue.

M. Haumet, curé de la paroisse de Sainte-Marguerite, au faubourg Saint-Antoine, et M. l'abbé Massard, après avoir étudié cette question de moralisation sous tous ses aspects, posent la base de la société de Saint-François-Xavier, en rédigent les statuts, que l'archevêque accueille et que le gouvernement approuve.

Les réunions de la société ont commencé, en 1844, dans une salle appartenant à l'école des frères de la paroisse Sainte-Marguerite. L'abbé Massard y donnait aux ouvriers, avec un grand succès, des instructions morales, religieuses ou utiles à leur profession.

La paroisse de Saint-Sulpice et celle de Saint-Pierre,

au Gros-Caillou, ont suivi presque immédiatement l'exemple de Sainte-Marguerite.

La diction facile et spirituelle de l'abbé Gibert, les savantes conversations de l'abbé Moigno, attachèrent de la splendeur aux réunions de Saint-Sulpice. La foule accourait à celles du Gros-Caillou pour applaudir aux discours de l'abbé de Deux-Brézé, si pleins d'atticisme et de goût, à la parole chaleureuse des abbés Bonafous et Larroque.

L'association de Saint-François-Xavier est une institution sociale des plus importantes. Elle accepte tous les cultes, elle n'impose aucune obligation de pratiques religieuses. Les sociétaires versent à la caisse une cotisation mensuelle; s'ils sont malades, ils reçoivent un secours déterminé. A la fin de chaque année, des diplômes d'honneur sont décernés solennellement à ceux d'entre eux qui se sont distingués par leur assiduité, ou par quelque acte de dévouement ou de vertu.

Des membres honoraires, appartenant tous à la classe aisée et aux classes riches, forment le bureau et administrent; leurs versements volontaires sont la ressource la plus féconde de la caisse sociale.

En peu d'années, la Société de Saint-François-Xavier a été établie dans presque toutes les paroisses de Paris, dans la plupart de celles de la banlieue et dans les villes importantes de la province.

L'œuvre des bibliothèques paroissiales, innovation si heureuse et si moralisante, est due à un prêtre. Chaque paroisse, à Paris, possède aujourd'hui une bibliothèque pour les pauvres et les ouvriers.

Tout habitant de la paroisse, présenté ou recommandé par une personne connue, peut, en versant la somme annuelle de dix francs, emprunter les livres qu'il désire. On les prête gratuitement à ceux qui en adressent la demande au curé ou à l'un des vicaires de la paroisse.

La première bibliothèque ouverte a été celle de la paroisse Saint-Thomas-d'Acquin ; la paroisse de Saint-Sulpice, de Saint-Séverin, Saint-Roch, Sainte-Élisabeth, Saint-Merri, Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle ont formé les leurs simultanément. Celle de Saint-Sulpice a acquis, dès sa création, une véritable importance par le nombre et le choix de ses ouvrages.

L'abbé Le Rebours, curé de la Madeleine, à Paris, a fondé depuis quelques années, au milieu du quartier Mouffetard, l'*Œuvre de Sainte-Rosalie,* dont la mission est d'améliorer matériellement et moralement, par l'alliance de la religion, de l'instruction et du travail, le sort des indigents, des déshérités.

Une œuvre, complétement indépendante de la Société Saint-François-Regis, est établie dans la paroisse Sainte-Marguerite, à Paris, pour le mariage civil et religieux des pauvres et la légitimation des enfants. Du 1er juillet 1868 au 1er juillet 1869, elle a réalisé cent soixante-un mariages, et légitimé deux cents enfants à peu près.

A Paris, à la fin de 1871, un comité d'hommes dévoués au peuple s'est constitué pour fonder des *Cercles catholiques d'ouvriers,* et aider ainsi de la manière la plus active à leur régénération morale et religieuse. Le 12 janvier 1873, sous la présidence de Mgr Guibert, archevêque de Paris, s'est accomplie l'inauguration du

cercle de Vaugirard. C'est le quatrième que le Comité organise, les autres sont érigés à Belleville, à Montmartre, à Montparnasse. Près de deux mille personnes assistaient à la cérémonie ; on remarquait, parmi elles, plusieurs généraux et officiers supérieurs, des députés, des membres de la magistrature, des notabilités du commerce et de l'industrie.

Le cercle de Vaugirard est situé entre cour et jardin, confortablement aménagé, avec salle de lecture, salle à manger, salles de billard, toutes sortes de jeux, gymnastique, etc. Au premier étage sont des chambres qu'on met à la disposition des ouvriers sans famille, ou de passage à Paris, ou faisant partie d'un des cercles de la Société.

§ IV

DÉVOUEMENT QUE MONTRENT LES MEMBRES DU CLERGÉ, AU MILIEU DES MALHEURS PUBLICS ET PRIVÉS, SOUVENT MÊME AU PÉRIL DE LEUR VIE.

Partout où l'humanité réclame des secours, les membres du clergé accourent les premiers, même au péril de leur vie.

A Paris, le 13 décembre 1835, pendant l'incendie si violent de la rue du Pot-de-Fer, les Sulpiciens montrent un zèle et une ardeur infatigables.

En 1840, au milieu des désastres que les inondations causent aux départements du Sud-Est, le clergé affronte tous les dangers pour sauver les victimes. M. Martin du Nord, ministre de la justice et des cultes, lui rend un solennel hommage dans son rapport au roi ; il s'exprime de la manière suivante :

« A Lyon, on a vu Mgr de Bonald parcourir successivement en bateau les rues et les places inondées, guider les prêtres sous ses ordres dans la direction à donner aux secours.

» A Lyon, après Mgr de Bonald, le prêtre dont le dévouement a excité l'admiration la plus vive, est l'abbé Ménarde, curé de Saint-Nizier. Ce prêtre vénérable n'a pas cessé de se montrer sur tous les points au péril de sa vie menacée par les courants qui, de la Saône au Rhône, s'étaient établis à travers la ville.

» M. Pater, curé de Vaise, et ses vicaires; M. de Pierre, curé de Belleville, et ses vicaires; les curés de la Guillotière et des Brotteaux, se sont épuisés en efforts pour conjurer le péril qui menaçait leurs paroissiens.

» Mgr Dupont, archevêque d'Avignon, n'a pas craint de se risquer, avec ses trois vicaires-généraux, dans une frêle embarcation, au moment où les eaux étaient le plus élevées et le courant le plus rapide, pour aller, dans les bas quartiers d'Avignon, distribuer des vêtements et des secours.

» D'importants services ont été rendus aussi dans cette ville par les directeurs et professeurs du grand et du petit séminaire, par M. Brémond, curé de la paroisse Saint-Symphorien ; MM. Chabaud, Ville, Chapuis, ses

vicaires ; M. Rousseau , vicaire de Saint-Agricol ; M. Bertet, vicaire de Saint-Dizier.

» Dans l'arrondissement d'Orange, tout le clergé s'est fait le plus grand honneur.

» Le sieur Mège , desservant la paroisse Saint-Étienne, près de Tarascon, n'hésite pas à monter dans une nacelle, à braver le Rhône débordé, furieux, pour aller, à travers l'abîme, sauver ses paroissiens, ou périr avec eux. Les habitants de Tarascon sont pénétrés d'admiration pour lui.

» L'abbé Gaillard, desservant de Verjux, et M. Tabourot, ancien curé de Faissé, montrent autant de sang-froid que de zèle.

» M. Ducret, curé de Thoissey (Ain), est resté dans les flots sans interruption pendant trois jours et trois nuits, tantôt à pied, tantôt à cheval, pénétrant à chaque instant, au péril de sa vie, dans les maisons chancelantes pour en retirer ceux qui y sont retenus. Ses deux vicaires, ainsi que l'aumônier des ursulines, imitent son exemple.

» Dans le diocèse d'Autun, l'évêque a contribué puissamment au succès des dispositions que le préfet a prises.

» Qu'il me soit permis de nommer encore MM. Champion, curé de Pont-de-Vaux ; Tribouillet, vicaire de Chaleins ; Robelin, vicaire de Pont-de-Veyle ; Gaillon, chapelain à Beauregard ; Chalans, desservant de Sablons (Vienne) ; Beraud, à Chanas ; Albran, à Chasse.

» Dans le diocèse de Nîmes, MM. Blanchard, curé d'Aigues-Mortes ; Baumes , desservant de Fourques ; Patron, desservant de Saint-Laurent d'Aigouze ; Venissat,

curé de Villeneuve-lès-Avignon; Laurent, desservant de la paroisse Saint-Alexandre; Montagne, desservant de Saint-Étienne-des-Sorts, se sont acquis des droits impérissables à la reconnaissance des contrées qu'ils habitent. Je ne raconterai aucun des faits particuliers qui les honorent; j'aurais à reproduire constamment les mêmes exemples d'abnégation personnelle et de charité pour tous; mais Votre Majesté me permettra quelques détails sur les bonnes œuvres de MM. Imbert, curé d'Aramon, et Blanc, desservant de Montfaucon.

» Le premier ne s'est point reposé pendant les vingt-cinq jours qu'a duré l'inondation; souvent on a dû l'arracher de vive force aux dangers qu'il bravait.

» A Montfaucon, M. Blanc a montré tout ce que peut inspirer de noble et de généreux l'esprit du christianisme. Il apprit à Alais la catastrophe qui réduisait ses paroissiens au désespoir. Ne pouvant se procurer une barque qui le portât chez eux, il se jeta dans le courant et fit dans l'eau jusques à mi-corps un trajet de trois kilomètres. Il atteignit enfin une grange encore préservée, où il put changer de vêtements, et rejoignit aussitôt la population alarmée, négligeant de prendre le moindre repos, quoiqu'il en eût le plus grand besoin; il vint en aide à tous, et ne mit un terme à ses fatigues et à ses veilles que lorsque tout péril eut cessé.

» Dans les diocèses de Valence, de Viviers, de Saint-Claude, la conduite du clergé n'a pas été moins honorable.

» Pour être juste envers tous, dit le ministre en finissant son rapport, je devrais nommer tous les ministres

des autels en exercice dans les diocèses que l'inondation atteignit ; il n'en est aucun qui, dans la mesure de ses forces et de ses facultés, n'ait fait ses preuves. »

Sur la proposition du ministre des cultes, le roi accorde la croix d'officier de la Légion d'honneur à NNgrs de Bonald et Dupont ; de chevalier, à M. Mège, desservant de Saint-Étienne; à M. Ducret, curé de Thoissey ; à M. Ménarde, curé de Saint-Nizier, à Lyon ; à M. Blanc, curé de Montfaucon (Gard) ; à M. Imbert, curé d'Arançon (Gard), en récompense de leur dévouement pendant les inondations.

A Paris, pendant les journées de juin 1848, l'abbé Roux, vicaire de la paroisse Saint-Antoine, parvient, après d'héroïques efforts, à sauver la vie et les propriétés de ses concitoyens. Une députation de commerçants, de propriétaires et d'ouvriers du faubourg Saint-Antoine, vient demander à l'Assemblée nationale qu'un témoignage éclatant de la reconnaissance publique lui soit décerné.

En juin 1853, au village de Bégans, près Tartas (Landes), l'inondation multiplie ses ravages ; sept ou huit habitations, formant une petite colonie, sont presque submergées ; les colons et bestiaux sont menacés de mourir de faim. Personne n'ose avoir même la pensée d'aller les secourir ; cinq kilomètres d'eau sont à parcourir, et le vent est si impétueux qu'il renverserait une barque.

Le curé Gibaudan est résolu à affronter le danger ; un rameur, le maire et l'instituteur ont répondu à son appel. Montés tous les quatre dans une barque, où ils portent

la nourriture destinée aux colons et au bétail, ils se mettent en route, malgré les cris de la foule : « Arrêtez, c'est impossible. » Ils peuvent parvenir aux habitations, et les malheureux, perdus au milieu des eaux, sont sauvés.

A Paris, le 25 décembre 1853, vers neuf heures du soir, un incendie dévore les magasins de porcelaine du sieur Mourot, rue de Paradis-Poissonnière. L'abbé Lafaye, vicaire de la paroisse Saint-Vincent-de-Paul, ne cesse de faire la chaîne pendant toute la nuit, et d'encourager par son exemple l'activité des travailleurs.

En septembre 1854, un incendie furieux frappe de stupeur le quartier Saint-Georges, à Paris. Le curé, plusieurs prêtres, et les frères des Écoles chrétiennes, accourent au premier signal d'alarme, et passent la nuit à combattre le feu.

Un incendie considérable éclate dans un magasin de bijouterie, à Périgueux, pendant la nuit du 14 au 15 septembre 1854. Mgr l'évêque, les professeurs et les élèves du grand séminaire sont les premiers sur le théâtre du sinistre.

Le 28 avril 1855, vers midi, un incendie se manifeste dans les maisons situées entre les routes de Songeons et de Marseille (Oise). Les élèves du grand et du petit séminaire de Beauvais, accompagnés de leurs professeurs, accourent au secours. Tous les habitants de la commune, animés par l'exemple de M. Durozoy, leur curé, rivalisent d'ardeur.

Au commencement de juin 1855, un incendie dévore plusieurs maisons dans le village d'Espaly, près du Puy.

Les frères de la Doctrine chrétienne accourent des premiers; l'un d'eux, le frère Aldebert, est admirable par son sang-froid et son courage. Pénétrant dans les maisons incendiées, malgré le danger devenu imminent, il arrache les meubles au feu ; au moment où on veut le retenir, il vole au milieu de la poussière, de la flamme, de la fumée, aperçoit dans une chambre du rez-de-chaussée un enfant de quelques mois, le prend et le sauve. Mais une femme âgée est dans une maison que les flammes ont atteinte; frère Aldebert se précipite pour la rechercher, la découvre et la sauve aussi.

A Rouen, le 11 juin 1855, le feu se déclare dans le vaste pensionnat des religieuses ursulines. A l'appel du tocsin, les prêtres de toutes les paroisses, les frères des Écoles chrétiennes accourent avec les pompiers, les soldats de la garnison, et les autorités de la ville.

Le zèle et le courage du clergé se sont déployés hautement pendant les inondations de 1856.

A Tours, Mgr Morlot, archevêque de cette ville, et la plupart de ses prêtres, la pelle et la pioche à la main, travaillent à la consolidation des levées de la Loire.

Entre Angers et Saumur, les populations s'appliquent aussi avec activité à les protéger contre l'inondation; partout les maires et les curés, armés de la pioche, prêchent d'exemple.

A Lyon, les capucins se multiplient pour aller, sur les chemins couverts d'eau, recueillir les victimes de l'inondation.

Le quai de Serin, entre autres quartiers de cette ville, est submergé pleinement; les habitants ont de

grandes difficultés pour s'approvisionner. L'abbé Duperray, curé de Saint-Charles, à Serin, porte d'incessants secours aux indigents de sa paroisse. Pendant trois jours, le 18, le 19 et le 20 mai, on le voit, accompagné d'un sergent de ville, sillonner avec une barque les eaux débordées, distribuer du pain et de la viande.

La conduite du curé de Saint-André a été admirable.

L'abbé Neyrat, de la paroisse Saint-Bonaventure, assiste le premier, au péril de sa vie, les inondés de la Guillotière. Il accourt sur tous les points où sont des victimes du fléau, leur distribue du pain et des vivres.

Les curés et ecclésiastiques attachés aux diverses églises de Lyon y sont restés en permanence pendant quarante-huit heures.

Mgr Plantier, évêque de Nîmes, sans s'arrêter devant l'impétuosité du Rhône débordé, monte une frêle embarcation, accompagné du curé de Beaucaire, du juge de paix Anthoine, et se dirige, à travers les flots menaçants, de Beaucaire sur la paroisse de Valabrègue, y distribue des secours et va, dans d'autres communes, soulager d'autres infortunes.

Le Rhône a brisé ses digues et fait irruption dans Avignon; Mgr Debelay, archevêque de cette ville, se multiplie pour prêter assistance à la population. Accourant sur le point où le fleuve a rompu sa digue, il exhorte les citoyens courageux qui tentent un suprême effort pour arrêter le débordement.

Dans l'Ariège, la commune de Lapenne, canton de Mirepoix, est inondée complétement; les habitants du village de Broques sont condamnés, pendant trois jours

et trois nuits, à rester dans leurs maisons que les eaux ont envahies jusques au-dessus des portes.

L'abbé Surre, desservant de la commune, a le premier le courage de venir à leur secours. Il parcourt à cheval toutes les parties du village, en ayant de l'eau jusques à la ceinture, et distribue des vivres, au péril de sa vie, à ceux qui en manquent.

L'abbé Biron, curé à Sassenage; l'abbé Robineau, curé à la Ménitré, près Saumur; l'abbé Bargeot, curé à la Guillotière (Rhône); l'abbé Massonneau, curé à Longué (Maine-et-Loire), se distinguent aussi par leur dévouement pendant les inondations de 1856.

Un décret de mai 1857 décore les abbés Bargeot et Massonneau.

Un horrible ouragan, en mars 1858, frappe l'île de la Réunion. Mgr Maupoint, évêque de Saint-Denis, arrive en toute hâte sur les lieux où le fléau sème le plus de désastres, et y donne aux populations, au péril de sa vie, assistance et consolations.

Son magnifique dévouement lui mérite, en mai 1858, la croix de la Légion d'honneur.

Pendant l'inondation que Grenoble subit, en novembre 1858, les élèves du grand séminaire rendent d'incessants services dans le quartier du Temple. Ils sauvent une masse de marchandises en les transportant sur un pont de bois qu'ils ont construit au milieu de l'eau.

Au mois de novembre 1858, vers quatre heures du soir, un incendie se déclare à la ferme du sieur Papin, dans la commune de Saint-Saturnin (Sarthe), et presque aussitôt la charpente est une vaste fournaise. Le curé

et son vicaire, revenant de Saint-Saturnin, aperçoivent l'incendie et courent au secours. Le curé, sans songer à son propre péril, pénètre dans la ferme, sous une grêle incessante de débris embrasés, et retire quelques sacs de blé que le feu va atteindre. Cependant les habitants du voisinage sont arrivés en foule, mais ils prêtent leur assistance d'une manière si peu intelligente que les flammes sont sur le point de se communiquer à un bâtiment rempli de chanvre. Le curé de Neuville prend alors la direction des travaux avec une activité et une autorité qui entraînent toutes les personnes présentes ; il organise une double chaîne et arrête enfin les progrès de l'incendie. Le jeune vicaire dirige l'une des deux chaînes et conserve, dans cette mission périlleuse, le calme le plus admirable.

A Lyon, le 29 décembre 1858, au quartier des Brotteaux, une maison s'écroule, au moment où on achève la toiture; plusieurs hommes sont précipités de la hauteur d'un cinquième étage. Parmi les personnes accourues pour secourir les blessés, on cite, au premier rang, le curé de la Rédemption et ses vicaires. Le curé s'élance dans des bâtiments qui menacent ruine, arrache un ouvrier à la mort. Les vicaires concourent activement à un sauvetage périlleux.

A Brulain, en 1858, un jeune enfant, en jouant, se précipite dans un puits dont l'ouverture est au niveau du sol. Pendant qu'on en sonde la profondeur, qu'on cherche le moyen de sauver l'enfant, les cris de la mère désespérée arrivent à l'église où le curé Monteil est en prière. Il accourt, voit le danger, se fait descendre dans

le puits, et remonte, peu d'instants après, avec l'enfant qu'il a arraché à la mort.

Le dimanche 13 mars 1859, un incendie se déclare au village de Tourville-la-Chapelle, à vingt kilomètres de Dieppe, le feu multiplie de toutes parts ses ravages. Les curés de Tourville, de Saint-Martin-en-Campagne, de Glicourt, abandonnant les vêpres, arrivent les premiers avec leurs paroissiens, assurent les secours, et se distinguent au milieu des travailleurs que leur exemple anime.

Pendant la nuit du 13 au 14 avril 1859, un incendie se manifeste à Bourges, dans les dépendances de la préfecture. Parmi les personnes accourues pour porter secours, sont : les prêtres des paroisses, les élèves des deux séminaires, les pères dominicains, les frères des Écoles chrétiennes. Mgr le cardinal archevêque, que sa santé affaiblie retient dans son palais depuis plusieurs mois, a voulu venir sur le théâtre du sinistre, à côté du préfet.

Un orage terrible fond, en août 1859, sur la commune de Montblanc, dans les Basses-Alpes ; la ferme du sieur Magnan est détruite par les eaux ; les membres de sa famille vont périr sous les décombres. L'abbé Mallet, curé du Briançonnet, vole à leur secours, traverse, avec de l'eau jusqu'aux aisselles, une rivière débordée, furieuse, et arrive à la ferme au moment où l'abbé Piche, curé de Montblanc, seul pour retirer des décombres les membres de la famille Magnan, voit ses forcer s'épuiser. La présence de l'abbé Mallet le ranime; l'un et l'autre se mettent à l'œuvre, et sauvent d'une mort certaine toute la famille Magnan.

Le 1er septembre 1859, dans la commune de Juigné, une femme lavait du linge sur la rive de la Sarthe, elle glisse, est entraînée dans la rivière. Aux cris : Au secours ! que poussent d'autres femmes, l'abbé Berthement, passant en voiture, se débarrasse de sa soutane, se précipite à l'eau, plonge, replonge, et ramène la femme qui allait infailliblement périr.

Le feu dévore un quartier de la ville d'Elbœuf pendant la nuit du 3 au 4 novembre 1859, et menace l'hôtel de ville. On parvient heureusement à le circonscrire. Les curés des diverses paroisses d'Elbœuf, ceux de Saint-Aubin et de Caudebec sont au premier rang des travailleurs les plus ardents.

Le 3 décembre 1859, à six heures du soir, un incendie considérable attaque le village de Lion, près de Dun ; à huit heures, onze maisons ont été déjà la proie du feu, toutes les parties du village sont menacées. Le vénérable curé déploie un zèle infatigable ; au péril de ses jours, il se précipite au milieu des flammes pour aller chercher une femme octogénaire restée dans son lit ; il l'emporte sur ses épaules, et la retire saine et sauve.

En 1859, sur le tableau que le *Moniteur* publie pour les actes de dévouement et de courage, on voit figurer : l'abbé Guérin, élève du grand séminaire de Bourges ; M. Pieza, vicaire à Perpezat (Puy-de-Dôme); le père Carrier, dominicain à Flavigny ; M. Picot, curé de Muzy (Eure).

Le 1er janvier 1860, à quatre heures du matin, un immense incendie dévore à Dijon une fabrique de liqueurs. Les élèves du grand séminaire accourent, au

premier signal d'alarme, sur le théâtre du sinistre, et composent presque exclusivement une chaîne remarquable par l'ardeur et la régularité du travail.

Pendant la soirée du 3 janvier 1860, un incendie se manifeste à Voires (Franche-Comté), se propage activement malgré les secours les plus prompts et consume quatorze maisons. Dès le commencement du sinistre, le curé de Saint-Hippolyte et son vicaire dirigent les travaux du sauvetage.

Pendant la nuit du 13 au 14 mars 1860, à Honfleur, un incendie écate dans la scierie mécanique de M. Gouley. Les progrès des flammes sont effrayants, l'établissement forme presque aussitôt un immense brasier, et le feu commence à se communiquer au faubourg des Garceaux.

Dès la première alarme, les prêtres de la ville, le père dominicain, prédicateur du carême, les frères des Écoles chrétiennes, viennent prêter leur assistance.

Un incendie se manifeste à Libourne, pendant la nuit du 8 au 9 juillet 1860, dans l'établissement du sieur Lacombe, marchand de denrées coloniales ; le feu se propage rapidement, il est alimenté par l'alcool et les autres spiritueux que les magasins renferment.

Le clergé et les frères des Écoles chrétiennes rivalisent d'ardeur avec les habitants pour faire la chaîne et combattre le fléau. On voit les frères se porter à côté des pompiers sur les points les plus dangereux.

Au commencement d'août 1860, au village de la Ramade, commune de Lagorce, près de Bordeaux, la maison et le mobilier d'un charron sont la proie des flammes. M. Petfer, curé de Lagorce, et M. Sérafon, curé de

Montigo, accourent des premiers avec le maire pour porter secours, organisent le sauvetage et travaillent avec intrépidité au péril de leur vie. L'abbé Sérafon arrache à la mort un ouvrier renversé dans le brasier; il est blessé à la cuisse par la chute d'une pièce de bois, mais reste courageusement à son poste jusqu'au moment où l'incendie est arrêté.

Au Havre, pendant la nuit du 11 août 1860, le plus désastreux incendie se déclare dans l'auberge du sieur Aubert, et atteint les maisons voisines. Parmi les personnes accourues les premières pour combattre les progrès du feu, on voit les sœurs de charité, les frères des Écoles chrétiennes.

A Dijon, le 16 octobre 1860, vers cinq heures du matin, un incendie considérable se manifeste dans la maison du sieur Perron. Les élèves du grand séminaire sont accourus les premiers à la vue du sinistre, forment une chaîne, la dirigent habilement et mettent les maisons voisines à l'abri du danger.

Mgr de Dijon prend place à cette première chaîne de secours, et anime par son exemple le zèle des jeunes séminaristes.

Le 16 octobre 1860, à onze heures du soir, un incendie dévore, à Beauvais, une importante manufacture de tapis; de grands malheurs sont imminents. On distingue au premier rang, parmi les personnes accourues au secours, Mgr l'évêque, les prêtres, les séminaristes. L'évêque reste à la chaîne pendant trois heures.

A Mornac (Charente), le jour de Pâques 1862, au moment où l'abbé Piquant, curé de cette paroisse, se

prépare à célébrer la messe, un enfant de quatorze ans tombe imprudemment dans un puits en y puisant de l'eau. Le curé apprend aussitôt l'accident, accourt et, sans s'inquiéter du danger, descend dans le puits, saisit l'enfant, le remonte sur le sol et l'arrache ainsi à une mort certaine.

A Marseille, le 6 juillet 1862, un incendie se déclare dans la gare des marchandises du chemin de fer. Au milieu des personnes qui sont accourues au secours et font la chaîne, on voit l'évêque, la plupart des membres du clergé, les capucins, les religieuses des couvents voisins.

Un incendie dévore à Rouen, pendant la nuit du 9 au 10 août 1862, la vaste brasserie de M. Walch. L'abbé Forbras, curé de Saint-Vivien, et les frères des Écoles chrétiennes sont au premier rang des travailleurs. Des sœurs de Saint-Vincent de Paul n'hésitent pas à se mettre à la chaîne.

A Nantes, en septembre 1862, un vaste incendie éclate pendant la nuit dans les maisons voisines de l'Hôtel-Dieu. Parmi les personnes qui se sont particulièrement distinguées, on cite les abbés Guihal et Gaborit, aumôniers de l'Hôtel-Dieu, les frères des Écoles chrétiennes.

Pendant la nuit du 15 au 16 août 1864, un incendie se manifeste à Limoges et, prenant aussitôt les plus vastes proportions, dévore cent huit maisons, détruit complétement plusieurs rues, depuis la place de la Mothe jusqu'au boulevard Sainte-Catherine.

Un journal de Limoges a rendu ainsi hommage au dévoûment que le clergé a déployé au milieu de cette catastrophe :

» Nous devons mentionner, au premier rang, le clergé de Saint-Michel, ou plutôt de toute la ville. Prêtres, chanoines, oblats, frères des Écoles chrétiennes, ils ont été là toute la nuit, faisant la chaîne, remplissant et transportant les tonneaux, suivant enfin l'exemple que leur donnait leur vénérable pasteur, Mgr Fruchaud, qui est resté sur le théâtre de l'incendie jusqu'au moment où l'on eut la certitude d'être maître du feu. A côté de Mgr l'évêque on a remarqué M. le curé Pinaud, M. l'abbé Blondet, le curé Delor, l'abbé Maublanc, l'abbé Grange. Mais, nous le répétons, nous devrions les nommer tous, et nous ne le pouvons, faute d'espace. Disons encore que les frères des Écoles chrétiennes ont été, de l'avis commun, d'une ardeur et d'un activité admirables. Mgr l'évêque s'est porté sur les lieux à deux heures de la nuit. Tous les prêtres, les moines, les frères faisaient la chaîne. »

En avril 1865, dans la commune de Boron, près de Belfort, le curé Roy retire du milieu des flammes, au péril de ses jours, une femme et un enfant de deux ans.

Dans la nuit du 11 au 12 décembre 1865, un incendie dévore le théâtre d'Angers, menace les maisons voisines. Les élèves du grand séminaire sont les premiers à former la chaîne.

A Brest, en mars 1866, les membres du clergé, les frères des Écoles chrétiennes, combattent avec la plus admirable intrépidité l'incendie auquel le théâtre est en proie.

A Paris, au quartier de la Villette, le 30 mai 1866, l'atelier de M. Aubin, artificier, est le théâtre d'une formidable explosion et d'un immense incendie. Un spec-

tacle affreux apparaît, des morts et des mourants sont tombés de toutes parts.

Parmi les personnes accourues au secours, malgré le danger imminent de l'explosion de la poudrière, on distingue un jeune prêtre; il a le front découvert, prie à haute voix devant les victimes inanimées sur la paille, dans un champ inculte. Toute l'assistance est agenouillée et vivement émue.

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, un décret du 6 avril 1867 décerne des médailles d'honneur et des mentions honorables aux personnes qui ont accompli des actes de dévouement pendant les inondations dont plusieurs de nos départements, et surtout ceux de l'Allier, du Cher, d'Indre-et-Loire, de Maine-et-Loire, de Loir-et-Cher, du Loiret, de la Nièvre, ont été les victimes en 1866.

Parmi les personnes qui ont reçu des médailles d'honneur figurent : MM. l'abbé Prigat, desservant de Saint-Bonize (Cher); l'abbé Béguinot, desservant de Ménétréol-sous-Sancerre (Cher) ; l'abbé Fleury, desservant de la Chapelle-Saint-Mesmin (Loiret) ; Martin, curé-doyen d'Ouzouer-sur-Loire (Loiret) ; Dubois, curé de Germigny-des-Près (Loiret) ; l'abbé Coulon, curé de la paroisse de la Visitation à Saumur ; l'abbé Remouet, vicaire de la même paroisse ; l'abbé Frouin, curé de Saint-Lambert-des-Levées (Maine-et-Loire) ; l'abbé Latour, vicaire de Saint-Lambert-des-Levées.

Le rapport du ministre s'exprime de la manière suivante au sujet de chacun de ces ecclésiastiques :

« L'abbé Prigat n'a pas cessé, jour et nuit, de parcou-

rir le pays inondé par la Loire, portant les vivres et sauvant les habitants que l'eau avait contraints d'abandonner leurs demeures.

» L'abbé Béguinot a fait preuve du même dévouement pour contribuer à opérer le sauvetage de dix personnes exposées au même danger.

» L'abbé Fleury s'est exposé à de véritables dangers pour porter des secours aux habitants des communes voisines envahies par les eaux.

» L'abbé Martin s'est particulièrement distingué, soit en organisant des moyens de sauvetage, soit en portant secours aux habitants cernés dans leurs demeures par l'inondation. Il a obtenu une médaille d'honneur.

» L'abbé Dubois a fait preuve de dévouement dans toutes les mesures qui ont précédé et suivi l'inondation : participation aux travaux de défense des levées, organisation du service des barques, sauvetage des habitants cernés par les eaux, distribution de secours de toute nature.

» L'abbé Coulon et l'abbé Remouet ont pris une part active au sauvetage et ont porté secours aux inondés malades et infirmes.

» L'abbé Frouin et l'abbé Latour ont, au péril de leur vie, opéré, avec le gendarme Bouton, le sauvetage d'animaux surpris la nuit par l'inondation et nageant dans quatre mètres d'eau.

» Régnier, Gustave, élève au grand séminaire de Nevers, s'est porté, avec d'autres personnes, sur tous les points menacés par l'inondation, et a contribué à de nombreux sauvetages. »

Le décret susdit du 6 avril 1867 accorde des mentions honorables à MM. :

L'abbé Desbordes, desservant de Vesse (Allier) ;

L'abbé Copéré, curé de Varennes-sur-Allier (idem) ;

L'abbé Turpin, vicaire à Champtocé (Maine-et-Loire) ;

L'abbé Bonin, curé de Saint-Germain-des-Près (idem);

L'abbé Huet, vicaire de Saint-Germain-des-Prés ;

L'abbé Meffray, curé du Marillais (Maine-et-Loire) ;

L'abbé Pinault, curé du Mesnil (idem);

L'abbé Laurent, curé de Montjean (idem) ;

L'abbé Quinton, curé de Saint-Germain-de-la-Place (id);

L'abbé Dervuet, curé de Varennes-sous-Montsoreau, (idem).

A Toulon, le 17 février 1867, un matelot de la *Provence* tombe à la mer; l'aumônier, M. l'abbé Tenaille, lui porte aussitôt secours en se précipitant par le sabord de sa chambre, le saisit d'une main vigoureuse et le sauve.

Le magnifique exemple du courageux aumônier a produit une impression prodigieuse sur l'équipage de la frégate.

Dans la nuit du 2 janvier 1868, la petite ville de Geipolsheim, située près de Strasbourg, est en proie à un incendie. Un pauvre idiot est resté dans une maison déjà envahie par les flammes, il est immobile à une fenêtre, et semble indifférent aux cris de ceux qui le pressent de partir. Le curé Ulhric a vainement adressé à quelques hommes plus raprochés de la maison la pressante invitation d'y pénétrer ; il s'arme de son courage et de sa charité, accourt auprès du malheureux et, le portant au milieu du feu, le sauve, au péril de ses jours.

Un incendie considérable se déclare à Limoges, rue des Carmes, dans la nuit du 26 janvier 1868. Mgr l'évêque, les membres du chapitre, les professeurs et élèves du grand séminaire, apportent un concours actif pour combattre le fléau.

Pendant la nuit du 19 au 20 juillet 1869, le feu se manifeste avec violence, à Paris-Grenelle, dans un établissement consacré à la conservation des œufs. Le curé y accourt, et passe plusieurs heures à faire la chaîne ; un frère des Écoles chrétiennes se distingue parmi les plus intrépides travailleurs.

En novembre 1872, une jeune fille, âgée de vingt et un ans, tombe dans le canal de Nantes, et personne n'ose se risquer pour la sauver. A ce moment passe un jeune prêtre, M. l'abbé Le Tesson, précepteur au château de Ratulo ; il se déshabille aussitôt, et se précipite au milieu du canal. Pendant une demi-heure, mais inutilement, il plonge, il fouille les eaux ; la jeune fille a été emportée par le courant, et l'abbé, presque complétement épuisé, peut à peine revenir sur la rive.

Tous les spectateurs applaudissent à son courage et à son sang-froid.

CHAPITRE VIII

§ Ier

DES MEMRRES DU CLERGÉ SONT LES SUCCESSEURS DE L'ABBÉ DE L'ÉPÉE DANS LA DIRECTION DE L'INSTITUT DES SOURDS-MUETS A PARIS. — ÉCOLES DE SOURDS-MUETS ET DE SOURDES-MUETTES QUE LE CLERGÉ A FONDÉES ET DIRIGE DANS NOS DIVERSES VILLES. — RELIGIEUSES CONSACRÉES A L'INSTRUCTION DES SOURDES-MUETTES. — LE CLERGÉ VIENT EN AIDE AUX SOURDS-MUETS INDIGENTS.

A la mort de l'abbé de l'Épée, en 1790, l'abbé Sicard lui succède dans la direction de l'institut des Sourds-Muets; chacun sait ce qu'il a prodigué de charité et d'intelligence à leur infortune.

De l'Épée est le créateur véritable de l'art de les instruire, mais sa méthode était incomplète : il leur enseignait la nomenclature seulement, et non la syntaxe de la langue. Il fallait donc composer une grammaire par signes, destinée à leur faire connaître les abstractions et les relations du discours. L'abbé Sicard leur a donné cette grammaire générale, a imprimé ainsi un grand progrès à leur éducation.

En 1790, il se présenta devant l'Assemblée constituante avec une députation de sourds-muets, et sollicita l'amélioration de l'institution. Un décret, en date du 24 août 1790, renvoya la pétition au comité de mendicité pour qu'il en fût incessamment rendu compte. Le décret des 21-29 juillet 1791, après avoir déclaré que l'abbé de l'Épée *avait bien mérité de l'humanité,* prescrivit l'organisation de l'établissement des sourds-muets, constitua une dotation en sa faveur, y fonda vingt-quatre places gratuites.

L'abbé Sicard a gouverné l'institut à Paris jusques à sa mort, en 1822.

L'abbé Gondelin l'a remplacé, et lui-même a eu pour successeurs les abbés Périer et Borel.

Dans toutes nos provinces, le clergé a pris en main la cause si intéressante des sourds-muets, il se consacre à leur éducation avec une sollicitude de plus en plus vive.

Nous devons aux frères de Saint-Gabriel l'école d'Auray (Morbihan), de Poitiers, de Loudun, d'Orléans, de Lille et de plusieurs autres villes ; à l'abbé Dupont, celle de Soissons ; à l'abbé Jamet, celle de Caen et celle d'Alby ; à l'abbé Périer, celle de Rodez ; à l'abbé Martin, celle de Besançon. Le père Charles, franciscain, et le frère Emmanuel en ont ouvert une, le premier à Lyon, le second à Nantes.

L'abbé Périer, pour assurer à l'école de Rodez le caractère de fixité et de prospérité qu'il désirait lui voir atteindre, a légué au département la maison et le mobilier servant à cette école, à condition qu'on y instruira

les sourds-muets à perpétuité, et que quelques-uns y seront reçus gratuitement.

L'abbé Jamet a fondé l'école de Caen, en 1831, et l'a dirigée pendant plusieurs années avec le concours des religieuses du *Bon-Sauveur*. Il a apporté dans l'éducation des sourds-muets une amélioration des plus importantes, et lu à ce sujet devant l'académie de Caen, vers 1834, un intéressant mémoire où il s'exprime ainsi :

« Les abbés de l'Épée et Sicard avaient choisi, pour moyen de communication avec leurs élèves, des signes qui représentent, tant bien que mal, les objets dont ils parlent. C'est le signe des choses, et, par une suite nécessaire, ils étaient obligés, pour s'entretenir avec leurs élèves, de faire de longues et pénibles pantomimes.

» Comme eux, j'avais commencé par des pantomimes, mais je ne fus pas longtemps sans reconnaître que je perdais beaucoup de temps ; que l'élève était sans cesse embarrassé quand il voulait exprimer sa pensée, et que, dans les circonstances où j'avais quelque chose à lui communiquer, il me fallait plusieurs fois recommencer mes signes.

» Alors je cherchai un autre moyen de communication ; je pensai que, si je faisais le signe des mots, je m'épargnerais beaucoup de peine et j'abrégerais le travail.

« J'abandonnai donc les pantomimes, et je fis le signe des mots. Depuis cette époque, j'éprouve chaque jour combien cette méthode est utile, et mes élèves le sentent comme moi..... »

« J'ai fixé d'une manière précise les signes d'un

grand nombre de mots ; j'ai montré à l'élève cette prononciation manuelle. Il la saisit avec avidité ; nous le voyons, dans ses conversations les plus vives, abandonner toutes ces pantomimes tardives pour les signes des mots, qui, sous sa main, deviennent un véhicule rapide de ses pensées.

« Il me restait encore un pas à faire pour avoir des signes d'un usage commode et qui pussent se classer facilement dans la mémoire du sourd-muet. Je devais les grouper, et rattacher à un signe radical tous ceux qui indiquent les mots dérivés d'une souche commune. »

« Ainsi, tous les dérivés d'un verbe devaient avoir pour signe radical le signe même de ce verbe, et une nuance légère devait les caractériser assez pour que le sourd-muet pût les distinguer entre eux.

« Il en était de même des mots composés. »

L'abbé Jamet, après avoir savamment présenté plusieurs autres considérations à l'appui de sa méthode, pose les principes suivants comme conclusion de son mémoire :

« 1° Les signes ne sont point une langue, comme on le prétend dans certaines écoles ; il ne sont que l'expression manuelle des mots d'une langue.

» 2° On doit faire le signe des mots, et non celui des choses ;

» 3° Les signes doivent être simples, d'une exécution prompte et facile ;

» 4° Les signes doivent avoir une forme invariable et être exécutés toujours et par tous de la même manière ;

» 5° Un mot ne doit avoir qu'un signe, quel que soit le nombre de ses acceptions ;

» 6° Les prépositions qui entrent dans la composition des parties du discours doivent être indiquées par les signes. »

L'abbé Jamet a rendu la parole à plusieurs sourds-muets de naissance, a parfaitement réglé le son de leur voix.

En 1836, l'abbé Gabriel Deshayes, curé d'Auray (Morbihan), institue la congrégation des frères de Saint-Gabriel ; il en est, pendant plusieurs années, le supérieur général, et favorise activement les progrès de l'enseignement des sourds-muets.

Un membre de cette congrégation, le frère Bernard, a inventé, pour communiquer avec eux, une méthode d'une incontestable supériorité sur l'alphabet manuel ou l'écriture. Tous les professeurs de sourds-muets reconnaissent que la dactylologie est trop lente, que l'écriture à la plume ou au crayon est un moyen pénible et souvent impraticable, hors l'heure des classes.

De longues et attentives études ont conduit le frère Bernard à exprimer, à l'aide d'un seul signe, une syllabe quelconque, et fréquemment des mots complets, malgré le nombre de lettres dont ils sont formés. Cette méthode du frère Bernard rend la communication avec les sourds-muets six fois plus rapide qu'au moyen de la dactylologie ou de l'écriture.

Elle a aussi pour résultat d'amener peu à peu le sourd-muet à acquérir, d'une manière restreinte sans doute, l'usage de la parole. Les élèves, dans toutes les

institutions de Saint-Gabriel, récitent leurs prières à haute et intelligible voix, et le chapelet en deux chœurs ; quelques-uns répondent la messe, prononcent convenablement le *Confiteor*.

M. Berger, inspecteur de l'instruction primaire, a dit dans un rapport officiel sur l'institution que les frères de Saint-Gabriel ont à Poitiers : « Les progrès que montrent les élèves dans la précision et la justesse de leurs réponses font le plus grand honneur au zèle et à l'intelligence qui dirigent l'enseignement. On est agréablement surpris et ému en entendant des infortunés, que leur infirmité semblait condamner pour toujours au silence et à la privation des douces communications de la famille et de la société, répondre de vive voix aux questions qui leur sont adressées et qu'ils devinent, ou plutôt qu'ils lisent, dans les mouvements des lèvres de celui qui leur parle, prononcer avec pureté et facilité les mots dont ils se servent, comme si l'ouïe leur avait été rendue par la parole. »

En 1869, deux sourds-muets, élèves de l'institution de Paris, ont pris l'habit religieux dans la congrégation des frères de Saint-Gabriel.

A Paris, depuis 1863, les frères de l'école communale de la rue d'Argenteuil tiennent chaque soir, à huit heures, une classe spéciale pour les sourds-muets adultes.

Les sourdes-muettes sont instruites :

A Bourg-la-Reine, près Paris, et à Paris, rue des Postes, 52, par les religieuses de *Notre-Dame-du-Calvaire ;*

A Clermont, à Alby, à Rodez, par les *Dames du Bon-Pasteur ;*

A Auray (Morbihan), par les *Sœurs de la Sagesse ;*

A Nîmes, par les *Sœurs de Saint-Thomas-de Villeneuve ;*

A Caen, par les *Dames du Bon-Sauveur ;*

Dans plusieurs villes du Cantal, par les *Dames de la Sainte-Famille ;*

A Vizille (Isère), par les *Dames de la Providence ;*

A Chambéry, par les *Dames du Sacré-Cœur ;*

A Grasse (Alpes-Maritimes), par les *Sœurs de Sainte-Marthe.*

La maison de Bourg-la-Reine a été établie en 1855, et se divise en deux catégories, le pensionnat et l'asile. De jeunes sourdes-muettes, appartenant aux classes aisées de la société, reçoivent dans le pensionnat l'instruction la plus complète de lecture et d'écriture, soit par le procédé des signes, soit par celui de l'articulation et de la lecture sur les lèvres. L'asile est ouvert : 1° aux jeunes sourdes-muettes pauvres avant leur admission dans l'école de Bordeaux ; 2° aux jeunes sourdes-muettes qui, au sortir des écoles spéciales, pourraient se voir exposées dans le monde; 3° aux sourdes-muettes adultes et illettrées, qu'on y instruit et qu'on y prépare, à l'aide du langage des signes, à la première communion.

A la fin de 1869, les religieuses de *Notre-Dame-du-Calvaire* ont cent sourdes-muettes dans leur établissement de Bourg-la-Reine.

Celui qu'elles possèdent à Paris, rue des Postes, et dont la fondation est due à l'initiative de l'abbé Lambert, aumônier de l'Institut national des sourds-muets,

reçoit quarante élèves. Elles leur donnent l'instruction primaire et l'enseignement professionnel.

L'Institut des sœurs de Nevers dirige, à Bordeaux, la Maison nationale consacrée aux sourdes-muettes. Il les initie à tous les soins domestiques, aux travaux d'aiguille, au repassage, à la taille des robes, à la broderie, à la tapisserie. En 1804, des personnes laïques étaient chargées de l'enseignement dans la maison de Bordeaux ; le directeur, reconnaissant qu'elles le secondaient d'une manière insuffisante, les remplaça par des sœurs de Nevers, et l'établissement reçut dès ce moment l'impulsion la plus favorable.

En 1842, Mgr l'archevêque de Chambéry prend sous sa protection l'école des sourds-muets que mademoiselle Barthélemy vient de créer dans cette ville.

L'œuvre instituée à Paris, en 1848, dans l'église Saint-Roch et sous la présidence du curé de cette paroisse, pour le patronage des sourds-muets sans fortune, leur donne, depuis l'enfance jusques à la vieillesse, l'assistance morale, intellectuelle, physique. Elle a ouvert, dans la plupart des arrondissements de la capitale, des écoles où elle instruit le jeune sourd-muet et l'enfant parlant, né de parents sourds-muets. Elle procure l'éducation intellectuelle et professionnelle aux jeunes filles sourdes-muettes, ou nées de parents sourds-muets. Elle a établi des cours où les sourds-muets adultes reçoivent l'instruction élémentaire et supérieure. Elle enseigne aux familles des sourds-muets, et à leurs amis parlants, les moyens de se mettre complétement en rapport avec eux.

Elle fournit des soins médicaux et des médicaments

aux malades, des secours en nature et en argent aux nécessiteux, aux infirmes, aux vieillards, donne du travail à ceux qui en manquent. Elle patronne par le ministère d'avocats, d'avoués et d'interprètes, le sourd-muet devant les tribunaux et dans tous les actes de la vie civile.

En 1867, M. l'abbé Arnaud, curé de Sainte-Marguerite, à Paris, établit dans sa paroisse, de concert avec M. l'abbé Lambert, une conférence pour les sourds-muets. Le succès a complétement répondu à son zèle. Le premier dimanche de chaque mois, à cinq heures du soir, les membres de la conférence se réunissent à l'église Sainte-Marguerite, sous la présidence du curé ; après une instruction en signes, par M. l'abbé Lambert, des récompenses sont distribuées aux plus méritants.

En 1860, suivant une statistique que la *Société de la morale chrétienne* a publiée, on comptait en France vingt à vingt-deux mille sourds-muets, l'Europe en renfermait cent quarante mille.

Quarante-trois institutions particulières de sourds-muets existent en France; neuf sont dirigées par des instituteurs laïques, trente-quatre par des ecclésiastiques ou des communautés religieuses. Ces quarante-trois institutions ont mille cinq cent six élèves des deux sexes ; les filles forment le tiers de ce chiffre.

§ II

DÉVOUEMENT DU CLERGÉ AUX AVEUGLES.

La congrégation des dames de Saint-Paul, que l'abbé

Juge a fondée en 1837, est une des merveilles de la charité.

Ces dames donnent leurs soins à quatre catégories de personnes :

1° Aux demoiselles aveugles adultes; 2° Aux petits enfants aveugles des deux sexes, de quatre à huit ans ; 3° Aux jeunes filles voyantes, de huit à douze ans, qu'elles instruisent et auxquelles elles enseignent à travailler à la lingerie fine ; 4° Aux femmes aveugles qui cherchent une retraite.

La congrégation se compose de dames aveugles et de dames voyantes ; elle a son établissement à Paris, rue d'Enfer, n° 114.

De 1853 à 1870, l'impératrice Eugénie, les ministres de l'intérieur et de l'instruction publique, la commission départementale de la Seine, le préfet de la Seine, ont donné plusieurs fois aux dames de Saint-Paul les preuves de leur vive sympathie.

Mgr de Garsignies, évêque de Soissons, mort en 1860, a imprimé la plus intelligente direction et un développement considérable à l'établissement de Saint-Médard-lès-Soissons, fondé pour les enfants aveugles et sourds-muets.

A Marseille, depuis plusieurs années, l'abbé Daussy a créé un *Institut de jeunes aveugles,* où il donne l'instruction à une foule d'enfants pauvres. En 1866, il a ouvert à Toulouse une succursale de cet établissement.

Dans la plupart des arrondissements de Paris, une société placée sous la direction du curé de Saint-Roch procure l'enseignement primaire aux enfants aveugles.

La congrégation des frères de Saint-Gabriel se consacre à leur éducation.

En 1860, d'après des documents officiels, on comptait douze mille jeunes aveugles à peu près.

§ III

RELIGIEUSES DONT LA MORT, PENDANT CES DERNIÈRES ANNÉES, A ÉTÉ UN DEUIL PUBLIC.

Je cite, parmi elles, les sœurs Rosa, Joséphine, Thérèse, Élisabeth, Claire, Rosalie, Clotilde, Véronique, Cécile, Sixte, Natal, Constance, Marie-Françoise.

Le 21 octobre 1852, la sœur Rosa, attachée à l'hôpital militaire de la Pointe-à-Pître (Guadeloupe), y décède, âgée de vingt-cinq ans à peine, et victime de son dévoûment. Les divers corps de la garnison, les officiers de la milice, les autorités civiles et militaires assistent à ses funérailles. Les sous-officiers de l'infanterie de marine avaient sollicité l'honneur de porter sa dépouille mortelle.

Une croix en fer a été élevée sur sa tombe, aux frais du bataillon d'infanterie de marine, et porte cette inscription : « Le bataillon du 1er d'infanterie de marine, à la Pointe-à-Pître, témoignage de respect et de reconnaissance. »

Le 27 janvier 1853, à Paris, dans le quartier Saint-Martin, s'accomplissent les funérailles de sœur Joséphine, morte, à l'âge de vingt-sept ans, d'une fièvre typhoïde qu'elle a contractée en soignant les malades. Le maire de l'arrondissement, les membres du bureau de bienfaisance, du conseil de fabrique sont au premier rang du cortége.

A Compiègne, en juillet 1853, le préfet de l'Oise, le sous-préfet de l'arrondissement, les magistrats, les conseillers municipaux, les administrateurs des hospices, les officiers de la garnison, des députations du collége et des pensionnats de la ville, les ouvriers en foule, suivent le cercueil de sœur Thérèse, supérieure de l'Hôtel-Dieu depuis soixante ans. Napoléon III l'avait décorée en novembre 1852.

En 1855, à Paris, le maire du IXe arrondissement, honorant la mémoire de sœur Élisabeth, attachée à la paroisse de Saint-Louis-en-l'Ile, suit sa dépouille mortelle à sa dernière demeure.

Le 21 mars 1855, à Lunéville, sur la tombe de sœur Claire, le général Jacquemin, entouré d'un nombreux état-major, et le maire de la ville, se rendent les interprètes de la douleur publique.

A Paris, le 7 février 1856, la sœur Rosalie, supérieure de la Maison de charité de la rue de l'Épée, meurt après soixante ans de rudes sacrifices et d'abnégation. Les honneurs funèbres lui sont rendus avec une splendeur inaccoutumée; M. de Saint-Arnaud, sénateur; M. Pietri, préfet de police; le maire et les adjoints

du XIIe arrondissement, plusieurs autres maires de Paris, assistent à la cérémonie.

La sœur Rosalie avait été décorée le 27 février 1852.

L'administration municipale du XIIe arrondissement a érigé son buste dans la salle principale de la mairie. La rue de Gentilly, au XIIIe arrondissement, a reçu, en juin 1869, la dénomination d'*avenue Rosalie*.

Le 24 juin 1848, pendant que la formidable insurrection socialiste est maîtresse de la moitié de Paris, qu'elle marche vers l'Assemblée après avoir tué quatre mille soldats et cinq généraux, la sœur Rosalie est au faubourg Saint-Marceau, près de la maison de secours dont elle a la direction, s'interpose entre les combattants, panse les blessés, console les mourants. Malgré ses supplications, le feu continue.

Soudain accourt un soldat de cette garde mobile qui rendit de si admirables services à la société ; il est haletant, poursuivi, couvert de sang, il veut pénétrer dans la maison de secours où quelques soldats épars et blessés ont déjà cherché un asile. Les insurgés l'arrêtent; leurs sabres, leurs baïonnettes, leurs pistolets sont dirigés contre lui; sa mort est aussitôt décidée. « On ne tuera pas cet enfant sous mes yeux, » s'écrie la sœur Rosalie, et elle se précipite au milieu de ces insurgés. « Soit ! convenu, mère, on va le fusiller plus loin, » répondent-ils. — « Vous me fusillerez avec lui, » réplique-t-elle en le serrant vivement contre sa poitrine. Des cris de fureur accueillent ses paroles; elle s'agenouille alors et répète : « Grâce, grâce pour ce malheureux jeune homme ! » Au même instant, les autres

religieuses accourent, arrachent à l'un son sabre, à l'autre ses pistolets; le garde mobile peut s'échapper à la faveur de cette lutte; il se réfugie dans la maison de secours, et en sort, avec les autres soldats, par une issue cachée aux insurgés.

Quelques heures après, un officier de la garde municipale devait aussi son salut à l'intervention de la sœur Rosalie.

En 1859, à Auch, le préfet préside à la cérémonie des funérailles de sœur Clotilde, morte sous les coups d'une maladie qu'elle a contractée dans les ambulances, en soignant les soldats de l'armée d'Italie.

En février 1860, à Belfort, les autorités et la population conduisent au champ de repos la sœur Véronique, supérieure de l'hôpital civil.

La ville d'Agen, en 1860, porte le deuil de la sœur Cécile, directrice de l'hospice, où elle avait prodigué ses soins pendant cinquante ans.

A Constantine, en juillet 1860, la mort de la sœur Constance, de la Doctrine chrétienne, est un malheur public; un concours considérable assiste à ses funérailles. Musulmans, hommes et femmes, viennent pleurer autour de son cercueil.

A Nantes, en juillet 1866, le préfet de la Loire-Inférieure, le maire de la ville, les conseillers municipaux, le corps médical des hospices, le sous-intendant militaire, assistent, au milieu d'une foule considérable et recueillie, aux funérailles de sœur Sixte, supérieure de l'Hôtel-Dieu depuis trente ans.

Le 21 juin 1869, à Montbéliard, un cortége innom-

brable, composé des fonctionnaires publics et de toute la population ouvrière, se dirige vers le cimetière, en suivant un modeste cercueil, couvert de magnifiques couronnes; c'est celui de sœur Natal, supérieure des sœurs institutrices.

Les pauvres de la ville, sans aucune distinction de religion, pleurent celle qu'ils appelaient leur Providence. Ils ont donné la veille une preuve de rare reconnaissance, en venant défiler pieusement devant la maison où son corps reposait.

Le 21 mai 1871, à Arras, se sont accomplies les obsèques de sœur Marie-Françoise, supérieure de l'hôpital Saint-Jean; le préfet, le maire, une foule recueillie y assistaient. Le maire a prononcé un discours où je puise cette phrase :

« Sa vie peut se résumer en quelques mots; elle a su mériter l'honneur réel et difficile plus que tout autre, de servir d'exemple. »

§ IV

LE CLERGÉ SE DÉVOUE A LA VIEILLESSE.

Le clergé prodigue d'incessants secours à la grande misère de la vieillesse. Les religieuses de Nevers, les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, les Augustines, les

sœurs de Saint-Charles, les sœurs de la Sagesse, les Petites-Sœurs-des-Pauvres, et une foule d'autres congrégations de femmes sont consacrées aux vieillards des deux sexes, indigents ou infirmes.

En 1840, Marie-Augustine, jeune fille vivant des produits de son aiguille; Jeanne Sugan, ancienne servante, et l'abbé Lepalleur, vicaire à Saint-Servan, ont institué dans cette ville les Petites-Sœurs-des-Pauvres.

La congrégation créait sa deuxième maison, à Rennes, en janvier 1846, et sa troisième, à Dinan, en décembre de la même année. Elle en ouvre une à Tours en 1847, une à Paris, rue Saint-Jacques, en 1849; elle s'installe successivement, pendant les années 1850, 1851, 1852, à Nantes, Besançon, Angers, Nancy, Bordeaux, Rouen, Lyon, Laval, Marseille, Lille, et dans plusieurs autres villes.

Elle a déjà fondé, en 1860, cinquante-trois maisons dans divers pays de l'Europe; à la fin de 1869, elle en possède cent vingt, dont neuf en Amérique. Elle donne ses soins à huit mille vieillards en 1860, à quinze mille et plus au commencement de 1870.

Les *Sœurs-des-Pauvres,* conformément à leur règle, mangent seulement après que leurs pauvres ont mangé, et si un morceau de pain reste inutile pour le moment. Elles ont porté au plus haut degré l'abnégation du *moi* humain.

L'Académie française, sur le rapport de M. Dupin aîné, a décerné un des prix Montyon à Jeanne Sugan. Le célèbre orateur, après avoir tracé l'historique de la

maison fondée à Rennes par cette femme si admirable de charité et de dévouement, s'exprimait ainsi :

« Mais il reste un problème qui se présente sans doute à l'esprit de chacun de vous. Comment est-il possible que Jeanne puisse suffire aux dépenses de tant de pauvres ? Que vous dirai-je ? la Providence est grande. Jeanne est infatigable ; Jeanne est éloquente ; Jeanne a les prières ; Jeanne a les larmes ; Jeanne a le travail ; Jeanne a son panier qu'elle emporte sans cesse à son bras, et qu'elle rapporte toujours plein. Sainte fille, l'Académie dépose dans ce panier une somme dont elle peut disposer ; elle vous décerne un prix de trois mille francs. »

La congrégation des *Petites-Sœurs-des-Pauvres,* approuvée par un décret du souverain pontife, en date du 9 juillet 1854, vit sous la règle de saint Augustin.

Les sœurs de Saint-Vincent de Paul desservent, à Paris :

L'hospice des vieillards incurables de l'un et de l'autre sexe ;

Celui de la Salpétrière où sont admises deux mille cinq cents femmes âgées ;

Celui des Ménages consacré à sept cent cinquante-cinq personnes vieilles et infirmes, de l'un et de l'autre sexe ;

Celui d'Enghien, ouvert par la duchesse de Bourbon, en 1818, rue Picpus, 8, et renfermant cent lits pour des vieillards des deux sexes ;

L'asile que M. et madame Leprince ont fondé, en 1819, dans leur hôtel de la rue Saint-Dominique-Saint-Germain, en faveur de vingt pauvres vieux et infirmes.

Les sœurs de la Sagesse sont chargées de l'administration et du service dans l'hospice de Sainte-Périne, situé à Paris-Auteuil, et qui reçoit les personnes âgées, de l'un et de l'autre sexe, moyennant une pension annuelle de six cents francs.

L'*Œuvre de Nazareth,* instituée à Paris, par la société de Saint-Vincent-de-Paul, donne un logement gratuit à vingt vieux ménages dans une maison qu'elle possède rue Notre-Dame-des-Champs, 2. Son conseil d'administration est composée de M. le curé de Saint-Sulpice, de neuf membres de la société de Saint-Vincent-de-Paul et de six de l'association de la Sainte-Famille.

Les *Religieuses hospitalières de Nevers* dirigent, à Paris, l'*asile de la Providence* créé par le chevalier de la Vieuville, en 1804, et servant de retraite à soixante vieillards indigents.

A Paris, en 1860, M. l'abbé Duquesnay, curé de Saint-Laurent, fonde, sur sa fortune personnelle, une grande maison de charité où deux cents vieillards, des deux sexes, sont soignés.

Le clergé a multiplié dans toutes nos villes les asiles pour la vieillesse.

En 1817, M. Renard, curé de Lunéville, y ouvre aux vieillards pauvres de l'un et l'autre sexe un hospice qu'il dote de sa fortune. Le gouvernement l'a reconnu, en 1831, comme établissement d'utilité publique.

A Marseille, en 1852, une maison est créée par les *frères de la Charité,* en faveur des vieillards infirmes. Elle en compte près de quatre cents à la fin de 1867.

Diverses associations, à Paris, ont la mission spéciale

de visiter les vieillards à domicile, de leur apporter des secours, d'améliorer leur position.

M. de Gérando, dans son excellent traité de la *Bienfaisance publique,* déclare que, selon ses calculs, les hospices de France renferment, en 1834, soixante-treize mille vieillards et incurables.

M. de Gasparin, ministre de l'intérieur, dans son rapport au roi, du 15 avril 1837, constate que nos établissements hospitaliers sont habités, pour deux tiers, par des vieillards ou infirmes, et qu'une somme de vingt millions à peu près leur est consacrée annuellement.

§ V

LE CLERGÉ SE DÉVOUE A L'INSTRUCTION DES SOLDATS. — PRÊTRES HONORÉS DU PRIX MONTHYON PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE, ET DE RÉCOMPENSES PAR LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT AU BIEN. — LA MORT DE MGR HAFFREINGUE A ÉTÉ UN DEUIL PUBLIC POUR LA VILLE DE BOULOGNE. — CONCOURS ACTIF QUE PRÊTE LE CLERGÉ POUR LA FONDATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES CRÈCHES ET DES SALLES D'ASILE.

A Lyon, en 1844, l'abbé Faivre, ancien militaire, fonde la société de Saint-Maurice, vouée à l'éducation morale et religieuse des soldats, à l'adoption de leurs filles. L'armée, la population de Lyon ont manifesté hautement leur sympathie pour cette œuvre.

Plusieurs prêtres se sont formés, sous la direction de l'abbé Faivre, à l'exercice de l'apostolat auprès des soldats. De 1860 à 1870, l'abbé Michaud, l'un de ces prêtres, a rendu à Metz d'immenses services.

Les principales écoles de soldats que la société de Saint-Maurice a établies à Paris, sont au séminaire du Saint-Esprit, chez les frères de la rue Saint-Lazare et de la rue de Picpus, dans la paroisse des Missions-Étrangères, dans celle de Saint-Roch, de Saint-Louis-d'Antin, de Saint-Séverin, de Saint-Ambroise, de Popincourt, de Saint-Pierre du Gros-Caillou, d'Issy, de Vincennes.

L'Académie française a accordé :

1° Le premier prix Montyon, et une grande médaille de 3,000 francs :

En 1851, à l'abbé Bertrand, curé de Peyriac-Minervois (Aude) ;

En 1859, à l'abbé Halluin, fondateur de l'orphelinat d'Arras pour les orphelins et petits vagabonds ;

En 1861, à l'abbé Soret, curé de Luzarches (Seine-et-Oise) et fondateur d'un orphelinat pour filles ;

En 1863, à l'abbé Remy, curé de Saint-Aile, près de Rebaix (Seine-et-Marne) ;

2° En 1852, une mention honorable à l'abbé Charlier, fondateur de la *Maison de Bethléem,* à Reims, pour le placement des garçons en apprentissage ;

En 1865, la deuxième des huit médailles d'or de mille francs à l'abbé Brandelet, curé de Livaron (Doubs).

La *Société d'encouragement au bien* a honoré d'une médaille :

En 1867, l'abbé Moreau, fondateur d'un orphelinat

agricole ; — les *Dames religieuses de la Providence,* à Paris, rue de Reuilly ; — l'abbé Maillard, curé de village ;

En 1868, l'abbé Halluin, fondateur et directeur de l'orphelinat d'Arras ;

L'abbé Charvat, curé de Reauville, dans la Drôme ;

En 1870, l'abbé Blanc, curé de village.

Dans le compte-rendu de sa distribution des récompenses, la *Société d'encouragement au bien* dit au sujet des abbés Maillard et Charvat :

« L'abbé Maillard soigne les cholériques, ensevelit les morts, traîne lui-même la charrette où l'on dépose les bières, pour les conduire au cimetière éloigné.

» L'abbé Charvat, savant modeste, pasteur intelligent, a moralisé sa paroisse et l'a dotée d'une grande prospérité matérielle, y a fondé une société de secours, une bibliothèque, un asile pour les pauvres. »

Le 18 avril 1871, Mgr Haffreingue, protonotaire apostolique, fondateur du collége de Boulogne-sur-mer, est mort dans cette ville, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Ses funérailles ont été accomplies, le 25 avril, au milieu d'un immense concours ; tous les corps constitués y assistaient.

Le conseil municipal de Boulogne, dans sa séance du 18 avril, a rendu un solennel hommage à la mémoire du saint prélat. Le procès-verbal de cette séance s'exprime ainsi :

« Avant d'appeler le Conseil à délibérer sur les questions inscrites à son ordre du jour, l'administration municipale veut accomplir un pieux devoir, en exprimant,

au nom de la population, les regrets unanimes qu'excite la mort du vénérable et bien-aimé prélat dont la ville de Boulogne était fière.

» Mgr Haffreingue n'est plus.

» Ce matin, il a paisiblement achevé, au milieu des œuvres capitales de sa vie, une longue et belle carrière, dont le bien a toujours été le mobile.

» La mort de Mgr Haffreingue est un deuil public !

» La cité entière est frappée dans l'une de ses plus chères affections.

» Sur la proposition de l'administration, le Conseil décide qu'il consignera l'expression de ces sentiments dans le registre de ses délibérations.

» Et pour honorer la mémoire du digne et vénéré prélat, du prêtre dévoué, de l'éminent citoyen, qui a si puissamment contribué à porter au loin la réputation de Boulogne, le Conseil, accueillant la proposition de M. le Maire, décide :

» 1° Que des démarches immédiates seront faites auprès du président du Conseil, chef du pouvoir exécutif de la République française, afin d'obtenir que les restes mortels de Mgr Haffreingue soient déposés dans l'église Notre-Dame de Boulogne, dont il est le créateur, et qu'il a donnée à la ville pour le service public du culte ;

» 2° Que le jour des funérailles, à la cérémonie desquelles assistera le corps municipal tout entier, l'hôtel de ville sera tendu de noir et le drapeau national en berne, avec insignes de deuil, arboré au sommet de la tour du beffroi et des édifices publics communaux. »

L'influence de la vie de Mgr Haffreingue a rayonné

puissamment dans la ville de Boulogne et dans tout le diocèse d'Arras, où il a semé, avec une profusion si inépuisable, les bienfaits de l'éducation chrétienne.

M. Marbeau est le fondateur des crèches. Il a créé la première à Paris, rue de Chaillot, 89, le 14 novembre 1844, avec le concours le plus actif du curé de Chaillot et de la supérieure des sœurs de la Sagesse. Douze berceaux d'une grande simplicité, quelques fauteuils et quelques tables, un thermomètre, un cadre renfermant le règlement, un christ d'ivoire, constituaient le mobilier de l'établissement. Deux berceuses, pleines d'intelligence et de dévouement, prodiguaient tous les soins maternels aux enfants sous la surveillance de la directrice.

Les avantages de la crèche de Chaillot dépassèrent, dès les premiers jours, les prévisions les plus favorables. A l'aspect de ce résultat, un immense élan de charité se manifesta ; de toutes parts on rivalisa de zèle pour l'œuvre si salutaire des crèches, et, peu de mois après, le faubourg du Roule, la rue Saint-Lazare et le quartier Saint-Honoré avaient presque simultanément les leurs.

Un sermon de charité, prêché par l'abbé Coquereau, produisit jusques à 5,219 fr. « Écoutez, s'écriait cet éloquent orateur, dans un réduit humide et délabré, moins qu'une maison, plus qu'une étable, respire une famille pauvre, nombreuse, torturée par les maladies ; un nouvel enfant vient de naître ; on dépose le nouveau-venu sur quelque chose, plus qu'une crèche, moins qu'un berceau. Un chien peut-être a réchauffé, de son souffle, la pauvre créature qui a froid et qui se plaint. La mère a considéré son sein tari par la souffrance et les privations, et le père,

ses bras amaigris par le travail, et tous deux se sont regardés en silence, et des larmes muettes ont sillonné leurs visages. Le père a pensé qu'il faudra travailler plus rudement encore ; que dans deux années, trois années, il faudra couper le pain en portions plus nombreuses, par conséquent plus petites..... Que deviendra ce malheureux enfant ? Ah ! pitié ! pitié pour lui ! pitié pour sa pauvre mère ! pitié pour la malheureuse famille ! »

Vers la fin de 1845, on compta trois crèches dans le VIIIe arrondissement et trois dans le Xe ; le IIe et XIIe, le IXe et le XIe, en eurent chacun deux.

L'institution des crèches ne tarda pas à pénétrer au sein de la banlieue ; pendant l'année 1846, on en forma une à Batignolles sous le vocable de Sainte-Marie, — une à Belleville, à Neuilly, à Passy et à Clichy, sous ceux de Saint-Jean-Baptiste, de Sainte-Amélie, de Notre-Dame de l'Annonciation, et de Saint-Vincent-de-Paul.

Le nombre des enfants reçus dans les crèches de Paris et de la banlieue s'est élevé :

En 1855 à 2,100, — en 1856 à 2,300.

Leurs jours de présence ont atteint : en 1855, le chiffre de 135,000, — en 1856, celui de 150,000.

La crèche du faubourg Saint-Antoine s'est chargée, de 1851 à 1863, des enfants de mille quatre-vingt-dix familles qui représentent cent soixante-dix professions.

Les trois dernières crèches dont Paris a été doté sont celles de Paris-Plaisance, de Paris-Grenelle et de *Sainte-Rosalie* dans le XIIIe arrondisssement ; elles ont dû leur fondation, celle de Plaisance, en novembre 1872, à M. l'abbé Blondeau, curé de cette paroisse ; celle de

Grenelle, en décembre 1872, à M. l'abbé Lamarche, curé de cette paroisse; celle de Sainte-Rosalie, en février 1873, à M. l'abbé de Geslin, curé de la paroisse Saint-Médard.

L'établissement affecté à chaque crèche est parfaitement aéré, et placé dans une exposition salubre. Il se compose d'une ou de deux salles parquetées ; un intervalle d'un demi-mètre au moins règne entre les berceaux, un appareil de chauffage circule entre leur double ligne. La salle, munie de quelques tables, et des siéges destinés aux enfants, aux berceuses, est garnie d'une cuisine. A côté sont une lingerie et une salle-lavoir, avec auge et robinets d'eau chaude et d'eau froide, pour le blanchissage du linge.

Les crèches sont fermées les dimanches et les jours de fête ; pendant la semaine, elles restent ouvertes de cinq heures et demie du matin à huit heures et demie du soir. La mère, en apportant son enfant le matin, doit remettre le linge nécessaire à l'usage de la journée, et la rétribution, fixée à vingt centimes ; elle vient l'allaiter aux heures de repas et le reprendre le soir, après son travail.

Le conseil d'administration de la société des crèches compte parmi ses membres les hommes les plus honorés, a pour présidents : Son Éminence le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, Mgr l'archevêque de Paris, M. Marbeau.

La fondation des crèches est l'une des plus admirables inventions dues à la charité chrétienne. La crèche donne à l'enfant des habitudes saines, des sentiments honnêtes, elle prépare pour la salle d'asile des sujets pliés à la règle,

aptes à profiter de l'enseignement. Elle diminue considérablement la mortalité du premier âge, le chiffre des enfants infirmes, estropiés, rachitiques et idiots, fatalement condamnés à l'indigence.

Paris possède vingt-deux crèches seulement ; il serait à désirer qu'on en établît une dans chacun de ses quatre-vingts quartiers.

Des associations formées à Paris, sous la dénomination d'*OEuvres paroissiales des Crèches à domicile,* donnent des soins et des secours aux enfants nouveau-nés, trop débiles pour être portés à la crèche commune, ou à leurs mères que la maladie ou l'infirmité retiennent dans leur habitation. Les membres de ces associations visitent les familles assistées, fournissent des berceaux et des layettes pour les enfants, procurent de l'ouvrage aux mères, si celles-ci peuvent travailler.

La direction de l'œuvre appartient au curé de la paroisse. La première de ces associations a été fondée, en 1849, dans celle de Saint-Séverin, sous le vocable de *Notre-Dame de la Sainte-Espérance.*

Un comité de dames se constitue à Paris, en 1826, sous la présidence de M. l'abbé Desgenettes, curé des Missions-Étrangères, pour créer et propager l'institution des salles d'asile qui, depuis quelques années, fonctionnait en Angleterre avec un plein succès. Le conseil général des hospices, heureux de s'associer à l'œuvre du comité, lui accorde une allocation de 3,000 fr. et un local dépendant de l'hospice des Ménages. Le premier asile y est ouvert, en 1827, et compte presque aussitôt qua-

tre-vingts élèves ; les *Sœurs de la Providence* en avaient la direction.

En 1828, M. Cochin, maire du XII[e] arrondissement, fonde l'*Asile modèle de la rue Saint-Hippolyte,* conformément aux méthodes adoptées dans les salles d'asile anglaises, les *Infant's Schools*. Homme de haute expérience autant que d'ardente charité, il avait étudié attentivement, en Angleterre même, l'organisation et le mécanisme de ces écoles-asiles, il avait compris tout ce qu'elles présentaient de fécond, et combien il serait avantageux de doter la France d'établissements semblables.

Le comité installe, en 1829, trois nouvelles salles sur les bases de celle de la rue Saint-Hippolyte.

L'ordonnance du 22 décembre 1837 est le premier acte de législation sur les salles d'asile ; elle leur donne une place dans l'organisation de l'instruction publique, et les considère comme l'école de l'enfance.

Paris et sa banlieue possédaient vingt-sept salles d'asile en 1848, cent quatre en 1858. Ces cent quatre avaient reçu, en 1857, douze mille six cent quatre-vingt-onze élèves; onze mille cent vingt-sept avaient été admis gratuitement.

En 1866, la France compte trois mille trois cents salles d'asile fréquentées par trois cent quatre-vingt-trois mille huit cent cinquante-quatre enfants.

L'asile reçoit les enfants des deux sexes, de deux à six ans. Il est ouvert, pendant la semaine, de huit heures du matin à six heures du soir en hiver; il est fermé les dimanches et les jours de fête.

La salle d'asile accommode les jeux des enfants aux

développements du corps, leur donne les premières notions morales et intellectuelles que comporte leur jeune âge. Elle a comblé un grand vide dans la série de nos institutions pédagogiques.

Plusieurs congrégations de femmes ont établi des cours où les religieuses destinées à la direction des salles d'asile reçoivent une instruction spéciale.

Mgr le cardinal Giraud, archevêque de Cambrai, mort en 1856, a défini de la manière suivante l'éducation première que la salle d'asile donne à l'enfant :

« L'asile, dans la pensée de ses fondateurs, n'est pas proprement l'instruction, mais il en est le vestibule; il est le point, et comme la station intermédiaire qui sépare le berceau de l'école; ce n'est pas encore l'enseignement sur une échelle normale, mais ce n'est plus une attention exclusive aux besoins matériels; c'est un heureux mélange et un sage tempérament des soins que réclament le développement de l'intelligence et des exercices qui servent à fortifier et assouplir les organes.

» Son but est de recueillir le premier âge, pour le préserver de l'isolement; de s'emparer de ses facultés à mesure qu'elles éclosent; de sa mémoire, de son imagination, de son âme tout entière pour les remplir de saintes images, de récits édifiants, d'idées morales, de sentiments vertueux, de douces et pures affections. Là, l'instruction lui est distribuée goutte à goutte, sous le patronage de dames chétiennes, sous la direction de pieuses filles vouées, par un attrait tout évangélique, à ce touchant ministère. Là, dans des leçons entremêlées de chants et d'évolutions variées, qui tiennent éveillée son attention

sans la fatiguer, l'enfant apprend presque tout sans s'en douter et comme en se jouant : les éléments de la religion, les rudiments de la langue, les premières notions de l'histoire, de la géographie, de la numération ; et grâce à la vigilance qui préside à la bonne tenue et au bien-être de ces douces créatures vous voyez briller sur leurs visages ouverts et souriants, un air de santé et de bonheur qui est comme le reflet de leur âme. »

Mgr le cardinal Giraud a magnifiquement tracé le résumé le plus précis et le plus complet de l'ingénieuse méthode des salles d'asile.

CHAPITRE IX

§ Ier

SITUATION DE NOS HOPITAUX ET HOSPICES DEPUIS LE COMMENCEMENT DU SIÈCLE. — PRINCIPAUX INSTITUTS DE FEMMES VOUÉS AU SERVICE DES MALADES.

Un décret de l'Assemblée législative, en date du 18 août 1792, porte :

« Considérant qu'un État vraiment riche ne doit souffrir en son sein aucune corporation,

» L'Assemblée décrète que toutes les corporations religieuses et congrégations séculières d'hommes et de femmes, même celles uniquement vouées au service des hôpitaux et au soulagement des malades, sous quelque dénomination qu'elles existent en France, sont éteintes et supprimées à partir du jour de la publication du décret. (Art. 1er.)

» Néanmoins, dans les hôpitaux et maisons de charité, les mêmes personnes devront continuer le service des pauvres et le soin des malades, à titre individuel, sous la surveillance des corps municipaux et adminis-

tratifs, jusques à l'organisation définitive des mêmes maisons. (Art. 2.) »

Sur le rapport de Portalis, un arrêté consulaire, à la date du 27 prairial an IX (16 juin 1801), rétablit les sœurs de charité dans la possession des hôpitaux. Ce rapport présentait le passage suivant :

« On a fait la triste expérience que des mercenaires, sans motif intérieur qui pût les attacher constamment à leur devoir, ne sauraient remplacer des personnes animées par l'esprit de la religion, c'est-à-dire par un principe supérieur aux sentiments de la nature, et qui est seul capable de faire braver tous les dégoûts et dangers, motiver tous les sacrifices. »

En vertu de l'arrêté consulaire, Chaptal, ministre de l'intérieur, rend le mémorable décret qui donne aux sœurs de charité une maison où elles auront le droit de se réunir, de se renouveler.

« Parmi les hospices de la République, disait Chaptal, ceux-là sont administrés avec le plus de soin, d'intelligence et d'économie, qui ont rappelé dans leur sein les anciens élèves de cette institution sublime, dont le seul but était de former à la pratique de tous les actes d'une charité sans bornes. »

Le premier consul, par décision du 28 pluviôse an XII, accorde aux *sœurs hospitalières de Saint-Joseph* l'autorisation de créer une maison à Avignon, et d'y *former des élèves*. Un décret du 14 décembre 1810 approuve les statuts de cette congrégation.

Le décret du 18 février 1809 règle l'établissement en France des congrégations des sœurs hospitalières.

« Les statuts de chaque congrégation ou maison séparée, dit l'article premier, seront autorisés par nous. » L'article sept fixe à seize ans accomplis l'âge des novices qui pourront, moyennant le consentement des parents, contracter des vœux pour un an. L'article 8 leur donne le droit de s'engager, à l'âge de vingt ans, pour une durée de cinq ans.

Un décret du 31 janvier 1852 « voulant faciliter dans l'intérêt du peuple l'établissement de congrégations religieuses de femmes qui se consacrent au soulagement des malades pauvres, » a permis que, dans les diverses circonstances qu'il spécifie, ces congrégations fussent autorisées par un décret du président de la République. Une loi seule avait eu le pouvoir, jusques à ce décret du 31 janvier 1852, de leur conférer l'autorisation.

On comptait en France, avant 1789, douze cent vingt-quatre hôpitaux ou hospices ; il y en a, en 1842, d'après les documents officiels, treize cent vingt-neuf, servant d'asile à cent cinquante-quatre mille deux cent cinquante-trois individus, et possédant cinquante et un millions deux cent vingt-deux mille soixante-trois francs de revenu.

Le nombre de nos hôpitaux ou hospices est aujourd'hui de mille cinq cent cinquante-sept, dont quatre cent quinze hôpitaux, deux cent quatre-vingt-onze hospices, et huit cent cinquante et un hôpitaux-hospices.

Dix hôpitaux ou hospices ont été fondés sous la première République ;

Seize de 1804 à 1814 ;

Cinquante-trois sous la Restauration ;

Soixante et onze sous le règne de Louis-Philippe ;

Onze sous la République de 1848 ;

Cent soixante-douze sous Napoléon III.

Nos hôpitaux ou hospices renfermaient, en 1847, cent vingt-six mille cent quarante-deux lits ; aujourd'hui ils en renferment cent quarante et un mille cinq cent soixante-seize.

Cinq cent cinquante-trois mille soixante individus ont été traités ou entretenus dans les hôpitaux ou hospices pendant l'année 1864 ; le nombre des journées de présence a été de trente-cinq millions neuf cent douze mille neuf cent soixante-sept.

Paris renfermait :

Quarante-huit hôpitaux en 1789 ; onze en 1804 ; dix-neuf en 1864. On soignait dans ces établissements : six mille deux cent trente-six malades en 1789 ; trente mille trois cent trente-quatre en 1804 ; quatre-vingt-dix-huit mille huit cent vingt-quatre en 1864.

L'Assistance publique a reçu, en dons et legs :

Sous la Restauration, une somme de trente-cinq millions ;

Sous Louis-Philippe, celle de quarante-sept ;

Sous le règne de Napoléon III, celle de quatre-vingt-quatre.

Sur les mille cinq cent cinquante-sept hôpitaux ou hospices que la France possède :

Deux cent seize sont desservis par les sœurs de Saint-Vincent de Paul ;

Cent neuf par les sœurs de la Charité, de Nevers ;

Cinquante-huit par les sœurs de la Sagesse ;

Cinquante-six par les sœurs de Saint-Charles, de Nancy ;

Quarante-huit par les sœurs de la Présentation de la Sainte-Vierge ;

Trente-quatre par les sœurs de Saint-Paul ;

Trente par les sœurs de la Charité, de Strasbourg ;

Trente par les sœurs de la Charité, d'Évron ;

Trente par les sœurs du Saint-Sacrement ;

Vingt-huit par les sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve, de Paris ;

Vingt-cinq par les sœurs de Saint-Charles, de Lyon ;

Vingt-cinq par les sœurs de la Charité, de Bourges ;

Vingt-cinq par les trinitaires ;

Vingt-quatre par les sœurs de l'Enfant-Jésus ;

Vingt-deux par les sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve, d'Aix ;

Vingt par les sœurs de Saint-Joseph.

En dehors des congrégations religieuses que je viens de citer, quelques autres, comme celles des sœurs Grises, des Béguines, des sœurs de Sainte-Marie, des sœurs de Sainte-Marthe, des dames de la Compassion de la Sainte-Vierge, etc., sont aussi chargées du service dans plusieurs hôpitaux ou hospices.

Les béguines sont répandues en Flandre, dirigent les hôpitaux de Dijon, de Châlon-sur-Saône, de Beaune.

La France possède plus de dix mille sœurs de Saint-Vincent de Paul. L'institut des sœurs de la Sagesse compte près de deux mille religieuses ; il a pour mission principale le service des bagnes et des hôpitaux militaires.

Une circulaire ministérielle du 31 janvier 1841 porte les dispositions suivantes :

« Article 39. — Les sœurs hospitalières sont chargées du service intérieur, sous l'autorité de la commission administrative. Elles soignent les malades et les indigents ; distribuent, après les avoir reçus de l'économat, les vêtements, les aliments, et tous les autres objets nécessaires au service. Elles surveillent les ateliers de travail, donnent l'instruction primaire aux enfants de l'établissement. Elles peuvent distribuer aussi les médicaments aux malades lorsqu'il n'y a pas de pharmacien attaché à l'établissement ; mais elles ne peuvent préparer que les médicaments appelés *magistraux*.

» Article 40. — Les infirmiers et servants sont placés sous la direction de la supérieure. »

L'ordonnance du 31 octobre 1821 dit, en son article 19 :

« Les sœurs de charité employées dans les hospices, conformément au règlement du 18 février 1809, que leur âge ou leurs infirmités rendraient incapables de continuer leur service, pourront être conservées, à titre de *reposantes,* à moins qu'elles n'aiment mieux se retirer, auquel cas il pourra leur être accordé des pensions, si elles ont le temps de service, et si les revenus de ces établissements le permettent. »

A la fin de 1869, les sœurs sont exclusivement chargées des manipulations pharmaceutiques dans six cent trente hôpitaux ou hospices, et le personnel du service hospitalier comprend huit mille huit cent cinquante-quatre religieuses.

On voit chaque jour de plus en plus combien le régime

médical, le régime économique, les besoins moraux et matériels, demandent ardemment que les hôpitaux et hospices soient confiés aux congrégations religieuses.

Le pape Pie VII disait « que les femmes françaises ont seules les qualités nécessaires à une bonne religieuse hospitalière. »

§ II

RELIGIEUSES CHARGÉES DE VISITER ET SECOURIR LES PAUVRES MALADES A DOMICILE. — ASSOCIATIONS QUE LE CLERGÉ CRÉE OU INSPIRE POUR LEUR SOULAGEMENT.

De nombreuses congrégations de femmes sont chargées de visiter les pauvres malades à domicile, de leur porter des consolations et des secours de toute sorte.

Je cite, parmi ces congrégations, les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, les sœurs Grises, les hospitalières de la Charité de Notre-Dame, les sœurs de la Charité de Tours, les sœurs de Sainte-Marthe, les sœurs de Ligny-le-Châtel, les religieuses du Bon-Sauveur, les filles du Saint-Esprit, les filles de la Croix, les religieuses de Nevers, les sœurs de Saint-Charles de Lyon, les sœurs de Saint-Joseph, les dames de la Miséricorde.

Les hospitalières de la Charité de Notre-Dame sont fixées surtout en Languedoc ; elles se consacrent aux pauvres femmes malades.

La congrégation de Sainte-Marthe, instituée à Romans (Drôme), en 1813, est établie dans plusieurs villes de ce département et des départements voisins.

Les filles du Saint-Esprit, dont la maison-mère est à Saint-Brieuc, possédaient, à la fin de 1860, quarante-neuf maisons dans les Côtes-du-Nord et le Morbihan, vingt-deux dans le Finistère, deux dans l'Ille-et-Vilaine, quatre dans la Loire-Inférieure.

Le clergé multiplie partout les associations destinées au soulagement des pauvres malades.

A Paris, les principales sont : L'*œuvre des Pauvres-Malades*, l'*association pour la visite des Femmes-Malades dans les hôpitaux*, l'*œuvre de la Marmite*, celle de *Sainte-Geneviève*, l'*archiconfrérie de Notre-Dame-des-Malades*, la *société de Sainte-Anne*, celle de *Saint-Joseph*, l'*œuvre de la visite des Pauvres-Malades dans les faubourgs*, l'*œuvre paroissiale des Pauvres-Malades*, l'*association de Notre-Dame-de-Bon-Secours*, l'*association des dames de Charité*.

L'*œuvre des Pauvres Malades*, née en 1840, distribue dans les quartiers les plus pauvres les aumônes qu'elle a recueillies dans les quartiers riches.

Une commission de dames zélatrices fonctionne au sein de chaque paroisse; elle a pour directeur le curé, et pour agent principal la supérieure des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Des dames visitent, en compagnie des sœurs, les pauvres malades de leur quartier, leur portent des secours en argent, en bouillon, bois, sucre, etc.; leur prodiguent des soins et des con-

solations, s'appliquent à exciter ou développer chez eux des sentiments de religion et de vertu.

L'*œuvre des Pauvres-Malades* en assiste près de vingt mille chaque année. Dans la seule paroisse de Sainte-Marguerite, du 1er juillet 1869 jusques au 30 juin 1870, elle en a visité mille six cent soixante-douze, leur a distribué, avec des secours en argent, trois mille sept cent cinquante-quatre bons de pain, de viande, de bouillon, etc.

L'*association pour la visite des Femmes-Malades dans les hôpitaux* est formée de dames charitables, s'interpose entre la malade et sa famille, prodigue à l'une et à l'autre des secours, des soins et des consolations. Son influence est surtout salutaire par la sécurité qu'elle procure à la malade sur le sort des enfants et des autres personnes chères que celle-ci a laissés dans le pauvre ménage dont elle est souvent la ressource la plus féconde.

L'*œuvre de la Marmite des Pauvres* donne chaque jour, gratuitement, des bols de bouillon et des portions de viande aux malades. Trois fois par semaine ses distributions s'étendent aux vieillards infirmes.

L'*œuvre de Sainte-Geneviève* date de 1852; sa mission est de procurer des secours de toute sorte, et principalement ceux de la médecine, aux pauvres femmes atteintes de maladies particulières à leur sexe. Elle en a visité mille sept cent trente-un en 1853, et neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze en 1854.

L'*archiconfrérie de Notre-Dame-des-Malades* a été fondée, en 1847, par l'abbé Salacrouse, curé de Saint-

Laurent, à Paris. Pendant les huit premiers mois de 1861, elle a payé pour les malades pauvres quatre mille cent vingt-quatre ordonnances de médecin, deux mille deux cent soixante-dix-neuf bons de pain, deux mille cent huit de viande, mille deux cent trente-un de vin, deux cent quatorze de bois.

A la fin de 1860, M. l'abbé Duquesnay, curé de Saint-Laurent, à Paris, a institué dans sa paroisse une société de secours mutuels pour les femmes, sous le patronnage de sainte Anne. En présence de la condition fâcheuse des femmes du peuple, on doit applaudir hautement à une amélioration aussi importante, souhaiter qu'elle se propage

La *société de Sainte-Anne* alloue, par jour, à chaque femme malade, soixante-quinze centimes d'indemnité pendant la première quinzaine de maladie, et cinquante centimes après le quinzième jour. De janvier à septembre 1861, elle a accordé trois cent trente-cinq consultations, payé deux cent quatre-vingt-quatorze visites à domicile, distribué sept cents francs.

En 1861, le curé de Saint-Joseph, à Paris, introduit dans sa paroisse la société de secours mutuels pour femmes.

L'association des *Dames de charité,* pour la visite des pauvres malades à domicile ou dans les hôpitaux, est dirigée par l'abbé Étienne, supérieur général des lazaristes. En 1857, elle en a assisté plus de vingt-quatre mille à Paris, et a versé entre leurs mains près de cent mille francs.

Un comité de dames, se rattachant à l'*Œuvre des*

Pauvres-Malades, s'est constitué récemment à Paris, sous le patronnage de Mgr l'archevêque de cette ville, pour visiter les malades dans les quartiers les plus déshérités des faubourgs.

L'association de *Notre-Dame-de-Bon-Secours,* créée dans la paroisse de Saint-Pierre du Petit-Montrouge, à Paris, en juin 1870, sous la direction du curé, procure aux malades et infirmes des secours corporels.

A Paris, diverses associations charitables ont ouvert, en faveur des pauvres malades, des établissements spéciaux pour les maladies de la peau, pour les affections scrofuleuses.

A Nantes, l'œuvre de Sainte-Élisabeth visite les pauvres malades à domicile.

A Bordeaux, l'association des Mères de famille a une caisse de secours mutuels pour assister celles de ses protégées que la maladie atteint. Elles reçoivent douze sous par jour, les visites du médecin, les médicaments.

§ III

SŒURS GARDE-MALADES DANS LES FAMILLES AISÉES. — LA CONGRÉGATION DES *Petites servantes des pauvres malades.*

Les sœurs de Saint-André, les sœurs de Bon-Secours, les ursulines de Jésus, les dames de Saint-Aubin, les religieuses du Verbe Incarné, les sœurs de l'Espé-

rance, les dames Auxiliatrices, et autres religieuses de divers instituts, remplissent les fonctions de garde-malades dans les familles aisées, moyennant une faible rétribution.

La congrégation des ursulines de Jésus a dû sa création, en 1805, à M. Baudoin, vicaire-général du diocèse de Luçon. Elle a quarante maisons à peu près dans la Vendée, dans Maine-et-Loire, dans la Charente-Inférieure, les Deux-Sèvres, la Loire-Inférieure, Indre-et-Loire.

Les religieuses du Verbe Incarné sont répandues dans la Creuze, les sœurs de l'Espérance le sont dans l'Aisne.

Les sœurs de Saint-André ont plus de trente maisons autour de Paris.

Les sœurs de Bon-Secours ont eu pour fondateur, à Troyes, en 1839, M. l'abbé Roizard; elles possèdent cinq maisons à Paris, près de quarante en France, et cinq à l'étranger.

A Paris, les religieuses soignent à domicile, en moyenne, vingt-cinq mille malades.

La congrégation des *Petites servantes des pauvres malades* se fonde à Lyon, en 1868, sous la patronnage de Mgr le cardinal de Bonald, archevêque de cette ville.

La *Petite servante des pauvres malades* sacrifie gratuitement ses veilles, sa santé, porte sa sollicitude sur toute la famille, remplit les fonctions du ménage avec le plus absolu dévouement. On comprend les services importants que rend cette congrégation, en se rappelant combien une famille d'ouvriers est atteinte cruellement dans sa situation matérielle par la maladie de l'un de ses soutiens.

§ IV

NOS MEMBRES DU CLERGÉ ET NOS RELIGIEUSES SE DÉVOUENT POUR SOIGNER LES PERSONNES ATTEINTES DE MALADIES CONTAGIEUSES.

En 1806, des Autrichiens et des Russes, prisonniers de guerre, sont réunis en masse à Autun ; une maladie conagieuse se déclare parmi eux. Mgr de Fontanges, évêque de la ville, et plusieurs sœurs de Charité viennent les assister, sont atteints de la maladie en les soignant, et succombent.

A Paris, en 1814, à la suite de l'armée d'invasion, les hôpitaux sont encombrés ; la contagion y frappe à coups redoublés. L'abbé Froment et d'autres prêtres se consacrent au service des malades. Un de ces prêtres périt victime de son dévouement. L'abbé Froment est pendant des semaines en danger de mort.

En 1814, le président de l'administration des hospices, à Dammartin, adresse publiquement des félicitations et des remercîments aux sœurs chargées de l'hôpital, pour les soins qu'elles ont prodigués aux blessés français attaqués du typhus.

Pendant le choléra de 1832, le clergé a été dans toute la France admirable et sublime.

A peine le fléau commence-t-il ses ravages à Paris

que Mgr de Quélen arrive à l'Hôtel-Dieu, au milieu des malades et des mourants. Il abandonne son traitement pour eux ; il convertit sa maison de Conflans en maison de convalescents, le séminaire de Saint-Sulpice en infirmerie ; on le voit porter des cholériques dans ses bras.

A Bordeaux, Mgr de Cheverus leur ouvre son palais, fait placer au-dessus de la porte cette inscription : « Maison de secours. »

En 1835, le choléra a sévi avec fureur à Toulon : les prêtres Cordouan, Vincent, Rue, Richard, Gilbert, Martin, y ont déployé au plus haut degré le courage et la magnanimité.

L'abbé Cordouan, curé intérimaire de la cathédrale, a suffi à toutes les circonstauces comme prêtre, comme citoyen ; il a même enseveli plusieurs cadavres.

Des hommes du peuple avaient déposé deux corps dans l'église, et s'étaient retirés aussitôt. On alla chercher les porteurs habituels : trois vinrent prendre leur place, le quatrième, ivre, s'y refusa. L'abbé Vincent, vicaire, se dépouille alors de ses habits sacerdotaux, et met la courroie du cercueil autour de son cou ; ce fut seulement à la sortie du convoi que des passants le débarrassèrent de ce fardeau.

L'abbé Vincent et ses confrères, les abbés Rue, Richard, Gilbert, Martin, ont rempli à la fois les fonctions de chirurgien, de médecin et d'infirmier.

Vers 1840, à la Spezzia, entre Gênes et Livourne, la petite vérole se déclare sur un navire de l'escadre française ; l'abbé Coquereau, aumônier en chef, quitte le vaisseau amiral, et va s'enfermer avec l'épidémie.

A Paris, pendant le choléra de 1849, M. l'abbé Heuqueville, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, déploie une charité inépuisable. Il convertit son presbytère en ambulance, y dévoue sa vie pour soigner les malades.

En 1854, le choléra exerce ses ravages dans le diocèse de Verdun ; l'évêque, Mgr Rossat, continue son ministère au péril de sa vie, et montre en face du fléau un courage admirable. Son exemple, suivi par son clergé, contribue puissamment à rendre à la population la force morale si indispensable dans ces douloureuses circonstances.

M. Fortoul, ministre des cultes, a adressé à Mgr l'évêque de Verdun une lettre renfermant les passages suivants :

« Le fléau qui a frappé une partie de la France a trouvé partout le clergé à la hauteur de sa mission... Je veux vous exprimer la vive reconnaissance du gouvernement pour la noble conduite de votre clergé, si digne de son premier pasteur. Je me bornerai à signaler en particulier à Votre Grandeur M. le curé de Doncourt (Meuse), qui a recueilli dans son lit un soldat atteint du choléra, et à qui les habitants refusaient l'hospitalité. »

Dans le diocèse de Besançon, huit prêtres et douze religieuses ont succombé sous les coups du fléau, en visitant et soignant les malades.

Le ministre de l'instruction publique, par arrêté d'avril 1855, accorde des médailles et mentions honorables aux prêtres, aux frères et aux religieuses dont les noms suivent, pour *le courage et le dévouement qu'ils ont déployés* pendant le choléra de 1854, pour *les soins généreux qu'ils ont prodigués aux malades.*

L'arrêté s'exprime ainsi :

« Des médailles d'or sont décernées :

» A sœur Marie, de l'ordre de Saint-Joseph, à Nantua;

» Aux religieuses de l'hospice de Gap;

» Aux sœurs du couvent de la Providence, à Gap ;

» A sœur Olympe, de la Sainte-Trinité, dans l'Ardèche ;

» A la communauté de la *Divine Providence,* à Reims;

» A la supérieure de l'hospice de Saint-Girons ;

» A la sœur Rosalie, supérieure de l'hospice de Châteauroux ;

« A sœur Saint-Vincent, à la Mure (Isère) ;

» A Marie-Angèle, sœur provinciale, et aux sœurs de la Sagesse, à Orléans;

» A la sœur Arsène, de l'hospice de Châlons ;

» A la sœur Marie-Alphonse, de l'*Espérance,* à Epernay;

» A la sœur Séraphine, supérieure de *Bon-Secours,* à Chaumont ;

» A la supérieure des sœurs de Saint-Charles, à Château-Salins ;

» A la sœur Saint-Vincent, de Saint-Vincent-de-Paul, à Verdun;

» A la sœur supérieure de l'Hôtel-Dieu, à Douai :

» A la sœur supérieure de l'Hospice-Général, à Douai ;

» A la sœur supérieure de l'Hôtel-Dieu , à Valenciennes ;

» A la sœur Marie-Marthe, supérieure de l'Orphelinat Bourdault, à Vesoul ;

» A la supérieure des sœurs Hospitalières d'Avignon. »

« Des médailles d'argent sont décernées :

» Dans l'Aube :

» A sœur Exupère, à Cunfin (Aube) ;

» Aux sœurs institutrices, à Plancy ;

» Dans le Gard :

» Aux religieuses de la Charité, institutrices à Vauvert ;

» A la sœur Eudoxie, institutrice à Aunargues ;

» A la sœur Gabrielle, institutrice à Saint-Étienne ;

» Dans le Jura :

» Aux frères de la Doctrine chrétienne, de Dôle ;

» Aux frères de la Doctrine chrétienne, d'Orchamps ;

» A sœur Villaume, institutrice à Offlange ;

» Dans la Marne :

» A sœur Saint-Luc, institutrice à Vilane-le-Château ;

» A sœur Candide, institutrice à Cheminon ;

» Dans le Tarn :

» A sœur Luce, institutrice à Villegoudon. »

« Des médailles de bronze sont décernées :

» Aube :

» Aux sœurs institutrices, à Méry ;

» Drôme :

» Aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, à Valence ;

» Aux sœurs de Saint-Basile, à Luce-la-Croix-Haute ;

» A la sœur Rouveure, à Mollans ;

» Marne :

» A sœur Raphaël, à Mommort ;

» Aux sœurs de Saint-Charles, à Sainte-Menehould ;

» A sœur Adelaïde, institutrice à Champaubert-aux-Bois ;

» A sœur Augustine, à Arzilières ;

» Aux sœurs institutrices, à Suippes ;

Aux sœurs institutrices, à Vertus ;

Vosges :

» A sœur Julie, institutrice à Domos-devant-Dampierre ;

» A sœur Félicité, religieuse de la Providence, à Gammelaincourt ;

» Algérie :

» Aux sœurs institutrices à Vesoul-Benian. »

« Des mentions honorables sont décernées :

» Basses-Alpes :

» Aux sœurs Marie-de-la-Crèche, Marguerite, Sainte-Lucie, Saint-Antoine, Sainte-Agn ès, Agnès-de-Jésus, Saint-Vincent, Sainte-Anne, Saint-Charles, Sainte-Marie-de-Sainte-Colette, Saint-Louis-de-Gonzague, Sainte-Marie-des-Victoires, Sainte-Rosalie, Marie-du-Bon-Pasteur, toutes à Digne ;

» Hautes-Alpes :

» Aux sœurs institutrices de la Providence, à Gap ;

» Aux sœurs institutrices de Saint-Joseph, à Gap ;

» Aux frères des Écoles chrétiennes, à Gap ;

» Arriége :

» A l'abbé Surre, curé et instituteur, à La Penne ;

» A l'abbé Donat, curé et instituteur, à Canté ;

» Aube :

» Aux sœurs institutrices, à Chavange ;

» Aux sœurs institutrices, à Pouan ;

» Bouches-du-Rhône :

» A la sœur Durieux, institutrice à Saint-Barnabé ;

» A la sœur Meyrond, institutrice à la Pomme ;

» A la sœur Vial, institutrice à la Belle-de-Mai ;

» Isère :

» A la sœur Saint-Antoine, institutrice à Allemond ;

» Marne :

» Aux sœurs institutrices de Villers-sous-Châtillon ;

» A sœur Marie-Antoinette, institutrice à Esternay ;

» A la sœur Adrien, institutrice à Étoges ;

» A la sœur Didion, institutrice à Binarville ;

» A la sœur Salmon, institutrice à Vienne-la-Ville ;

» A la sœur Plait, institutrice à Cernay-en-Dormois ;

» A la sœur Lechat, institutrice à la Neuville-au-Pont;

» A la sœur Stanislas, institutrice à Giffaumont ;

» Moselle :

» A la sœur Drouet, institutrice à Vaux ;

» Vosges :

» A la sœur Blondelet, institutrice à Attigny ;

» A la sœur Champagne, institutrice à Remoncourt ;

» A la sœur Clotilde, institutrice à Monthureux-le-Sec ;

» A la sœur Creuzat, institutrice à Velotte. »

En 1854, durant la campagne de Crimée, le père Parabère, jésuite, et l'abbé Ferrari, aumôniers de l'armée ; l'abbé Cresp, aumônier supérieur de l'escadre Bruat ; l'abbé Gros, aumônier du *Marengo* ; l'abbé Dégerine, aumônier de l'*Alger,* montrent un dévouement inépuisable en présence du choléra.

Le père Parabère couche avec un cholérique pour prouver aux soldats abattus que le mal n'est pas contagieux.

L'abbé Ferrari meurt du choléra à Constantinople, le 7 décembre 1854. M. Lévy, inspecteur-directeur du

service de santé à l'armée d'Orient, a dit à ce sujet dans le *Moniteur* du 5 janvier 1855 :

« L'armée d'Orient compte un martyr ; l'aumônier de l'hôpital de Varna, l'aumônier des cholériques, le consolateur des plus cruelles agonies, vient de succomber lui-même à la maladie qu'il a bravée si longtemps. »

L'abbé Cresp est honoré de la croix d'officier de la Légion d'honneur ; celle de chevalier est donnée aux abbés Gros, Dégerine.

A l'île de la Réunion, en 1859, les frères des Écoles chrétiennes, les sœurs de Saint-Joseph et les filles de Marie se multiplient pour servir les personnes frappées du choléra. Les frères African et Callabit reçoivent des médailles d'argent ; l'empereur adresse aux sœurs de Saint-Joseph et aux filles de Marie le témoignage de sa haute félicitation.

En août 1861, des cas de fièvre jaune se manifestent à Saint-Nazaire ; les religieuses hospitalières accourent au secours des malades. La sœur Esther conquiert une médaille d'honneur en or ; des médailles d'argent sont décernées aux sœurs Bertulphe, Saint-Benoît, Saint-Joseph.

En septembre 1865, l'abbé ***, chanoine de Fréjus, y meurt du choléra qu'il a contracté en soignant à la Seyne les personnes atteintes par le fléau.

A la fin d'octobre 1865, l'épidémie cholérique se déclare au village de Conie, près de Châteaudun. Parmi les victimes est le curé, M. l'abbé Hubert, qui, dès les premiers cas, a converti son presbytère en infirmerie, et s'est consacré au service des malades.

A Amiens, le 3 juillet 1866, M. Béhic, ministre des travaux publics, visite les cholériques, adresse des remerciements à l'évêque et au clergé pour les actes de charité qu'ils ne cessent de prodiguer. M. Pillot, curé de Saint-Leu, et six sœurs de charité sont morts victimes de leur dévouement à ceux que frappait le fléau.

MM. les abbés Duthu et Ribes, curés à l'île de la Guadeloupe ;

M. l'abbé Long, aumônier de l'Hôtel-Dieu de Marseille;

M. l'abbé Liautard, curé-doyen archiprêtre à Toulon;

M. l'abbé Massot, desservant de Saint-Charles, près Marseille;

M. l'abbé Solente, curé de Saint-Germain, à Amiens;

M. l'abbé Hallard, curé de Mer (Loir-et-Cher), reçoivent la croix d'honneur en récompense du courage qu'ils ont montré devant le choléra, en 1865 et 1866.

Parmi les religieuses qui ont conquis des médailles par leur dévonement pendant le choléra de 1865, je cite :

« Sœur Sainte-Eulalie, à Soliès-Pont;

» Madame la prieure, à l'Hôtel-Dieu de Paris ;

» Madame la supérieure des sœurs Sainte-Marthe, à l'hôpital Saint-Antoine, à Paris ;

» Madame la supérieure de Sainte-Eugénie, à Paris;

» Madame Prat, sœur de Saint-Vincent de Paul, à Paris;

» Sœur Chevalier, supérieure de la maison de secours de la rue Salleneuve, à Paris;

» Sœur Magniol, supérieure de la Maison, rue Affre;

» Les sœurs de la Charité, à Han-sous-Warsberg (Moselle);

» La supérieure des sœurs de l'Enfant-Jésus, à Roubaix;

» Sœur Aloïsia, à Raon-l'Étape;

» Les sœurs de Bon-Secours, à Roubaix. »

En août 1869, l'abbé Castelas, curé de la Fare, village près d'Aix, en Provence, apprend qu'un de ses paroissiens, frappé par la petite vérole, est seul dans sa maison, que ses amis et ses propres parents, redoutant la contagion, l'ont complétement abandonné. Il vient s'installer aussitôt au chevet du malade, le soigne avec la plus grande abnégation, reçoit son dernier soupir et le revêt du suaire.

Six jours après, l'héroïque prêtre, martyr de sa charité, meurt de la petite vérole que le moribond lui a inoculée.

Vers la fin de 1869, au bourg de Brécey, près de Coutances, un malheureux succombe sous les coups d'une maladie contagieuse, au milieu de l'isolement créé par la peur. L'abbé Lefranc, premier vicaire, est accouru pour le consoler dans ses derniers moments; il l'enferme dans un linceul et le dépose dans la bière.

Au mois de juin 1870, dans ce même bourg de Brécey, le sieur Nolait, cantonnier, sa femme, et leurs six enfants, sont atteints de la petite vérole et couchés pêle-mêle. La maladie accomplit de rapides progrès; les voisins osent à peine pénétrer auprès de ces malheureux. L'abbé Davy, jeune vicaire de Brécey, est appelé. Le cantonnier va rendre le dernier soupir. A côté de lui, et dans le même lit, est sa femme, presque mourante aussi et incapable du moindre mouvement. Il

est indispensable de les séparer, mais chacun se refuse à prêter secours, la terreur a glacé les plus hardis. L'abbé Davy, ne consultant que son courage, monte sur ce lit dangereux où la mort va laisser un cadavre, prend la femme dans ses bras, la transporte sur une autre couche, et, après avoir accompli cet acte de dévouement, donne les secours religieux au pauvre cantonnier qui expire peu d'instants après.

Pendant le siége de Paris, quarante-sept sœurs de charité viennent de cette ville à Bicêtre soigner les varioleux qui y sont hospitalisés ; onze d'entre elles succombent au hideux fléau. On en demande onze autres pour les remplacer ; trente-deux se présentent.

§ V

LES INSTITUTS RELIGIEUX D'HOMMES ET DE FEMMES SE CONSACRENT AU SERVICE DES ALIÉNÉS.

La congrégation hospitalière des frères de Saint-Jean-de-Dieu a dû son rétablissement, en 1832, au docteur Tissot, ou P. Hilarion. Elle a successivement fondé, pour le traitement des aliénés, des maisons à Champagneux et à Saint-Alban, près Lyon ; à Bourg, à Lommelet, près Lille ; à Clermont-Ferrand ; à la Celette, dans la Corrèze ; à Leyme, dans le Lot ; à Quimper ; à Dinan ; à Nantes, et dans plusieurs autres villes.

Les aliénés sont aussi soignés à Albi, à Caen et à Picauville, par les dames du Bon-Sauveur ; à Nantes, à Nancy, à Saint-Nicolas et à Mareville (Meurthe), à Fains (Meuse), par les sœurs de Saint-Charles ; à Bordeaux, par les sœurs de la congrégation de Nevers ; à Montpellier, à Saint-Alban (Lozère), par les dames de Saint-Vincent-de-Paul ; à Rouen, à Limoux, à Bourg, par les dames de Cluny ; à Clermont, par les dames de l'Assomption ; à Lille, par les sœurs de l'Enfant-Jésus ; à Auch, par les filles de Marie.

Parmi les moyens curatifs que les maisons religieuses ont adoptés avec succès, le premier est une sollicitude constante autour de l'aliéné. On lui donne toute la liberté compatible avec sa sûreté et celle des autres. En aucune circonstance on ne se sert contre lui de ces punitions, de ces réclusions prolongées et cruelles dont le résultat est de le désespérer, de le rendre incurable.

En 1834, M. l'abbé Jamet, directeur de la maison d'aliénés que les *Dames du Bon-Sauveur* desservent à Caen, présente à l'académie de cette ville, sur cet établissement, un intéressant mémoire, dont je me plais à citer les passages suivants :

« Le but principal de cette maison étant de donner des soins aux infortunés de l'un et de l'autre sexe qui se trouvent frappés d'aliénation mentale, les religieuses du *Bon-Sauveur* ont fait tous leurs efforts et se sont imposé les plus grands sacrifices pour leur procurer le plus de soulagement possible. Leurs malades sont logés confortablement, et peut-être pourrait-on dire qu'on a mis dans leur demeure une sorte de somptuosité.

» Les femmes, surtout, habitent une maison de près de huit cents pieds de face, d'une architecture simple, mais noble et élégante; plusieurs corridors se prolongent au-delà de cent toises. Les appartements sont élevés, grands, éclairés, ornés avec une recherche et un luxe qui souvent ont contribué à la guérison des malades. De leur chambre ils découvrent un bel horizon qui attire leurs regards, et leur procure d'agréables jouissances.

» Les cours sont plantées de fleurs et d'arbrisseaux. Elles offrent des berceaux de verdure, des avenues de tilleuls où les malades vont prendre le frais dans l'été, à côté d'un promenoir couvert pour l'hiver et les temps humides.

» La demeure des hommes est encore inachevée, mais des agrandissements sont commencés ; des maisons isolées se préparent, et, sous peu de temps, je l'espère, leur habitation ne laissera rien à désirer.

» Dans chacune de ces deux demeures, on trouve de vastes salons ornés avec soin, où se rassemblent les malades pour se récréer, ou pour se livrer, soit à la lecture, soit à un travail qui charme leur ennui. Ils mangent à table ronde, dans des réfectoires spacieux. Une salle de billard offre aux hommes un exercice qui les récrée et détourne leur esprit de l'objet qui les tourmente. Bientôt il y en aura une établie chez les femmes.

» Nous avons différentes voitures destinées à promener nos malades à la campagne, et quelquefois ils vont, tantôt les hommes et tantôt les femmes, faire une partie de plaisir dans une ferme située à un quart de lieue de l'établissement, où se trouve une maison agréable. Une

bibliothèque nombreuse offre à ceux à qui les médecins ne le défendent pas, un délassement utile. Des salles de bain, construites sur un plan simple, faciles à desservir, et où l'on trouvera des douches et des bains à vapeur, sont sur le point d'être terminées.

» Depuis seize mois, nous avons rendu à la société plus de soixante malades dont la guérison a été constatée. Une douzaine sont encore en convalescence. Nous avons donc obtenu (terme moyen) près de quatre guérisons par mois.

» Mais, pour apprécier l'avantage que présentent nos résultats, il faut considérer que, sur les trois cent quatre-vingt-sept aliénés que nous comptons dans notre établissement depuis le 1er février 1832 jusqu'au 1er juillet 1833, on doit en retrancher cent trente dont la plupart ne nous ont été confiés qu'après avoir longtemps subi un traitement dans d'autres maisons sanitaires, où ils ont été reconnus incurables, et n'ont été déposés dans notre établissement que pour leur assurer une existence plus douce et des soins tendres qu'ils n'auraient pas trouvés dans leur famille même. Il faut également en retrancher vingt-neuf épileptiques et cinquante-deux idiots qui n'offrent aucune chance de guérison. D'après cela, on voit que nous guérissons un peu plus que le tiers des malades que l'on nous confie.

» Une considération frappante, c'est que, d'après le rapport des médecins de la maison de Charenton, il est constaté que, dans cet établissement, la mort a enlevé, pendant trois ans, un malade sur quatre, tandis qu'au Bon-Sauveur nous n'en avons perdu qu'un sur

seize, même en y comprenant neuf individus victimes du choléra.

» A quoi devons-nous ce résultat ? Serait-ce à la salubrité de l'établissement ? Serait-ce à une meilleure nourriture ? Devrions-nous l'attribuer à cette surveillance maternelle et religieuse dont les malades sont sans cesse entourés, et qui, en leur inspirant la confiance, les empêche de se livrer au désespoir et les rattache à la vie ? Serait-ce enfin aux soins assidus, à l'expérience de nos médecins ? Il ne m'est pas permis de prononcer. »

En présence du puissant intérêt qui s'attachait au mémoire de M. l'abbé Jamet, l'académie de Caen en vota l'impression et le dépôt dans ses archives.

En 1844, l'abbé Christophe, aumônier de la Salpétrière, forme, sous le patronage de l'archevêque de Paris, une association en faveur des aliénés indigents sortant guéris de Bicètre et de la Salpétrière. En 1849, le gouvernement a élevé cette association au rang d'établissement d'utilité publique. L'abbé Christophe est mort, en 1862, évêque de Soissons.

L'*asile-ouvroir* de Grenelle, placé sous la direction des religieuses du Calvaire, reçoit les femmes qui, sortant guéries de l'hospice de la Salpétrière, sont dénuées de tout moyen d'existence.

Le clergé a créé à Paris une autre institution chargée spécialement de protéger les pauvres aliénées qui se voient, après leur guérison, repoussées généralement, à cause de la croyance à l'incurabilité de l'aliénation ou à l'imminence d'une rechute.

Le 29 juin 1837, à la chambre des pairs, M. le mar-

quis de Barthélemy, présentant un rapport au nom d'une commission chargée de l'examen du projet de loi sur les aliénés, s'exprimait ainsi :

« Des congrégations religieuses ont fondé dans quelques départements de beaux et grands établissements destinés aux aliénés. Le ministre de l'intérieur, dans son rapport au roi sur les hospices, qui vous a été distribué, signale les services rendus dans le Calvados par l'association du *Bon-Sauveur,* qui a fondé à Caen une magnifique maison; dans la Meurthe par les dames de Saint-Charles qui ont à Mareville un hospice qui compte six cent trente malades ; à la Guillotière par les frères de Saint-Jean-de-Dieu, dont le supérieur, M. de Magalon, après avoir concouru avec un grade élevé au succès de nos armes, consacre maintenant son existence au service des aliénés. Votre commission regrette de n'avoir pu entendre ses observations recueillies, pendant son séjour à Paris, par celle de l'autre chambre; mais elle s'associe aux justes éloges que le rapporteur a donnés au zèle éclairé qui a fait introduire dans l'asile de la Guillotière, spécialement consacré aux hommes, un grand nombre d'heureuses améliorations empruntées aux hospices de la capitale. Dans cet établissement, comme à la ferme Sainte-Anne-de-Bicètre, où cet usage a été importé de Gheel, près d'Anvers, les malades sont occupés à la culture, et le travail des aliénés y est devenu profitable à la maison, au bon ordre et à la santé.... D'autres établissements de la même nature ont été aussi avantageusement cités, quoiqu'ils aient moins de développements. Moyennant une faible rétribution, qui quelque-

fois ne dépasse pas le taux de soixante centimes par jour, ces associations pieuses s'engagent à nourrir, à vêtir, à faire soigner les malades que les départements y entretiennent. »

Un autre rapport de M. de Barthélemy, en date du 31 janvier 1838, renferme le passage suivant :

« Dans une maladie, pour la guérison de laquelle les moyens moraux sont reconnus si efficaces, les secours de l'art ne peuvent que trouver de puissants auxiliaires dans les soins qu'inspire la charité chrétienne. Le dévouement religieux commande tour à tour la fermeté et la douceur nécessaires à une maison de fous. C'est ce qui faisait dire à un habile médecin que *les aliénés considèrent les sœurs comme des anges tutélaires, et que la sage direction qu'elles imprimaient contribuait à la fois à l'ordre, à la guérison des malades....*

» Nous avons vu des malades agités, complétement calmés et rassurés par l'assistance de ces sœurs de Charité dont les soins se produisent sous des formes si diverses, et obtiennent tant de succès, soit au pied du lit des malades, soit dans la direction et la surveillance des maisons d'aliénés. »

On comptait dans les hospices de Paris :

1,009 aliénés, en 1780;
1,070 au 1er janvier 1801;
1,235 au 31 décembre 1805;
1,590 à la fin de 1810:
1,800 à la fin de 1815;
2,145 à la fin de 1820;

2,493 en 1822.

(Article du docteur Georget, v° *Folie*, t. IX, p. 218, *Dictionnaire de médecine*.)

Depuis 1822, la progression du nombre des aliénés a continué à Paris. Elle a été analogue dans les provinces et dans les campagnes.

En 1836, d'après les relevés administratifs, il y avait en France à peu près quinze mille aliénés indigents, dont deux mille quatre cents dans le département de la Seine, six mille huit cent seize dans les autres départements, et trois mille dix en état de vagabondage ou détenus dans les prisons. (De Gérando, t. IV, p. 401.)

En 1819, la France possédait seulement huit établissements spéciaux affectés aux aliénés, c'étaient ceux de Charenton, Bordeaux, Lille, Marseille, Avignon, Mareville, Saint-Méen, Armentières. Vingt-quatre hospices ou hôpitaux, consacrés à d'autres destinations, avaient des quartiers séparés pour les aliénés.

§ VI

SŒURS HOSPITALIÈRES VOUÉES A L'ARMÉE. — SŒURS CHARGÉES DU SOIN DES MALADES DANS LES CAMPAGNES.

Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, de Saint-Charles et de quelques autres instituts hospitaliers se consacrent à l'armée, sont avec le soldat partout où il y a une douleur à calmer, une maladie à combattre. Si l'agonie

le saisit, elles remplacent auprès de lui la famille absente ; elles l'aident à mourir, elles lui ferment les yeux. Elles ont comme lui l'abnégation, le mépris du danger, le sacrifice de la vie pour l'accomplissement du devoir.

Pendant la guerre de Crimée, elles ont demeuré intrépidement dans les ambulances du siége, y ont multiplié les prodiges de leur charité. Tous les rapports adressés au ministre de la guerre ont rendu hommage à leur zèle ardent, à leur ingénieuse sollicitude, ont constaté les heureux résultats de leur présence au chevet de nos soldats malades et blessés. Quatre sœurs de Saint-Vincent de Paul ont montré surtout un dévouement si héroïque, que l'armée reconnaissante a fait lithographier leurs portraits.

En 1859, le maréchal Castellane, apportant une heureuse modification dans le service intérieur de l'hôpital militaire de Lyon, prescrit que les soldats malades seront désormais confiés aux sœurs de Charité. Il a eu raison ; quel que soit le zèle des infirmiers laïques, il est impuissant à remplacer la charité prévenante et délicate de la religieuse.

Diverses congrégations de femmes ont la mission d'assister les malades dans les campagnes ; elles y rendent d'incessants services.

La maladie, chez les paysans, vient habituellement de leur incurie ; la sœur de Charité leur conseille et enseigne les précautions hygiéniques ; elle leur donne des consultations, devine le mal, soigne, appelle le médecin, si sa présence est indispensable, administre avec intelli-

gence les remèdes que celui a prescrits, prépare les sirops, les médicaments les plus usuels.

L'*Œuvre des campagnes* a contribué puissamment, depuis 1859, à établir dans les hameaux des pharmacies dont les religieuses ont la direction.

§ VII

LES SŒURS SE CONSACRENT AU SERVICE DES OPTHALMIQUES. — LE CLERGÉ CRÉE DES ASILES POUR LE TRAITEMENT DES ÉPILEPTIQUES. — DISPENSAIRES OUVERTS DANS LA PLUPART DES MONASTÈRES DE FEMMES. — MAISONS QUE LE CLERGÉ ÉTABLIT EN FAVEUR DES CONVALESCENTS, DES INFIRMES, DES INCURABLES. — FRÈRES CHARGÉS DE SOIGNER A DOMICILE LES HOMMES ET LES ENFANTS MALADES.

Les sœurs de Sainte-Marie dirigent à Rodez l'asile de Saint-Cyrice, que le docteur Viallet a créé en 1856 en faveur des ophthalmiques pauvres.

De nos jours, comme dans les siècles passés, la charité a constamment secouru les aveugles ; mais pour ceux qu'on aurait pu préserver de la cécité en les soignant au début de la maladie, ils se voyaient complétement abandonnés avant le docteur Viallet. Aujourd'hui ils reçoivent à Saint-Cyrice le mode de traitement spécial que réclame leur affection morbide.

A la fin de 1857, sous l'inspiration et le patronage de

notre épiscopat, un asile pour les épileptiques se fonde à Tain. Cette institution manquait à la France.

Au commencement de 1870, les trappistes de *Notre-Dame-des-Neiges* établissent, à côté de leur monastère, un hospice pour le *traitement spécial des pauvres épileptiques.* Ils veulent, en recourant à toutes les ressources de la science, s'appliquer à soulager la position de ces malheureux.

La trappe de *Notre-Dame-des-Neiges* est située près de Saint-Laurent-les-Bains, dans l'Ardèche.

Dans une foule de couvents de religieuses, des soins provisoires sont donnés aux blessés en attendant le médecin.

Madame Fleury, sœur de la *Providence,* de Rouen, fonde à Dieppe, vers 1840, une salle de pansement pour les blessés et pour certaines maladies contagieuses. Elle est morte le 31 décembre 1869, après avoir rendu à Dieppe d'importants services pendant quarante-quatre ans.

A Paris, les dames de Saint-Thomas-de-Villeneuve pansent chaque matin les enfants atteints de la teigne et de maladies de la peau.

En 1843, les frères de Saint-Jean-de-Dieu ont ouvert à Paris, rue Oudinot, une maison pour le traitement des hommes malades convalescents.

En 1858, ils créent à Paris, rue Lecourbe, une maison de santé pour les jeunes garçons de la classe ouvrière et industrielle atteints de maladies incurables. Au commencement de 1864, l'établissement comptait quatre-vingts pensionnaires.

Le *Patronage des enfants convalescents,* rue de Babylone, 30, à Paris, fonctionne depuis 1847 à peu près, sous la direction du clergé. Il recueille les enfants qui sortent des hôpitaux de Paris, leur donne les soins nécessaires au complet rétablissement de leur santé, leur procure des apprentissages dès qu'ils ont recouvré leurs forces.

L'œuvre de *Notre-Dame-des-Sept-Douleurs,* instituée à Paris depuis quelques années, a voué particulièrement ses soins aux petits incurables. Son établissement est situé rue du faubourg Saint-Honoré.

La *Société de patronage des enfants convalescents* appelle une vive sympathie ; ses membres se sont imposé la mission de visiter les hôpitaux d'enfants, d'y porter des consolations, des secours. Ils étudient la position, le caractère, la complexion de ces petits malades, et, le jour où les portes de l'hôpital se rouvrent pour eux, ils recueillent les plus dénués, les plus faibles, et les placent dans une maison que la Société possède rue de Sèvres, 67. Chaque jour M. le docteur Pidoux, médecin des hôpitaux, vient donner des soins à ces enfants, et le régime qu'ils suivent assure la prompte et complète consolidation de leur santé. Un contre-maître les occupe à des travaux mis à leur portée et calculés, pour chacun d'eux, sur le degré d'exercice qui peut favoriser le développement de ses forces.

La maison de la rue de Sèvres, dirigée par des religieuses, renferme trente lits et reçoit annuellement de cent cinquante à deux cents enfants. Le conseil de l'œuvre compte, parmi ses membres, Mgr de la Bouil-

lerie, coadjuteur de Mgr l'archevêque de Bordeaux, M. l'abbé Veron, chanoine de Paris, M. l'abbé Rayneval.

A Paris, les religieuses de Saint-Thomas-de-Villeneuve prodiguent des soins maternels aux enfants malades, et âgés de deux à quinze ans, que reçoit l'hôpital de l'Enfant-Jésus, rue de Sèvres.

Vingt sœurs de charité desservent, à Paris, l'hôpital de Sainte-Eugénie, affecté aux enfants malades et dû à la munificence de l'impératrice Eugénie. Cet établissement renferme près de cinq cents lits, et secourt chaque année quatre mille enfants en moyenne.

Le précieux hospice des jeunes filles pauvres et incurables, situé à l'avenue du Roule, à Paris, a été fondé par l'abbé Moret, vers 1864. Il en renferme plus de deux cents, au commencement de 1867. Toutes les infirmités se confondent dans cet asile : cicatrices ou plaies, pâles visages, regards hébétés, membres atrophiés, mutilés ou absents.

A Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, est l'*Asile du Cœur de Marie,* ouvert par l'*Œuvre de la visite des pauvres malades,* au commencement de 1840, en faveur des jeunes filles convalescentes, à leur sortie de l'hôpital. Elles sont accueillies gratuitement, et, dès que leur rétablissement est complet, l'association leur procure une place ou du travail. En quittant la maison de Notre-Dame-des-Champs, elles reçoivent du linge et des vêtements convenables. La plupart conservent dans les dames patronesses d'actives protectrices.

L'*Asile du cœur de Marie* est placé sous la direction de M. l'abbé de Girardin ; près de six mille jeunes filles y ont été admises depuis 1840.

L'*Asile Sainte-Marie,* créé au village de Fublame, près de Meaux, en 1856, sous le patronage de Mgr l'archevêque de Paris et de M. l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, reçoit les jeunes filles convalescentes qui sortent de l'hôpital de Sainte-Eugénie, et les conserve jusques au moment où leur santé est pleinement consolidée. Il est placé dans les conditions de salubrité et d'hygiène les plus désirables ; les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul en ont l'administration.

De jeunes et pauvres convalescentes, dont la vie antérieure a été souillée par le désordre, sont recueillies, à leur sortie des hôpitaux, dans l'*Asile-Ouvroir* de Gérando, rue Blomet, 80, à Paris ; elles y sont nourries, vêtues, instruites, et conservées jusques au moment où l'on peut leur procurer de l'ouvrage ou une place. Des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, directrices de ce précieux établissement, les habituent au travail, s'appliquent à les ramener dans la voie d'une existence régulière et morale.

L'asile-ouvroir a dû sa fondation, en 1829, à M. le baron de Gérando, pair de France ; une ordonnance du 2 août 1843 l'a reconnu comme établissement d'utilité publique. De 1829 à 1832, la durée du séjour dans l'asile a été, en moyenne, de cinquante-cinq jours, et chaque jeune réfugiée a coûté à peu près cent francs.

L'*Asile de Sainte-Hélène* pour les jeunes convalescentes, à Épinay, près de Brunoy, est confié aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Il a été établi en 1859, et déjà, au commencement de 1867, il avait reçu deux mille trois cents jeunes filles.

En 1854, Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, y a formé la congrégation des *Frères-de-Bon-Secours,* chargés d'aller à domicile remplir les fonctions de gardes auprès des hommes et des enfants malades, sans distinction de riches ou de pauvres.

Mgr Laurence, évêque de Tarbes, fonde à Baréges, en 1852, un magnifique hôpital où les pauvres sont reçus et soignés pendant la saison des eaux.

Les sœurs de *Notre-Dame-de-la-Charité-des-Orphelins* ont, à Caen, un établissement orthopédique.

Le clergé a ouvert à Nancy, en 1859, pour les filles domestiques que frappe la maladie, une infirmerie où elles peuvent rester jusques à leur complet rétablissement. C'est la première maison spéciale pour les domestiques malades; elle est placée sous la direction des sœurs de l'*Espérance.*

CHAPITRE X

§ Ier

SERVICES QUE RENDENT LES FRÈRES CHARGÉS DE LA SURVEILLANCE DANS LES PRISONS D'HOMMES. — MISSION DES PÈRES JÉSUITES A CAYENNE.

En 1842, M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, s'inspirant à de sérieuses et consciencieuses méditations, a la pensée d'appeler les congrégations religieuses à la direction des maisons centrales; il confie celles de Nîmes et de Fontevrault aux frères des Écoles chrétiennes. Il avait vu combien on cherchait en vain à réformer moralement les condamnés d'après les systèmes incomplets de nos philanthropes modernes; il avait compris que la religion seule peut accomplir la réforme vraie et durable de ces hommes que le crime et le vice ont flétris.

Dès 1842, les frères des Écoles chrétiennes ont un plein succès comme directeurs des maisons centrales de Nîmes et de Fontevrault; leur surveillance amène une amélioration sensible dans tous les services, et princi-

palement dans celui des fournisseurs; ils contribuent à réduire le chiffre des malades et des morts; ils sont doux et paternels vis-à-vis des détenus; aussi voit-on avec admiration la soumission et l'amour du travail succéder à l'indiscipline et à l'émeute.

A Nîmes, en mai 1841, il y avait eu deux mille cinq cent quatre-vingt-sept punitions, il y en a deux cent vingt-huit en mai 1842; il y avait eu, en mai 1841, mille huit cent quarante-trois journées d'infirmerie, il y en a mille deux cent soixante-cinq en mai 1842.

En 1844, les frères de Saint-Joseph d'Oullins desservent à Lyon le pénitencier des jeunes détenus. *Leur charité et leur zèle,* a dit M. Bérenger en 1846, dans un remarquable mémoire sur le régime pénitentiaire, *excite la reconnaissance des condamnés, qui s'associent presque tous à leurs sentiments religieux.*

Depuis plusieurs années, les frères de Saint-Pierre sont chargés du pénitencier de Marseille et de la maison centrale d'Aniane; les frères de Saint-Joseph d'Oullins le sont du pénitencier de Perrache, à Lyon, des prisons de Douai et de Lille, de la maison centrale de Loos.

Les jésuites ont établi une mission à Cayenne pour la régénération des forçats.

En 1850, le prince Louis-Napoléon, président de la République, disait dans un message : « Six mille condamnés, renfermés dans nos bagnes de Toulon, Brest, Rochefort, grèvent notre budget d'une charge énorme, se dépravent de plus en plus et menacent incessamment la société. Il me semble possible de rendre la peine des travaux forcés plus efficace, plus moralisatrice, moins

dispendieuse et en même temps plus humaine, en l'utilisant aux progrès de la colonisation française. »

Dans cette pensée, et conformément à l'avis d'une commission instituée en 1851, on décida que la Guyane recevrait un établissement susceptible de remplacer les bagnes. Un décret du 27 mars 1852 prescrivit « le transport dans cette colonie, pour y finir leur peine, des condamnés aux travaux forcés détenus dans les bagnes. »

Les membres de la compagnie de Jésus sont aussitôt chargés, sur leur demande, de remplir auprès des transportés les fonctions d'aumôniers. Le 25 avril 1852, une frégate, partant de Brest pour la Guyane, porte cinq missionnaires, trois cent soixante forçats pris dans les bagnes, et deux cent quarante forçats et réclusionnaires libérés qui avaient été autorisés à faire partie de la colonie projetée. Après vingt-quatre jours de navigation, le navire mouille dans l'île du *Salut,* à douze lieues au-delà de Cayenne.

En 1854, le gouverneur de la Guyane, dans un rapport au ministre de la marine, dit : « La mission a obtenu pour le pénitencier de Cayenne des résultats dont il faut se féliciter. »

Un autre de ses rapports, à la date d'avril 1855, renferme le passage suivant : « Il est donné au pénitencier de Cayenne une bonne direction morale par le père Bourgogne, que je signale à Votre Excellence pour son zèle, ses appréciations et ses anciens services. »

Au commencement de 1857, la Guyane compte treize établissements pénitentiaires ; ce sont ceux :

Des *Iles-du-Salut;* — de l'*Ilet-la-Mère;* — de *la Montagne-d'Argent;* — de *Saint-Georges;* — de *Sainte-Marie;* — de *Saint-Augustin;* — de *Saint-Philippe;* — de *le Gardien;* — de *Cayenne;* — de *Quartiers;* — de *Montjoli;* — de *Bourda;* — de *Baduel.*

Ces divers établissements renferment trois mille neuf cent dix-huit transportés, et un personnel libre de sept cent soixante-trois individus.

L'*Ilet-la-Mère* sert de résidence aux *volontaires,* c'est-à-dire aux transportés qui, après avoir subi en France leur condamnation aux travaux forcés ou à la réclusion, ont demandé à se rendre en Guyane.

Les *Iles-du-Salut* sont trois îles peu distantes l'une de l'autre, et qui portent le nom de l'*Ile Royale,* l'*Ile Saint-Joseph* et l'*Ile-du-Diable.* Les transportés venus des bagnes de Brest, de Rochefort, de Toulon, sont installés dans l'île Royale; les déportés politiques le sont dans l'île Saint-Joseph. L'île du *Diable* est inhabitée. Les îles *du Salut* ont un climat parfaitement salubre.

La *Montagne-d'Argent* est une presqu'île qu'un immense marais, presque impénétrable, rattache à la terre ferme.

Pendant la première période de la mission *pénitentiaire* de Cayenne, de 1852 à fin 1856, onze missionnaires ont succombé sous les coups de la maladie. Voici les noms de ces pieuses et admirables victimes de la charité et du dévouement :

Le père Herviant, mort à Cayenne, le 12 juin 1853 ;

Le père Morez, à la Montagne-d'Argent, le 3 octobre 1853 ;

Le père Bigot, à Saint-Georges, le 28 avril 1854;

Le père Raulin, à Sainte-Marie, le 28 juillet 1855;

Le frère Barbieux, mort dans la mission de Cayenne, le 24 juillet 1855;

Le frère Mouton, à Sainte-Marie, le 14 septembre 1855;

Le frère Lichtlé, à Cayenne, le 16 septembre 1855;

Le père Alet, à Sainte-Marie, le 23 septembre 1855;

Le père Stumpf, à Cayenne, le 20 avril 1856;

Le père Dabbadie, à Cayenne, le 11 mai 1856;

Le père Boulongne, à l'Ilet-la-Mère, le 20 septembre 1856.

En juin 1856, un membre de l'administration de Cayenne, parlant de la mort récente du père Dabbadie, en présence du père Boulongne et de quelques autres pères, disait : « Vous êtes bien flagellés, messieurs; sept en quelques mois, c'est beaucoup. » Le père Boulongne lui répondit : « C'est pour cela que nous aimons davantage notre mission, que nous nous y attachons toujours plus. Nous serions tous heureux de mourir pour conduire à bien une si belle œuvre. »

Les jésuites sont admirables dans l'accomplissement de la mission qu'ils se sont imposée à Cayenne; ils appliquent à relever de l'abaissement les rebuts de la société, des cœurs dégradés par le crime, des hommes plongés pour la plupart dans les vices les plus révoltants.

§ II

SERVICES QUE RENDENT LES SŒURS CHARGÉES DE LA SURVEILLANCE DANS LES PRISONS DE FEMMES.

L'institut des sœurs de *Marie-Joseph* est le premier de femmes qui s'est voué exclusivement au service des prisons. Il a été fondé, en 1840, par le curé de la ville de Dorat, sous le patronage de Mgr de Bonald, archevêque de Lyon.

Les sœurs de Marie-Joseph administrent, entre autres prisons de femmes, celle de Lyon et celle de Montpellier. Elles remplissent toutes les fonctions, sont porte-clefs, institutrices, chefs d'ateliers. Chacun admire leur charité, la mansuétude de leurs rapports avec les détenues, et la soumission parfaite de celles-ci.

En 1850, un rapport officiel sur la prison des femmes à Montpellier renferme le passage suivant : « Les sœurs de Marie-Joseph continuent d'apporter la plus grande exactitude dans l'accomplissement de leurs devoirs ; elles n'ont cessé de montrer le dévouement éclairé et l'abnégation qui fait apprécier leurs services dans toutes les prisons où leur corporation a été introduite. »

Les sœurs de l'*Enfant-Jésus,* créées à Lille en 1824, se consacrent à la fois aux prisons, aux hôpitaux, aux aliénés.

Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul sont attachées à la maison centrale d'Haguenau, pour femmes, et concourent puissamment à leur moralisation.

§ III

MISSIONS QUE LE CLERGÉ A PRÊCHÉES DANS LES PRISONS ET DANS LES BAGNES. — RÉSULTATS HEUREUX QU'ELLES ONT PRODUITS.

En 1843, M. l'abbé Laroque, aumônier des Invalides, à Paris, commence, avec l'approbation de M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, à donner dans les maisons centrales ses missions si fécondes en heureux résultats. Il parle aux condamnés de leurs fautes et de leurs remords, il les conjure de pleurer et de se repentir, il réveille dans leurs âmes le sentiment de la religion et de la vertu.

Le 5 février 1843, finit la retraite qu'il a prêchée dans la maison centrale de Poissy ; deux cent vingt-six détenus communient, soixante-huit reçoivent la confirmation. Pendant plusieurs mois, après la retraite, aucune faute grave n'est commise dans l'établissement. Vers la fin de 1843, les détenus dressent spontanément parmi eux, en faveur des victimes de la Guadeloupe, une souscription dont le montant dépasse huit cents francs.

Le 3 mai 1843, l'abbé Laroque ouvre une retraite dans la maison centrale de Melun. Dès le lendemain,

cent et une demandes de confession lui sont adressées ; chaque jour augmente ce premier chiffre. Le 14 mai, jour de la clôture, Mgr Allou, évêque de Meaux, donne la communion à trois cent six détenus, et la confirmation à cent soixante-dix.

L'*Indicateur général de Seine-et-Marne*, dans son numéro du 20 mai 1843, a publié, sur la retraite prêchée aux prisonniers de Melun, un intéressant article où je puise les passages suivants :

« Il y a, dans cette œuvre chrétienne, maintenant accomplie, plus qu'un simple fait destiné à exciter la curiosité publique ; nous y voyons encore et par-dessus tout un fait propre à éclairer nos hommes politiques si occupés aujourd'hui de la régénération morale des détenus....

» Comme MM. les administrateurs de la maison centrale se félicitent du concours si actif et si dévoué qu'ils n'ont cessé de donner au zélé prédicateur ! Comme ils comprennent la puissance de la religion sur les cœurs même les plus endurcis !

» L'œuvre à laquelle s'est voué M. l'abbé Laroque, est une œuvre que Dieu veut. Puisse-t-il donc, toujours efficacement secondé par l'autorité civile, la consolider et la perpétuer à jamais ! »

En mai 1844, l'abbé Laroque prêche durant neuf jours dans la maison centrale d'Eysses, près Agen, en présence des principales autorités de Villeneuve ; sept cent quatre-vingt détenus communient, deux cent cinquante reçoivent la confirmation. Leur attitude profondément recueillie est pour chacun un sujet de vive admiration.

Je ne saurais résister au plaisir de reproduire quelques passages du premier discours que l'abbé Laroque a prononcé à Eysses. Les douze cents détenus sont réunis dans la vaste cour de l'infirmerie qui sert de préau; leurs yeux surpris, mais calmes, contemplent la croix de bois dressée devant eux; leurs âmes s'impressionnent et se disposent à recevoir la parole évangélique. L'abbé Laroque paraît dans sa chaire. Montrant la croix, il s'incline, il prie un instant, se lève et débute par cette phrase :

« A la vue d'un si nombreux et si triste auditoire, le cœur perd son courage et demeure presque glacé. Cependant je viens cicatriser les plaies de votre âme, pauvres prisonniers, je viens vous consoler. »

Puis il leur déclare, avec une fermeté énergique, qu'il ne se présente au milieu d'eux que pour le salut de leurs âmes, qu'il ne peut apporter aucune diminution aux peines imposées; que c'est donc sans hypocrisie, sans calcul, sans arrière-vue d'intérêt qu'ils doivent revenir à Dieu. « Ma mission, s'écrie-t-il, est plus difficile, plus importante; elle embrasse l'éternité. »

Il développe cette pensée et continue ainsi :

« Je veux que vos consciences jouissent d'une liberté
» illimitée : respect à toutes les convictions. Par les
» moyens de la raison et du sentiment, du haut de
» cette chaire je vous appellerai; mais si vous demeurez
» sourds à mon appel, nul n'ira vous contraindre. Cette
» supposition serait une injure et pour vous et pour
» moi, car librement vous viendrez tous. Je vous appelle
» au nom de Dieu, je veux vous ramener à vos familles.

» Dites, n'en est-il aucun parmi vous qui, par suite de » ses égarements, ait vu blanchir prématurément la tête » de son vertueux père ? Parmi les douze cents qui m'é- » coutent, n'en est-il aucun qui puisse se dire : Ma » pauvre mère est morte de honte et de douleur ? Oh ! » je pourrais vous demander compte de toutes les larmes » que vos égarements ont fait répandre, mais je suis » désarmé en présence de toutes vos infortunes : ministre » d'un Dieu souverainement bon, je vous ouvre les bras » de la charité ! »

Après avoir cédé aux sentiments qu'inspire l'aspect de misères si profondes, le missionnaire s'émeut, et, sa voix devenant plus entraînante, il ajoute : « Mes amis, » tout n'est pas désespéré, relevez la tête. Lorsque vous » aurez satisfait à la justice humaine et retrempé votre » âme aux sources fécondes de la foi, je pourrai vous » dire avec plus de force encore : Relevez la tête. Qui » oserait vous insulter ? Vous fûtes coupables, mais vous » avez subi votre peine ; relevez la tête et marchez avec » courage ; qu'un passé douloureux tempère pour vous » l'amertume de la vie. Les juges de la terre n'ont plus » rien à vous demander, le juge du ciel vous offre les » trésors de son ineffable miséricorde. »

Au moment où s'accomplissait la clôture de la retraite dans la maison centrale d'Eysses, un des détenus, interprète de tous ses camarades, a adressé l'allocution suivante à M. l'abbé Laroque :

« Monsieur l'abbé,

» Vous allez quitter cette triste maison sur laquelle vous avez amené la bénédiction de Dieu ; vous allez quitter ces

pauvres détenus que vous appelez vos enfants ; nous sera-t-il permis de vous dire, à l'heure qui va nous séparer, tout ce que notre âme éprouve d'impressions émouvantes, tous les humbles vœux que la reconnaissance nous inspire, et que nous appelons sur vous, du milieu de notre triste captivité ? Vos conseils nous ont indiqué les grandes voies de la véritable sagesse, qui consiste à ne vouloir que ce qui est ; vous nous avez ouvert les yeux sur les égarements d'un passé que tous nous avons sali ; vous nous avez appris à fléchir les genoux, à prier, à pleurer, à penser à la mort ; merci pour toutes ces inspirations sublimes qui ont insinué dans nos âmes le remords du passé et la grâce de Dieu ! Merci pour nos familles dont nous avons fait les douleurs et la honte, dont nous voulons faire la consolation et la joie ! Merci pour cette administration honorée, respectée, qui nous gouverne et nous aime ! Merci pour nos aumôniers dont nous sommes aussi les enfants ! Merci enfin pour nous tous détenus, qui sommes à vos pieds, que vous avez bénis, qui saurons, soumis et courageux, attendre encore, et souffrir sans jamais murmurer ! Adieu, notre père ! adieu, notre ami ! adieu, notre consolateur ! Allez conquérir pour le ciel d'autres âmes, allez consoler d'autres souffrances, allez ressusciter d'autres morts ! Votre mission est accomplie pour nous : retournez à Dieu qui vous a fait l'ange des captifs, et donnez-lui notre repentir, votre récompense la plus sacrée ; mais avant, jetez un dernier regard sur cette population triste et courbée. Tous ces yeux ont une larme, toutes ces âmes ont un regret : qui pourra redire l'impression toute-puissante

de cette assemblée, dont le recueillement et le silence imposent et font tressaillir, dont toute la pompe est une croix de bois blanc plantée en terre et en face de douze cents malheureux prisonniers ? Adieu encore, adieu ! pour vous, nos prières et nos regrets ; pour nous, votre souvenir et la croix. Pour tous, la religion des saints, la plus glorieuse, la plus belle des patries !...

» Adieu ! »

Cet hommage de si profonde reconnaissance pour l'abbé Laroque, pour ses vivifiantes prédications, a fait couler des larmes de tous les yeux.

En 1845, du 23 mai au 5 juin, l'abbé Laroque prêche dans la maison centrale de Limoges, y recueille la moisson la plus riche et la plus consolante. Quatre cents hommes et cent cinquante femmes scellent leur retour à Dieu par la communion.

Le journal *l'Ordre,* de Limoges, dans son numéro du 5 juin, rend compte des divers exercices de la retraite et ajoute :

« M. l'abbé Laroque nous paraît l'homme providentiel destiné à seconder les vues divines sur les prisonniers. Son talent de la parole, sa voix douce, sonore, pénétrante, ses études sur le caractère des prisonniers et sur les mœurs des maisons centrales, son cœur surtout, rempli d'une sensibilité parfaite et d'une charité sans bornes, sont autant de qualités qui en font un homme spécial pour l'application des principes religieux à la moralisation des détenus. »

Le 3 novembre 1845, l'abbé Laroque commence ses prédications au bagne de Rochefort, il les poursuit jusques

au 18, avec un zèle infatigable, et son succès est au-dessus de toute prévision. Le mouvement religieux se manifeste, dès les premiers jours, au milieu de cette population de criminels. La cérémonie de clôture de la retraite s'accomplit sous la présidence de Mgr Donnet, archevêque de Bordeaux, en présence des autorités civiles et maritimes de Rochefort; cinq cents forçats communient, deux cent cinquante reçoivent la confirmation. Dieu a pardonné à ces hommes, autrefois pervers, aujourd'hui repentants, il les a relevés à la dignité d'hommes qu'ils avaient perdue, à la dignité de chrétien.

L'indiscipline et la dépravation du bagne de Rochefort étaient devenues proverbiales ; pendant toute la durée de la retraite, *il n'y a pas eu une seule punition, parce qu'il n'y a eu aucun rapport contre personne.*

Le 6 janvier 1846, M. l'abbé Fillon, aumônier du bagne de Rochefort, adresse à M. l'abbé Laroque une lettre contenant les passages suivants :

« Depuis le 18 novembre, nos condamnés sont beau-
» coup plus tranquilles : pas une seule évasion ; tous nos
» hommes vont bien ; pas de punition tant soit peu
» grave, et encore les contraventions légères sont-elles
» rares. Le chant des cantiques a succédé aux chants
» hideux d'une autre saison. Les salles prient matin et
» soir avec régularité et édification.

» Le croiriez-vous? cent quarante pauvres forçats ont
» reçu la sainte communion le jour de Noël. C'était
» chose délicieuse. »

» En résumé, manifestation soutenue et franche des sentiments religieux, calme dans les esprits et dans les

cœurs, sensible amélioration dans les mœurs, subordination plus marquée, surveillance moins pénible, absence de punitions, rapprochement entre l'autorité et le condamné, remplacement du blasphème et de l'obscénité par des entretiens honnêtes et des chants de cantiques; désespoir, colère, sombres agitations, physiques effrayants changés en douce espérance, en résignation chrétienne, en extérieur qui attirent et inspirent l'intérêt : telle est la transformation opérée depuis votre passage au bagne. Adieu. »

M. le vice-amiral, préfet maritime de Rochefort, écrivant à M. l'abbé Laroque, le 7 janvier 1846, lui dit :

« Le bon grain que vous avez semé continue à porter ses fruits. A la première occasion que j'aurai d'écrire à M. le ministre, relativement au bagne, je mettrai de nouveau sous les yeux de Son Excellence l'heureuse influence que vos éloquentes paroles et votre dévouement continuent d'exercer sur le moral des condamnés du bagne de Rochefort. »

Du 18 novembre 1845 à fin mai 1846, il y a eu dans ce bagne trente-cinq forçats seulement punis pour des infractions peu considérables.

Au bagne de Brest, en 1847, l'abbé Laroque amène plus de douze cents condamnés à se réconcilier avec Dieu.

L'énergie de son style constamment brillant, la pureté de sa morale, la puissance de son argumentation, tout concourt à l'accomplissement de l'œuvre si difficile qu'il a conçue. Il a publié un excellent ouvrage sur l'influence de la religion dans les maisons de force et de correction.

La mission des pères jésuites au bagne de Toulon, en 1850, a eu un immense retentissement. Le père Lavigne, et huit de ses confrères, la commencent le 25 octobre; onze autres viennent les aider. Le bagne présenta au plus haut degré la régularité et la discipline pendant la durée de la mission. Sur quatre mille forçats, des jours se passaient sans qu'il y eût la moindre punition. Le 25 novembre, jour de la clôture, deux mille cinq cents communièrent. Ces heureux fruits de la mission dépassaient toute prévision, renversaient toute raison humaine.

L'administration remercia solennellement les jésuites du service qu'ils avaient rendu.

En janvier 1851, leur mission au bagne de Brest a aussi un succès éclatant. Mille huit cent cinquante forçats, sur deux mille huit cents, reçoivent la communion des mains de Mgr de Quimper et du père Lavigne, en présence de toutes les autorités du bagne, de l'arsenal et de la ville.

L'abbé Codant, aumônier du pénitencier de Saint-Germain, y donne une retraite en avril 1854. Deux cent soixante militaires détenus communient et reçoivent la confirmation.

§ IV

COLONIES PÉNITENTIAIRES QUE LE CLERGÉ A FONDÉES POUR JEUNES GARÇONS ; — POUR JEUNES FILLES.

L'abbé Arnoux a le premier la pensée, en 1817, de moraliser les jeunes détenus. L'autorité administrative lui ayant confié, sur sa demande, ceux du département de la Seine, il les reçoit dans une maison de refuge qu'il a ouverte pour eux, à Paris, rue Saint-Jacques, à l'aide de souscriptions; il leur donne l'instruction morale et religieuse, leur enseigne divers métiers. Pendant plusieurs années, un succès complet vint récompenser son dévouement.

En 1831, les souscriptions diminuaient de plus en plus, il se vit forcé de fermer son établissement. Les jeunes détenus furent réunis alors à la prison des Madelonnettes, et définitivement installés, en 1836, dans celle de la Roquette, où on les soumit à l'isolement individuel.

Une décision ministérielle, sagement motivée, et portant la date du 2 décembre 1832, donne à l'administration le droit de placer les jeunes détenus en apprentissage soit chez des cultivateurs, soit dans des établissements spéciaux, moyennant une subvention particulière. Ce droit a amené la création de divers établissements

privés, dont le premier et le plus important a été la célèbre colonie pénitentiaire de Mettray, fondée en 1837 par MM. de Courteilles et Demetz.

La loi du 5 août 1850 règle l'éducation et le *patronage* des jeunes détenus, apporte une grande amélioration dans leur sort. En présence des résultats heureux dus à l'ardeur spontanée de la charité seule, son article 6 porte que l'État se dessaisit, en faveur des établissements privés, de son droit d'élever et de transformer les enfants frappés de détention correctionnelle.

Le ministre de l'intérieur, dans son rapport à l'empereur, en date d'avril 1854, s'applique à rechercher les meilleurs moyens d'améliorer la règle des colonies pénitentiaires.

On lit à la vingt-deuxième page de ce rapport :

« Un établissement d'éducation correctionnelle, destiné à cette classe d'enfants, sur laquelle s'étendent à la fois la loi pénale et la tutelle de l'État, offre un des problèmes les plus difficiles à résoudre.

« Les institutions privées ont leur écueil ; d'une part, elles peuvent difficilement s'organiser d'une manière efficace pour la répression et l'intimidation ; de l'autre, il est à craindre que l'intérêt particulier et l'esprit de spéculation n'y tiennent parfois une trop grande place.

« La préférence doit être donnée aux institutions religieuses qui ne périssent pas ; c'est là une grande considération pour l'État qui ne peut subordonner le sort d'établissements importants, qu'il contribue à fonder et à rendre prospères, aux accidents de la vie et de la fortune ou à la loi des partages. »

Parmi les colonies pénitentiaires que le clergé a fondées pour jeunes garçons, et dont il a la direction, je cite, au premier rang, celle de Varaignes près de Périgueux, celle d'Oullins près de Lyon, celles de Cîteaux, de Fontgombaud dans la Creuse, de Mortagne dans l'Orne, de Beaurecueil près d'Aix.

Nous devons à l'abbé Vedey, en 1845, celle de Varaignes; à l'abbé Rey, en novembre 1848, celle d'Oullins; au même abbé Rey et à l'abbé Besson, en janvier 1849, celle de Cîteaux; à l'abbé Fissiaux, en 1850, celle de Beaurecueil; aux pères trappistes celle de Fontgombaud, en 1851, et celle de Mortagne, en 1854.

Vers la fin de 1847, l'abbé Rey, frappé des résultats du système cellulaire appliqué aux jeunes détenus, conçoit le dessein de fonder un établissement pénitentiaire sur de nouvelles bases.

S'associant plusieurs pères et frères de son choix, il les réunit en congrégation; puis, avec le concours de personnages riches, il acquiert le domaine de Cîteaux, en septembre 1848. Il s'y entoure immédiatement de quelques-uns de ces malheureux enfants que la société a rejetés de son sein; il relève chez eux le moral abattu, les rappelle au sentiment de la dignité humaine. Contrairement à tous les précédents, il bannit presque complétement les mesures répressives; il parle au cœur des détenus, et se voit rarement forcé de les punir. Ce mode d'éducation a produit les résultats les plus satisfaisants.

Le domaine possédé et cultivé par la colonie est de trois cent soixante hectares en terres arables, prairies, jardins, terres et bois.

Les principaux états manuels enseignés aux élèves sont ceux de charron, maréchal et bourrelier, maçon et tailleur de pierre, plâtrier, tuilier, briquetier et potier, ferblantier, menuisier et sculpteur sur bois, ajusteur-mécanicien, tailleur, cordonnier et sabotier, relieur, chapelier. Chaque atelier fonctionne sous la direction de l'un des frères les plus habiles dans la profession. Le jeune détenu choisit l'état qui convient le mieux à ses aptitudes, à son intelligence, à ses forces.

En 1870, la colonie de Cîteaux renferme six prêtres, cent quarante frères, cinquante-deux sœurs, et sept cent cinquante enfants. Elle a reçu du gouvernement une somme de dix mille francs pour son installation.

L'abbé Coural, fondateur et directeur de l'*Asile Nazareth,* près Montpellier, est autorisé, en 1847, à y annexer une maison pénitentiaire pour les jeunes filles placées sous le coup des articles 66, 67 du Code pénal. L'État lui accorde une subvention de vingt-cinq mille francs.

En 1865, selon les prescriptions du ministre de l'intérieur, les jeunes filles détenues dans la maison pénitentiaire de Mâcon sont transférées à l'orphelinat que l'abbé Beraud a créé et gouverne au Méplier, près Blanzy, arrondissement d'Autun.

Les jeunes filles ayant moins de seize ans, et ayant agi même avec discernement, sont placées, dans quelques départements et principalement à Paris, chez les dames de charité dites du *Refuge de Saint-Michel.* Les arrêtés des 30 septembre 1807 et 26 décembre 1810 ont réglé le mode d'admission dans leur maison et le régime intérieur auquel celle-ci est soumise.

Nous possédons en France quarante-neuf colonies pénitentiaires pour enfants des deux sexes; quatorze d'entre elles sont dirigées par l'État; les trente-cinq autres sont des établissements privés. Sur ces trente-cinq, on compte seize colonies pour jeunes garçons, et dix-sept maisons conventuelles, dont huit sont spéciales aux jeunes filles détenues.

§ V

PATRONAGES QUE LE CLERGÉ A FONDÉS ET DIRIGE EN FAVEUR DES CONDAMNÉS LIBÉRÉS — DES FEMMES LIBÉRÉES — DES ENFANTS LIBÉRÉS.

Les sociétés de patronage créent des abris contre les récidives; elles sont la seule base solide pour toute réforme pénitentiaire.

En 1851, le père Lavigne, jésuite, a formé à Brest, avec le concours du ministre de la marine, une société dont la mission est de protéger les forçats libérés, de signaler à l'administration ceux d'entre eux auxquels le patronage peut s'accorder, de faciliter leur rentrée au sein de leurs familles.

L'abbé Hugon, aumônier de la Grande-Roquette, à Paris, a organisé, pendant ces dernières années, une œuvre en faveur des condamnés libérés.

En 1864, l'abbé Villion a fondé à Couzon (Rhône)

l'asile de Saint-Léonard, où les libérés trouvent du travail et du pain. Il s'applique à les faire admettre dans les fermes ou dans les ateliers, dès qu'ils présentent des garanties suffisantes.

En 1869, l'établissement a déjà reçu plus de trois cents libérés.

Un asile a été ouvert aux femmes libérées : par l'abbé Coural, en 1842, dans la maison de Nazareth, près de Montpellier ; — par les sœurs de *Marie-Joseph,* à Pierre-Scise, près de Lyon, et à Vaugirard, près Paris, en 1846 — à Rennes, en 1853.

De 1842 à 1853, la maison de Nazareth a reçu 552 femmes et filles ; 417 ont été rendues meilleures. « Rejetées par la société, comme dit M. l'abbé Coural, et épiées par la licence, elles se voyaient, d'un côté, privées de travail et maudites à cause de leurs fautes ; de l'autre, poursuivies, attirées ; elles cédaient au désespoir plus encore qu'à leur faiblesse et se vendaient, corps et âme, pour un morceau de pain. »

En 1853, la maison de *Notre-Dame-de-Miséricorde,* à Vaugirard, renfermait cent dix-huit femmes et filles ; déjà, depuis 1846, sept cents autres s'y étaient complétement réformées.

Des sœurs de *Notre-Dame-de-la-Charité* dirigent à Paris, rue de Vaugirard, n° 81, le patronage des jeunes filles détenues et libérées que Mme de Lamartine a institué en 1837. Sur les huit cent soixante qui y ont été reçues depuis cette année jusques en 1852, plus de sept cents se sont régénérées et ont persévéré dans une vie irréprochable.

Le patronage adopte :

1° Les jeunes filles détenues administrativement à Saint-Lazare et que le préfet de police lui confie ;

2° Les libérées provisoires ;

3° Les jeunes libérées définitives qu'il assiste au sortir de la prison, si elles sont privées de ressources ;

4° Les jeunes filles qui, sans avoir été elles-mêmes condamnées à la prison, sont sœurs des patronées, ou filles de prisonniers.

Les jeunes patronées, après avoir subi dans la maison de réforme un temps d'épreuve suffisant, sont placées au dehors comme ouvrières, ou comme domestiques, sous la surveillance des dames de l'œuvre.

Une association de dames instituée à Paris, en 1821, sous le patronage de l'abbé Legris-Duval et le vocable de l'*Œuvre du Bon-Pasteur,* recueille les jeunes filles libérées, et les régénère notamment à l'aide de la prière, de l'instruction et du travail. Dès que leur réforme est accomplie, elles sont placées chez des personnes de confiance.

La maison hospitalière de l'œuvre est située rue d'Enfer, n° 89, et desservie par des religieuses de l'institut de Saint-Thomas-de-Villeneuve.

La société *de Patronage pour les jeunes libérés du département de la Seine,* formée, en 1833, sous l'inspiration du clergé, les recueille, à leur sortie des prisons de la Roquette et des Madelonnettes, dans une maison d'asile, et les y conserve jusques au moment où elle a pu leur procurer un placement convenable. Un patron spécial est donné à chacun d'eux, le visite chez le maître où

il est mis en apprentissage ou en fonction, le conseille et le secourt. Des prix sont fréquemment accordés à ceux d'entre eux qui se distinguent par leur zèle, leurs succès et leur moralité.

En 1859, deux cent soixante-sept patronés ont été sous la surveillance de la société ; sur ce nombre, cinquante-huit se sont conduits *très-bien*, cent vingt-trois *bien*, vingt-six ont *laissé à désirer*, cinq se sont conduits *mal*, seize sont tombés en récidive ; les autres sont morts, ont renoncé au patronage, ou ont été abandonnés comme *incorrigibles*.

La *Société de patronage pour les jeunes libérés du département de la Seine* en adopte annuellement de trois à quatre cents. Elle a été reconnue, le 3 juin 1843, comme établissement d'utilité publique. De 1833 à fin 1857, elle a arraché au vice, rendu à une vie honnête et laborieuse, près de trois mille cinq cents enfants.

CHAPITRE XI

SERVICES QUE LE CLERGÉ A RENDUS A L'ALGÉRIE.

Un préfet apostolique est institué en Algérie par ordonnance du 19 décembre 1831 ; quelques prêtres, placés sous sa direction, exercent leur ministère dans les villes principales.

En octobre 1838, le gouvernement crée un évêché à Alger ; la colonie se sent affermie, elle voit dans cet acte de haute sagesse un gage important de stabilité et de progrès.

L'abbé Dupuch, appelé à renouer la chaîne rompue des pontifes de l'Afrique, a montré, pendant les sept années de son apostolat, l'intelligence de sa difficile mission, le désintéressement le plus pur, le dévouement le plus parfait. Il a organisé son diocèse sur de vastes et prudentes dimensions, constitué son chapitre et son séminaire, fondé près de soixante églises ou chapelles, la Trappe de Staouëli, deux magnifiques asiles pour les orphelins des deux sexes, seize maisons de sœurs vouées

aux malades et à l'éducation, trois écoles de garçons dirigées par les frères, des associations de dames de charité dans les provinces d'Alger, d'Oran, de Constantine. Il a donné des aumôniers aux hôpitaux militaires, aux pénitenciers, aux prisons, aux ateliers de condamnés.

En décembre 1845 il se démet de son siége, en présence de circonstances impérieuses que je m'abstiens de mentionner ici. Il est mort en 1856.

En 1842, le père Brumault, jésuite, commence à Mustapha, près Alger, un orphelinat agricole en faveur des petits garçons que la mort où l'abandon de leurs parents ont laissés sans ressource ; il continue son établissement à Dely-Ibrahim en 1846 ; il le complète à Ben-Acknoun en 1851.

Depuis 1845, il a élevé chaque année plus de six cents enfants, il les a formés aux divers métiers, mais principalement à l'agriculture.

Les colonies de Mustapha, de Dely-Ibrahim et de Ben-Acknoun sont le type des institutions spéciales qu'on devrait multiplier pour recueillir et préparer à la colonisation les orphelins pauvres de l'Algérie et de la France. Le maréchal Bugeaud et ses successeurs, le conseil d'administration et les hauts fonctionnaires ont applaudi à l'œuvre du père Brumault.

Les trappistes de Staouëli se sont les premiers, en 1844, sérieusement consacrés à la pénible colonisation de l'Algérie ; ils en ont abordé résolument et vaincu toutes les difficultés.

Le 14 septembre 1843, Mgr Dupuch, en présence du maréchal Bugeaud et des principales autorités de la co-

lonie, pose la première pierre du monastère de *Notre-Dame-de-Staouëli* sur le champ même où s'était livrée la bataille de *Staouëli* qui décida en grande partie de la prise d'Alger. Au mois de mai 1844, les trappistes pouvaient dire : « Nos bâtiments d'exploitation sont à moitié achevés ; soixante hectares sont déjà débarrassés de leurs palmiers nains et mis en culture, vingt sont nettoyés et convertis en prairies ; quarante-cinq hectares sont ensemencés en céréales, six hectares sont convertis en terres à jardin ; deux mille cinq cents arbres ont été plantés ; nous exploitons une carrière de pierre de taille, nous fabriquons de la chaux; nous commençons un établissement pour faire des briques et de la tuile. » Voilà les résultats qu'ils avaient conquis en quelques mois, mais au prix de combien de fatigues? Groupés sous des baraques de planches, soumis aux ardeurs du soleil, aux fraîcheurs de la nuit, n'ayant voulu retrancher aucune des rigueurs de leur abstinence, malgré la dureté de leurs travaux, ils avaient vu dix d'entre eux emportés par la maladie.

De fin 1844 à 1849, les religieux de Staouëli ont changé un désert insalubre, peuplé de plantes parasites et d'arbustes rabougris, en terres arables, couvertes de riches cultures sur une superficie de neuf cents hectares; ils ont accompli pour le gros bétail des croisements entre les races d'Europe et d'Afrique, créé ainsi une espèce mixte où se confondent les qualités de ces deux races ; ils ont procédé de même pour les bêtes ovines, et le mélange de celles-ci avec les races d'Espagne a produit les meilleurs résultats.

Mgr Pavy, successeur de Mgr Dupuch, inspire et féconde toutes les institutions de religion et de charité; une foule de conquêtes pacifiques ont illustré son pontificat. Profondément dévoué à l'Algérie, il aide avec ardeur au succès des diverses mesures prises par le gouvernement dans l'intérêt de la colonisation. Il est mort en décembre 1866.

En 1860, la colonie possède cent quatre-vingt-huit paroisses et deux cent vingt-cinq églises.

Un décret du 9 janvier 1867 crée un archevêché à Alger, un évêché à Oran, un à Constantine.

Au commencement de 1868, notre colonie algérienne est sous le coup d'une horrible famine. De toutes parts, sur les chemins, on rencontre des enfants arabes des deux sexes, qui présentent des squelettes rampants et fouillant dans les immondices pour assouvir leur faim. Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, implore, en leur faveur, la charité de la France, en reçoit d'abondants secours.

Dans les six premiers mois de 1868, il adopte près de deux mille petits garçons et petites filles arabes. Il a fondé pour eux six établissements.

Le premier et le plus important a été l'orphelinat des garçons, situé à Ben-Acknoun et confié aux soins des frères; il compte plus de cinq cents enfants. On leur enseigne les travaux agricoles, et quelques métiers qui s'y rapportent, comme la boulangerie, la boucherie. Des bâtiments annexes du petit séminaire de Saint-Eugène ont reçu une section de l'orphelinat de Ben-Acknoun appliquée aux métiers manuels autres que l'agriculture,

ainsi aux métiers de maçons, de forgerons, de charpentiers, de tailleurs.

L'établissement le plus considérable pour les petites filles indigènes est à Kouba; les sœurs de Saint-Charles de Nancy en ont la direction. Pour les filles, comme pour les garçons, l'agriculture est le travail principal; elles apprennent aussi à blanchir, coudre et repasser. Dans une autre maison, près de Ben-Acknoun, les sœurs de *Saint-Joseph des Vans* ont une section d'orphelines particulièrement consacrées aux travaux d'aiguille et de lingerie.

Dix-huit de nos prêtres et religieuses sont morts en Algérie, en 1868, par suite des maladies qu'ils ont contractées en soignant les pauvres Arabes faméliques.

Mgr Lavigerie reçoit du Saint-Père, en juin 1868, les fonctions de vicaire apostolique du Sahara occidental. Il devra évangéliser une population de cent quarante millions d'infidèles, répartie sur un espace d'un million et plus de lieues carrées. Son immense vicariat a pour confronts :

Au nord : les missions du Maroc, de Tunis, et les trois diocèses algériens;

A l'ouest : l'Océan Atlantique;

Au sud : le Sénégal, les monts Kong et les grands lacs de l'Afrique centrale ;

A l'est : une ligne imaginaire confrontant aux limites orientales de la Tunisie.

Le reste de ces contrées africaines, s'étendant au-delà de l'Algérie, forme le vicariat du Sahara oriental.

En 1869, Mgr Lavigerie a créé, dans l'intérêt des

missions principalement, les *Communautés agricoles des frères et des sœurs du vénérable Geronimo.* Il a voulu donner aux missionnaires qui vont prêcher la foi dans les contrées sauvages, des auxiliaires chargés de pourvoir, à l'aide du travail, aux nécessités matérielles de la mission.

Les frères et sœurs se consacrent spécialement aux cultures de toute sorte, à l'élevage des bestiaux et des animaux domestiques. Chaque maison possède des frères appliqués aux travaux manuels dans des ateliers de forgerons, charpentiers, menuisiers, maçons, tailleurs de pierre, briquetiers, faïenciers, cordonniers, tisserands, tailleurs, meuniers, boulangers.

Dès qu'une maison est arrivée à pouvoir produire directement tout ce que réclament la nourriture et l'entretien des frères qui l'habitent, elle accomplit quelqu'une des œuvres auxquelles l'institut s'est voué, et dont les plus importantes sont : orphelinats, fermes-écoles, asiles pour les vieillards, dispensaires, hospitalité.

Les orphelinats reçoivent gratuitement les enfants chrétiens et les enfants infidèles; ils les élèvent dans l'amour de la vertu et du travail, leur enseignent le catéchisme, la lecture, l'écriture, le calcul et un état manuel.

Les frères annexent à leurs maisons des fermes-écoles, y admettent gratuitement les enfants chrétiens et infidèles.

Les vieillards pauvres, chrétiens ou infidèles, sont recueillis dans les maisons qui ne renferment pas d'orphelins.

A chaque maison est attaché un dispensaire où l'on panse les plaies et les blessures, soigne les malades, distribue des médicaments.

Si les frères ont leur maison située dans un pays privé de caravansérail ou de maison de refuge, ils peuvent ouvrir, en dehors du monastère, une hôtellerie installée de manière à recevoir les voyageurs convenablement et sans aucune rétribution.

La règle des sœurs est à peu près la même que celle des frères. Mgr d'Alger a fondé un postulat de la *Congrégation des Communautés agricoles* dans le diocèse de Viviers, à Chassagne, canton de Vans.

En 1868, Mgr de Las-Cases, évêque de Constantine, donne un développement important à l'orphelinat d'Hippone ; il en fonde un, en 1869, à Souk-Aras, ancienne Tagaste, pour les jeunes filles arabes et israélites.

Au commencement d'août 1869, Mgr Lavigerie charge M. l'abbé Guieysse, chanoine de sa cathédrale et savant agriculteur, de se rendre en Égypte et de s'y renseigner exactement, auprès des personnes compétentes, sur les importations d'animaux ou de plantes qu'on pourrait accomplir, avec chances de succès, de ce pays en Algérie, dans l'intérêt de l'alimentation et du commerce.

Le 12 août, Mgr d'Alger adresse au président de la Société d'acclimatation, à Paris, au sujet de la mission qu'il vient de confier à l'abbé Guieysse, une lettre dont je reproduis les passages suivants :

« Monsieur le président,

» La bonté avec laquelle vous avez bien voulu me présenter à la Société d'acclimatation, en qualité de

membre actif de cette association excellente, m'encourage à recourir à vous, dans cette circonstance où votre appui et votre direction me sembleraient pouvoir être très-utiles au but commun que nous poursuivons.

» Obligé, pour le maintien des œuvres charitables que j'ai fondées à Alger, d'entretenir de nombreuses *fermes-écoles,* où sont élevés plus de mille orphelins, j'ai pensé que nous pourrions, avec avantage, faire à l'Égypte des emprunts plus ou moins nombreux, soit dans le règne animal, soit dans le règne végétal.

» Ainsi, nos vaches algériennes sont très-mauvaises laitières, ou, pour mieux dire, elles ne donnent pas de lait, tant le rendement est insignifiant et rendu difficile par la nécessité de traire toujours après le veau.

» En Égypte, au contraire, j'ai vu moi-même, autrefois, une excellente race de vaches laitières du pays, donnant quinze et dix-huit litres de lait par jour.

» Il en est de même pour les ânes. Faibles et rachitiques en Algérie, ils sont très-forts et très-beaux en Égypte, ceux surtout qui viennent de l'Arabie.

» Pour l'éducation et l'éclosion de la volaille et même de certaines espèces de gibiers, l'Égypte a des traditions et des secrets qui nous seraient ici on ne peut plus utiles, tous les gallinacés étant fort rares, assez mauvais et très-chers en Algérie.

» Je suis persuadé qu'il serait très-facile d'acclimater, dans notre colonie, les animaux et les méthodes égyptiennes à cause de la similitude des climats, beaucoup plus grande que celle de nos contrées européennes, d'où

cependant nous faisons venir actuellement presque tous nos animaux de choix.

» J'en dis autant de certaines cultures végétales propres à l'Égypte, et que l'on pourrait, je crois, tenter avec succès parmi nous.

» Pénétré de cette pensée et du désir d'être utile à nos colons.... »

Ici Mgr d'Alger parle du prochain départ de M. l'abbé Guieysse pour l'Égypte, des renseignements qu'il l'a chargé de recueillir, et il continue ainsi :

» Le but intéressé de la présente lettre, je l'avoue, est de vous demander de vouloir bien faire recommander la mission de M. l'abbé Guieysse aux personnes avec lesquelles votre Société se trouve en rapport, en Égypte, et, en particulier, aux agents du gouvernement français.

» Je désirerais que l'on pût faciliter à mon envoyé tant les *études* que je l'ai chargé de faire sur place, que les *achats* qu'il aurait lieu d'effectuer, et les *transports* gratuits, si c'était possible, ou du moins très-réduits, des envois qu'il aurait à me faire.

» J'ose compter, à cet égard, monsieur le président, sur votre haute bienveillance et sur l'intérêt si constant et si fructueux que vous portez à la grande question de l'acclimatation.

» Puisque j'ai occasion de vous demander un service, permettez-moi de mettre tout entiers, moi et le personnel de tous mes établissements, pour les essais que vous désireriez faire en Algérie, à votre complète disposition.

Je possède des fermes considérables, un peu dans toutes les conditions.

» CHARLES, *archevêque d'Alger.* »

En avril 1871, les Arabes soulevés pillent, dévastent les centres européens, assassinent les colons. A Palestro, village près d'Alger, ils mettent à mort presque tous les habitants. L'abbé Monginot, curé, est parmi les victimes; il succombe en Français courageux qui a défendu jusques à la fin, les armes à la main, ses paroissiens réfugiés en partie dans son presbytère.

Cet exemple n'est pas le seul que le clergé algérien ait donné pendant l'insurrection. Plusieurs curés qui sont venus, avec les habitants de leurs paroisses, chercher un asile à Dellys, montent la garde sur les remparts. Tous les autres sont prêts à payer de leurs personnes si leurs villages sont attaqués.

CHAPITRE XII

L'ÉGLISE DE PARIS SOUS LE RÈGNE DE LA COMMUNE.

Le 18 mars 1871, l'insurrection est maîtresse de Paris, y proclame la *Commune*. Aux ravages de l'invasion vont succéder, pour la France, toutes les horreurs de la guerre civile.

La croix d'or massif qui surmonte le fronton de l'église Sainte-Geneviève est abattue, le 1er avril, et remplacée par un drapeau rouge.

Un arrêté de la Commune, à la date du 2 avril, défend de célébrer aucun office religieux dans les prisons.

Le 2 avril, un combat est livré, auprès du Mont-Valérien, entre l'armée de Versailles et les fédérés de la Commune. Les frères des Écoles chrétiennes se présentent pour relever les blessés. Le chef de légion, commandant à la porte Maillot, leur interdit de sortir. Plusieurs d'entre eux cependant se donnent passage par la porte de la Muette, et rentrent vers minuit à l'ambulance de

Longchamps, en amenant quelques blessés et une dizaine de morts.

Le 3 avril, les généraux de la Commune tentent, de deux côtés, une attaque sur Versailles ; au nord, à Courbevoie, Nanterre, Rueil, Bougival ; au midi, entre Meudon, la redoute de Châtillon et le Petit-Bicêtre. Les frères relèvent les blessés et les morts sur les champs de bataille, à Rueil, à Sèvres, à Châtillon.

Le 4 avril, des fédérés, en armes, envahissent le palais de l'Archevêché, arrêtent Mgr Darboy et le conduisent à la préfecture de police devant Raoul Rigault qui se donne l'infâme plaisir de prodiguer à l'auguste victime les injures et les menaces. Le prélat déploie un courage admirable, parle avec douceur de pardon et de conciliation. Il est transféré peu après à Mazas, en compagnie du président Bonjean.

Sont aussi incarcérés :

Le 4 avril : Mgr Surat, protonotaire apostolique, vicaire général du diocèse de Paris ; le père Allard, ancien missionnaire ;

Le 5 avril : l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine ; Mgr de Ségur ; les PP. jésuites Ducoudray, supérieur de l'école Sainte-Geneviève ; Clerc, professeur ; Olivain, supérieur de la résidence de la rue de Sèvres ; Caubert ; de Bengy ; Bazin ;

Le 6 avril : les PP. de Perny et Houillon, des Missions-Étrangères ;

Le 8 avril : l'abbé Planchat, directeur du patronage des jeunes apprentis de Sainte-Anne, à Charonne ;

Le 11 avril : l'abbé Bécourt, curé de Notre-Dame de

Bonne-Nouvelle ; l'abbé Sabatier, deuxième vicaire de Notre-Dame de Lorette ;

Le 12 avril : les pères Radigue, Tuffier, Rouchouse, Frézal-Tardieu, de la congrégation de Picpus, et huit de leurs confrères ;

Le 18 avril : le frère directeur de la maison des Frères située rue Sainte-Marguerite, et deux autres membres de la communauté ;

Le 8 mai, vingt-six frères des Écoles chrétiennes, arrêtés soit aux gares, soit aux portes, soit même au-delà des remparts ;

Le 11 mai : le frère Néomède Justin, des Écoles chrétiennes, et plusieurs de ses confrères ;

Le 17 mai : l'abbé Amodru, vicaire à Notre-Dame des Victoires ;

Le 19 mai : les pères dominicains Captier, Bourard, Delhorme, Cotrault, Chatagneret, l'abbé Grandcolas, attachés au collége d'Arcueil ;

A des dates diverses, pendant les mois d'avril et de mai :

L'abbé Bayle, vicaire général de Paris ; le curé de la paroisse Saint-Séverin ; l'abbé Lamazou, vicaire de la Madeleine ; l'abbé Crozes, aumônier des prisons ; l'abbé Lesmoyoux, premier vicaire de Notre-Dame de la Gare ; le père Matignon ; le père Guerrin ; l'abbé Seigneret, séminariste ; l'abbé Olmer, vicaire à Saint-Pierre de Montmartre, et plusieurs autres membres du clergé.

Un décret de la Commune, en date du 5 avril, prescrit la fermeture des églises, abolit le budget des cultes, confisque les propriétés des communautés religieuses.

Le 10 avril, un délégué de la Commune et un commissaire central de police, accompagnés d'une cinquantaine de gardes nationaux, se présentent à la maison-mère des frères, rue Oudinot, sous le prétexte de rechercher s'il y a des armes et des munitions. Ils placent partout des factionnaires, et commencent à visiter les parloirs. Ils se font ouvrir la caisse, et volent les 2,190 francs qu'elle contient. Puis ils pénètrent dans la chapelle et la sacristie ; on est forcé de leur livrer deux ciboires, deux calices et un ostensoir.

Le commissaire avait mission d'arrêter le frère Philippe, supérieur-général de l'institut ; mais il apprend son absence de Paris, et prescrit au frère Calixte, premier assistant, de le suivre à la Préfecture de police. Une scène impossible à décrire se passe alors ; tous les frères expriment leur douleur et leur indignation, veulent accompagner le vénérable vieillard en prison. Dans la rue, la foule se rassemble frémissante, le frère Baudime s'applique à la calmer.

Le frère Calixte, montant en voiture avec le commissaire et le délégué, est conduit à la Préfecture de police, et rendu presque immédiatement à la liberté.

Le 10 avril, à Montmartre, on affiche sur la porte de l'église Saint-Pierre un arrêté ainsi conçu :

« Attendu que les prêtres sont des bandits et que les églises sont des repaires où ils ont assassiné moralement les masses....

» Le délégué civil des Carrières, près l'ex-Préfecture de police, ordonne que l'église Saint-Pierre-Montmartre sera fermée, et décrète l'arrestation des prêtres et des ignorantins.

» LE MOUSSU. »

Les plus fougueux hébertistes de 93 n'auraient pas osé sans doute signer le considérant que le délégué des Carrières a ajouté à son arrêté.

M. le curé de Saint-Louis-en-l'Ile adresse au *Moniteur,* le 16 avril, la lettre suivante :

» Monsieur le directeur,

» Permettez, je vous prie, que par la voie de votre journal, je remercie mes nombreux paroissiens, et surtout messieurs de la garde nationale qui, séparément et par groupes, sont venus m'assurer qu'ils voulaient, comme citoyens, défendre ma liberté, et comme chrétiens, protéger l'exercice de mon ministère. Sans être surpris de leur dévoûment, j'en ai été, j'ai besoin de le dire, on ne peut pas plus ému. Je n'ignore pas non plus, monsieur le directeur, toutes les démarches qui ont été faites, à ce sujet, et auprès de la Commune et à l'ex-Préfecture de police.

» Toutefois, il faut bien que je l'avoue, ce n'est pas sans quelque sentiment de fierté blessée que j'ai pu accueillir la prière qui m'a été faite de ne point abandonner ma paroisse. Grâce à Dieu, elle était inutile ! Si je suis prêtre, monsieur le directeur, je suis aussi Français, et je n'ai jamais compris ni le soldat qui ne sait pas mourir à son poste, ni le capitaine de vaisseau qui ne reste pas le dernier et debout au milieu du naufrage.

» Recevez, etc.,

» L.-A.-M. BOSSUET,

» Curé de Saint-Louis-en-l'Ile. »

Le 18 avril, les frères des Écoles chrétiennes sont exclus de l'ambulance de Longchamps, où ils remplissent,

avec le plus admirable dévouement, les fonctions d'infirmiers. Plus de prêtres ! plus de religion ! c'est le cri incessant de la Commune. Devant ce renvoi des frères, les malades de Longchamps, les fédérés surtout, sont frappés d'une consternation profonde. Dans chaque salle on signe des pétitions pour réclamer instamment leur retour. Mais la Commune reste sourde à toutes les supplications.

Le 16 avril, le docteur Rousselle, directeur général fédéré des ambulances, brise tous les crucifix placés dans celle du Palais de l'Industrie.

Le 22 avril, il insère dans le *Journal officiel de la Commune* la déclaration suivante :

« DIRECTION DES AMBULANCES,

» Chargé par le citoyen Cluseret de la direction générale des ambulances, je crois devoir expliquer certains actes de mon administration que la malveillance pourrait dénaturer.

» Considérant que la Commune a décrété la séparation de l'Église et de l'État, et que, d'une autre part, il importe de laisser toute liberté à chaque citoyen de vivre et de mourir selon sa croyance, *s'il en a une,* j'ai fait enlever des salles d'ambulances tout insigne religieux, de n'importe quel culte ; j'en ai interdit l'entrée aux membres de toutes les sectes ou corporations religieuses, tout en procurant immédiatement au blessé qui en ferait la demande, la visite du ministre de sa religion, curé, pasteur, pope ou rabbin.

» J'ai surtout eu soin d'écarter des blessés ces visites fatigantes de gens qui, sous prétexte de religion, vien-

nent démoraliser les blessés et ajouter aux souffrances physiques des tortures morales, abusant de la dépression de toutes leurs facultés pour leur arracher une faiblesse, leur faisant un crime du grand combat soutenu au nom du droit et de la République universelle, au point de les faire presque rougir de leurs glorieuses blessures.

» Dr ROUSSELLE. »

Dans les derniers jours d'avril, des fédérés arrivent à l'église Saint-Merry, arrêtent le premier vicaire et se disposent à le conduire en voiture à la Conciergerie. Aussitôt les épiciers, bouchers, boulangers de la rne Saint-Martin accourent, et s'opposent à l'accomplissement de cette violence. Sur leur sommation, le vicaire est rendu à la liberté. Plusieurs d'entre eux déclarent hautement qu'ils prennent sous leur protection tous les prêtres attachés à la paroisse Saint-Merry.

Le 8 mai, le directeur général de l'Assistance publique rend l'arrêté suivant :

« Considérant que les noms des salles des hôpitaux et hospices ne rappellent à l'esprit que des souvenirs de fanatisme ;

» Considérant qu'il est nécessaire de perpétuer la mémoire de ceux qui ont vécu ou qui sont morts pour le peuple, pour la patrie, pour la défense des idées généreuses, nobles inspirations du socialisme et de la fraternité ;

» ARRÊTE :

» Une commission est instituée pour substituer de nouveaux noms dans toutes les salles, cours ou corridors

des établissements dépendant de l'Assistance publique;

» Les membres de cette commission sont, etc.

» Fait à Paris, le 8 mai 1871.

» Le directeur général,

» TREILLARD. »

Le 10 mai, des insurgés envahissent la maison religieuse des Dames Augustines Anglaises, située dans le parc de Neuilly, la mettent presque complétement au pillage, et se dirigent processionnellement sur le village de Levallois-Perret.

L'un d'eux, précédant le cortége, agite une sonnette ; un autre, porteur d'un bénitier et d'un goupillon, asperge les passants ; un troisième, affublé d'un large et long morceau d'étoffe rouge, a sur la tête un bonnet de prêtre et dans les mains une grande croix ; deux de ses camarades soutiennent par derrière les pans de son vêtement ; deux autres, placés à sa droite et à sa gauche, portent chacun un chandelier.

Tous les autres acteurs de cette scène ignoble, munis de livres dérobés dans la chapelle du couvent, suivent en psalmodiant les chansons les plus obscènes. L'immonde cortége s'arrête et s'agenouille devant chaque marchand de vin qu'il rencontre sur son passage, comme les processions parties des églises, le jour de la Fête-Dieu, s'arrêtent et s'agenouillent devant les reposoirs.

A la fin d'avril, une ignoble mascarade défile dans le quartier de Bonne-Nouvelle, revêtue d'ornements sacrés et singeant les cérémonies de la religion.

Le 19 mai, les sœurs Augustines de l'Hôtel-Dieu sont forcées d'abandonner leur costume de religieuses et de

revêtir le costume civil, au-dessus duquel elles portent une écharpe rouge.

Les églises de :

Sainte-Geneviève (le Panthéon),

Notre-Dame,

Saint-Leu,

Saint-Laurent,

Notre-Dame-de-Lorette,

La Trinité,

Saint-Philippe du Roule,

Saint-Pierre de Montmartre,

Saint-Martin,

Saint-Jean-Saint-François,

Saint-Médard,

Saint-Étienne-du-Mont,

Saint-Jacques-du-Haut-Pas,

Saint-Roch,

L'Assomption,

Saint-Bernard de la Chapelle,

Saint-Denis de la Chapelle,

Saint-Ferdinand des Ternes,

L'Annonciation de Passy,

Saint-Pierre du Petit-Montrouge,

Saint-Honoré,

Notre-Dame de Plaisance,

Notre-Dame des Blancs-Manteaux,

Notre-Dame de Clignancourt,

Saint-Vincent-de-Paul, et une foule de chapelles de maisons religieuses ont été fermées aux fidèles, du 1er au 18 avril.

Les agents de la Commune ont procédé à de minutieuses perquisitions dans la plupart des églises, presbytères, maisons religieuses et couvents ; ils y ont saisi, ou mis sous les scellés, les vases sacrés, les ornements, le mobilier.

Voici la liste des maisons religieuses et couvents où les perquisitions ont été accomplies, du 1er au 16 avril :

3 avril. Collége des Pères Jésuites, rue Lhomond ;
Séminaire du Saint-Esprit, rue Lhomond ;
Couvent des Dominicains, rue Saint-Jean-de-Beauvais ;

5 — Maison des Pères Jésuites, rue de Sèvres ;
Maison des Lazaristes, rue de Sèvres ;

6 — Séminaire de Saint-Sulpice, place Saint-Sulpice ;
Petites-Sœurs des pauvres, faubourg Saint-Antoine ;

7 — Couvent des Pères Capucins, rue de la Santé ;
École Bossuet, aux Carmes ;
Couvent des Dames Augustines, rue de la Santé ;

8 — Petit séminaire d'Issy, maison de la Solitude ;

10 — Institution de l'abbé Lévêque, rue du Bois, à Auteuil ;

11 — Maison-mère des frères des Écoles chrétiennes, rue Oudinot ;

12 — Maison des Sœurs de charité, aux Ternes ;
Maison des Sœurs de charité, faubourg Saint-Jacques ;
Maison-mère des Pères Picpus, rue Picpus ;

Couvent des Dames-Blanches-de-l'Adoration, rue Picpus ;

13 — Asile de la paroisse Saint-Roch, passage Saint-Roch ;

Maison des Sœurs de Charité, rue Boutebrie ;

Établissement de Charité, rue de la Ville-l'Évêque ;

14 — Couvent des Dames du Sacré-Cœur, rue de Varennes ;

15 — Couvent des Oiseaux, rue de Sèvres ;

L'école des frères du carré Saint-Martin, rue Montgolfier ;

L'école des frères du XXe arrondissement.

Les églises de Saint-Eustache, de Saint-Roch, de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Saint-Nicolas-des-Champs, de Saint-Ambroise, de Saint-Bernard à la Chapelle, de Saint-Lambert à Vaugirard, de Notre-Dame-de-la-Croix à Ménilmontant, de Saint-Pierre à Montmartre, de Saint-Joseph, de Notre-Dame-des-Champs, sont transformées en clubs publics, du 1er au 16 avril. Celles de Saint-Eustache et Saint-Roch portent, l'une et l'autre, la dénomination de *Grand-Club central ;* le *Club exclusif* des femmes siége à Saint-Germain-l'Auxerrois.

Le curé de Saint-Eustache est forcé de partager son église avec les clubistes. Chaque jour, après les exercices religieux, le drapeau rouge surgit au-dessus de la chaire où les orateurs se succèdent. « On y prêche, a dit le journal *le Vengeur,* dévoué à la Commune, l'évangile selon Saint-Just, et non selon saint Jean, devant un auditoire aussi nombreux que recueilli. »

Le club installé dans l'église Saint-Bernard, à la Chapelle, vote « le 21 floréal, an 79 (nouveau style), la suppression des cultes, l'arrestation immédiate des prêtres, la vente de leurs biens. »

Le 22 avril, les prêtres de Saint-Nicolas-des-Champs adressent au journal *la Vérité* la lettre suivante au sujet du club installé dans leur église.

« Monsieur le rédacteur,

« Il est impossible de laisser passer sans protestation les désordres qui se sont commis dans l'église Saint-Nicolas-des-Champs, et dont vous avez déjà dit deux mots dans votre numéro d'hier, pour les flétrir.

« C'est une nouvelle pièce à ajouter au dossier de la Commune, qui tolère ou autorise ce qu'elle devrait empêcher.

« Mais de tout ce qui s'est passé jusqu'ici, rien n'égale le scandale des scènes dont l'église Saint-Nicolas est depuis deux jours le triste théâtre.

« Des clubs s'y tiennent tous les soirs avec l'autorisation des délégués de la mairie et en présence de plusieurs membres de la Commune. Les sujets les plus scabreux y sont traités sans ménagement devant un auditoire composé, en grande partie, de femmes et d'enfants. On y entend les blasphèmes les plus audacieux, les impiétés les plus révoltantes contre Dieu et contre la religion.

« Les accusations les plus odieuses et les plus absurdes contre le clergé, cent fois réfutées, y sont renouvelées du haut de la chaire par des orateurs qui se font gloire d'outrager ce que toute âme honnête, je ne dis pas chrétienne, se fait un devoir de respecter; en un mot, la plume se

refuse à décrire le délire de licence et d'impiété auquel se livrent des hommes qui, tout en proclamant la liberté des cultes, outragent, dans le lieu même consacré depuis des siècles à son exercice, les croyances des fidèles.

« Inutile de dire que ces scandales ont provoqué déjà bien des mécontentements et soulevé bien des protestations.

« En présence de ces faits, il est de notre devoir de nous interdire tout exercice du culte dans la partie de l'église ainsi profanée, tant que ces scandales dureront et qu'une cérémonie expiatoire n'aura pas eu lieu; et c'est pour que l'opinion publique inflige dès à présent à ceux qui en sont les auteurs la flétrissure qu'ils méritent, que nous en livrons le récit à la publicité.

« Recevez, monsieur le rédacteur, etc.

« *Les prêtres de Saint-Nicolas-des-Champs.* »

Dans les derniers jours d'avril, l'église Saint-Pierre, à Montrouge, devient salle de club pour les réunions, assemblées et élections de la garde nationale de l'arrondissement. Sur les instances du curé, la commune permet que les catholiques de la paroisse disposent, le *dimanche seulement,* des cryptes de l'église pour célébrer les offices de leur culte, « en passant toutefois par la petite porte placée derrière le chœur. »

Au commencement de mai, l'église de Sainte-Marie, aux Batignolles, est, elle aussi, convertie en club payant à raison de dix centimes par personne. Sur les murs, on a accroché des écriteaux ainsi conçus : « *Plus de religion! A bas les prêtres!* » La chaire est devenue la tribune, et le maître-autel, resté en place, est une cantine où

l'on débite du vin et de l'eau-de-vie. Chaque soir, dans ce club, plusieurs femmes montent à la tribune ; elles sont infiniment plus exaltées que les hommes. Une de ces citoyennes, dans la séance du 6 mai, a prononcé ces paroles, aux applaudissements de l'auditoire : « Il faut fusiller tous les prêtres, et s'emparer de leurs biens au profit des veuves des gardes nationaux. »

Le 15 mai, dans la soirée, l'église de Saint-Sulpice a été le théâtre de scènes ignobles. Les agents de la Commune ne l'avaient pas fait fermer, et les exercices du mois de Marie s'y célébraient comme d'habitude. Soudain elle est envahie par des hommes fumant et portant le chapeau sur la tête, par des femmes politiques, et un club est installé. Les personnes venues pour la cérémonie religieuse sont insultées et renvoyées.

Les églises ont été pillées, saccagées, horriblement profanées. Parmi celles où la rage des insurgés s'est principalement exercée, je cite Notre-Dame-de-Lorette, Notre-Dame-des-Victoires, la chapelle du couvent de Picpus.

A Notre-Dame-de-Lorette, ils ont abattu, au moyen de cordes, les deux statues en marbre placées sur les deux autels latéraux ; ils ont détruit les tabernacles des chapelles, la piscine du baptistère ; ils ont percé, à coups de baïonnettes, plusieurs toiles dues au pinceau de nos grands maîtres ; ils ont brisé ou tordu les candelabres et les croix, complétement saccagé le maître-autel, décapité les statues du Christ et de la Vierge.

Dans la chapelle des religieux de Picpus, ils ont mutilé une statue de la Vierge, fusillé une statue de saint Pierre

et une statue de saint Joseph, brisé les reliquaires, coupé les bras des crucifix.

Pour peindre de la manière la plus fidèle la série des abominables sacriléges auxquels Notre-Dame-des-Victoires a été en proie, je dois reproduire ici la protestation, si éloquemment indignée, que les marguilliers de cette église ont publiée. Ce document est ainsi conçu :

« Parmi les actes d'impiété et de sauvage barbarie commis par la Commune de Paris et par ses adhérents, nous devons signaler à l'indignation du monde catholique le sac, le pillage et la profanation du pèlerinage de Notre-Dame-des-Victoires, un des plus célèbres et des plus populaires de notre temps.

» Le mercredi 17 mai, veille de l'Ascension, un commissaire de police du nom de Le Moussu, qui s'est fait une triste célébrité par ses exécutions, envahit l'église à la tête du 159e bataillon de la garde nationale appartenant au XXe arrondissement (quartier de Belleville), à cinq heures moins un quart, au moment où finissait l'exercice du mois de Marie.

» Pendant qu'il expulsait brutalement, mais non sans peine, les fidèles restés dans la chapelle de la très-sainte Vierge, M. l'abbé Delacroix, sous-directeur de l'archiconfrérie, sauvait les saintes espèces qu'il emportait, escorté d'un marguillier, dans l'église de Saint-Roch.

» Le Moussu, après avoir mis en état d'arrestation deux vicaires de la paroisse, MM. les abbés du Courroy et Amodru, et deux membres du conseil de fabrique, ordonna le sac de l'église.

» Une rage vraiment infernale fut déployée dans cette

orgie communeuse : les tabernacles furent arrachés, les autels démolis, les confessionnaux renversés, les dalles du temple brisées.

» Le corps de sainte Aurélie, qui reposait sous l'autel de la sainte Vierge, et celui du vénérable M. des Genettes, ancien curé de la paroisse et fondateur de l'archiconfrérie, inhumé au pied du même autel, furent profanés.

» Les caveaux renfermant les ossements desséchés des religieux augustins qui étaient morts dans cet ancien couvent furent violés.

» En même temps, on volait l'argent des troncs, on dépouillait l'église de tous ses ornements sans exception, on dévalisait les sacristies, et la fureur de ces misérables ne s'arrêta que lorsque le sanctuaire ne présenta plus que l'aspect de la ruine.

» Alors commença une autre orgie non moins navrante. L'argent trouvé dans l'église avait été partagé entre ces héros de pillage. Il servit à payer les frais d'une ripaille à laquelle prirent part des cantinières et d'autres femmes de mœurs douteuses.

» Ces revenants de 93 se revêtirent des ornements sacerdotaux et simulèrent des cérémonies religieuses où l'odieux était mêlé au grotesque. La saturnale ne cessa que lorsque la fatigue et l'ivresse eurent couché les pillards sur le carreau !

» Le lendemain, ils firent sur le seuil de la porte une exposition des ossements des religieux trouvés dans les caveaux, et ils montrèrent de loin au peuple assemblé sur la place la tête en cire, ornée de cheveux recouvrant

le crâne, de sainte Aurélie, qu'ils présentèrent comme la tête d'une jeune fille assassinée récemment par les prêtres de l'église.

» Puis, pour compléter ce hideux tableau, ils firent sur la place publique le simulacre de se donner réciproquement la sainte communion au moyen de pains azymes non consacrés qu'ils avaient trouvés dans les sacristies et dont ils jetèrent les restes au vent en signe de mépris.

» Par décence, nous ne parlerons pas des ignobles traces de leur séjour, qu'ont laissées en partant ces hommes que les doctrines du socialisme et du communisme ont fait descendre bien au-dessous de la brute.

» Nous dénonçons ces faits horribles et impies à l'univers entier. Nous demandons au monde catholique des larmes et des prières d'expiation pour les profanations infligées à ce sanctuaire vénéré de Notre-Dame-des-Victoires. »

On reste saisi de la plus profonde horreur, après avoir lu ce récit des saturnales que les hommes de la Commune ont accomplies à Notre-Dame-des-Victoires.

A Notre-Dame-de-Lorette, ils ont habillé la Vierge en cantinière, et lui ont mis une pipe dans la bouche. Chaque jour, se revêtant eux-mêmes des habits sacerdotaux, ils parodiaient indignement les cérémonies du culte.

La Commune, dès le début de son règne, interdit aux frères, chargés des Écoles municipales, de conduire leurs élèves à l'église, de leur enseigner le catéchisme, de les préparer à la première communion.

Le 20 avril, dans les divers quartiers de Paris, les

écoles des Frères sont presque toutes successivement fermées.

Le 17 du même mois, des fédérés se présentent à celle de Ménilmontant, mettent les instituteurs en arrestation, brisent les christs et les statues, procèdent à un inventaire, apposent les scellés.

Sur la fin d'avril, l'école libre de Sainte-Clotilde est fermée comme les écoles communales, malgré les protestations du frère directeur.

Le 22 avril, la commission municipale du troisième arrondissement annonce, par proclamation spéciale, que l'instruction *purement* laïque y est organisée et que « la direction des trois écoles congréganistes des rues Ferdinand-Berthoud, Neuve-Bourg-l'Abbé et de Béarn, est, à partir de ce jour, confiée à des instituteurs laïques. »

Les religieuses ont été aussi expulsées de toutes leurs écoles. Dans celle de la rue Saint-Jacques, les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul comptaient plus de trois cent cinquante élèves; l'institutrice laïque, qui les remplace, en a à peine soixante.

Le 22 avril, le pensionnat des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, situé rue de la Jussienne, est fermé; les parents des jeunes filles qui y sont placées viennent en foule exprimer aux sœurs leur vive sympathie, et les remercier des soins si dévoués qu'elles ont constamment prodigués à leurs élèves.

Le journal *la Patrie,* dans son numéro du 29 avril, renferme l'article suivant :

« Le *Journal officiel* de Paris publiait hier ces lignes : *Les Frères et les Sœurs des Écoles chrétiennes ont abandonné leur poste.*

Appel est fait à tous les instituteurs laïques, afin qu'ils aient à se présenter à la mairie du douzième arrondissement, bureau du secrétariat général.

« L'accusation ainsi portée contre les frères et les sœurs des Écoles chrétiennes est vraiment par trop audacieuse, et si décidé que l'on soit à laisser passer sans commentaires certaines proclamations et certaines contre-vérités émanant des mairies, des comités ou de toutes les succursales étranges de l'administration la plus compliquée et la plus embrouillée qui fût jamais, on ne peut cependant permettre de proclamer sans protestation que de pauvres religieux et des sœurs dont le dévouement, le courage et l'abnégation sont admirés du monde entier, ont abandonné leur poste, quand il est de notoriété publique qu'ils ont été expulsés de leurs écoles ; quand, tous les matins, le *Journal officiel* et les maires déclarent qu'il faut abolir l'instruction religieuse et la remplacer par l'instruction rationnelle, quand enfin ces expulsions et cette substitution de l'élément laïque à l'élément religieux provoquent dans plusieurs quartiers des manifestations tout à fait hostiles au système de la Commune, et excitent même de véritables révoltes chez les enfants auxquels on enlève des maîtres qu'en dépit de toutes les déclamations et de toutes les calomnies, ils avaient appris à respecter comme à chérir. »

Un arrêté paru, le 28 avril, au *Journal officiel* de la Commune, institue une commission chargée de l'organisation laïque de l'enseignement.

Le 12 mai, l'*Officiel* de la Commune publie les lignes suivantes :

« Bientôt l'enseignement religieux aura disparu des écoles de Paris.

» Cependant dans beaucoup d'écoles reste, sous forme de crucifix, madones et autres symboles, le souvenir de cet enseignement.

» Les instituteurs et les institutrices devront faire disparaître ces objets, dont la présence offense la liberté de conscience.

» Les objets de cet ordre qui sont en métal précieux seront inventoriés et envoyés à la Monnaie. »

Le 20 mai, le délégué de la Commune à l'instruction publique prescrit l'*arrestation immédiate des congréganistes qui entraveront l'établissement de l'enseignement laïque.*

L'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas a inauguré l'insurrection du 18 mars; l'horrible massacre des *otages* en a été le couronnement.

Le 24 mai, au commencement de la soirée, Mgr Darboy, le président Bonjean, le curé Deguerry, les PP. Allard, Ducoudray et Clerc sont fusillés dans la prison de la Roquette.

Le premier récit de leur exécution a été adressé aux journaux, le 28 mai, par M. Évrard, garde national réfractaire; il est ainsi conçu :

« Monseigneur Darboy occupait la cellule numéro 21 de la quatrième division, et je me trouvais à quelque distance de lui, dans la cellule numéro 26..... Le mercredi, 24 mai, à sept heures et demie du soir, le directeur de la prison, un certain Lefrançais, homonyme du membre de la Commune, et ayant séjourné six années

au bagne, monta dans la prison à la tête de cinquante fédérés, parmi lesquels se trouvait un pompier, et occupa la galerie dans laquelle étaient enfermés les prisonniers principaux. Ces fédérés se rangèrent dans la galerie qui conduit au chemin de ronde du nord, et peu d'instants après, un brigadier de surveillants alla ouvrir la cellule de l'archevêque et l'appela à voix basse. Le prélat répondit : *Présent.*

» Puis il passa à la cellule de M. le président Bonjean ; puis ce fut le tour de M. l'abbé Allard, membre de la Société internationale de secours aux blessés, du P. Ducoudray, supérieur de l'école Sainte-Geneviève, et du P. Clerc, de la compagnie de Jésus; enfin, le dernier appelé fut l'abbé Deguerry, le curé de l'église de la Madeleine. A peine leur nom était-il prononcé, que chacun des prisonniers était amené dans la galerie et descendait l'escalier conduisant au chemin de ronde; sur les deux côtés, autant qu'il me fut permis de le juger, se tenaient les gardes fédérés, insultant les prisonniers et leur lançant des épithètes que je ne puis reproduire. — Mes infortunés compagnons furent ainsi accompagnés par les huées de ces misérables jusqu'à la cour qui précède l'infirmerie ; là il y avait un peloton d'exécution, M. Darboy s'avança, et s'adressant à ses assassins, il prononça quelques paroles de pardon ; deux de ces hommes s'approchèrent du prélat, et devant leurs camarades, s'agenouillèrent et implorèrent son pardon ; les autres fédérés se précipitèrent vers eux et les repoussèrent en les insultant ; puis se retournant vers les prisonniers, ils leur adressèrent de nouvelles injures. Le

commandant du détachement en fut outré; il fallait donc que ce fût bien exagéré. Il imposa silence à ses hommes, et après avoir lancé un épouvantable juron : « Vous êtes ici, dit-il, pour fusiller ces gens-là, et non pas pour les eng.... « Les fédérés se turent, et sur le commandement de leur lieutenant ils chargèrent leurs armes.

» Le P. Allard fut placé contre le mur et le premier frappé ; puis Mgr Darboy tomba à son tour. Les six prisonniers furent ainsi fusillés, et montrèrent tous le plus grand calme et le plus grand courage. M. Deguerry seul eut un moment de faiblesse, passager il est vrai, et qu'il fallait attribuer à son état de santé plutôt qu'à la frayeur.

» Après cette tragique exécution, faite sans qu'il fût dressé de procès-verbal, et en présence seulement de quelques bandits, les corps des malheureuses victimes furent placés tout habillés dans une voiture de la Compagnie *le Lyon,* réquisitionnée à cet effet, et conduits au Père-Lachaise, où ils furent déposés dans la dernière tranchée de la fosse commune, à côté les uns des autres, sans même qu'on prît soin de les couvrir de terre. »

Le 25 mai, à quatre heures et demie du soir, sur la porte de la prison disciplinaire du secteur des Gobelins, avenue d'Italie, 38, les PP. Captier, Bourard, Cotrault, Delhorme, Chatagneret, dominicains de l'école libre Albert-le-Grand, à Arcueil, trois maîtres laïques et cinq domestiques sont fusillés par le 101e bataillon de fédérés.

L'abbé Grandcolas, l'un de ceux qui ont survécu à ce massacre, en a donné le récit suivant :

« Jeudi dernier, 25 mai, vers huit heures du matin, au

moment où la garnison quittait le fort en toute hâte, un officier est venu nous dire : « Vous êtes libres! seulement nous ne pouvons vous laisser entre les mains des Versaillais; il faut nous suivre aux Gobelins, ensuite vous irez dans Paris où bon vous semblera. »

» Le trajet fut long et pénible, des menaces de mort étaient à tout instant proférées contre nous par la populace. Arrivés à la mairie des Gobelins, on ne veut plus nous laisser libres. « Les rues ne sont pas sûres, nous dit-on, vous seriez massacrés par le peuple. » D'abord, on nous fait asseoir dans la cour intérieure de la mairie, où pleuvaient les obus, puis un nouvel officier arrive et nous mène à la prison disciplinaire du secteur, avenue d'Italie, 38. Dans l'avenue, nous apercevons le 101e avec son chef, le sieur Cérisier : nous étions ses prisonniers. »

» Vers deux heures et demie, un homme en chemise rouge ouvre la porte de la salle où nous étions, et dit : « Il nous faut des travailleurs pour la barricade; que font là ces soutanes? Amenez-les nous; c'est ce qu'il nous faut! »

« Nous sortons. A la barricade, les balles pleuvaient avec une telle intensité que les insurgés l'abandonnèrent.

« On nous ramène à la prison disciplinaire, sur l'ordre du colonel Cérisier. Nous nous confessons une dernière fois, et le père prieur nous exhorte tous à bien mourir.

« A quatre heures et demie environ, nouvel ordre du sieur Cérisier. Cette fois nous partons tous — pères, professeurs et domestiques — entourés par des gardes du

101e qui chargent devant nous leurs armes. A la porte extérieure de la prison, le chef de détachement nous crie :

« — Sortez un à un dans la rue ! »

« Puis le massacre commence. J'entends le père Prieur dire :

« — Allons, mes amis, pour le bon Dieu ».

« Et c'est tout.

« J'ai survécu, avec quelques professeurs et domestiques, à cette épouvantable fusillade. Une balle avait traversé mon pardessus sans m'atteindre. »

Les cadavres des martyrs ont subi tous les outrages imaginables.

Le 25 mai, dans la soirée, les pères jésuites Olivain, de Bengy et Caubert ; les pères Radigue, Tuffier, Rouchouse et Frézal-Tardieu, de la congrégation de Picpus; le père Houillon, des Missions-Étrangères ; l'abbé Sabatier, vicaire de Notre-Dame-de-Lorette ; l'abbé Planchat, directeur du patronage Sainte-Anne ; l'abbé Seigneret, séminariste de Saint-Sulpice, et trente-six gardes de Paris sont extraits de la Roquette et conduits à Belleville.

Le 26, entre cinq et six heures du soir, on les voit monter la rue de Paris, parmi les injures et les huées de la multitude ; ils sont entourés de gardes nationaux, précédés de tambours et de clairons marquant une marche. Plusieurs femmes, en proie à une exaltation inouïe, se faisaient remarquer par la fureur et l'acharnement de leurs insultes. Ce douloureux cortége, parvenu au sommet de la rue de Paris, pénètre dans la rue Haxo. Une foule immense, manifestant les passions les plus violentes et les plus haineuses, remplit cette rue. Les

otages la traversent avec calme ; quelques-uns des prêtres ont le visage meurtri et sanglant.

Victimes et assassins arrivent enfin à la *Cité-Vincennes,* vaste enclos situé au numéro 83 de la rue Haxo, et que les états-majors des diverses légions occupent déjà. Soudain, pendant sept à huit minutes, retentissent des détonations sourdes, mêlées de cris hideux et d'imprécations ; les onze ecclésiastiques et les trente-six gardes de Paris sont assassinés en masse à coups de revolvers.

Dans la matinée du 25 mai, les obus pleuvent sur les bâtiments de Mazas. Vers dix heures, on fait sortir les prisonniers par groupes successifs, on les conduit aux barricades pour qu'ils aident à les défendre. Le frère Saget, des Écoles chrétiennes, et un de ses confrères, sont contraints de porter des vivres, des pierres à celle du pont d'Austerlitz. Vers les trois heures, un éclat d'obus y tue le frère Saget.

Le 27 mai, dans l'après-midi, Mgr Surat ; l'abbé Bayle, vicaire général ; l'abbé Bécourt, curé de Bonne-Nouvelle ; l'abbé Petit, secrétaire général de l'archevêché, délivrés par la pitié des gardiens de la Roquette, en franchissent les portes. Peu d'instants après, Mgr Surat et l'abbé Bécourt sont reconnus, repris et ramenés à la prison. Le même jour, à six heures du soir, ils sont fusillés sur le terrain qui sépare le dépôt des condamnés de la maison des Jeunes-Détenus.

Le 28 mai, au matin, les soldats d'infanterie de marine prennent possession de la prison de la Roquette, et mettent en liberté cent-soixante-neuf *otages*. Parmi eux sont le père Bazin, jésuite; le père Guerrin, des Missions-

Étrangères ; le Père Matigron ; l'abbé Lamazou, vicaire de la Madeleine; le curé de Saint-Séverin; l'abbé Amodru, vicaire de Notre-Dame-des-Victoires; l'abbé Lesmoyoux, premier vicaire de Notre-Dame-de-la-Gare.

Le *Journal des Débats* a publié, sur les derniers moments des *otages,* un récit dont je dois reproduire le passage suivant. C'est un témoin oculaire qui parle :

« Je ne puis finir sans rendre hommage à l'admirable conduite des membres du clergé qui formaient la très-grande majorité des condamnés et dont le courage d'une simplicité héroïque m'a rappelé celui des martyrs. Un trait qui me paraît sublime se détache pour moi au milieu de beaucoup d'autres et je regarde comme un devoir sacré de le signaler à l'admiration de tous les hommes de cœur.

» Le père Guerrin, des Missions-Étrangères, occupait la cellule 22, qui communique avec la cellule 21 où se trouvait un des otages laïques, marié et père de famille. Après lui avoir prodigué toutes les consolations et tous les encouragements de la charité la plus affectueuse, le père Guerrin, dans la nuit qui suivit l'assassinat de l'archevêque et des cinq autres victimes, fait observer à son compagnon que l'appel des condamnés s'était fait et se ferait probablement encore sans contrôler leur identité ; que, par suite, une substitution de personnes serait chose facile et que, si l'on procédait par fournées, les derniers survivants auraient quelques chances de recevoir en temps utile le secours des libérateurs qu'il était permis d'espérer.

» Le hasard avait fait que le père Guerrin se trouvait

vêtu d'habits bourgeois au moment de son arrestation ; il avait laissé pousser en prison sa barbe et ses moustaches, et son extérieur n'avait en ce moment rien qui pût révéler un membre du clergé.

« Se fondant sur toutes ces circonstances *heureusement réunies,* dit-il avec une touchante simplicité, le père Guerrin proposa à son voisin de répondre pour lui et de prendre sa place, si, lors du premier appel, le nom de ce père de famille était prononcé le premier.

» Vous êtes marié, lui dit-il, vous avez une femme, » un enfant auxquels vous devez vous conserver, s'il est » possible ; ce sont des liens aussi par trop douloureux à » briser et votre sacrifice est bien autrement pénible que » le nôtre. Pour moi, prêtre missionnaire, le martyre » que j'ai été chercher en Chine sans le trouver, eh » bien ! je le trouverai ici : peu importe que ce soit au- » jourd'hui plutôt que demain, surtout si je puis le » rendre utile et contribuer à vous sauver la vie. »

« On ne pouvait proposer plus simplement, comme une chose toute naturelle, allant pour ainsi dire de soi et sans contestation possible, un acte d'héroïque abnégation ; et ce ne fut qu'à grand'peine, après un long débat, sur des instances réitérées et avec la menace de se refuser absolument à profiter de cette substitution, que le compagnon du père Guerrin put obtenir de lui la promesse de renoncer à son généreux projet. »

Pour l'honneur de l'humanité et de la religion, l'auteur de cet émouvant récit s'est imposé le devoir de faire violence à la modestie chrétienne du père Guerrin, en le signalant à l'admiration publique.

Le 6 juin, l'Assemblée nationale vote une loi portant :

« Art. 1er. — Les funérailles de Mgr Darboy, archevêque de Paris, et des *otages* assassinés avec lui à Paris, seront faites aux frais de l'État.

« Art. 2. — Une pierre commémorative, élevée dans l'église de Notre-Dame, reproduira les noms de tous les otages. »

L'imposante cérémonie des funérailles s'est accomplie le 7 juin. Le cortége, parti de l'Archevêché à dix heures du matin, est arrivé à onze à l'église métropolitaine. Sur son passage se pressait une foule pleine de recueillement, accourue pour manifester son immense douleur et protester contre les abominables forfaits de la Commune.

L'intérieur de Notre-Dame était complétement tendu de noir, depuis la nef jusques au chœur, y compris le transept. De longs crèpes noirs, à crépine d'argent, voilaient la chaire et la stalle de l'archevêque. En haut de l'église, sur des écussons appendus de distance en distance, on lisait ces dates :

22, 23, 24, 25 Mai 1871,

ainsi que les noms des malheureuses victimes de ces horribles journées.

Le catafalque était une merveille ; il s'élevait en avant du chœur, et dominait de toute sa majesté les catafalques de Mgr Surat, de M. le curé Deguerry, de M. l'abbé Bécourt, curé de Bonne-Nouvelle, de M. l'abbé Sabatier, vicaire de Notre-Dame-de-Lorette, des PP. jésuites Ducoudray et Clerc.

M. Martin Paschoud, pasteur protestant, a écrit au *Journal de Lyon,* le 30 mai 1871, la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

« Consterné, comme vous, du crime exécrable qui vient de s'accomplir, je ne résiste pas au besoin de vous dire que ce n'était pas seulement « au clergé de son dio- « cèse que l'archevêque de Paris donnait l'exemple des « vertus ». Le clergé protestant et le clergé israélite peuvent rendre aussi témoignage.

« Durant le siége, le président du consistoire de l'Église réformée, le président du consistoire de l'Église luthérienne, le grand rabbin de France, un pasteur des Églises libres, et celui qui écrit ces lignes, se trouvèrent réunis chez l'archevêque pour une démarche importante à tenter auprès du roi de Prusse, dans le but d'arrêter les horreurs de la guerre.

« Combien je regrette de n'avoir pas recueilli et de ne pouvoir textuellement reproduire toutes les admirables et touchantes paroles que j'ai eu plus particulièrement l'inestimable privilége d'entendre sortir de cette bouche vraiment chrétienne, avec tant de noblesse, d'onction et de simplicité.

« C'était, en effet, un bel et rare exemple que le prélat, nouveau martyr, nous donnait, en tendant si fraternellement la main d'association à un prêtre juif et au pasteur protestant sur le terrain de la paix et de la charité.

« Oh ! puissent, Monsieur le rédacteur, puissent tous les prêtres, tous les pasteurs et tous les fidèles, à quelque

autel qu'ils aient été baptisés, suivre à jamais ce saint et salutaire exemple, pour la consolation et le relèvement de notre malheureuse et bien-aimée patrie !

« Martin PASCHOUD,

« Pasteur, président du Conseil presbytéral de l'Église réformée de Paris. »

Cette lettre de M. Martin Paschoud est la plus touchante oraison funèbre.

Je suis heureux de citer ici quelques passages de la magnifique lettre pastorale que Mgr l'évêque d'Orléans adressait, en juin 1871, au clergé et aux fidèles de son diocèse, au sujet des catastrophes dont Paris avait été la victime sous la Commune.

L'éloquent prélat s'exprimait ainsi :

« Ce ne sont plus seulement des prières, mes très-chers frères, ce sont des expiations que je viens vous demander, et qu'il faut offrir à Dieu pour notre malheureux pays.

» Car des crimes ont été commis, sans nom et sans exemple dans l'histoire, crimes contre la patrie, contre la société, contre la civilisation, contre l'humanité, contre la religion, contre Dieu.... »

» Une voix sort de ces ruines, éclatante, formidable, secourable aussi, et il faut savoir entendre ce que crie cette voix :

« *Et nunc, reges, intelligite ; erudimini, qui judicatis*
» *terram !* Et maintenant, comprenez, instruisez-vous,
» et vous, peuples, et vous, princes des peuples, et vous
» tous qui gouvernez les hommes ! »

«.... Car si nous avons toujours des yeux pour ne pas voir et des oreilles pour ne pas entendre, c'en est fait de nous, nous sommes un pays désespéré, et la France est perdue ; quels plus terribles enseignements pourrait-elle, en effet, attendre encore ?

» Que les habiles cherchent ici les causes politiques, qu'ils signalent les fautes commises, les responsabilités encourues, soit ; mais ces vues, s'il n'y en avait pas d'autres, ces vues mortelles hébèteraient trop nos regards, comme disait cet ancien : *mortales hebetat visus.* Il faut aller aux choses profondes ; il faut regarder plus haut, jusqu'à « cette puissance supérieure » que nomment en ce moment ceux-là mêmes qui semblaient le moins y croire. Par-delà ces flammes qui dévorent Paris, il est impossible de ne pas voir la main des hommes ; il faut y voir aussi ce que la religieuse antiquité voyait dans les grandes catastrophes, *numina magna Deûm,* et pour le langage chrétien, il y faut voir Dieu, nous châtiant par nous-mêmes, écrasant notre orgueil sous les coups d'une main qui semble implacable, et confondant enfin cette infatuation funeste qui détournait de lui nos pensées et nos cœurs, ce qui nous a tous enivrés et perdus !

» *Le doigt de Dieu est ici !* qui peut maintenant ne pas le sentir ?

» Ah ! déjà, en s'inclinant sous la main divine, en demandant à la religion de publiques prières, l'Assemblée nationale l'avait senti et proclamé.

» Mais ces prières, je le dis avec confusion et douleur, il y en a qui les ont raillées ; ce grand et naturel mouvement d'un peuple qui se tourne vers Dieu dans le malheur,

il y en a qui en ont ri : la presse irreligieuse et révolutionnaire n'a pas manqué de renouveler ici ses blasphèmes accoutumés.

» Eh bien ! devant ces ruines fumantes de Paris, devant ces derniers éclats de la foudre, devant ces crimes accumulés, rirez-vous encore, messieurs? argumenterez-vous, sophistes? et blasphémerez-vous, impies? Ah! vous n'avez pas voulu voir le divin, eh bien, le satanique vous est apparu !

» Si vous le pouvez, niez-le. Est-ce que ce qui vient de se passer là n'est pas satanique ? Est-ce que le mal, la fureur du mal, la rage insensée de la destruction, le meurtre, le sacrilége, l'impiété, peuvent aller plus loin ? Cette vaste et formidable association qui a mené et qui mène encore toute cette révolution, est-ce que son premier dogme ce n'est pas l'athéisme ?

» Et comme il y a, outre la religion, deux autres colonnes qui soutiennent l'ordre social, la magistrature et l'armée, ils n'en veulent plus.

» Ainsi, plus de religion ni de Dieu; plus de culte ni de prêtres; plus de codes ni de magistrats; plus de soldats ni d'armées; plus de propriétés transmissibles par les pères aux enfants; plus de hiérarchie dans la société; plus de société; plus de mariage; plus de famille. Voilà ce qu'ils veulent.

» Oui, c'est l'impiété révolutionnaire, c'est le socialisme athée qui a tué Paris; ce n'est pas l'huile enflammée, ce ne sont pas les bombes, ce sont les idées; les idées impies, incendiaires, subversives de toute société, dont ce pauvre peuple a été saturé ! Voilà jusqu'où l'athéisme

peut pousser les foules égarées. Ce n'est pas seulement la plus effroyable tyrannie imposant à une grande capitale la plus humiliante des servitudes, c'est la barbarie se portant aux plus sauvages cruautés.

» Et comme pour le montrer avec plus d'éclat au monde, Dieu a permis ce que fût à Paris même, à Paris, ce foyer si vanté de la civilisation moderne et des lumières, que l'impiété triomphante prouvât ce qu'elle sait faire.

» Ah! Dieu l'a-t-il assez humiliée et châtiée, cette ville! En quelles mains, sous quel joug a-t-il permis qu'elle tombât! Et les vils tyrans qui ont pu s'en rendre maîtres l'ont-ils assez déshonorée, souillée, ruinée !

» Mais ce qui ajoute ici à notre confusion et à notre épouvante, c'est le nombre de ceux qui ont pris part à ces horreurs, qui se sont trouvés là pour résoudre, organiser et accomplir ces crimes abominables, ces immenses holocaustes.

» C'est le nombre de ceux qui ont fait plus ou moins cause commune avec eux !

» Qu'il y ait sur la terre des scélérats, hélas! oui; mais tant de scélérats! tant d'hommes, de vieillards, de femmes, d'enfants enrôlés pour le meurtre et pour l'incendie !

» Ah! on voit maintenant le travail de perversion profonde qui s'est fait pendant vingt années impunément, chez ce malheureux peuple.

» Il y a là un mystère effroyable d'iniquité. »

Oui, c'est à l'affaiblissement du sentiment religieux en France qu'on doit attribuer surtout, comme Mgr Dupanloup le démontre si admirablement, l'insurrection de Paris, cette révolte infernale contre la civilisation et l'humanité.

Rentrons en nous-mêmes, relevons nos regards vers le Ciel ; replaçons dans notre milieu social les grandes idées de Dieu, de la morale, de la famille.

En achevant ce chapitre, je reproduis la lettre suivante de MM. les ministres du culte israélite aux membres du chapitre métropolitain.

« Messieurs,

« La présence des ministres de notre culte aux obsèques du vénérable archevêque de Paris vous disait déjà, en face de l'odieux attentat et des saintes victimes, notre profonde indignation et notre douloureuse sympathie.

« Permettez-nous, messieurs, d'y joindre encore le témoignage écrit de la part que nous prenons à la cruelle épreuve que l'Église de Paris vient de traverser, et de déposer auprès de son chapitre métropolitain l'expression de notre religieuse condoléance.

« Nous nous associons de cœur et d'âme à votre douleur et à vos regrets, et nos sentiments se confondent avec les vôtres pour flétrir ces lâches assassinats qui ont affligé tous les cœurs honnêtes et épouvanté le monde.

« Faisons des vœux ensemble pour que tout ce sang innocent, versé par de si coupables mains, puisse devenir la rançon de notre infortunée patrie et la semence d'où

sortira notre régénération morale. Ce serait pour nous tous une grande consolation, pour les nobles victimes la plus belle récompense de leur martyre, et pour le monde la réalisation de cette parole de la Bible : « Je veux être sanctifié et honoré par ceux qui me sont proches. »

« Veuillez agréer, très-honorés messieurs, l'hommage de notre respect et l'expression de notre dévouement.

« *Les grands rabbins, rabbins et membres des consistoires central et départementaux présents à Paris :*

« *Signé :* Zadoc Kahn ; Isidor ; F. Lazard ; M. Mayer ; Gustave de Rothschild ; Alphonse de Rothschild ; P. Anspach ; Dr Scé ; Albert Cohen ; Alhéas ; J. Cohen. »

TABLE

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

FIN DE LA TABLE.

Typ. J. Lance, à Saint-Omer.



